

Edition 2006

# La Guyane



en 2005



Photo de couverture : Chantier de construction du pas de tir Soyouz  
(ESA, CNES, ARIANESPACE / Photo service optique vidéo CSG)

**INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**  
**ETABLISSEMENT PUBLIC**

**SIEGE SOCIAL**

---

**5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12**



# Guyane

Rapport Annuel

---

2005

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

# SOMMAIRE

	Pages
<b>AVANT-PROPOS</b>	9
<b>SYNTHESE</b>	10
<b>CHAPITRE I – PANORAMA DE L'ECONOMIE GUYANAISE</b>	<b>13</b>
<b>SECTION 1 – LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE</b>	<b>14</b>
§ 1. Le cadre institutionnel	14
1. Un statut de région monodépartementale d'outre-mer	14
2. Des réglementations et des politiques économiques taillées sur mesure	18
§ 2. Caractéristiques géographiques et démographiques	25
1. Caractéristiques géographiques	25
2. Caractéristiques démographiques	26
§ 3. Structure économique guyanaise	28
1. La répartition de la valeur ajoutée et des emplois par secteurs d'activité	28
2. Le PIB régional	29
<b>SECTION 2 – L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS EN 2005</b>	<b>32</b>
§ 1. L'emploi et le chômage	32
1. Structure et répartition de la population active	32
2. Evolution de l'emploi	34
3. Le chômage	36
4. Les conflits sociaux	37
§ 2. Les salaires et les revenus	38
1. Les salaires	38
2. Les revenus	39
§ 3. L'inflation	43
§ 4. Les échanges commerciaux	45
1. Les importations	45
2. Les exportations	46
3. La balance commerciale	47
<i>Les relations régionales</i>	48
§ 5. Les finances publiques	50
1. Les finances publiques locales	50
2. Les flux financiers vers ou en provenance de la Guyane	58
3. Point sur les financements communautaires	59

<b>SECTION 1 – LE SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>64</b>
1. Le secteur primaire dans l'économie guyanaise	64
2. Le secteur primaire et le système bancaire	64
3. Panorama du secteur primaire	65
<hr/>	
<b>SECTION 2 – LE SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>77</b>
§ 1. L'industrie et l'artisanat	77
1. Le secteur industriel dans l'économie guyanaise	77
2. Le secteur industriel et le système bancaire	79
3. Panorama du secteur industriel et artisanal	80
§ 2. L'énergie et l'eau	86
1. Le secteur de l'eau et de l'énergie dans l'économie guyanaise	86
2. Le secteur et le système bancaire	86
3. Panorama du secteur de l'eau et de l'énergie	86
§ 3. Le bâtiment et les travaux publics	93
1. Le secteur du BTP dans l'économie guyanaise	93
2. Le secteur du BTP et le système bancaire	94
3. Panorama du secteur du BTP	94
<hr/>	
<b>SECTION 3 – LE SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>101</b>
§ 1. Les transports	101
1. Le secteur des transports dans l'économie guyanaise	101
2. Le secteur des transports et le système bancaire	102
3. Panorama du secteur des transports	102
§ 2. La distribution	112
1. Le secteur commercial dans l'économie guyanaise	112
2. Le secteur commercial et le système bancaire	115
3. Panorama du secteur commercial	116
§ 3. Les services marchands	122
1. Le secteur des services marchands dans l'économie guyanaise	122
2. Le secteur des services marchands et le système bancaire	123
3. Les nouvelles technologies en Guyane	124
§ 4. Le tourisme	128
1. Le secteur hôtelier dans l'économie guyanaise	128
2. Le secteur hôtelier et le système bancaire	128
3. Panorama du secteur touristique	129
§ 5. Les activités spatiales	133
1. L'activité du secteur	133
2. Les incidences sur l'économie de la Guyane	138
§ 6. L'éducation et la santé	140
1. Le secteur dans l'économie guyanaise	140
2. Le secteur et le système bancaire	140
3. Panorama du secteur de l'éducation et de la santé	141




<b>SECTION 0 – REMARQUES METHODOLOGIQUES</b>	146
<b>SECTION 1 – LA STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER</b>	147
1. Son organisation	147
2. Sa densité	147
3. Les moyens de paiement	149
4. Les ressources humaines	150
5. Les faits marquants de l'exercice	150
<hr/>	
<b>SECTION 2 – L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	153
1. Les actifs financiers de la clientèle	153
2. Les concours à la clientèle	158
3. Les opérations interbancaires et la position extérieure nette du système bancaire	162
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	163
<hr/>	
<b>SECTION 3 – LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE BANCAIRE</b>	166
1. Les taux d'intérêt	166
2. Les risques	168
3. La formation du PNB des banques	169
<hr/>	
<b>SECTION 4 – LA CIRCULATION FIDUCIAIRE</b>	170
1. Les billets	170
2. Les pièces	171
<hr/>	
<b>CONCLUSION</b>	173
<b>Chronologie 2005</b>	174
<b>Liste des publications disponibles réalisées par l'IEDOM</b>	176



## Avant-propos

L'année 2005 n'a pas été aussi mauvaise que le laissent craindre les indicateurs macro économiques au premier semestre, grâce à la reprise de l'activité spatiale et aux quelques réalisations mises en oeuvre dans le secteur des travaux publics. L'épuisement prématuré des ressources consenties à la Guyane au titre du contrat de plan 2000-2006 a cependant contribué à modérer la reprise de l'activité économique, principalement soutenue par la consommation et l'investissement des ménages plus toniques au cours du deuxième semestre de l'année. Dans ce contexte peu propice à l'investissement des entreprises, le secteur bancaire, qui continue à afficher une position extérieure nette structurellement excédentaire, a poursuivi l'assainissement de son portefeuille de crédits tout en soutenant davantage sa clientèle d'entreprises. Cette dernière s'est mise à espérer des jours meilleurs à l'annonce d'un Plan d'urgence pour la Guyane faite par le Ministre de l'outre-mer au mois de juin, tout comme d'ailleurs les collectivités publiques qui en attendent une mise en oeuvre rapide pour la relance de l'investissement public ponctuellement relayé par des initiatives privées.

La baisse tendancielle du PIB par habitant de la Guyane, sous l'effet de l'accroissement plus rapide de la population (un peu plus de 190 000 habitants suivant les dernières estimations de l'INSEE) que la création de richesse, met en exergue l'importance et l'urgence des actions à initier pour inverser la tendance et créer les conditions favorables au rattrapage économique et au développement équilibré du territoire. L'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique lancée par la Région au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, conformément à la loi 2004-809 du 13 août 2004, s'inscrit dans cette perspective. La Région a saisi ainsi l'opportunité de définir, avant la fin du premier semestre 2006, les orientations stratégiques à mettre en oeuvre pour les cinq prochaines années, celles-ci devant permettre une meilleure coordination des actions de développement économique et social des collectivités et de l'Etat.



**Max REMBLIN**  
**Directeur de l'IEDOM en Guyane**

# Synthèse

L'année 2004 avait été marquée par une reprise de l'activité économique sous l'impulsion de la demande intérieure. Cette reprise, qui avait ralenti en fin d'année, s'est infléchie au premier semestre de l'année 2005 avant de repartir plus franchement sur la deuxième partie de l'année, grâce au redressement de la consommation des ménages. Le secteur commercial, en phase de restructuration, a ainsi tiré l'économie marchande, qui a par ailleurs bénéficié des effets induits par la reprise de la filière spatiale.

Parmi les indicateurs confirmant cette tendance, on relève notamment les importations de biens de consommation et de produits agroalimentaires qui ont enregistré une croissance de 10 % sur un an, avec une nette accélération à partir du mois de juin. Cette évolution positive a été soutenue par l'augmentation de 13 % des encours locaux de crédit à la consommation, soit un rythme deux fois supérieur à celui de l'année précédente, et par la hausse de 5,5 % du SMIC horaire au 1<sup>er</sup> juillet 2005 ainsi que la signature, en octobre, d'un accord réactualisant la grille des salaires dans le secteur de la construction. Ces accroissements de revenus n'ont été que faiblement amputés par l'évolution des prix à la consommation (+ 1,6 % en moyenne annuelle) qui a été en définitive très modérée, malgré une hausse significative du poste "énergie" qui a contribué pour 0,4 point à cette croissance.

L'investissement des entreprises semble également être reparti de l'avant, même si les chefs d'entreprises témoignent encore à cet égard d'une confiance hésitante. Ainsi, l'encours des crédits d'investissement des entreprises, qui baissait régulièrement depuis 2001, a enregistré à partir du deuxième trimestre une croissance qui n'a cessé, depuis, de s'accélérer pour atteindre + 10 % en fin d'année. Ce flux de liquidités a servi essentiellement à financer de l'immobilier d'entreprise, notamment dans le secteur commercial, mais aussi des capacités de production, comme en témoigne la hausse de 16 % sur un an des importations de machines et matériels. Il a en revanche peu concerné le parc de véhicules des entreprises, les ventes de véhicules utilitaires neufs ayant en effet diminué de 0,5 % sur un an. De même, l'investissement des ménages est resté solide, comme le montre la croissance annuelle de 13 % (contre + 5,4 % fin 2004) de l'encours local des crédits à l'habitat aux particuliers.

Cette amélioration de l'activité se retrouve partiellement dans l'évolution des indicateurs sociaux. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1, qui augmentait sensiblement jusqu'en août, est revenu à son niveau de fin 2004 en décembre 2005. De même, si la croissance du nombre de bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion se poursuit (12 847), son rythme de progression s'est ralenti de moitié sur un an.

L'amélioration globale de l'activité trouve son origine dans le dynamisme du secteur commercial, qui s'est engagé dans une phase de restructuration et de rattrapage, notamment dans la grande distribution alimentaire. Seul le secteur du commerce automobile n'a pas bénéficié pleinement de ce mouvement, puisque les ventes de véhicules neufs sont en baisse, notamment sur le marché des particuliers (- 2,7 %).

Parallèlement, l'activité opérationnelle du Centre spatial guyanais a connu en 2005 une reprise salutaire avec 5 tirs (pour 9 satellites) contre 3 tirs en 2004. Plus encore, le retour en vol de la version lourde du lanceur Ariane 5 au mois de février a redonné des perspectives à une

filière spatiale qui continue de souffrir du faible nombre de contrats commerciaux et de la concurrence des lanceurs russe PROTON et ukrainien ZENITH, liés aux groupes Boeing et Lockheed Martin. A ce titre, les performances commerciales d'Arianespace ont été en retrait en 2005 puisque l'entreprise et sa filiale russe Starsem n'ont décroché qu'un tiers des contrats ouverts à la concurrence contre environ la moitié en 2004. Mais au 31 décembre 2005, le carnet de commandes de la société restait bien pourvu, totalisant 42 services de lancement (37 satellites avec Ariane 5, dont 9 engins spatiaux de desserte de la station spatiale internationale (ATV), et 5 sur le lanceur russe Soyouz depuis Baïkonour et la Guyane). L'année 2005 a vu la poursuite des travaux du pas de tir Soyouz dans la commune de Sinnamary et du réaménagement de l'Ensemble de lancement Ariane 1 devant accueillir le petit lanceur Vêga. Elle a également été marquée par la décision du conseil interministériel de l'Agence spatiale européenne d'adopter le principe de "préférence européenne" pour le lancement des satellites scientifiques et d'observation. Cette décision, dont l'impact sur la filière spatiale guyanaise sera limité compte tenu du faible nombre de lancements de cette nature, marque une étape importante dans la reconnaissance de cette préférence qui, étendue aux satellites militaires, permettrait d'assurer un nombre minimal de lancements par an depuis la Guyane.

L'accroissement du nombre de tirs a eu un effet bénéfique que l'activité du secteur touristique, qui a connu une année plus favorable. La fréquentation hôtelière, après deux années de baisse, s'est redressée pour revenir à son niveau de 2003. De même, la fréquentation de sites touristiques a progressé de près de 6 %. Ces améliorations ne doivent toutefois pas faire oublier que la destination est toujours à la recherche d'une stratégie dans un contexte régional concurrentiel, alors que l'insécurité dans certaines zones et des dégradations de l'environnement, en relation avec l'orpaillage clandestin, posent des problèmes aux opérateurs locaux.

Les filières de production traditionnelles ont quant à elles particulièrement souffert en 2005. La production rizicole a reculé de 30 % sur un an en raison d'attaques phytosanitaires lors du premier cycle, faisant tomber le rendement moyen à 2 tonnes par hectare. Le secteur de la pêche crevette se trouve toujours dans une situation difficile, qui s'est concrétisée en 2005 par la cessation d'activité d'un armement important. Au sein du secteur primaire, seules les filières d'élevage ont enregistré des croissances soutenues (respectivement + 26 % et + 11 % pour les filières bovine et porcine).

Après une année 2004 soutenue, le secteur du BTP a connu un net ralentissement au premier semestre 2005, principalement dans la construction publique. Cette évolution, confirmée par une baisse sévère des ventes de ciment (- 17 % sur un an), a toutefois été amortie par une progression sensible dans le logement sur la deuxième partie de l'année.

La valeur des exportations d'or a affiché une baisse (- 6 %) pour la troisième année consécutive, mais cette évolution ne reflète que partiellement la réalité de la production légale estimée autour de 3 tonnes. Les opérations de lutte contre l'orpaillage clandestin ont de nouveau été intensifiées, la présence de plusieurs milliers d'étrangers non déclarés constituant un handicap majeur pour ce secteur. Dans ce contexte, la profession s'est structurée au sein d'une fédération pour promouvoir cette activité et défendre ses intérêts.

S'agissant de la sphère financière, l'épargne a enregistré en 2005 une croissance soutenue (+ 8 % contre + 6 % en 2004). Cette progression est plus particulièrement liée à la

croissance des dépôts à vue (+ 10 % contre + 4,5 %) et des placements liquides ou à court terme (+ 9,5 % contre + 5 %), dont + 19,5 % pour les placements indexés sur les conditions de marché dans un contexte d'anticipation de hausse des taux à court terme, confirmée en décembre par la décision de la BCE de relever ses taux directeurs de 0,25 point.

S'agissant des crédits, l'année 2005 marque une rupture des tendances passées. En effet, les crédits sains consentis par le secteur bancaire local affichent une progression record de 17 % sur un an (+ 4,5 % au 31 décembre 2004). Cette performance est imputable aux crédits à la fois aux ménages (+ 13 % pour les crédits à la consommation comme pour les crédits à l'habitat) et aux entreprises (+ 19 %, dont + 12 % pour les crédits d'exploitation et + 10 % pour les crédits d'investissement). Enfin, au 31 décembre 2005, les créances compromises affichaient encore un niveau élevé, représentant 18,9 % de l'encours global consenti localement, en baisse néanmoins de 5,5 points sur un an.

Ces différentes évolutions ont eu un impact favorable sur les résultats bancaires, le PNB des banques installées localement ayant progressé de 6 %.

### La Guyane en quelques chiffres...

	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
<b>Indicateurs économiques et sociaux</b>						
PIB / hab.	12 053	nc	nc	nc	nc	
Accroissement moyen des prix	1,6%	1,6%	2,0%	1,2%	1,6%	+ 0,4 pt
Population	172 505	178 347	185 000	190 842	nc	
Taux de natalité (%)	30,3	30,1	29,8	28	nc	
Effectifs scolarisés	55 252	57 170	59 676	60 878	63 592	4,5%
Population active (INSEE)	57 070	57 718	57 552	58 011	60 012	3,4%
Nbre de conflits sociaux	9	7	5	18	nc	
Taux de chômage (INSEE)	26,2%	23,4%	24,5%	26,3%	26,5%	+ 0,2 pt
Nbre de chômeurs indemnisés	5 369	5 862	6 229	6 395	5 626	-12,0%
Allocataires du RMI	10 192	10 538	11 058	12 263	12 847	4,8%
Personnes physiques interdites bancaires	7 574	7 813	7 690	7 799	7 501	-3,8%
Dossiers de surendettement déposés	100	83	117	133	141	6,0%
Importations (en millions d'€)	643,2	640,6	635,2	672,1	733,9	9,2%
Exportations (en millions d'€)	138,1	135,3	111,0	90,5	93,2	3,0%
<b>Indicateurs sectoriels</b>						
Recettes d'octroi de mer (en millions d'€)	81,7	85,7	80,1	86,3	91,3	5,8%
Nombre de tirs d'Ariane	8	12	4	3	5	
Nbre de satellites envoyés	11	14	8	9	9	
Exportations d'or (en millions d'€)	83,1	95,3	54,0	45,3	42,4	-6,4%
Production de riz (en tonnes)	31 544	22 407	25 537	25 529	17 774	-30,4%
Grumes sorties de forêt (en milliers de m <sup>3</sup> )	60,9	59,7	67,3	66,7	62,9	-5,7%
Consommation de ciment (en tonnes)	58 198	61 584	67 776	72 756	60 091	-17,4%
Fret maritime (en tonnes)	644 195	689 105	598 392	599 058	578 841	-3,4%
Trafic aéroportuaire	393 604	374 455	384 583	400 921	375 844	-6,3%
Taux d'occupation des hôtels	50,2%	59,7%	50,5%	46,6%	50,9%	+ 4,3 pts
<b>Indicateurs financiers (en millions d'€)</b>						
Crédits bancaires des établissements locaux (encours)	543,8	545,8	527,9	524,1	572,7	9,3%
<i>Ménages</i>	214,3	223,6	238,4	245,2	280,2	14,3%
<i>Entreprises</i>	316,9	310,0	281,5	272,7	279,0	2,3%
<i>Autres agents</i>	12,6	12,2	8,0	6,2	13,5	117,7%
Taux de créances douteuses brutes (en %)	36,0%	33,8%	28,2%	24,4%	18,9%	- 5,5 pts
Dépôts bancaires des établissements locaux (encours)	559,8	583,8	622,5	652,3	715,8	9,7%
<i>Ménages</i>	408,9	431,2	441,8	461,9	498,2	7,9%
<i>Entreprises</i>	139,1	139,1	165,8	174,9	194,8	11,4%
<i>Autres agents</i>	11,8	13,5	14,9	15,5	22,8	47,0%
Recettes de l'Etat	194,2	224,3	262,2	266,2	nc	
Dépenses de l'Etat	618,1	693,4	736,2	837,5	nc	
Recettes des organismes sociaux	249,4	309,5	329,4	312,6	310,3	-0,7%
Dépenses des organismes sociaux	490,8	531,0	597,4	663,6	714,3	7,6%

# CHAPITRE I

## Panorama de l'économie guyanaise

# Section 1

## Les principales caractéristiques de l'économie

---

### § 1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

---

La présente partie n'a pas pour ambition de traiter de manière exhaustive et détaillée les particularités institutionnelles des départements d'outre-mer. L'objectif poursuivi ici est une présentation des grandes spécificités qui caractérisent ou influencent leur fonctionnement et leur développement.

#### **1. UN STATUT DE REGION MONODEPARTEMENTALE D'OUTRE-MER DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET DE REGION ULTRAPERIPHERIQUE DE L'EUROPE**

##### **1.1 Une région monodépartementale...**

La Guyane, comme la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion a été intégrée dans le cadre administratif national de droit commun par la loi de départementalisation du 19 mars 1946. Ces territoires forment depuis des départements à part entière placés sous l'empire des lois et décrets ordinaires, mais avec la possibilité cependant de "faire l'objet des mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière" (article 73 de la Constitution de 1958). En pratique, et en raison de cette "situation particulière", l'alignement de la législation métropolitaine n'a été que très progressive.

La loi du 2 mars 1982, dite "loi de décentralisation", a transformé la Guyane en une région française d'outre-mer (ROM), comme la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion. A l'instar des régions métropolitaines, ces ROM ont hérité depuis cette date du pouvoir exécutif du préfet transféré aux présidents des conseils général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'Etat. A la différence des régions métropolitaines, les ROM sont monodépartementales et disposent de deux assemblées délibérantes (régionale et départementale) sur un même territoire avec un même préfet.

##### **...dont le statut et les compétences ont évolué depuis dix ans**

Le statut ainsi que le champ et la répartition des diverses compétences dévolues aux collectivités locales d'outre-mer n'ont cessé d'évoluer au cours des deux dernières décennies, à la fois sous l'effet de la loi de décentralisation de 1982 puis de l'Acte II de la décentralisation, voté en 2003<sup>1</sup>, et de lois spécifiques aux DOM comme la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

---

<sup>1</sup> applicables à l'ensemble des collectivités locales françaises



Parmi les principales innovations statutaires, on peut noter dans la LOOM l'introduction de la possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant sur toute proposition d'évolution institutionnelle ou à propos de nouveaux transferts de compétences. Ces lois contiennent également, afin de favoriser l'action internationale de ces départements, des attributions nouvelles pour les conseils généraux et régionaux en matière de négociation et de signature d'accords au nom de la République avec les Etats ou organismes régionaux voisins. Enfin, la LOPOM pose, entre autres, le principe d'une révision des conditions d'attribution du financement de ces transferts qui tiennent compte précisément de la situation spécifique des DOM par rapport aux collectivités métropolitaines.

### **L'acte II de la décentralisation<sup>1</sup>**

La loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 reconnaît désormais explicitement l'existence de "populations d'outre-mer" (art.72-3) et les catégories de collectivités suivantes :

- les départements et régions d'outre-mer (DOM et ROM) que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ;
- les collectivités d'outre-mer (Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie etc.) ;
- la Nouvelle-Calédonie et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) qui possèdent chacune des particularités.

La loi constitutionnelle confirme l'application du principe de l'identité législative (art. 73) pour les départements et régions d'outre-mer et, tenant compte des avancées apportées par la LOOM en matière institutionnelle, accroît les possibilités d'adaptation du droit commun dans les DOM-ROM. Parmi les adaptations envisageables, la révision constitutionnelle autorise pour les DOM-ROM :

- la création par la loi d'une collectivité se substituant à un département et une région d'outre-mer sous la condition du consentement des électeurs. La Réunion s'est d'emblée exclue de ce dispositif, sa double qualité de département et de région étant inscrite dans la constitution. La Martinique et la Guadeloupe ont proposé en 2003 le projet de création d'une collectivité nouvelle se substituant à la région et au département mais sans succès. Le 7 décembre 2003, les électeurs de la Martinique et de la Guadeloupe ont opté par référendum pour le maintien de deux collectivités superposées. En revanche, au cours du même référendum, les électeurs des communes de Saint-Barthélemy et Saint-Martin de la Guadeloupe, se sont prononcés quant à eux favorablement sur le projet de leurs élus d'une évolution statutaire tendant à substituer une collectivité d'outre-mer de la République (régie par l'article 74 de la constitution) à la région, au département de la Guadeloupe ainsi qu'à la commune.
- la possibilité pour les départements et les régions d'outre-mer d'élaborer des règlements dans des matières relevant du domaine législatif comme l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou les transports terrestres ou maritimes. Une loi d'habilitation est nécessaire. Cette possibilité est exclue d'emblée "si sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti". Là encore, la Réunion a volontairement refusé cette dernière possibilité par un amendement qui figure dans l'article 73 de la constitution.

La dernière étape législative de ce nouvel "Acte" de la politique de décentralisation, la loi du 13 Août 2004, a organisé le transfert de nouvelles compétences et des moyens de l'Etat vers les collectivités territoriales, dont l'entrée en vigueur a été effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elle concerne les DOM et les ROM au même titre que les collectivités métropolitaines. A l'exception de la formation professionnelle, désormais entièrement transférée aux régions, les collectivités interviennent chacune, depuis la loi du 13 août, dans

---

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation consacre par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 l'organisation décentralisée de la République telle qu'elle s'est développée sur l'intégralité du territoire depuis les années 1980.

tous les domaines (développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture). Mais chacune (à l'exception des communes) dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur. Ainsi par exemple, depuis la loi du 13 août 2004, c'est le département qui définit et met en œuvre la politique d'action sociale en tenant compte des compétences confiées à l'État et aux autres collectivités. Il en est de même pour la région qui, désormais, devient coordinatrice du développement économique, avec notamment l'élaboration du schéma régional de développement économique (SRDE).

## **1.2 Un statut de région ultrapériphérique de l'Europe (RUP)...**

La Guyane, comme les autres départements français d'outre-mer, fait partie de l'Union européenne au sein de laquelle elle figure, au même titre que ces derniers, en qualité de "région ultrapériphérique" (RUP). Cette notion a été reconnue pour la première fois dans la déclaration annexée au traité de Maastricht de 1992. En 1997, le traité d'Amsterdam confirme en son article 299-2 (qui prend la suite de l'article 227-2 du Traité de Rome relatif aux DOM) l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Açores, Madère et Canaries) et reconnaît leurs spécificités. Ainsi, la notion d'ultra périphérie se définit par :

- l'intégration au sein d'un double espace géoéconomique constitué, d'une part, d'une zone géographique de proximité (constituée généralement de pays tiers pauvres), et d'autre part, d'un espace politique d'appartenance ;
- l'isolement relatif, du fait du très grand éloignement du continent européen, renforcé par l'insularité ou l'enclavement ;
- la dimension très réduite du marché intérieur local, liée à la taille de la population ;
- des conditions géographiques et climatiques limitant le développement endogène des secteurs primaires et secondaires (absence de matières premières, caractère archipélagique, zones de volcanisme actif,...) ;
- la dépendance économique à un petit nombre de produits ou même à un seul produit.

### **... qui permet des dérogations au droit communautaire...**

Les quatre DOM, tout comme les autres RUP font, en raison de leur ultrapériphéricité, l'objet de "mesures spécifiques" qui adaptent le droit communautaire. L'UE tolère ainsi par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer (cf. ci-dessous), le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des modulations par rapport à certaines politiques européennes comme celles des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements. Par ailleurs, l'UE octroie des aides spécifiques à ces régions : aides concernant la banane, la filière de la canne à sucre, les produits d'élevage, la compensation des surcoûts...

### **... et donne accès aux financements de la politique régionale européenne.**

Outre ces adaptations, ces régions bénéficient depuis 1975 au titre de la politique régionale, d'aides européennes et depuis 1989 des fonds structurels européens. Ces derniers permettent de cofinancer avec les Etats et les collectivités locales des programmes de développement. Pour la période 2000-2006, les fonds structurels sont destinés à financer des programmes opérationnels intégrés dans le Document unique de programmation (DOCUP)

définit pour chaque département en lien avec le Contrat de plan Etat-Région (cf. chapitre I, section 2, §5 "Les finances publiques"). Les quatre DOM bénéficient de ces fonds principalement au titre de l'objectif 1 des programmes d'initiative nationale. Cet objectif 1, le plus important des trois objectifs fixés pour 2000-2006 (près de 70 % du budget y est consacré), est destiné au financement du développement des régions les plus pauvres dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire.

Les DOM bénéficient également des fonds structurels dans le cadre du programme d'initiative communautaire et du programme des actions innovantes, dont les objectifs sont respectivement la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle (le programme INTERREG à la Guadeloupe) et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi (Réunion).

Au total, pour la période 2000-2006, l'enveloppe des fonds communautaires au titre de l'objectif 1 à destination des DOM s'élève à près de 3,5 milliards d'euros (6,5 avec l'ensemble des dotations publiques nationales). Au mois de décembre 2005, le montant des dépenses engagées et réalisées atteignaient en cumulé respectivement près de 3 et 1,4 milliards d'euros (respectivement 5,4 et 3 en comptant des dépenses nationales).

La période de programmation actuelle des Fonds s'achève en décembre 2006. La Commission et les Etats membres ont déjà défini les orientations de la nouvelle politique régionale et préparent la programmation 2007-2013. Les trois objectifs prioritaires actuels des fonds - objectif 1, 2 et 3 - feront place en 2007 aux objectifs : "convergence" (proche de l'ancien objectif 1); "compétitivité régionale et emploi" et "coopération territoriale européenne". Le nombre des instruments financiers sera réduit à trois : le FEDER, le FSE et le Fonds de Cohésion.

Parmi ces innovations, l'une d'elles mérite d'être soulignée : celle relative aux conditions d'éligibilité. En effet, les RUP qui auparavant bénéficiaient, comme les autres régions européennes, des principaux fonds structurels en raison de la faiblesse de leur PIB (75 %) par rapport à la moyenne européenne, seront désormais éligibles à ces fonds "convergence" du seul fait de leur statut de région ultra périphérique, indépendamment du niveau de leur PIB<sup>1</sup>. Ainsi, un financement spécifique du FEDER est-il prévu pour leur intégration dans le marché intérieur et la prise en compte de leurs contraintes spécifiques.

La Commission, les Etats-membres et les régions doivent établir tout au long de l'année 2006 "les cadres de références stratégiques nationaux" et la nouvelle génération de "programmes opérationnels" (qui remplacent désormais les DOCUP). Dans ce cadre, chaque région doit élaborer un diagnostic territorial qui permettra aux décideurs de définir une stratégie pertinente de développement pour leur département. Elle servira de base pour l'établissement des Contrats Etat Région ainsi que pour chaque Programme Opérationnel de la période 2007-2013.

---

<sup>1</sup> L'éligibilité à l'objectif convergence pour les autres régions reste soumise au critère du produit intérieur brut par habitant qui sur la période 2000-2002 ne doit pas dépasser 75 % de la moyenne de l'UE élargie.

## 2. DES REGLEMENTATIONS ET DES POLITIQUES ECONOMIQUES TAILLEES SUR MESURE

Afin d'accélérer leur développement économique, mais aussi de tenir compte de leur handicap structurel, les DOM bénéficient d'institutions et de politiques économiques adaptées.

Ainsi, le système fiscal dans les DOM tient compte par exemple de l'effet sur le coût de la vie de l'éloignement de ces régions par rapport à la métropole (TVA réduite), mais aussi des difficultés (liées à leur petite taille et leur éloignement) à développer une économie productive locale (octroi de mer). La fiscalité est également utilisée à des fins incitatives, toujours dans l'optique d'une compensation des handicaps ce qui explique notamment que les mécanismes mis en œuvre dans les DOM ne soient pas appliqués en métropole. Il s'agit, entre autres, des aides fiscales à l'investissement justifiées dans certains secteurs par la faible rentabilité économique des projets d'investissement, en raison notamment de l'étranglement des marchés de ces économies. Les aides fiscales sont également utilisées pour soutenir des secteurs particulièrement sensibles dans ces régions comme par exemple, le logement.

Outre la fiscalité, le gouvernement régule les prix des biens et des activités pour lesquels les conditions de production sont non concurrentielles.

Enfin, les politiques de l'emploi dans les DOM sont identiques à celles conduites en métropole, en raison du principe de l'identité législative, mais contiennent des dispositions particulières qui renforcent les leviers usuels de la politique de l'emploi métropolitaine, afin notamment de tenir compte des spécificités de l'emploi et du chômage local.

### 2.1 Un système fiscal à part

#### L'imposition indirecte

Pour ce qui relève de l'imposition des biens, les DOM constituent vis-à-vis de la métropole, un territoire d'exportation. Les exportations sont exonérées et les importations de biens sont imposées selon le principe de la destination. Contrairement à la métropole, l'imposition sur la consommation est une combinaison du système de l'octroi de mer et de taxes sur la valeur ajoutée à taux réduits. Vis-à-vis de l'Europe, les DOM bénéficient pour l'octroi de mer d'une dérogation au droit communautaire. Pour ce qui est de la TVA, ils sont exclus du régime de la TVA intracommunautaire et les entreprises établies dans les DOM n'ont pas de numéro d'identification à la TVA intracommunautaire.

Au sein même des DOM, les départements de la Guadeloupe et de la Martinique forment, au regard de l'octroi de mer, mais aussi de la TVA et des accises, un territoire fiscal unique, appelé "Marché unique antillais". Les marchandises qui ont été mises à la consommation ou produites dans l'une de ces régions circulent librement dans l'autre. Elles supportent donc la taxation de la région de l'origine et non plus de la destination. De même, le principe de l'origine prévaut en matière d'octroi de mer sur les échanges de productions locales entre les régions de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique. En revanche, au regard de la

TVA, les départements de la Réunion et de la Guyane constituent un territoire d'exportation entre eux et par rapport aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique

### Le cas de l'octroi de mer

La mise en œuvre de l'octroi de mer, qui constitue une des plus anciennes taxes du système fiscal français, répond à un double objectif :

- protéger de la concurrence extérieure le développement des secteurs productifs locaux ;
- assurer une ressource fiscale aux collectivités locales (communes) dominiennes là ou en raison du niveau de développement économique, le rendement fiscal des "quatre vieilles"<sup>1</sup> s'avère insuffisant. La gestion de cet impôt qui relevait de la compétence des conseils généraux, a été transférée en 1984 aux conseils régionaux. Ce sont eux qui fixent les tarifs de l'octroi de mer pour le compte des autres collectivités. Ils ont également la possibilité de bénéficier pour leur propre budget d'un droit additionnel à l'octroi de mer au taux de 1 %. A l'exception du droit additionnel, le produit de l'octroi de mer est affecté aux communes, à un fonds régional pour le développement et l'emploi, et, dans le cas particulier de la Guyane, au département (cf. chapitre I, section 2, §5 "Les Finances Publiques").

Jusqu'en 1992, l'octroi de mer frappait les marchandises de toute provenance qui étaient introduites dans les départements d'outre-mer. Un tel régime revenait à introduire une taxe d'effet équivalent à un droit de douane et n'était donc pas conforme aux dispositions relatives à la libre circulation des marchandises du Traité de Rome. Le Conseil européen a donc, dans la perspective de la mise en œuvre du marché unique (1993), instauré pour une durée de 10 ans, un système dans lequel cette taxation s'appliquait tant à la production locale qu'aux importations de marchandises. L'exonération de la production locale totale ou partielle était cependant autorisée afin de contribuer à la promotion ou au maintien d'une activité économique dans les DOM sans être pour autant de nature "à altérer les échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun"<sup>2</sup>.

A l'issue de cette période, de nouvelles négociations ont été engagées et ont abouti à la mise en place d'un nouveau dispositif entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2004 et ce jusqu'au 31 juillet 2014. Selon le nouveau régime, seuls les biens pour lesquels un surcoût de fabrication résultant des handicaps de l'ultrapériphéricité peut être identifié, sont susceptibles de bénéficier d'un régime dérogatoire.

Ainsi, les exonérations et réductions ne concernent désormais qu'une liste détaillée de produits locaux définis par référence à la nomenclature douanière et répartis en trois catégories correspondant aux parties A, B et C. Pour ces produits, trois différentiels de taux entre les importations et la production locale ont été fixés par le Conseil. L'écart maximal de taxation ne peut ainsi excéder 10 points de pourcentage pour les produits de la partie A, 20 points pour ceux de la partie B et 30 points pour ceux de la partie C. Les produits qui ne figurent pas dans l'annexe ne peuvent faire l'objet d'aucune différence de taxation.

---

<sup>1</sup> La taxe d'habitation, la taxe professionnelle, les taxes sur les propriétés bâties et non bâties.

<sup>2</sup> Extrait de l'article 2 § 3 de la décision 89/688 du conseil des communautés européennes du 22 décembre 1989.

Liste des produits bénéficiant d'un différentiel de taux en Guyane

	Octroi de Mer Interne		Octroi de Mer Externe	
	OM	OM Régional	OM	OM Régional
<b>Produits de l'annexe A</b>				
Mortier et bétons, ouvrages en ciments	0%	0%	7,5%	2,5%
<b>Produits de l'annexe B</b>				
Produits en plastiques, constructions ou parties de construction en fer ou acier	0%	0%	14,0%	2,5%
Yoghourts, jus de fruit, riz, eaux et boissons gazeuses, crevettes, poisson congelé, sables, ciment, peinture, cailloux, graviers, tubes et tuyaux en plastique, mortiers et bétons, blocs en béton, aliments du bétail, constructions en aluminium	0%	0%	17,5%	2,5%
<b>Produits de l'annexe C</b>				
Bois bruts, bois issus de la première transformation, rhum	0%	0%	27,5%	2,5%

Source : Conseil régional

Les conseils régionaux conservent cependant la faculté d'exonérer certains biens importés destinés à la production locale (matières premières, équipements sanitaires etc.) ou encore les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 550 000 euros.

Enfin, le droit additionnel à l'octroi de mer est remplacé par un octroi de mer régional (OMR) calculé sur la même assiette que l'octroi de mer. Les opérations qui bénéficient d'une exonération de l'octroi de mer peuvent être soumises à l'octroi de mer régional. Les taux fixés par le conseil régional ne peuvent excéder 2,5 %.

### La Taxe sur la Valeur Ajoutée

L'éloignement de la métropole et l'insularité pèsent dans les DOM sur le coût des biens importés et indirectement sur le niveau général des prix. Cette situation a conduit à appliquer un régime particulier de TVA lors de la création de celle-ci, spécificité qui perdure encore aujourd'hui<sup>1</sup>.

La Guyane présente à ce titre une situation singulière au sein des DOM. En effet, elle a été exclue, dès 1948, de l'application des taxes sur le chiffre d'affaires, et le demeure, "temporairement". En réalité, la structure de l'économie de ce département ne plaide pas en faveur de l'instauration de la TVA. La plupart des entreprises seraient en tout état de cause en deçà du seuil de la franchise. En outre, le centre spatial guyanais à Kourou demeurerait en grande partie exonéré pour son activité principale de lancement de satellites, l'espace étant considéré fiscalement comme un territoire d'exportation. Compte tenu du mécanisme de remboursement de la TVA non acquittée au titre de l'achat de biens exonérés (cf. ci-dessous), Arianespace bénéficierait de remboursements de TVA élevés dans la mesure où les véhicules spatiaux ouvrent droit à ce dispositif. Tel est également le cas des entreprises de BTP dont les principaux matériaux figurent également sur cette liste. Ainsi, aussi longtemps que le mécanisme de remboursement de TVA non perçue est maintenu, la non-application de la TVA en Guyane pourrait paradoxalement constituer à la fois une simplification administrative, une économie budgétaire et une mesure favorable à la maîtrise des prix.

<sup>1</sup> La TVA s'applique à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion dans les mêmes conditions que sur le territoire métropolitain à l'exception du niveau des taux et des régimes d'exonération. Les taux applicables, prévus par l'article 296-1 a et b du code général des impôts, sont les suivants :

- taux réduit : 2,1 %
- taux normal : 8,5 %

Enfin, le tabac destiné à être consommé dans les DOM est passible d'un droit de consommation. Le taux et l'assiette de ce droit sont fixés par délibération des Conseils généraux de ces départements. Le montant du droit de consommation est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine et son produit est affecté au budget de ces départements.

### La TVA non perçue et récupérable dite "TVA NPR"

Les DOM bénéficient d'un régime très particulier de déduction de la TVA décomptée fictivement sur les produits dont l'importation et la vente sont exonérées dans les DOM. L'objectif de ce dispositif particulier est d'accroître l'impact des exonérations sur le consommateur final. Les entreprises peuvent en effet déduire une TVA qu'elles n'ont pas acquittée, ce qui permet de diminuer *in fine* les prix de détail. Cette méthode, qui s'apparente à une subvention budgétaire directe des entreprises assujetties, est notifiée à la Commission européenne comme une aide de l'Etat.

A l'origine, ce dispositif était ouvert aux opérateurs utilisant des biens importés en exonération de TVA pour les besoins de leurs opérations taxées. Cet avantage a été ensuite élargi aux fabricants et revendeurs de produits spécialement exonérés en application de l'article 295-1-5° du CGI, ainsi qu'aux exportateurs. Mais, dans ces deux cas, la déduction de la TVA décomptée fictivement est limitée aux seuls achats de biens d'investissement. En 2003, l'existence de la TVA NPR a été remise en cause par le législateur car jugée incompatible avec les aides introduites par la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) puis par la loi programme pour l'outre-mer (LOPOM). Toutefois, devant les réticences exprimées, l'Etat a prorogé le dispositif afin de se donner le temps d'en évaluer l'impact économique.

### La fiscalité sur les carburants

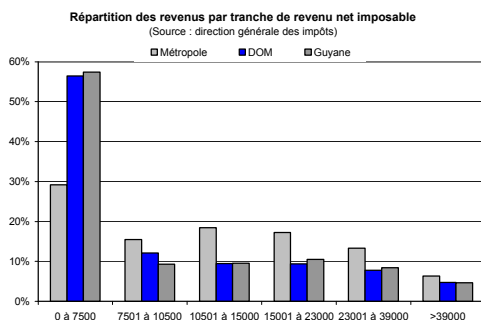
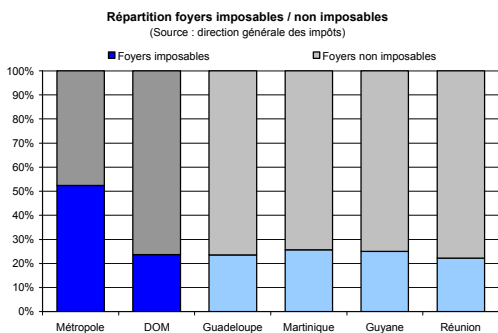
La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) n'existe pas dans les DOM sous sa forme métropolitaine mais est remplacée par une taxe spéciale sur les carburants (TSC) qui alimente le fonds d'investissement routier géré par les collectivités locales. Elle est perçue exclusivement sur les essences, les super carburants, le gazole et les émulsions dans le gazole. La TSC est la principale taxe que supportent les carburants dans les DOM, qui sont également soumis à l'octroi de mer et à l'octroi de mer régional.

### L'imposition directe

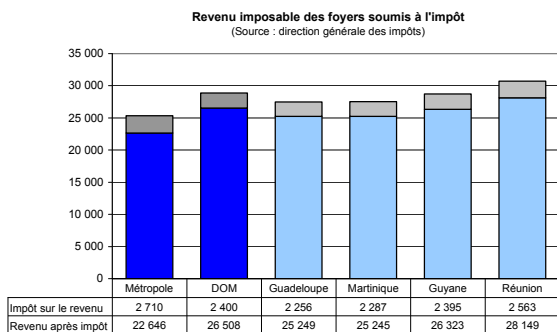
Le calcul de l'impôt sur le revenu et de celui de l'impôt sur les sociétés dans les DOM obéit aux mêmes règles qu'en France métropolitaine.

Toutefois, **l'impôt sur le revenu** des contribuables domiciliés dans ces départements est, en vertu des dispositions de l'article 197-I-3 du Code général des impôts réduit de 30 %, plafonné pour les revenus de 2005 à 5 100 euros pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 %, plafonné à 6 700 euros, pour la Guyane. Ces réductions peuvent se conjuguer avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les particuliers.

En 2004, 876 438 foyers fiscaux étaient dénombrés dans les DOM (77 770 en Guyane), sur un total de 34 419 885 en France. La part des foyers imposables au titre des revenus de l'année 2003 ne représente que 23,7 % contre 52,4 % pour la France. Cette différence de répartition entre les foyers imposables et les foyers non imposables se retrouve dans les quatre DOM avec la même amplitude. Le poids des foyers imposables dans les DOM varie ainsi entre 22,3 % à la Réunion et 25,7 % à la Martinique.



Cette particularité s'explique par une répartition des revenus par tranches très différente entre la métropole et les DOM. En effet, les quatre DOM comptent près de deux fois plus de foyers à revenus très modestes (moins de 7 500 € par an) que la métropole, qui ne sont pas soumis à l'impôt.



Concernant plus spécifiquement les foyers imposables, leurs revenus moyens au titre de l'année 2003 étaient supérieurs de 14 % dans les DOM par rapport à la métropole. Cet écart s'explique notamment par l'existence de majorations de salaires pour certaines catégories de salariés, en particulier les fonctionnaires. En revanche, l'impôt moyen acquitté était 11 % plus faible qu'en métropole, en liaison avec la

réfaction de 30 % à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion et de 40 % en Guyane évoquée en début de partie et aux possibilités offertes par la défiscalisation, notamment de l'habitation principale.

**L'impôt sur les sociétés** bénéficie également de nombreux traitements préférentiels visant à compenser les surcoûts générés par les handicaps permanents structurels de ces régions. Par exemple, il est assis, dans les DOM, sur les deux tiers des bénéfices imposables dans les secteurs considérés comme prioritaires. De plus, une exonération temporaire d'impôt sur les sociétés peut être accordée sur agrément aux entreprises créant une activité nouvelle. Toutefois, l'aide aux entreprises passe essentiellement à travers le dispositif de défiscalisation des investissements et par les mesures de réduction de charges sociales sur les salaires (cf. ci-dessous).



S'agissant de la **fiscalité locale directe**, comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

## 2.2 La régulation des prix

L'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986 et son décret d'application du 29 décembre 1986 ont fixé le principe de la liberté des prix et de la concurrence en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Toutefois, en raison de situations de monopole spécifiques ou de difficultés durables d'approvisionnement, l'Etat conserve la possibilité de réglementer les prix par décret. Le décret n° 88-1 045 du 17 novembre 1988 a notamment réglementé le prix des hydrocarbures, de certains produits pharmaceutiques, des taxis et des ambulances. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, le prix des livres scolaires est identique dans les DOM et la métropole tandis que le prix de vente des livres non scolaires s'établit par application d'un coefficient multiplicateur de 1,1 au prix public fixé par l'éditeur.

## 2.3 Les principales mesures d'incitation à l'investissement

Les dépenses fiscales en faveur des investissements outre-mer, dont les premières sont apparues dans les années 1950, n'ont cessé d'être modifiées par le législateur. Le dispositif actuel est issu des dispositions de la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, connues sous le nom de "loi PONS". Il a été révisé par la loi de finances pour 1999, par l'article 19 de la loi de finances pour 2001 connue sous le nom de "loi PAUL" et dernièrement par la LOPOM avec la "loi Girardin".

De façon générale, les aides fiscales associées à l'investissement dans les DOM concernent aussi bien les particuliers (à travers les réductions d'impôts sur le revenu dont ils peuvent bénéficier) que les entreprises qui peuvent réduire leur impôt sur les sociétés. Les modalités d'application de ces réductions dépendent de la nature du contribuable ainsi que des secteurs dans lesquels l'investissement est entrepris.

Le dispositif actuellement en vigueur est défini par la loi de programme de 2003 pour l'Outre-mer pour une durée de quinze ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017. De façon générale, le dispositif Girardin s'est traduit par :

- une extension des conditions d'éligibilité des projets d'investissement à la quasi-intégralité des secteurs<sup>1</sup>.
- même si tous les secteurs ne sont pas sur un même pied d'égalité. Par exemple, afin d'encourager le secteur des énergies renouvelables, les taux de défiscalisation (actuellement 50 %) sont majorés de 10 points lorsque les investissements concernent des projets de production d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermique).
- un relèvement de la plupart des seuils à partir desquels les projets d'investissement doivent faire l'objet d'un agrément. Ainsi par exemple, le seuil général d'agrément obligatoire est

---

<sup>1</sup> Seuls les secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne sont exclus de ces dispositifs (commerce, activités financières).

relevé de 760 000 € à 1 000 000 €, tandis que le seuil applicable pour les investissements réalisés par des contribuables non exploitants est maintenu à 300 000 €.

- un accroissement des taux de réduction d'impôts. Ainsi, par exemple, le taux de défiscalisation est porté à 70 % pour les travaux de rénovation ou de réhabilitation hôtelière. Le taux de réduction d'impôt accordé aux investissements dans le secteur de la location de bateaux de plaisance est porté de 50 à 70 %.

## 2.4 Les politiques de l'emploi dans les DOM

Les multiples dispositions relatives à l'emploi dont bénéficient les DOM aujourd'hui sont consignées dans les volets économiques de la loi Perben (1994), de la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de celle de la loi programme pour l'outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003.

Les deux principaux piliers de la politique en faveur de l'emploi en France sont, d'une part, les emplois aidés et, d'autre part, l'allègement de cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Le choix de ces mesures générales de réduction ciblée du coût du travail a été fait au début des années 1990. Les DOM, au même titre que les autres départements français, bénéficient de l'ensemble des dispositifs nationaux mis en place depuis lors, qu'il s'agisse des emplois aidés (Contrat Emploi Solidarité (CES), Contrat d'emploi consolidé (CEC) ou encore du Contrat Emploi Jeune (CEJ)) ou des réductions de cotisations sociales. Mais, depuis la loi Perben, certains de ces contrats ainsi que les mécanismes de réduction de cotisations sociales ont été adaptés, et d'autres ont été créés. Il s'agissait de tenir compte des caractéristiques de la population active domienne : taux de chômage élevé chez les jeunes (23 % contre 10 % en métropole), population de bénéficiaires du RMI importante, niveau de qualification faible, emplois dissimulés etc. Ainsi, les dispositifs visant à faciliter l'insertion et inciter l'accès des jeunes à la formation ont été renforcés<sup>1</sup>. Les DOM bénéficient, par exemple, du contrat d'insertion par l'activité (CIA) réservé aux seuls allocataires du RMI ou encore du contrat d'accès à l'emploi (CAE) version domienne du contrat initiative emploi métropolitain qui accorde des avantages spécifiques aux bénéficiaires du RMI et s'accompagne d'une exonération totale des cotisations là où en métropole, les entreprises utilisant ce contrat ont une aide forfaitaire.

Il en est de même pour ce qui concerne les exonérations de charges sociales, un dispositif spécifique visant à alléger le coût du travail des secteurs les plus touchés par la concurrence (tourisme par exemple) a été mis en place en 1994, puis renforcé successivement par la LOOM et la LOPOM. Outre l'aspect sectoriel, le mécanisme général de ces allègements diffère quelque peu du mécanisme métropolitain. Contrairement à l'allègement de droit commun (allègement Fillon) qui diminue à mesure que le salaire augmente pour disparaître lorsque le salaire atteint environ 1,7 SMIC, le système domien fonctionne comme un forfait qui s'applique sur tout ou partie des cotisations patronales selon le niveau de salaire.

---

<sup>1</sup> L'une de ces mesures, le congé solidarité, visait à favoriser des départs en pré retraite sous réserve de remplacer le salarié partant par un jeune de moins de 30 ans. Faute d'accord des collectivités locales qui devaient cofinancer le dispositif, cette mesure n'a pas été mise en place en Guyane.

Enfin, le volet emploi du Plan de cohésion sociale entré en vigueur en métropole en 2005 n'a pas été appliqué dans les DOM. Dans ces régions, de même qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, le CAE et le CIA n'ont pas subi de modification et les CES et CEC pouvaient être conclus jusqu'au 31 décembre 2005 (cf. chapitre 1, section 2, §1 "L'emploi et le chômage"). En revanche, le contrat d'accompagnement dans l'emploi est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

---

## § 2. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

---

### 1. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

A la différence des autres départements d'Outre-mer qui sont des îles, la Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain. Elle s'intègre dans le plateau des Guyanes qui s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. D'une superficie de 83 534 km<sup>2</sup>, la Guyane occupe seulement 4 % de la surface de cette région alors qu'elle forme le plus vaste des départements français d'outre-mer (16 % du territoire de l'Hexagone), équivalent à la surface du Portugal.

La Guyane est bordée au Nord par l'océan Atlantique sur 320 km environ. A l'Ouest, on trouve le Surinam (520 km de frontière commune) avec pour frontière le fleuve Maroni, et enfin au Sud et à l'Est, le Brésil avec lequel elle partage 580 km de frontière. La frontière Est avec le Brésil est constituée par le fleuve Oyapock. Le relief du département est peu marqué avec une zone de collines littorales et quelques points dépassant 600 m d'altitude dans le Sud, le plus haut culminant à 830 m.

La Guyane est recouverte à 94 % par la forêt amazonienne qui est sillonnée de rivières et de fleuves entrecoupés de rapides (le Maroni, la Mana, la Sinnamary, l'Approuague, l'Oyapock). La côte est constituée de mangrove sur plusieurs kilomètres. La bande côtière, qui a subi une forte déforestation, se présente sous forme de savane.

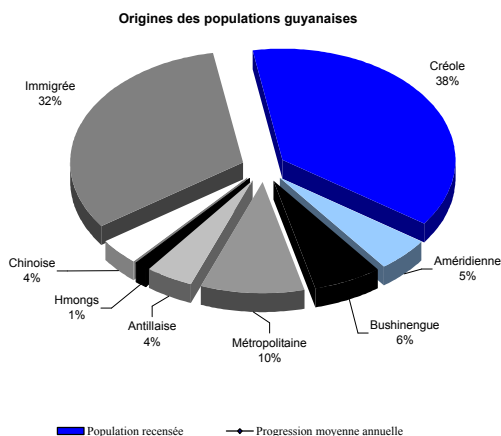
La Guyane bénéficie d'un climat de type équatorial humide. Sa position privilégiée proche de l'équateur, ainsi que sa façade océanique, lui confère une grande stabilité climatique, marquée notamment par la faiblesse des vents et la faible amplitude des températures. En revanche, les précipitations connaissent des variations annuelles conséquentes et déterminent le rythme des saisons.

L'année est marquée par une saison humide qui s'étale de décembre à juillet, entrecoupée d'une petite saison sèche en mars, et par une saison sèche d'août à novembre. La pluviométrie annuelle varie de 1 700 mm dans le Nord-ouest à 3 800 mm dans la région de Régina-Cacao. Elle est de 3 000 mm en moyenne sur la bande côtière de Kourou à Cayenne, et un peu moindre dans les régions de l'intérieur (2 500 mm).

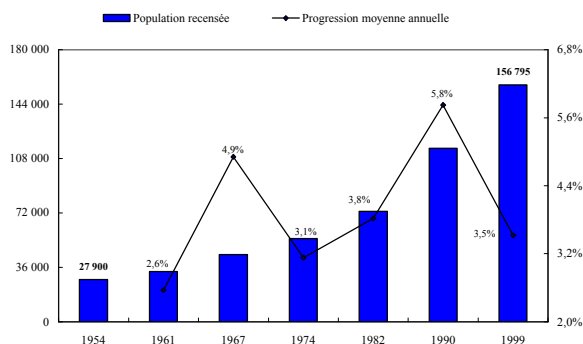
L'humidité relative moyenne est élevée, entre 80 et 90 %, selon la saison. Malgré tout, la Guyane dispose d'un ensoleillement important, avec en moyenne 2 200 heures d'insolation annuelle, les maxima étant situés sur la bande côtière.

## 2. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

La population guyanaise se distingue par sa pluralité culturelle liée à la diversité de ses origines. Elle est composée de personnes d'origine créole, amérindienne, antillaise (originaires principalement des Antilles françaises), bushinengue<sup>1</sup>, métropolitaine, hmong (regroupées essentiellement dans les villages de Cacao et Javouhey), chinoise (présentes dans le commerce de proximité) et, également d'immigrés (essentiellement originaires d'Haïti, du Surinam et du Brésil).



La Guyane, qui comptait une population d'environ 27 000 habitants au milieu des années 50, a connu entre cette date et 1982 une croissance annuelle moyenne de 4 %. Celle-ci s'est ensuite accélérée à + 5,8 %, avec l'apport migratoire impulsé par l'essor économique au cours de la décennie 80, pour revenir à + 3,5 % en moyenne entre 1990 et 1999.



La répartition de la population sur le sol guyanais est très inégale. La densité moyenne n'est que de 2 habitants au km<sup>2</sup> (contre 248 habitants au km<sup>2</sup> en Guadeloupe, 339 en Martinique et 108 en Métropole) car une grande partie du territoire n'est pas habitée, l'essentiel de la population étant concentrée sur le littoral et le long des grands fleuves frontaliers. Plus de la moitié de la population vit sur l'île de Cayenne regroupant les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la population du département était estimée par l'INSEE à 190 842 habitants (chiffre établi sur la base des premiers résultats du recensement rénové<sup>2</sup>), contre 185 000 en début 2004. La croissance annuelle moyenne s'établit sur la période 1999-2004 à 3,44 %, soit un rythme légèrement inférieur à la croissance annuelle moyenne de la période 1990-98 (3,59 %).

<sup>1</sup> Descendants d'esclaves du Surinam, appelés également noirs marrons.

<sup>2</sup> A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Cette nouvelle méthode permettra de disposer chaque année d'informations récentes et d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins des habitants.

Ce dynamisme démographique de la Guyane résulte en grande partie de sa très forte natalité. Ainsi, environ 30 enfants pour 1 000 personnes naissent tous les ans, ce taux étant bien supérieur dans les communes du Maroni. En 2004, le nombre de naissances dans le département a toutefois diminué de 1,6 % pour atteindre un total de 5 312. Le nombre de décès a fortement diminué (- 7,1 %), conduisant à un excédent naturel de 4 615 personnes, en baisse de 0,8 % sur un an.

En 2004, la Guyane affiche un taux d'accroissement naturel de 25,0 ‰, nettement supérieur aux taux constatés aux Antilles (moins de 6,4 ‰ à la Martinique et 9,3 ‰ à la Guadeloupe). La croissance démographique provient pour plus des trois quarts de l'accroissement naturel, le quart restant résultant du solde migratoire.

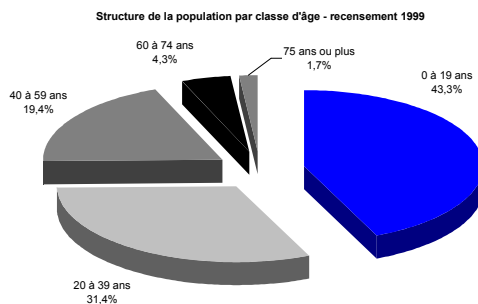
#### Indicateurs démographiques

	1990	2001	2002	2003	2004
Population (estimations au 31/12)	114 808	172 505	178 247	185 000	190 842
Naissances	3611	5 137	5 276	5 400	5 312
Variation annuelle	13,6%	-0,2%	2,7%	2,4%	-1,6%
Décès	595	678	665	750	697
Variation annuelle	9,0%	6,9%	-1,9%	12,8%	-7,1%
<b>Solde naturel</b>	<b>3 016</b>	<b>4 459</b>	<b>4 611</b>	<b>4 650</b>	<b>4 615</b>
Taux brut de natalité (1)	31,5	30,3	30,1	29,8	28,3
Taux brut de mortalité (1)	5,2	4,0	3,8	4,1	3,7
Taux d'accroissement naturel (1)	26,3	26,3	26,3	25,7	25,0
Indice de fécondité	nc	3,9	3,9	3,9	4,0
Espérance de vie des hommes	nc	71,6	72,5	71,3	72,0
Espérance de vie des femmes	nc	77,9	79,2	79,7	80,1

Source : INSEE

(1) pour 1 000 habitants.

La pyramide des âges établie à l'issue du recensement de 1999 indique que la population du département âgée de moins de 20 ans représente 43,3 % des habitants, contre 25,7 % en métropole, soit une progression de 38,6 % par rapport au recensement de 1990. Par ailleurs, un individu sur neuf est âgé de moins de 4 ans. La population âgée de 20 à 39 ans est en diminution de 3,6 points, au bénéfice de la tranche d'âge des 40 – 59 ans, et celle des plus de 60 ans est stable.



Selon les projections réalisées par l'INSEE, sur la base du dernier recensement, il ressort que la population guyanaise atteindrait 425 520 habitants à l'horizon 2030 (hypothèse du scénario central). La part des jeunes, bien qu'en diminution, resterait forte alors que celle des plus de 60 ans connaîtrait un quasi doublement. Entre le scénario le plus restrictif qui intègre une baisse progressive du taux de fécondité et le scénario le plus expansif qui repose sur l'allongement de la période de référence de migration (1982-1999 au lieu de 1990-1999), les projections de population à l'horizon 2030 oscillent entre 394 898 et 589 532 habitants.

#### Projection de population (scénario central)

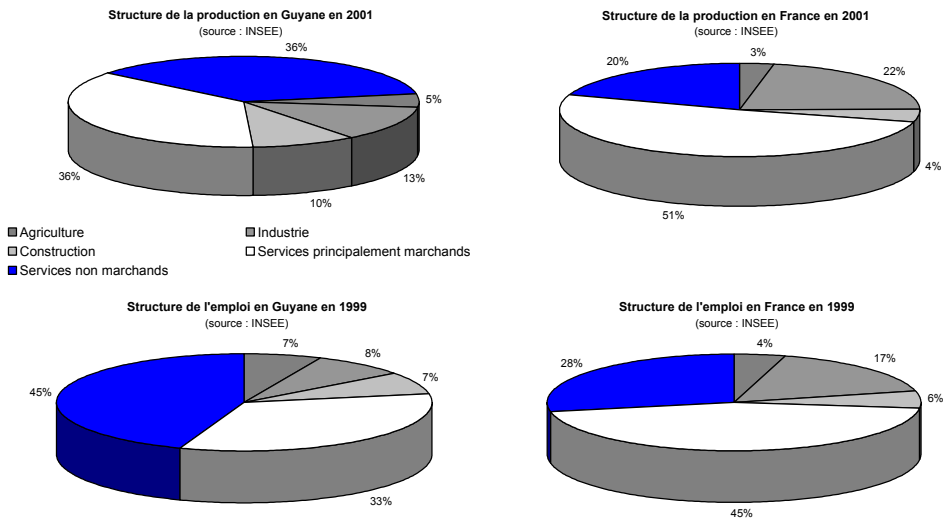
	2000	2010	2020	2030
Population	161 561	222 093	307 238	425 520
Moins de 15 ans (%)	35,6	34,0	33,7	34,0
Entre 15 et 60 ans (%)	58,7	58,8	57,0	55,1
Plus de 60 ans (%)	5,7	7,2	9,3	10,9

Source : INSEE

## § 3. STRUCTURE ECONOMIQUE GUYANAISE

### 1. REPARTITION DE LA VA ET DES EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITE

L'économie guyanaise est dominée par le secteur tertiaire, tant en termes de création de richesses qu'en termes d'emplois. Il contribue pour 72 % à la valeur ajoutée totale et emploie 78 % de la population active ayant un emploi qui s'établissait en 2001 à 42 091 personnes. Le solde se répartit dans l'ordre entre l'industrie, la construction et le secteur primaire. Au sein du secteur tertiaire, la part des services non marchands est prédominante pour l'emploi (45 % contre 33 % pour les services principalement marchands), la répartition entre les deux branches étant plus équilibrée pour la Valeur ajoutée (36 % chacune).



L'économie guyanaise est marquée par la filière spatiale, dont le poids n'apparaît toutefois pas immédiatement. En effet, l'activité spatiale est transversale et concerne aussi bien les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises que du transport. Par ailleurs, ses effets induits irriguent la totalité de l'économie du département. Si sa part dans la création de richesse est difficilement quantifiable, son impact sur l'emploi salarié peut être estimé pour l'année 2003 à environ 3 550 sur la base de la dernière enquête de sous-traitance menée par l'INSEE, dont 1 450 au Centre spatial guyanais et 2 100 chez les sous-traitants. D'autres secteurs pour lesquels la Guyane dispose d'un potentiel économique n'apparaissent pas non plus clairement dans ces répartitions. Tel est le cas de la filière pêche ou de la filière bois qui concernent à la fois le secteur primaire mais aussi l'industrie. S'agissant enfin de l'activité aurifère, son poids dans la valeur ajoutée totale peut être estimé pour l'année 2001 à environ 3 %.

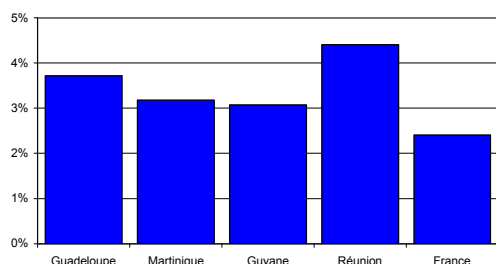
La structure de l'économie guyanaise diffère sensiblement de celle observée dans la France hexagonale. Ainsi, il apparaît que le secteur tertiaire occupe une place plus importante en Guyane, aux dépens essentiellement de l'industrie. En revanche, le poids des secteurs primaire et de la construction est un peu plus important.

## 2. LE PIB REGIONAL

L'analyse des comptes régionaux portera sur l'année 2001 qui constitue la dernière année pour laquelle l'intégralité de l'information est disponible.

### 2.1 PIB et Revenu disponible brut par habitant

Croissance annuelle moyenne en volume  
1993-2001

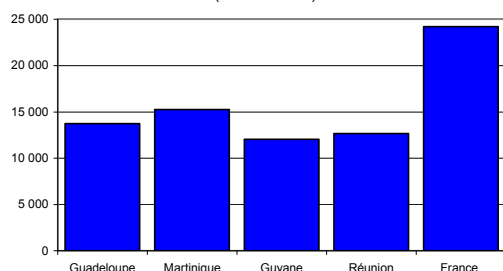


Source : INSEE (comptes économiques)

Le Produit intérieur brut (PIB)<sup>1</sup> des quatre départements d'outre-mer (DOM) représente environ 1,5 % du PIB français, et celui des seuls départements français d'Amérique (DFA) 0,9 %. Au sein des DFA, le PIB guyanais (évalué à 2 045 millions d'€ en 2001) représente environ 15 % du total. La croissance annuelle moyenne du PIB en volume des quatre DOM, calculée sur la période 1993-2001, est supérieure à celle enregistrée en France, l'écart allant de 0,7 à 2 points. La croissance annuelle moyenne de la Guyane atteint 3,1 %, soit la plus faible performance des DOM.

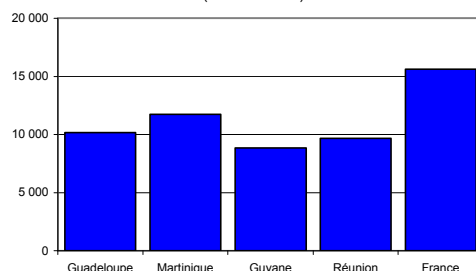
Le PIB courant par habitant des quatre DOM est structurellement inférieur à celui observé en métropole, le plus gros écart étant constaté en Guyane et le plus faible à la Martinique. Le PIB par habitant en Guyane s'établit en moyenne autour de 54 % du niveau national, mais tend à baisser depuis 1993. La faible progression annuelle moyenne de cet indicateur entre 1993 et 2001 (+ 1,6 % par an) montre que la croissance obtenue a été en grande partie absorbée par la croissance démographique du département, pesant d'autant sur la dynamique de rattrapage.

PIB à prix courants par habitant en 2001  
(en milliers d'€)



Source : INSEE (comptes économiques)

RDB des ménages par habitant en 2001 (sauf Réunion 2000)  
(en milliers d'€)



Source : INSEE (comptes économiques)

<sup>1</sup> Le PIB mesure la création de richesse sur une période d'un an par les agents économiques résidant sur le territoire d'un pays.

La croissance annuelle moyenne (calculée sur la période 1993-2001) du RDB<sup>1</sup> des ménages en Guyane est la plus faible parmi les DOM (+2,3 %, contre +3,7 % pour la Guadeloupe à +4,1 % pour la Martinique) et représente environ les trois-quarts de celle de la France entière. Cette évolution traduit une croissance économique faible par rapport à la croissance de la population sur toute la période. L'évolution observée a eu pour conséquence d'accroître l'écart entre le RDB par habitant de la Guyane et celui de la métropole : de 60,3 % en 1993, il est passé à 56,7 % en 2001, soit une perte 3,5 points pendant que le RDB des autres s'améliorait.

## 2.2 Les emplois du PIB régional

En structure, la formation du PIB en Guyane diffère sensiblement de celle de la métropole. La consommation finale y est plus importante : elle absorbe la totalité des ressources produites de l'année, contre un peu moins de 80 % en France. Par ailleurs, le commerce extérieur, structurellement déficitaire, fait apparaître des niveaux d'importations et d'exportations comparés au PIB très élevés par rapport à ce qui est observé en métropole. Cette particularité provient de la filière spatiale qui est à la fois un gros importateur et un gros exportateur. A l'opposé, la Formation brute de capital (formation brute de capital fixe + variation des stocks) affiche un poids voisin de ce qui est observé en métropole.

L'année 2001 s'est caractérisée par une très faible croissance de la consommation des ménages (+0,5 %, après +4,6 % en 2000). Cette mauvaise performance a toutefois été partiellement compensée par une accélération de la consommation des administrations publiques (+7,1 %, contre +1,9 %), ce qui a induit un accroissement de la consommation finale de 3,6 %, soit une performance légèrement supérieure à celle de l'année 2000. Enfin, l'investissement a connu à nouveau une très forte croissance sous l'impulsion de la filière spatiale.

Emplois de l'économie guyanaise							en millions d'€
	1998	1999	2000	Var. 00/99	2001	Var. 01/00	
<b>PIB</b>	<b>1 796</b>	<b>1 905</b>	<b>1 729</b>	<b>-9,2%</b>	<b>2 255</b>	<b>30,4%</b>	
<b>Consommation finale</b>	<b>1 776</b>	<b>1 897</b>	<b>1 959</b>	<b>3,3%</b>	<b>2 177</b>	<b>11,1%</b>	
Consommation des ménages	972	996	1 042	4,6%	1 127	8,1%	
Consommation des APU (1) et ISBL (2)	804	900	917	1,9%	1 050	14,5%	
<b>Formation brute de capital</b>	<b>383</b>	<b>307</b>	<b>405</b>	<b>31,9%</b>	<b>483</b>	<b>19,2%</b>	
F.B.C.F	387	394	420	6,6%	503	19,8%	
Variation des stocks	-4	-87	-15	-82,8%	-21	<i>ns</i>	
<b>Commerce extérieur</b>	<b>-363</b>	<b>-299</b>	<b>-636</b>	<b>112,5%</b>	<b>-405</b>	<b><i>ns</i></b>	
Exportations	1 218	1 118	1 274	13,9%	1 599	<i>ns</i>	
Importations	1 581	1 418	1 910	34,7%	2 005	<i>ns</i>	

Source : INSEE

(1) Administrations publiques

(2) Institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, syndicats, clubs sportifs, etc)

<sup>1</sup> Afin de comparer l'évolution économique de la Guyane par rapport aux autres départements d'outre-mer (DOM) et à la métropole, il apparaît plus pertinent d'utiliser comme critère le revenu disponible brut (RDB) des ménages car le PIB est soumis en Guyane à une contrainte méthodologique sur le mode de comptabilisation des activités spatiales, qui rend les résultats très erratiques.



## 2.2 La contribution des agents économiques au PIB

Au cours de la période 1993-2001, la part des entreprises dans la valeur ajoutée totale a perdu environ 4 points pour s'établir à 39 % (hormis quelques années exceptionnelles comme 1995 ou 2000). Cette baisse s'explique essentiellement par le repli continu de la part des institutions financières (- 1,8 point) alors que celle des sociétés non financières, plus volatile, est demeurée en moyenne autour de 37 %. De même, le poids des ménages et des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) a perdu environ 1 point sur la période. En revanche, la part des administrations a progressé de 5 points environ pour atteindre 35 % en 2001.

Part de la valeur ajoutée par agents économiques									en %
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Entreprises</b>	<b>42,7%</b>	<b>39,3%</b>	<b>45,8%</b>	<b>36,4%</b>	<b>36,4%</b>	<b>39,5%</b>	<b>40,5%</b>	<b>31,7%</b>	<b>39,4%</b>
SNF	38,5%	35,5%	42,9%	33,2%	33,3%	36,6%	38,1%	29,3%	37,0%
Institutions financières	4,2%	3,8%	2,9%	3,3%	3,1%	2,9%	2,4%	2,5%	2,4%
<b>Ménages et ISBLSM</b>	<b>27,0%</b>	<b>29,4%</b>	<b>25,2%</b>	<b>30,6%</b>	<b>29,4%</b>	<b>26,7%</b>	<b>24,6%</b>	<b>28,3%</b>	<b>25,6%</b>
<b>Administrations</b>	<b>30,3%</b>	<b>31,3%</b>	<b>29,0%</b>	<b>33,0%</b>	<b>34,1%</b>	<b>33,8%</b>	<b>34,9%</b>	<b>39,9%</b>	<b>35,0%</b>
Adm. Centrales et sécu	17,7%	19,0%	18,2%	19,0%	19,8%	19,1%	19,1%	22,0%	19,3%
Apul. et hôpitaux	12,6%	12,3%	10,8%	14,0%	14,3%	14,6%	15,8%	18,0%	15,7%

Source : INSEE

Le poids du secteur public dans l'économie guyanaise apparaît ainsi structurellement très important. A titre de comparaison, il n'est que de 18 % environ pour la France entière, de 28 % en Guadeloupe et de 29 % à la Martinique. La progression sensible du secteur public en Guyane se retrouve également dans la part de la consommation des administrations publiques dans le PIB. Celle-ci est en effet passée de 42 % en 1993 à 48 % en 2001. Ces évolutions sont des caractéristiques fortes de l'économie guyanaise, qui a connu une croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée publique de 6,0 % sur la période 1993-2001, très supérieure à celle de l'ensemble de l'économie du département (+ 4,1 %) et, en particulier, des entreprises (+ 3,1 %).

## 2.2 La répartition du Produit intérieur brut

Les salaires représentent la part majoritaire et croissante des revenus créés. Leur poids a ainsi progressé de près de 7 points entre 1993 et 2001, aux dépens essentiellement de l'excédent brut d'exploitation qui a perdu près de 8 points sur la période. La part des revenus mixtes des entrepreneurs individuels, est également en baisse sur la période, mais dans des proportions moindres (- 2 points). Le partage du PIB en 2001 diffère peu de celui observé pour la France entière où les salaires représentaient en 2000 52,5 % du PIB et les revenus entrepreneuriaux (revenus mixtes et EBE) 33,8 %.

Répartition du PIB									en %
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Salaires	49,6%	51,2%	47,9%	53,5%	55,8%	56,1%	56,0%	64,2%	50,5%
Revenus mixtes	14,8%	15,9%	13,8%	16,3%	15,1%	14,1%	13,3%	14,3%	12,9%
EBE	29,7%	24,9%	30,1%	19,7%	17,6%	19,9%	20,2%	9,5%	26,8%
Impôts sur production nets de subventions	9,9%	8,0%	8,1%	10,5%	11,5%	9,9%	10,5%	12,0%	9,8%

Source : INSEE

## Section 2

# L'évolution des principaux indicateurs en 2005

### § 1. L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

Les statistiques relatives à l'emploi en Guyane doivent être analysées avec prudence. Elles ne représentent en effet que le marché "légal" de l'emploi tel qu'il est suivi par la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP). Il existe en effet un marché clandestin significatif, alimenté par une forte immigration dont l'importance est difficile à apprécier, échappant par définition au suivi statistique. La lutte contre le travail informel s'est poursuivie en 2005 avec notamment la multiplication des opérations "Anaconda" sur les sites d'orpaillage.

#### 1. STRUCTURE ET REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE

La très forte croissance de la population entre 1982 et 1999 (+ 115 %) a eu un impact très important sur le marché du travail. Malgré un tassement du taux d'activité de plus de 5 points lié essentiellement à l'allongement des études des 15 – 25 ans, la population active a quasiment doublé sur la période. Cette croissance n'a pu être absorbée par le marché du travail, la population active ayant un emploi n'ayant augmenté que de 63 %.

Population active 1982 - 1999

	1982	1990	1999	Var. 1990/1999
<i>Salariés du secteur privé</i>	11 050	17 479	17 508	0,2%
<i>Salariés de l'Etat et des collectivités locales</i>	9 616	11 842	18 037	52,3%
<i>Salariés des ent. publiques et de SS</i>	nd	852	1 274	49,5%
Total salariés	20 666	30 173	36 819	22,0%
<i>Travailleurs indépendants</i>	4 689	4 109	4 078	-0,8%
<i>Employeurs</i>	313	1 069	1 693	58,4%
<i>Aides familiaux</i>	1 004	1 233	853	-30,8%
Total non salariés	6 006	6 411	6 624	3,3%
<b>Total population active ayant un emploi</b>	<b>26 672</b>	<b>36 584</b>	<b>43 443</b>	<b>18,7%</b>
<b>Chômeurs</b>	<b>4 808</b>	<b>11 812</b>	<b>18 783</b>	<b>59,0%</b>
<b>Population active</b>	<b>31 480</b>	<b>48 396</b>	<b>62 226</b>	<b>28,6%</b>
<b>Population inactive</b>	<b>16 443</b>	<b>27 694</b>	<b>40 883</b>	<b>47,6%</b>
<b>Population totale (pm)</b>	<b>73 012</b>	<b>114 808</b>	<b>156 790</b>	<b>36,6%</b>
Taux de chômage (au sens du recensement)	15,3%	24,4%	30,2%	5,8
Taux d'activité	65,7%	63,6%	60,3%	-3,3

Source : INSEE - recensements 1982, 1990 et 1999

La période 1982 – 1999 a ainsi vu le chômage croître à un rythme très rapide puisque le nombre de chômeurs a augmenté de 291 %, faisant doubler le taux de chômage au sens du

recensement<sup>1</sup> (30,2 % en 1999 contre 15,3 % en 1982). La plus forte contribution à la création d'emplois revient au salariat (+ 78 % entre 1982 et 1999) alors que l'emploi non salarié est resté stable sur toute la période. Sa structure a toutefois évolué puisque la part des employeurs a gagné plus de 20 points, aux dépens essentiellement des travailleurs indépendants (- 16,5 points).

L'emploi salarié, qui a absorbé la quasi-totalité de l'accroissement d'emploi, représente ainsi 85 % de l'emploi total en 1999 contre 77,5 % en 1982. Au sein de celui-ci, la dynamique la plus forte s'observe dans le secteur public, dont les effectifs ont augmenté de 72 %, contre + 58 % dans le secteur privé. Le profil de ces deux hausses est sensiblement différent puisque sur la période 1982 – 1990, caractérisé par une croissance économique soutenue, le moteur de l'emploi était le secteur privé (+ 58 %), devant le secteur public (+ 42 %). En revanche, au cours de la décennie 1990-99, marquée par une crise économique majeure suivie d'une reprise modérée, le dynamisme se retrouve uniquement dans le secteur public (+ 21 %) alors que les effectifs du secteur privé n'ont pas changé en dix ans.

#### Quelques définitions...

- **Population active au sens du recensement** : personnes qui déclarent avoir un emploi, être au chômage, être inactif mais en recherche d'emploi, et les militaires.
- **Population active au sens du BIT** : personnes qui occupent un emploi, qui souhaitent travailler et effectuent des démarches de recherche d'emploi.
- **Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs et la population totale en âge de travailler.
- **Taux d'emploi** : rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population totale en âge de travailler.

Les données récentes issues des enquêtes emploi menées par l'Insee<sup>2</sup> mettent en évidence une croissance de 3,4 % de la population active en 2005, qui contraste avec la quasi stagnation observée entre 2001 et 2004. En revanche, la population inactive a continué d'augmenter à un rythme soutenu (+ 3,1 %), mais en nette décélération par rapport aux années précédentes (+ 6,6 % en moyenne). Ces deux évolutions expliquent la stabilisation du taux d'activité à 55,8 %, après une baisse de près de 7 points entre 2000 et 2004.

#### Résultats des enquêtes emploi

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 2005/ 2004
<b>Population active</b>	<b>59 000</b>	<b>57 070</b>	<b>57 718</b>	<b>57 552</b>	<b>58 011</b>	<b>60 012</b>	<b>3,4%</b>
dont population active occupée	43 800	42 091	44 236	43 451	42 777	44 136	3,2%
<b>Population inactive</b>	<b>35 800</b>	<b>37 790</b>	<b>40 384</b>	<b>43 916</b>	<b>46 157</b>	<b>47 571</b>	<b>3,1%</b>
<b>Total population + 15 ans</b>	<b>94 800</b>	<b>94 860</b>	<b>98 102</b>	<b>101 468</b>	<b>104 168</b>	<b>107 583</b>	<b>3,3%</b>
Taux d'activité	62,2%	60,2%	58,8%	56,7%	55,7%	55,8%	0,1
Taux d'emploi	46,2%	44,4%	45,1%	42,8%	41,1%	41,0%	-0,1

Source : INSEE- Enquêtes emploi

<sup>1</sup> La valeur de ce taux de chômage est différente de celle présentée par la suite, dans la mesure où celui-ci dit "au sens du recensement" adopte une définition différente du chômage de celui présenté plus loin dit "au sens du BIT". En effet, les personnes inscrites à l'ANPE ne sont pas systématiquement considérées comme des chômeurs au sens du BIT, soit parce qu'elles ont une activité professionnelle qui ne les satisfait pas, soit parce que leur éloignement du marché du travail est tel qu'ils sont considérés comme des inactifs. Enfin, les chômeurs au sens du BIT ne recourent pas forcément à l'ANPE, notamment les jeunes.

<sup>2</sup> Les résultats de ces enquêtes s'entendent au 30 juin des années correspondantes.

En 2005, le marché du travail a été plus favorable aux femmes qu'aux hommes. En effet, le nombre de femmes qui bénéficient d'un emploi a progressé de 5,1 % contre 1,8 % pour les hommes. Si le taux d'emploi global est resté stable à 41 %, celui des femmes a ainsi progressé de 0,6 point à 34,6 % alors que celui des hommes a reculé de 0,6 point à 48,3 %.

## 2. EVOLUTION DE L'EMPLOI

La population active occupée est composée à 84 % de salariés et 16 % de non salariés (entrepreneurs individuels et chefs d'entreprises, professions libérales, etc). Près de la moitié des salariés ne sont pas affiliés à l'assurance chômage (salariés de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics pratiquant l'auto assurance, salariés affiliés à la caisse sociale de mutualité agricole ou à la caisse centrale des VRP), le solde constituant le "champ ASSEDIC" qui concerne pour l'essentiel l'économie marchande.

### L'emploi salarié en Guyane

Secteurs d'activité	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Var. 2004/ 2003
<b>SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>734</b>	<b>740</b>	<b>743</b>	<b>800</b>	<b>785</b>	<b>802</b>	<b>2,2%</b>
Industries agricoles et alimentaires	415	392	403	406	405	419	3,5%
Industries des biens de consommation	246	226	243	231	215	214	-0,5%
Industrie automobile	4						
Industries de biens d'équipement	458	587	581	515	577	560	-2,9%
Industries des biens intermédiaires	1 303	1 334	1 454	1 364	1 309	1 281	-2,1%
Energie	113	114	121	165	161	169	5,0%
Construction	1 978	2 107	2 030	2 280	2 393	2 314	-3,3%
<b>SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>4 517</b>	<b>4 760</b>	<b>4 832</b>	<b>4 961</b>	<b>5 060</b>	<b>4 957</b>	<b>-2,0%</b>
Commerce	3 389	3 481	3 653	3 852	3 972	3 965	-0,2%
Transports	1 053	1 153	1 090	1 148	1 142	1 134	-0,7%
Activités financières	368	288	383	370	370	385	4,1%
Activités immobilières	279	267	302	270	277	277	0,0%
Services aux entreprises	3 360	3 191	3 123	3 112	3 228	3 306	2,4%
Services aux particuliers	1 738	1 779	1 775	1 749	1 800	1 729	-3,9%
Education, santé, action sociale	1 325	1 449	1 607	1 749	1 892	1 903	0,6%
Administration	1 140	1 329	1 357	1 457	1 431	1 320	-7,8%
<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>12 652</b>	<b>12 937</b>	<b>13 290</b>	<b>13 707</b>	<b>14 112</b>	<b>14 019</b>	<b>-0,7%</b>
<b>Total</b>	<b>17 903</b>	<b>18 437</b>	<b>18 865</b>	<b>19 468</b>	<b>19 957</b>	<b>19 778</b>	<b>-0,9%</b>

Source : ASSEDIC

La répartition de l'emploi salarié dans l'économie marchande a peu varié depuis 1999. Le secteur primaire occupe 4 % des salariés, le secteur secondaire 25 % et le secteur tertiaire 71 %. L'année 2004 aura été marquée par une baisse globale de l'emploi salarié marchand (- 0,9 %), soit la première depuis 1999. Cette baisse a concerné les secteurs secondaire (- 2,0 %) et tertiaire (- 0,7 %), alors que le primaire a enregistré une croissance de 2,2 %.

Par ailleurs, l'Etat a mis en place des actions en faveur de l'emploi auxquelles s'ajoutent l'ensemble du dispositif de formation des jeunes et des adultes ainsi que les mesures d'accompagnement des restructurations et des préretraites. Après une année 2004 caractérisée par un repli sensible des principaux contrats aidés, l'année 2005 est plus contrastée.

## Principaux contrats d'aides à l'emploi dans les DOM

### Dispositifs créés dans le cadre de la "Loi Perben" (25 juillet 1994) entrée en vigueur en 1995

- **Le contrat d'insertion par l'activité (CIA)**

Les CIA ressemblent aux CES et s'adresse donc au secteur non marchand. La différence avec les CES du dispositif national est qu'il allonge les durées du contrat comprises entre 3 et 24 mois et sont réservés aux bénéficiaires du RMI et à leurs ayants droits.

- **Le contrat d'accès à l'emploi (CAE)**

Les CAE s'adressent aux personnes durablement exclues du marché du travail (principalement

les chômeurs de longue durée) afin de les réinsérer dans le secteur marchand. Il s'agit de contrats à durée indéterminée ou déterminée (de 12 ou 24 mois) comportant au moins 16 heures hebdomadaires de travail rémunérées au minimum au SMIC horaire. Chaque contrat est assorti pour l'entreprise d'une aide forfaitaire de 305 € et d'une exonération de certaines charges patronales pendant deux ans.

### Dispositifs créés dans le cadre de la LOOM (13 décembre 2000) entrée en vigueur en 2001

- **Le projet initiative jeune (PIJ)**

Ce dispositif permet à un jeune de 18 à 30 ans de bénéficier d'une aide financière maximum de 7 318 € pour accompagner un projet de création ou de reprise d'entreprise, ou un projet de formation professionnelle en mobilité (hors du département de résidence)

- **Le revenu de solidarité (RSO)**

Ce dispositif permet aux allocataires du RMI de plus de 50 ans de bénéficier d'une allocation mensuelle de 433 €, cumulable avec les allocations familiales mais incompatible avec des revenus provenant d'une activité professionnelle. Elle est versée jusqu'au moment où le bénéficiaire peut faire valoir ses droits à la retraite.

- **Le congé solidarité**

Ce dispositif permet, sous certaines conditions, aux salariés de plus de 55 ans de cesser leur activité professionnelle en contrepartie, pour l'employeur, de l'embauche d'un jeune de moins de 30 ans. Le salarié partant bénéficie alors d'une allocation de pré - retraite, financée par l'Etat, les entreprises et les collectivités locales, jusqu'à la liquidation de ses droits à la retraite.

- **L'allocation de retour à l'activité (ARA)**

Cette allocation, est versée aux bénéficiaires du RMI, de l'ASS, de veuvage ou de parent isolé lorsque ceux-ci retrouvent un emploi. Son montant maximum au 1er janvier 2004 s'élève à 251 € et s'ajoute ainsi au revenu salarié.

### Dispositifs créés dans le cadre de la LOPOM (21 juillet 2003)

- **Modification des règles d'accès au CAE et au congé solidarité**

Possibilité pour les entreprises des DOM, pour favoriser la sortie des jeunes des contrats "emplois jeunes" vers des emplois marchands durables, de recruter ceux-ci sur des contrats d'accès à l'emploi (CAE) jusqu'à fin 2007. Les CAE combinent deux incitations pour l'emp-loyeur : une prime au recrutement d'une part, et une exonération de cotisations au titre de la législation de sécurité sociale, d'autre part.

Dans le cadre du "congé solidarité", la possibilité d'embauche est élargie aux personnes en contrat "emploi jeunes" et qui auront plus de 30 ans à l'issue du contrat. Par ailleurs, la possibilité est ouverte à l'entreprise de compenser le départ d'un salarié à temps complet par le recrutement de deux jeunes salariés (d'au plus 30 ans) à temps partiel, dès lors que la même durée de travail sera respectée. Enfin les conditions d'éligibilité des entreprises sont allégées par la suppression de la référence explicite aux 35 heures.

- **Aides de l'Etat**

(cumulable avec les exonérations de cotisations sociales) pour les entreprises des DOM de moins de 20 salariés qui recrutent, sous contrat à durée indéterminée, des jeunes diplômés (ayant achevé avec succès un cursus de deux années de formation post-secondaire ou une formation professionnelle qualifiante de niveau comparable), âgés de 18 à 30 ans.

- **Titre de travail simplifié (TTS)**

Le TTS qui se substitue, pour les entreprises de moins de 11 salariés, à de nombreuses formalités liées au recrutement et à la gestion quotidienne de la rémunération des salariés travaillant au plus 100 jours par an, pourra être utilisé pour tous leurs salariés, au-delà de la limite de 100 jours. Toutefois, dans ce cas, afin de garantir les droits des salariés, le TTS sera assimilable à un contrat à durée indéterminée et les cotisations afférentes à la rémunération seront calculées sur une base réelle, et non forfaitaire.

Les contrats à destination du secteur marchand enregistrent un repli, notamment les contrats en alternance. Dans le secteur non marchand, le nombre de CES connaît une croissance sensible mais ce sont les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) qui enregistrent la plus forte progression. Ce dispositif, qui a remplacé les contrats emplois jeunes, a été créé par le décret n°2003-644 du 11 juillet 2003 relatif à l'insertion des jeunes dans la vie sociale. Il permet à des jeunes de moins de 25 ans de bénéficier d'un contrat respectant les minima légaux dans un organisme de droit privé à but non lucratif comme, par exemple, une association ou un syndicat. Sa durée est de trois ans maximum.

Emplois aidés						en nombre
	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
<b>Secteur non marchand</b>						
Contrats emploi solidarité (CES)	2 811	2 917	2 402	1 980	2 285	15,4%
Contrats emploi consolidé (CEC)	851	815	814	701	670	-4,4%
Contrats d'insertion par l'activité (CIA)	1 612	1 461	945	953	795	-16,6%
Contrats emplois-jeunes (CEJ)	255	0	28	45	0	
Allocation de retour à l'activité (ARA)			27	16	76	ns
CIVIS				2	1 275	ns
<b>Secteur marchand</b>						
Contrats en alternance	288	324	300	268	235	-12,3%
Contrats "jeune en entreprise"		13	24	8	14	75,0%
Aides à l'embauche	162	0	0	0	0	
PIJ création d'entreprises	46	47	33	51	43	-15,7%
Contrats accès à l'emploi (CAE)	208	176	184	198	198	

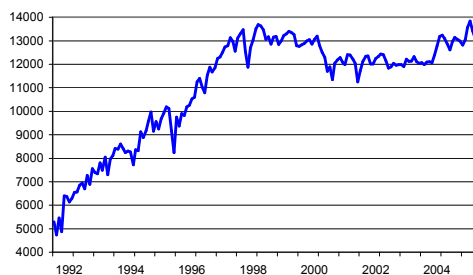
Source : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

### 3. LE CHOMAGE

#### 3.1 L'évolution du taux et de la structure du chômage

L'année 2005 se caractérise par une stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1<sup>1</sup>, après les hausses de 4,8 % et 1,8 % enregistrées respectivement en 2004 et 2003. L'indicateur de chômage publié par le ministère du Travail et des Affaires sociales s'établit ainsi à 20,1 %, en baisse de 0,4 point sur un an. L'Insee, pour sa part, a publié un taux de chômage au 30 juin 2005 de 26,5 % (en hausse de 0,2 point sur un an) à partir des résultats de l'enquête emploi menée en juin 2005. Le chômage, après deux années de croissance, semble donc se stabiliser.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (DEFM cat 1)



Source : Direction du travail et de la formation professionnelle

Avec une baisse de 1,9 %, ce sont surtout les femmes qui ont profité de cette situation du marché du travail. A l'opposé, le chômage des hommes a poursuivi sa croissance, avec une

<sup>1</sup> DEFM Catégorie 1 : Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein.

progression un peu plus faible qu'en 2004 (+ 2,1 % contre + 3,1 %). Ils représentent ainsi 46 % du total. Le chômage des jeunes âgés de moins de 25 ans, après la très forte dégradation enregistrée en 2004, a diminué en 2005 (- 3,6 %), leur part dans le total s'établissant à 16 %. La montée en puissance du CIVIS explique en grande partie cette évolution. Enfin, le chômage de longue durée est celui qui a crû le plus vite (+ 6,7 % sur un an) : il touchait 4 375 personnes en fin d'année 2005. Sa part dans le total est remontée à 35 %, contre 32 % au 31 décembre 2004.

Situation du chômage							en nombre
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
<b>Demandes d'emploi non satisfaites</b>							
<b>en fin d'année (1)</b>	<b>11 695</b>	<b>11 251</b>	<b>11 830</b>	<b>12 042</b>	<b>12 618</b>	<b>12 610</b>	<b>-0,1%</b>
<i>dont : hommes</i>	5 531	5 448	5 569	5 528	5 698	5 819	2,1%
<i>femmes</i>	6 164	5 803	6 261	6 514	6 920	6 791	-1,9%
<i>jeunes de moins de 25 ans</i>	1 626	1 337	1 650	1 727	2 039	1 966	-3,6%
<i>inscriptions supérieures à 1 an</i>	3 906	3 538	4 204	4 020	4 100	4 375	6,7%
<b>Taux de chômage (au sens du BIT) (2)</b>	<b>25,8%</b>	<b>26,2%</b>	<b>23,4%</b>	<b>24,5%</b>	<b>26,3%</b>	<b>26,5%</b>	

Sources : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et INSEE

(1) Catégorie I.

(2) établi par l'INSEE à partir de l'enquête emploi. Données au 30/06 de chaque année.

### 3.2 L'assurance chômage

Après la hausse de 2,7 % en 2004, le nombre d'allocataires de l'ASSEDIC a diminué de 12 % en 2005. Cette évolution s'explique par un durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation issues de la convention UNEDIC 2004. En revanche, le montant des prestations versées est resté stable sur un an, tendant ainsi à montrer que les chômeurs ont été mieux indemnisés.

Bilan de l'assurance chômage							Var.
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	05/04
Nombre de bénéficiaires en fin d'année	5 354	5 369	5 862	6 229	6 395	5 626	-12,0%
<i>dont bénéficiaires en suspens fin mois (1)</i>	1 140	754	438	390	566	113	-80,0%
Prestations versées (en millions d'€) (2)	35,6	36,1	43,1	48,2	50,5	50,7	0,4%

Source : ASSEDIC de Guyane

(1) Nombre d'allocataires qui font l'objet d'une suspension de paiement par absence de décision ou pour pointage non parvenu (motif le plus fréquent)

(2) Régime assurance chômage (RAC) + Etat

## 4. LES CONFLITS SOCIAUX

Les statistiques ci-dessus ne prennent en compte que le secteur privé. En 2004, le total de journées non travaillées a nettement augmenté, du fait notamment du conflit dans les banques AFB qui a commencé le 22 décembre 2003 pour se terminer au mois de mars 2004.

Bilan des conflits sociaux	nombre			
	2001	2002	2003	2004
Conflits du travail	9	7	5	18
Journées individuelles non travaillées	1 149	4 388	901	2 802

Source : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

## § 2. LES SALAIRES ET LES REVENUS

### 1. LES SALAIRES

#### 1.1 l'évolution du SMIC

Au 1<sup>er</sup> juillet 2005, le SMIC horaire a été revalorisé de 5,5 %, soit un taux horaire de 8,03 € représentant un salaire mensuel brut de 1 217,91 € pour 151,67 heures (Décret n° 2005-719 du 29 juin 2005). Compte tenu de cette évolution et de la hausse des prix à la consommation (+ 1,6 % en moyenne sur un an), le pouvoir d'achat du SMIC horaire progresse ainsi de 3,4 % en 2005 (4,8 % en 2004).

Evolution du SMIC horaire

Années	Salaire horaire	Progression annuelle
2000	6,41	3,2%
2001	6,67	4,0%
2002	6,83	2,5%
2003	7,19	5,3%
2004	7,61	5,8%
2005	8,03	5,5%

Source : DDTEFP

Le 1<sup>er</sup> juillet 2005 a ainsi marqué la dernière étape de la convergence progressive du SMIC et des cinq garanties mensuelles de rémunération (GMR). En effet, dans le cadre des lois sur la réduction du temps de travail, une garantie mensuelle de rémunération (GMR) avait été mise en place pour permettre aux salariés payés au SMIC de percevoir une rémunération mensuelle identique à celle qu'ils percevaient avant la réduction de leur temps de travail. Elle avait été introduites au fur et à mesure que les entreprises passaient aux 35 heures entre le 1<sup>er</sup> juin 1998 et 30 juin 2003. Elle était assurée par le versement d'un complément différentiel qui s'ajoutait au salaire calculé sur une base horaire de 35 heures. La loi n° 2003-647 du 17 janvier 2003 avait programmé une harmonisation du SMIC sur une période de 3 ans devant aboutir à une valeur unique en 2005.

#### 1.2 L'évolution des principaux salaires

Un nouvel accord sur les salaires a été signé le 10 octobre 2005 dans le secteur du BTP (avenant n° 25) réactualisant ainsi la grille de salaires des ouvriers du bâtiment, des travaux publics et des industries connexes du département de la Guyane. Cette nouvelle grille est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Evolution des principaux salaires minima en fin d'année

en €

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
SMIC (taux horaire)	6,67	6,83	7,19	7,61	8,03	5,5%
BTP (taux horaire) (1)						
- ouvrier hautement qualifié	7,08	7,08	7,90	7,90	8,60	8,9%
- chef d'équipe	7,90	7,90	8,90	8,90	9,75	9,6%
Fonction publique (2)	1 566,89	1 598,42	1 598,43	1 606,41	1 723,23	7,3%

Sources : DDTEFP, Syndicat du BTP, Préfecture

(1) Salaire horaire applicable aux entreprises qui modulent sur la base d'un horaire moyen de 35 heures par semaine.

(2) Traitement mensuel brut minimal majoré - indice 261 (majoré de 40 % pour les départements d'outre mer)



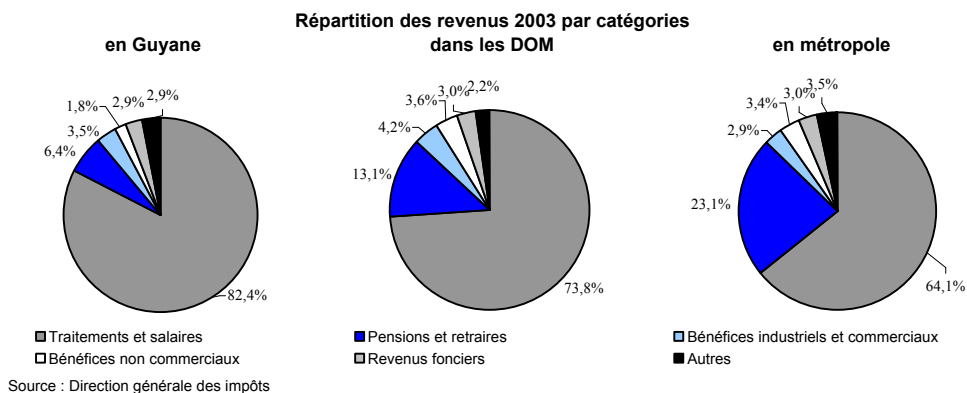
Les traitements de la fonction publique ont été revalorisés de 0,5 % le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et de 0,8 % le 1<sup>er</sup> novembre 2005 (Décret n° 2005-1301 du 20 octobre 2005). Par ailleurs, le traitement brut minimal de la fonction publique est passé de l'indice majoré 263 à 275 au 1<sup>er</sup> juillet 2005, soit une rémunération mensuelle brute de 1 230,88 € au 1<sup>er</sup> novembre 2005, hors majorations applicables dans les DOM, afin d'ajuster les traitements les plus bas au nouveau montant du SMIC (Décret n° 2005-726 du 29 juin 2005).

Selon une étude réalisée par l'INSEE, la rémunération nette mensuelle moyenne d'un salarié qui travaille à temps plein était de 1 860 € en 2002 en Guyane, supérieure à celle observée en métropole (1 780 €), à la Martinique (1 655 €) et à la Guadeloupe (1 642 €). Cet écart en faveur de la Guyane par rapport à la métropole se retrouve plus particulièrement dans les professions intermédiaires (+ 19 %) et les cadres (+ 11 %). En revanche, les employés et les ouvriers connaissent des niveaux de rémunération voisins. L'origine de cette écart provient, d'une part, du poids plus important de la fonction publique en Guyane, qui bénéficie d'une surrémunération de 40 % et, d'autre part, des salariés de la base spatiale dont les niveaux de rémunération tirent la moyenne vers le haut.

## 2. LES REVENUS

### 2.1 L'évolution des différentes catégories de revenus

Les revenus proviennent essentiellement des sept grandes catégories de revenus soumises à des règles d'imposition particulières : les traitements et salaires (TS), les pensions et rentes (PR), les bénéfices agricoles (BA), les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les bénéfices des professions non commerciales (BNC), les revenus de capitaux mobiliers (RCM) et les revenus fonciers (RF).



En Guyane, la structure des revenus diffère sensiblement de celle de l'ensemble des DOM ou de la métropole. Ainsi, le poids des traitements et salaires est nettement plus élevé (82 % en Guyane contre 74 % pour les DOM et 64 % en métropole), aux dépens essentiellement des pensions et retraites (6 %, contre respectivement 13 % et 23 %). Ceci tient essentiellement à la structure de la population, la Guyane comptant en effet 40 % de moins de

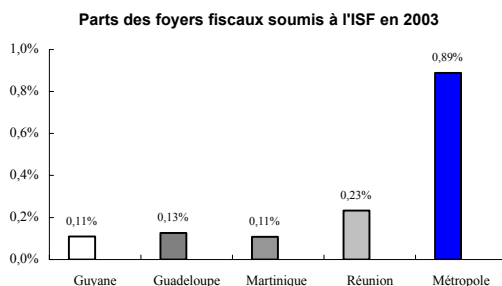
20 ans et seulement 6 % de plus de 60 ans. Enfin, la part des autres revenus est relativement similaire à ce qui est observé dans l'ensemble des DOM et en métropole.

<b>Evolution des revenus catégoriels</b>					en millions d'€
	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>Var. 03/02</b>
Traitements et salaires	806	855	907	957	5,5%
Pensions et retraites	62	65	69	74	7,2%
Bénéfices agricoles	2	3	2	3	39,0%
Bénéfices industriels et commerciaux	30	33	39	41	5,6%
Bénéfices non commerciaux	15	15	17	21	21,6%
Revenus des capitaux mobiliers	6	6	12	10	-15,7%
Revenus fonciers	27	29	31	34	8,7%
Autres	2	1	1	1	-7,3%
<b>TOTAL</b>	<b>950</b>	<b>1008</b>	<b>1079</b>	<b>1 141</b>	<b>5,7%</b>

Source : Direction générale des impôts

Le montant des revenus catégoriels déclarés en 2003 s'est élevé à 1 141 millions d'€, soit une progression de + 5,7 % sur un an. Cette évolution est imputable à l'ensemble des catégories à l'exception des revenus de capitaux mobiliers, en baisse de 15,7 % sur un an. Pour l'ensemble des DOM, les revenus déclarés se sont élevés à 13 490 millions d'€ (+ 7,3 % par rapport à l'année 2002) et en métropole à 772 716 millions d'€ (+ 3,3 % sur un an).

Enfin, 85 foyers fiscaux étaient soumis en 2003 à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Guyane, soit 0,11 % du nombre des foyers fiscaux enregistrés dans le département. C'est le plus bas taux observé dans les DOM, avec celui de Martinique. Au total, 1 452 foyers sont soumis à l'ISF dans les DOM (0,17 % des foyers fiscaux) et 298 204 pour la métropole (0,89 % des foyers fiscaux).



Source : Direction générale des impôts

## 2.2 Le revenu minimum d'insertion

Le revenu minimum d'insertion (RMI) a été institué par la loi n° 88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge, une allocation de ressources<sup>1</sup> dont le montant varie en fonction de la composition du foyer. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'alignement avec la métropole de l'allocation de revenu minimum d'insertion, dont le principe avait été fixé par la Loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, est effectif. Par ailleurs, le décret n° 2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la décentralisation du RMI. L'intégralité de la gestion du RMI est désormais confiée au Conseil général et les versements sont effectuées par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

<sup>1</sup> Ce dispositif prévoit le versement d'une allocation mensuelle, calculée par différence entre les ressources dont dispose la personne ou le foyer et le minimum garanti. Il ouvre droit, de façon automatique, à une assurance sociale personnelle et gratuite (couverture maladie universelle).

Cependant, la "prime de Noël", versée depuis plusieurs années aux allocataires, demeure du ressort de l'Etat.

Le montant mensuel du RMI pour un allocataire seul a été porté à 433,06 € au 1<sup>er</sup> janvier 2006 (Décret n° 2005-1700 du 29 décembre 2005), soit une augmentation de 1,8 %. Par ailleurs, le montant du revenu de solidarité a été fixé à 440,73 € à cette même date (Décret n° 2005-15 du 10 janvier 2005), contre 432,94 € l'année précédente. Ce revenu social, créé par l'article 27 de la loi d'orientation pour l'outre-mer, s'adresse aux bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans et âgés d'au moins 50 ans qui souhaitent sortir du dispositif<sup>1</sup>. Fin 2005, 534 bénéficiaires étaient enregistrés dans le département contre 425 au 31 décembre 2004, soit une hausse de 25,6 % sur an (+ 31,2 % en 2004).

<b>Barème allocation du RMI au 1er janvier</b>				en €
<b>Foyer</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Personne seule	411,70	417,88	425,40	433,06
Personne seule avec une personne à charge ou couple sans personne à charge	617,55	626,82	638,10	649,59
Personne seule avec deux personnes à charge ou couple avec une personne à charge	741,06	752,18	765,72	779,51
Couple avec deux personnes à charge	864,57	877,54	893,34	909,43
Par personne supplémentaire à charge	164,68	167,15	170,16	173,22

Source : Caisse d'allocations familiales

Au 31 décembre 2005, 12 847 allocataires bénéficiaient du RMI, en hausse de 4,8 % sur un an après + 10,9 % en 2004. La part des bénéficiaires du RMI représente 6,7 % de la population totale de la Guyane, contre environ 2 % pour la France entière. Sur dix ans, le nombre d'allocataires s'est accru de 67,4 % avec un taux de croissance annuel moyen de 6 %. La Caisse d'allocations familiales (CAF) estime par ailleurs la population concernée directement ou indirectement par le RMI à 33 636 personnes (+ 5,7 % sur un an), soit 17,6 % de la population du département. Parmi les bénéficiaires de l'allocation, 4 792 personnes n'avaient comme seule ressource que le RMI alors que 8 055 personnes bénéficiaient d'autres prestations (allocations familiales et logement notamment).

#### **Bilan du RMI au 31 décembre**

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Var. 05/04</b>
Sommes versées (millions d'€) (1)	41,4	52,7	53,1	56,2	61,2	8,9%
Nombre de bénéficiaires du RMI (2)	10 192	10 538	11 058	12 263	12 847	4,8%
Allocation mensuelle moyenne	339	417	400	394	418	6,1%

Source : Caisse d'allocations familiales

(1) Cumul des droits payés sur 12 mois

(2) Non compris les suspens

La CAF, qui assure le paiement du RMI, a versé 61,2 millions d'€ en 2005, soit une augmentation de 8,9 %. Le montant moyen de l'allocation mensuelle servie en 2005 a progressé de 6,1 % par rapport à celui de 2004, soit un montant de 418 €. Ce montant est inférieur au

<sup>1</sup> L'allocataire doit renoncer volontairement au RMI, et s'engager à n'exercer aucune activité professionnelle rémunérée pendant la durée du versement du RSO jusqu'à l'attribution de sa retraite.

montant de l'allocation théorique car toute ressource complémentaire perçue (prestations familiales notamment) est automatiquement déduite de l'allocation théorique.

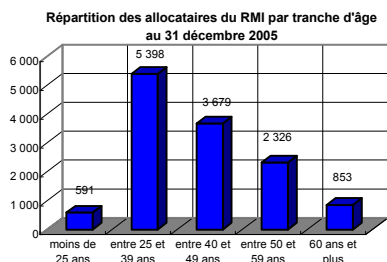
Par ailleurs, les allocataires du RMI ont bénéficié en 2005 de la "prime exceptionnelle de Noël". Son montant varie entre 152,45 € pour une personne seule à 457,35 € pour un allocataire seul avec 5 enfants à charge ; elle est augmentée de 60,98 € par personne supplémentaire à charge.

La part des personnes seules, avec ou sans personne à charge, représente 86 % des bénéficiaires en 2005. Les hommes seuls constituent 37 % des allocataires. La proportion des couples, avec ou sans personne à charge, est restée stable par rapport à l'année précédente ainsi que les couples avec personnes à charge.

Composition des foyers bénéficiaires				nombre	
	2002	2003	2004	2005	Part 2005
<b>Personnes seules</b>	<b>9 065</b>	<b>9 597</b>	<b>10 524</b>	<b>11 037</b>	<b>85,9%</b>
sans personne à charge	4 593	4 625	4 964	5 254	40,9%
avec personnes à charge	4 472	4 972	5 560	5 783	45,0%
<b>Couples</b>	<b>1 473</b>	<b>1 461</b>	<b>1 739</b>	<b>1 810</b>	<b>14,1%</b>
sans personne à charge	241	231	262	273	2,1%
avec personnes à charge	1 232	1 230	1 477	1 537	12,0%
<b>Total</b>	<b>10 538</b>	<b>11 058</b>	<b>12 263</b>	<b>12 847</b>	<b>100,0%</b>

Source : Caisse d'allocations familiales

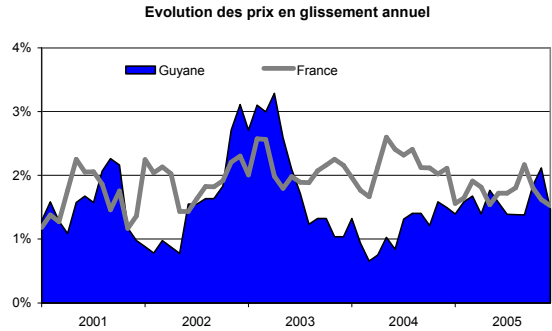
Les allocataires de 25 à 39 ans sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 42,0 % des bénéficiaires du RMI, suivi des allocataires âgés de 40 à 49 ans et ceux de 50 à 59 ans (respectivement 28,6 % et 18,1 %). La proportion des jeunes de moins de 25 ans est évaluée à seulement 4,6 % du total, derrière les personnes âgées de 60 ans et plus (6,6 %).



Le dispositif d'insertion (institué par la loi PERBEN du 25 juillet 1994), est géré depuis 1996 par l'Agence départementale d'insertion (ADI), devenue établissement local à caractère administratif en 1999. Elle dispose de quatre antennes situées dans les communes de Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni et Matoury. L'ADI élabore et met en œuvre le programme départemental d'insertion (PDI) ainsi que le programme annuel de tâches d'utilité sociale (PATUS). Pour l'année 2004, elle a disposé d'une enveloppe budgétaire de 9,2 millions d'€ (+ 1,4 % sur un an), dont 7,0 millions d'€ apportés par le conseil général et 2,2 millions d'€ financés par l'Etat au titre du PATUS.

### § 3. L'INFLATION

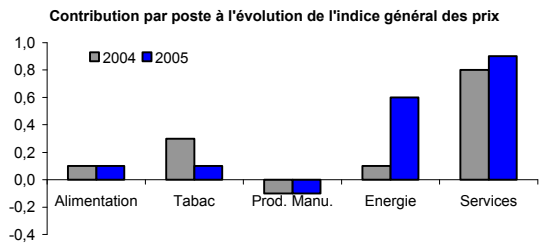
Au 31 décembre 2005, l'indice général des prix à la consommation en Guyane s'est établi à 110,5 (contre 108,9 à fin 2004) et affiche ainsi une hausse en glissement annuel de 1,5 %. Le profil de la hausse des prix est caractérisé en 2005 par une période stable au cours des trois premiers trimestres (le taux de croissance annuel oscillant entre +1,4 % et +1,8 %), suivie d'une croissance plus soutenue (+2,1 %) au mois de novembre (principalement liée à la hausse des prix de l'énergie) pour revenir à +1,5 % à fin décembre. Pour l'ensemble de la France, l'inflation a progressé de 1,5 % au 31 décembre 2005, soit un rythme de croissance en ralentissement par rapport à l'année précédente (+2,1 %).



Source : INSEE

En moyenne annuelle<sup>1</sup>, la hausse des prix à la consommation en Guyane est très proche de celle de l'ensemble de la France (+1,7 % et +1,8 % hors tabac) s'établissant à +1,6 %, et à +1,5 % hors tabac.

En 2005 comme en 2004, le poste des services est le premier contributeur à la hausse générale des prix à la consommation, soit 0,9 point. Les prix des services ont crû en moyenne de 2 % en 2005 (soit le même rythme de croissance qu'en 2004). Cette progression résulte essentiellement de celle des autres services (+1,9 %, dont +1,0 % pour les services de restauration) d'une part, et, dans une moindre mesure, de celle des loyers et services rattachés (+1,9 %, contre +1,2 % en 2004). Bien que son impact soit limité, le sous-groupe "transports et communications" enregistre la plus forte croissance au sein des services (+3,1 %, contre +0,7 % en 2004).



Le prix de l'énergie s'est inscrit en forte croissance en 2005 (+7,9 % en moyenne annuelle, contre +2,0 % en 2004) et contribue à hauteur de 0,6 point à la hausse générale des prix (contre 0,1 point en 2004). Cet accroissement provient de la hausse des produits pétroliers (+10,2 %) et du gaz (+29,2 %), le prix des combustibles solides enregistrant de son côté une croissance plus modérée de 1,9 %. Cette appréciation du prix de l'énergie s'explique par la forte progression des cours du pétrole sur l'année 2005, le prix du baril de pétrole étant passé de 44 USD en début d'année à 64 USD en août pour revenir à 57 USD à fin 2005. Le décalage

<sup>1</sup> Cette évolution moyenne des prix est obtenue en calculant la variation sur un an de la moyenne sur douze mois d'un indice des prix.

de la hausse des prix de l'énergie observé pour la Guyane par rapport à la métropole s'explique par un délai d'approvisionnement qui reporte de deux mois environ l'impact de toute variation majeure de prix. La croissance des prix du pétrole n'a été qu'en partie répercutée sur les prix à la pompe par l'effet amortisseur de la fiscalité sur les carburants qui est essentiellement calée sur les volumes et non sur les prix.

#### Moyenne des Indices des prix (base 100 en 1998)

	Pond. 2005	2001	2002	2003	2004	Var. 04/03	2005	Var. 05/04
<b>Alimentation (hors tabac)</b>	<b>2 169</b>	103,4	105,9	110,0	110,5	<b>0,4%</b>	111,2	<b>0,7%</b>
<i>dont - Produits frais</i>	<b>452</b>	100,9	97,3	111,7	114,1	<b>2,1%</b>	118,6	<b>3,9%</b>
<i>dont - Poisson</i>	<b>244</b>	103,9	98,1	115,4	118,4	<b>2,6%</b>	119,3	<b>0,7%</b>
- Légumes	<b>281</b>	103,6	103,7	113,5	114,5	<b>0,9%</b>	118,8	<b>3,7%</b>
- Fruits	<b>89</b>	93,9	99,7	100,7	98,6	<b>-2,1%</b>	103,3	<b>4,8%</b>
<b>Tabac</b>	<b>130</b>	127,6	166,3	196,7	227,0	<b>15,4%</b>	237,3	<b>4,5%</b>
<b>Produits manufacturés</b>	<b>2 451</b>	99,5	99,3	99,2	98,6	<b>-0,6%</b>	98,1	<b>-0,5%</b>
<b>Energie</b>	<b>731</b>	116,6	112,6	113,3	115,5	<b>2,0%</b>	124,6	<b>7,9%</b>
<b>Services</b>	<b>4 519</b>	102,7	104,8	106,7	108,9	<b>2,0%</b>	111,0	<b>2,0%</b>
- Loyers et services rattachés	<b>1 715</b>	102,2	103,5	104,9	106,2	<b>1,2%</b>	108,3	<b>1,9%</b>
- Services de santé	<b>218</b>	98,7	100,9	103,9	105,2	<b>1,3%</b>	106,1	<b>0,8%</b>
- Transport et com.	<b>357</b>	97,2	98,1	98,2	98,9	<b>0,7%</b>	102,0	<b>3,1%</b>
- Autres services	<b>2 229</b>	104,1	106,8	109,3	112,3	<b>2,7%</b>	114,5	<b>1,9%</b>
<i>dont - Services de restauration</i>	<b>666</b>	104,0	108,1	110,5	113,0	<b>2,3%</b>	114,1	<b>1,0%</b>
- Services d'hébergement	<b>124</b>	103,0	103,5	104,3	105,0	<b>0,7%</b>	105,3	<b>0,3%</b>
<b>Alimentation y c tabac</b>	<b>2 299</b>	104,1	107,9	112,8	114,3	<b>1,2%</b>	115,3	<b>0,9%</b>
<b>Produits manufacturés y c énergie</b>	<b>3 182</b>	103,2	102,2	102,3	102,2	<b>0,0%</b>	103,7	<b>1,4%</b>
<b>Manuf. hors hab. et chaussures</b>	<b>1 827</b>	100,2	100,9	101,6	101,7	<b>0,1%</b>	101,4	<b>-0,4%</b>
<b>Ens hors prod frais</b>	<b>9 548</b>	103,4	105,2	106,7	107,9	<b>1,1%</b>	109,4	<b>1,4%</b>
<b>Ens hors énergie</b>	<b>9 269</b>	102,2	104,1	106,4	107,6	<b>1,1%</b>	108,8	<b>1,1%</b>
<b>Ensemble hors tabac</b>	<b>9 870</b>	103,0	104,2	106,1	107,1	<b>1,0%</b>	108,7	<b>1,5%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10 000</b>	103,2	104,8	106,9	108,1	<b>1,2%</b>	109,9	<b>1,6%</b>

Source : INSEE

La moyenne de l'indice pour l'alimentation (hors tabac) offre une croissance limitée de 0,7 % en 2005, malgré la forte hausse du prix des produits frais (+ 3,9 % contre 2,1 % en 2004) et notamment des légumes et des fruits (+ 3,7 % et + 4,8 % respectivement). Le ralentissement de l'accroissement des prix du poisson (+ 0,7 % en 2005 contre + 2,6 % en 2004) n'a pas été suffisant pour limiter la hausse du groupe produits frais. Après une augmentation de 15,4 %<sup>1</sup> en 2004, le prix du tabac progresse de 4,5 % en 2005 et contribue à hauteur de 0,1 point à la hausse générale des prix.

Enfin, les prix des produits manufacturés affichent un repli de 0,5 %, moins marqué cependant qu'en 2004 (- 0,6 %). Cette évolution s'explique par un phénomène plus général de pression sur les prix de ces produits en provenance de plus en plus de pays où les coûts de production (et notamment de main d'œuvre) sont plus faibles.

<sup>1</sup> Cette hausse s'explique par un alourdissement de la fiscalité départementale depuis 2003 : le Conseil général, en application de l'article 56 de la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 modifiant l'article 268 du code des douanes, est compétent depuis le 21 mai 2001 pour fixer l'assiette et les taux du droit à la consommation sur les tabacs.

## § 4. LES ECHANGES COMMERCIAUX

Les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières. Ils ne portent que sur les échanges de marchandises, excluant de ce fait les échanges de services et par conséquent, les activités de transport spatial qui correspondent à des services rendus aux pays propriétaires des satellites. Pour une analyse plus globale du commerce extérieur, il convient de se référer au paragraphe relatif aux comptes économiques (Chapitre I, Section 1, § 3).

### 1. LES IMPORTATIONS

Les importations en valeur de l'année 2005 se sont élevées à 733,9 millions d'€, en hausse de 9,2 %. La structure des importations en valeur est restée sensiblement la même sur un an. Les produits agro-alimentaires représentent 20 % du total, devant les biens de consommation (18 %), les biens intermédiaires (17 %), les biens d'équipement (17 %) et les produits de l'industrie automobile (14 %).

Importations en valeur	en millions d'€						
	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04	% 2005
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	9,7	8,4	8,9	8,4	8,8	5,4%	1,2%
<b>Produits des industries agricoles et alimentaires</b>	128,8	132,1	135,7	132,8	147,2	10,9%	20,1%
<b>Biens de consommation</b>	117,1	114,0	116,2	120,8	131,8	9,1%	18,0%
Habillement, cuir	25,0	23,3	21,5	20,3	21,8	7,5%	3,0%
Édition, imprimerie, reproduction	8,7	9,3	10,0	8,9	11,0	23,9%	1,5%
Pharmacie, parfumerie et entretien	37,8	40,2	42,4	46,0	50,6	10,1%	6,9%
Biens d'équipements du foyer	45,6	41,3	42,4	45,7	48,3	5,8%	6,6%
<b>Automobile</b>	88,6	96,8	89,9	104,7	103,0	-1,6%	14,0%
<b>Biens d'équipement</b>	110,7	111,7	106,0	118,4	125,3	5,9%	17,1%
Bateaux, avions, trains	9,3	12,5	9,4	7,1	10,1	42,7%	1,4%
Équipements mécaniques	56,0	55,0	54,6	58,3	65,6	12,7%	8,9%
Équipements électriques et électroniques	45,5	44,3	42,0	53,0	49,6	-6,5%	6,8%
<b>Biens intermédiaires</b>	117,5	118,2	113,0	119,7	121,8	1,8%	16,6%
Produits minéraux	11,9	13,1	12,5	13,3	13,4	0,9%	1,8%
Textile	5,9	6,1	6,1	6,4	5,8	-9,2%	ns
Industries du bois et du papier	13,3	13,2	13,1	13,4	14,7	9,1%	2,0%
Chimie, caoutchouc, plastiques	38,2	40,5	40,3	40,7	42,2	3,7%	5,7%
Métaux et transformation des métaux	26,3	26,1	25,3	27,0	25,5	-5,6%	3,5%
Composants électriques et électroniques	21,9	19,1	15,7	18,8	20,3	7,6%	2,8%
<b>Combustibles et de carburants</b>	68,8	58,3	64,3	66,5	94,6	42,2%	12,9%
<b>Produits divers</b>	2,1	1,0	1,1	0,8	1,3	57,5%	ns
<b>TOTAL</b>	<b>643,2</b>	<b>640,6</b>	<b>635,2</b>	<b>672,1</b>	<b>733,9</b>	<b>9,2%</b>	

Source : Douane

Les combustibles et carburants, premier poste d'importation en volume, ne représentent en valeur que 13 % du total, cette part ayant néanmoins augmenté de 3 points sur un an. Les importations de combustibles et carburants ont en effet progressé de 42 % en valeur sur l'année. La hausse des volumes importés est d'environ 5 %, le solde étant lié à la hausse des prix du pétrole sur le marché international intervenue à partir de l'été 2005. Les autres évolutions significatives concernent les produits agricoles et agroalimentaires (+ 11 %), les biens de

consommation (+ 9 %), les biens d'équipement (+ 6 %) et les biens intermédiaires (+ 2 %). Enfin, seules les importations d'automobiles ont enregistré un repli (- 1,6 %) en 2005.

Avec une part de marché de 45 %, la France demeure de loin le premier fournisseur en valeur de la Guyane en 2005. Les importations françaises se sont néanmoins contractées de 1,8 %, leur part de marché perdant ainsi 5 points. La France est suivie des pays membres de l'Union européenne (- 0,5 point) des pays d'Amérique latine (+ 3,2 points avec les produits pétroliers) et de l'Asie (+ 0,2 point).

Importations en valeur	en millions d'€			
	2002	2003	2004	2005
France	54,1%	49,9%	49,5%	44,5%
<i>dont Antilles françaises</i>	2,3%	2,7%	2,3%	2,2%
Union européenne	11,5%	11,4%	10,8%	10,3%
Amérique latine	9,8%	10,8%	10,6%	13,8%
<i>dont Trinidad</i>	8,7%	9,6%	9,4%	12,5%
Asie	4,9%	4,9%	5,5%	5,7%
Divers	19,7%	23,0%	23,6%	25,6%

Source : Douane

## 2. LES EXPORTATIONS

Après deux années de contraction, les exportations en valeur ont de nouveau progressé de 3 % pour s'établir à 93,2 millions d'€. Cette progression est toutefois liée à des sorties de biens d'équipement et d'automobiles d'occasion qui n'ont pas été produits localement.

Exportations en valeur	en millions d'€						
	2001	2002	2003	2004	2005	Var. % 2005 05/04	
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>36,5%</b>	<b>ns</b>
<i>dont bois brut</i>	3,3	2,7	2,7	2,8	2,3	-17,3%	2,5%
<b>Produits des industries agricoles et alimentaires</b>	<b>28,6</b>	<b>16,9</b>	<b>19,8</b>	<b>13,4</b>	<b>13,2</b>	<b>-1,4%</b>	<b>14,2%</b>
<i>dont crevettes</i>	16,5	8,1	13,0	10,3	9,7	-6,1%	10,4%
<i>dont poissons</i>	6,9	2,5	3,3	1,3	1,7	24,3%	1,8%
<i>dont riz</i>	5,2	6,5	3,2	1,7	2,0	23,5%	2,2%
<b>Biens de consommation</b>	<b>2,3</b>	<b>0,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>-48,9%</b>	<b>1,3%</b>
Habillement, cuir	0,1	0,2	0,7	0,5	0,5	-6,3%	ns
Édition, imprimerie, reproduction	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	-73,4%	ns
Pharmacie, parfumerie et entretien	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-69,0%	ns
Biens d'équipements du foyer	2,1	0,6	1,7	1,8	0,7	-59,1%	ns
<b>Automobile</b>	<b>1,8</b>	<b>3,4</b>	<b>2,7</b>	<b>5,5</b>	<b>11,2</b>	<b>103,1%</b>	<b>12,0%</b>
<b>Biens d'équipement</b>	<b>12,2</b>	<b>9,6</b>	<b>24,3</b>	<b>14,3</b>	<b>20,8</b>	<b>46,1%</b>	<b>22,4%</b>
Bateaux, avions, trains	3,5	1,8	9,9	3,8	6,3	65,2%	6,7%
Equipements mécaniques	1,5	0,9	4,5	2,4	4,1	66,4%	4,4%
Equipements électriques et électroniques	7,2	7,0	9,9	8,0	10,5	30,8%	11,2%
<b>Biens intermédiaires</b>	<b>91,7</b>	<b>103,0</b>	<b>61,4</b>	<b>54,5</b>	<b>46,1</b>	<b>-15,3%</b>	<b>49,5%</b>
Produits minéraux	3,0	2,6	1,5	0,1	0,0	ns	ns
Textile	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
Industries du bois et du papier	3,1	2,6	2,5	2,7	2,2	-17,9%	2,4%
Chimie, caoutchouc, plastiques	1,6	1,9	2,3	2,3	0,3	-85,6%	ns
Métaux et transformation des métaux	83,5	95,5	54,7	48,9	43,2	-11,6%	46,4%
<i>dont Or</i>	83,1	95,3	54,0	45,3	42,4	-6,4%	45,5%
Composants électriques et électroniques	0,5	0,5	0,3	0,4	0,3	ns	ns
<b>Combustibles et de carburants</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>Produits divers</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>TOTAL</b>	<b>138,1</b>	<b>135,3</b>	<b>111,0</b>	<b>90,5</b>	<b>93,2</b>	<b>3,0%</b>	

Source : Douane



Les exportations d'or continuent de baisser (- 6,4 %), malgré un contexte de prix favorable (les volumes exportés se contractent en effet de plus de 12 %). Les exportations de produits agro-alimentaires ont également connu une baisse de 1,4 %, en raison de la contraction des volumes de crevettes. Enfin, les exportations de bois transformé ont également fortement baissé (- 18 %).

Malgré le recul de son poids dans les exportations en volume, la France absorbe plus de 70 % des exportations en valeur grâce à une hausse en sa faveur des exportations d'or. Une progression sensible de la part des exportations à destination des autres pays de l'Union européenne, liée à des expéditions de conteneurs à destination de l'Allemagne et de l'Italie, est à souligner.

Exportation en valeur	en millions d'€			
	2002	2003	2004	2005
France	69,8%	79,3%	71,2%	71,0%
<i>dont Antilles françaises</i>	5,7%	9,4%	9,2%	6,9%
Union européenne	11,8%	2,7%	6,2%	13,8%
Autres pays d'Europe	8,7%	10,8%	17,2%	11,1%
Amérique latine	7,9%	5,7%	3,2%	3,2%
Divers	1,9%	1,5%	2,2%	1,0%

Source : Douane

### 3. LA BALANCE COMMERCIALE

Le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens (non compris les échanges de services) s'est accru en 2005 de 10,2 % à - 640,7 millions d'€, en raison d'une progression plus rapide des importations. Le taux de couverture s'est dégradé de 0,8 point à 12,7 %.

Balance commerciale	en millions d'€			
	2002	2003	2004	2005
Importations	640,6	635,2	672,1	733,9
Exportations	135,3	111,0	90,5	93,2
<b>Balance commerciale</b>	<b>-505,3</b>	<b>-524,1</b>	<b>-581,6</b>	<b>-640,7</b>
<i>Variations annuelles</i>	0,0%	3,7%	11,0%	10,2%
Taux de couverture (importations / exportations)	21,1%	17,5%	13,5%	12,7%

Source : Douane

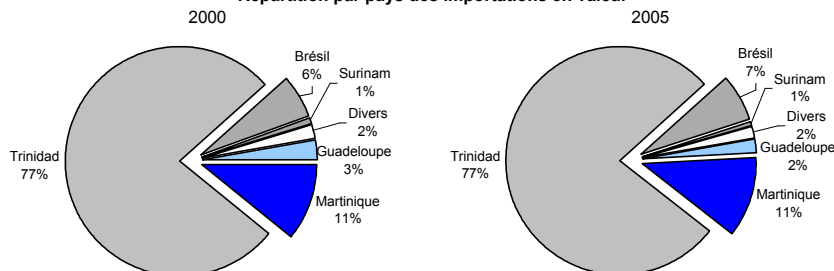
Balance commerciale	en millions d'€					
	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	<b>-8,2</b>	<b>-7,0</b>	<b>-8,5</b>	<b>-7,9</b>	<b>-8,2</b>	<b>-6,6%</b>
<b>Produits des industries agro-alimentaires</b>	<b>-100,2</b>	<b>-115,2</b>	<b>-115,9</b>	<b>-119,4</b>	<b>-134,0</b>	<b>3,1%</b>
<b>Biens de consommation</b>	<b>-114,8</b>	<b>-113,2</b>	<b>-113,8</b>	<b>-118,4</b>	<b>-130,5</b>	<b>4,0%</b>
Habillement, cuir	-24,9	-23,1	-20,8	-19,8	-21,4	-4,8%
Édition, imprimerie, reproduction	-8,6	-9,3	-10,0	-8,8	-10,9	-12,2%
Pharmacie, parfumerie et entretien	-37,8	-40,1	-42,3	-45,9	-50,6	8,6%
Biens d'équipements du foyer	-43,5	-40,7	-40,7	-43,9	-47,6	7,8%
<b>Automobile</b>	<b>-86,8</b>	<b>-93,4</b>	<b>-87,2</b>	<b>-99,2</b>	<b>-91,9</b>	<b>13,8%</b>
<b>Biens d'équipement</b>	<b>-98,5</b>	<b>-102,1</b>	<b>-81,8</b>	<b>-104,1</b>	<b>-104,5</b>	<b>27,3%</b>
Bateaux, avions, trains	-5,8	-10,7	0,5	-3,3	-3,8	ns
Équipements mécaniques	-54,5	-54,1	-50,2	-55,8	-61,6	11,3%
Équipements électriques et électroniques	-38,3	-37,3	-32,1	-45,0	-39,1	40,0%
<b>Biens intermédiaires</b>	<b>-25,7</b>	<b>-15,1</b>	<b>-51,6</b>	<b>-65,2</b>	<b>-75,7</b>	<b>26,3%</b>
Produits minéraux	-8,9	-10,5	-11,1	-13,1	-13,3	18,7%
Textile	-5,8	-6,0	-6,0	-6,3	-5,8	4,8%
Industries du bois et du papier	-10,2	-10,7	-10,5	-10,8	-12,5	2,0%
Chimie, caoutchouc, plastiques	-36,7	-38,7	-38,0	-38,4	-41,9	1,2%
Métaux et transformation des métaux	57,3	69,4	29,3	21,8	17,7	-25,6%
Composants électriques et électroniques	-21,4	-18,6	-15,3	-18,4	-19,9	19,9%
<b>Combustibles et de carburants</b>	<b>-68,7</b>	<b>-58,3</b>	<b>-64,3</b>	<b>-66,5</b>	<b>-94,6</b>	<b>3,4%</b>
<b>Produits divers</b>	<b>-2,1</b>	<b>-1,0</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,3</b>	<b>-24,2%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-505,1</b>	<b>-505,3</b>	<b>-524,1</b>	<b>-581,6</b>	<b>-640,7</b>	<b>11,0%</b>

Source : Douane

## LES RELATIONS REGIONALES

### Les échanges

#### Répartition par pays des importations en valeur



#### Importations régionales

	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
<b>Guadeloupe</b>	3 128	3 305	2 483	2 215	-10,6%
Eaux minérales	894	1 334	1 030	834	-19,1%
Farine	434	612	411	208	-49,4%
Aliments du bétail	393	400	252	216	-14,2%
Sucre de canne	0	121	148	161	8,8%
<b>Martinique</b>	11 321	13 362	12 443	13 584	9,2%
Eaux minérales	3 838	4 539	4 982	5 243	5,2%
Boissons alcoolisées	1 227	1 907	1 577	1 640	4,0%
Glaces	1 010	1 134	1 091	1 063	-2,5%
Peintures et vernis	534	703	695	997	43,4%
Papier pour papier toilette	670	570	658	633	-3,8%
<b>Autres caraïbes</b>	430	930	758	476	-37,2%
<b>TOTAL CARAIBES</b>	<b>14 878</b>	<b>17 597</b>	<b>15 684</b>	<b>16 274</b>	<b>3,8%</b>
<b>Trinidad</b>	55 728	61 273	63 050	91 526	45,2%
Hydrocarbures	52 607	58 655	60 655	87 764	44,7%
Gaz naturel	2 499	2 276	2 019	2 920	44,7%
<b>Brésil</b>	4 662	4 829	5 579	7 931	42,2%
Meubles	1 359	1 210	1 825	1 706	-6,5%
Bois contre-plaqué	449	476	454	540	19,1%
Chaussures	0	0	446	549	22,9%
Pompes	397	457	189	127	-33,1%
Sièges	472	379	445	569	27,8%
Equipements aurifères	215	192	123	779	ns
Viande	27	77	36	257	614,0%
Jus de fruits	158	171	123	113	-8,3%
<b>Surinam</b>	936	1 179	1 301	715	-45,0%
Bateaux de pêche	397	512	554	0	ns
Riz	218	237	147	101	-31,0%
<b>Autres am. Latine</b>	1 419	1 429	1 548	1 345	-13,1%
<b>TOTAL AM. LATINE</b>	<b>62 744</b>	<b>68 710</b>	<b>71 477</b>	<b>101 517</b>	<b>42,0%</b>
<b>TOTAL (hors prod. pétroliers)</b>	<b>7 638</b>	<b>7 779</b>	<b>8 804</b>	<b>10 833</b>	<b>23,0%</b>

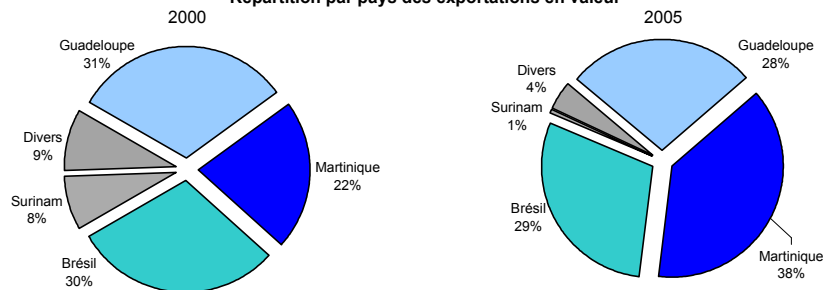
Source : douane

Les importations de biens en provenance des pays de la région représentent en 2005 un total de 118 millions d'€ (soit 16 % du total des importations en valeur), dont 91 millions d'€ sont constitués d'hydrocarbures et de gaz naturel en provenance de Trinidad.

Hors produits pétroliers, les principaux partenaires commerciaux sont la Martinique (50 % : eaux minérales, rhum, produits agroalimentaires, peintures et vernis), le Brésil (29 % : meubles, contreplaqués, équipements aurifères divers, chaussures, produits agroalimentaires) et la Guadeloupe (8 % : eaux minérales, farines, aliments du bétail). Entre 2000 et 2005, les importations en provenance des Caraïbes se sont accrues de 28 % et celles en provenance d'Amérique latine, hors produits pétroliers, ont progressé de 45 %.

Les principales évolutions sur la période ont concerné un développement très important des importations d'eaux minérales (+ 60 %, de Guadeloupe et de Martinique), l'affirmation de la Martinique comme le premier partenaire commercial (hors produits pétroliers) et l'émergence d'un courant commercial avec les pays d'Amérique latine, plus particulièrement avec le Brésil.

#### Répartition par pays des exportations en valeur



**Exportations régionales**

	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Guadeloupe	4 267	4 523	3 040	2 697	-11,3%
Poissons	590	1 415	868	975	12,4%
Crevettes	0	791	290	157	-46,1%
Riz	1 949	664	122	124	1,3%
Bois scié	526	604	594	552	-7,1%
Or	362	385	333	356	6,9%
Ouvrages en plastique	265	354	159	0	ns
Martinique	3 511	5 957	5 284	3 738	-29,3%
Ouvrages en plastique	1 284	1 433	501	0	ns
Bois scié	900	1 375	1 819	1 257	-30,9%
Crevettes	0	1 333	1 021	984	-3,6%
Poissons	0	908	302	643	113,0%
Agrumes	372	154	0	0	ns
Haïti	16	299	946	368	-61,1%
Riz	0	288	917	339	-63,0%
Autres caraïbes	608	168	0	0	ns
<b>TOTAL CARAIBES</b>	<b>8 402</b>	<b>10 948</b>	<b>9 270</b>	<b>6 803</b>	<b>-26,6%</b>
Brésil	5 268	2 609	877	2 865	226,6%
Riz	0	489	294	0	ns
Or	5 264	2 110	542	2 238	312,7%
Surinam	1 048	20	395	68	-82,9%
Bateaux de pêche	853	0	0	0	ns
Colombie	2 213	1 721	0	0	ns
Riz	2 210	1 689	0	0	ns
Autres am. Latine	2 109	1 951	1 631	31	-98,1%
<b>TOTAL AMERIQUE LATINE</b>	<b>10 639</b>	<b>6 302</b>	<b>2 903</b>	<b>2 964</b>	<b>2,1%</b>

Source : douane

Les exportations à destination des pays de la région (Caraïbes et Amérique latine) totalisent en 2005 9,8 millions d'€, soit 11 % du total des exportations guyanaises. Elles ont diminué en un an de plus de 20% (après - 29 % en 2004), plus particulièrement celles à destination de la Caraïbe (- 27 %).

Les principaux partenaires commerciaux à l'export dans la région sont les Antilles françaises (poissons, ouvrages en plastique, crevettes, bois, riz et agrumes) le Brésil, essentiellement pour l'or et le riz, et, dans une moindre mesure, Haïti et le Surinam.

Entre 2000 et 2005, les exportations en valeur relative à destination de la Caraïbe, plus particulièrement de la Martinique, sont prédominantes et ont progressé de 9 points. Cette évolution s'explique essentiellement par la forte baisse des exportations à destination de l'Amérique latine observée en 2004, notamment vers le Brésil.

**Le cadre institutionnel**

L'accord de coopération signé le 28 mai 1996 entre le Brésil et la France vise à favoriser, à travers son 6<sup>ème</sup> article, la coopération transfrontalière de part et d'autre de l'Oyapock. Il prévoit, en particulier, la tenue annuelle de consultations entre la Guyane et l'Amapa. Depuis, trois consultations ont déjà eu lieu en 1997, 1999 et 2002. La dernière a conduit à la création d'une commission technique transfrontalière pour la construction du pont sur l'Oyapock. Le 15 juillet 2005, Jacques Chirac et Luiz Inacio Da Silva ont signé à Paris un accord précisant les modalités d'intervention des deux pays dans la réalisation et le financement de la construction du pont. D'un montant global pour la France de 15 M€, les travaux devraient se terminer à la mi-2007. Concernant les relations avec le Suriname, un mémorandum de coopération a été signé en août 1997 et un secrétariat permanent à la coopération a été créé.

De son côté, l'Union européenne a signé le 30 octobre 1995 un accord cadre de coopération avec le Brésil. D'autre part, au travers de l'UE, la Guyane et le Suriname sont soumis à la problématique des accords de Cotonou et à la négociation d'accords de partenariat économique (APE). La deuxième phase de négociation des APE entre l'UE et le CARIFORUM a commencé le 16 avril 2004.

**Les moyens**

La Guyane dispose de moyens juridiques, au travers les articles 42 et 43 de la LOOM, et de plusieurs outils financiers pour mettre en place des projets de coopération régionale. L'axe 3 du DOCUP "Promouvoir la coopération régionale comme facteur de croissance" a été programmé à plus de 4 M€, dont 2 M€ ont déjà été décaissés au 29 novembre 2005. Par ailleurs, l'Etat octroie chaque année une enveloppe pour le Fonds de Coopération Régionale. En 2004, elle s'élevait à 545 243 €. L'initiative Interreg III-B "Espace Caraïbes", adoptée en mai 2002 par la Commission européenne, fait partie elle aussi des principaux outils financiers à la coopération avec une enveloppe globale (pour l'ensemble des DFA) de 24 M€ sur 7 ans. La Guyane a d'ores et déjà programmé 11 projets sur les 30 validés sur l'ensemble de la Caraïbe, pour un montant de 484 744 €.

**Les avancées**

En vue du rapprochement avec l'Amapa, deux conventions ont été signées le 10 décembre 2003. La première, signée entre l'Etat, la Région, la Communauté des Communes de l'Est Guyanais (CECG) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane (CCIG), a pour objectif de définir un projet de développement économique sur le territoire de la CCEG, notamment pour sa partie transfrontalière. La seconde, signée entre la CCIG et le SEBRAE (Service d'Appui aux Entreprises de l'Amapa), a pour objectif d'encourager les relations économiques, commerciales, et industrielles entre la Guyane et l'Etat d'Amapa qui s'est traduit par l'ouverture, le 18 octobre 2005 d'un bureau des affaires internationales à Macapa. De même, l'Association des moyennes et petites industries de Guyane (AMPI) a placé un représentant au sein de l'ambassade de France au Suriname pour développer les échanges et l'implantation des entreprises guyanaises au Suriname.

## § 5. LES FINANCES PUBLIQUES

### 1. LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

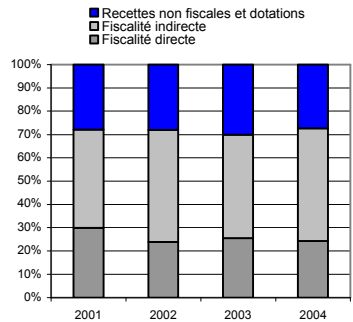
#### 1.1 Aperçu général

Le total des recettes de fonctionnement perçues par les collectivités locales guyanaises<sup>1</sup> s'est élevé en 2004 à 423,8 millions d'€, dont 73 % d'origine fiscale. La part de la fiscalité directe est de 24 %, le solde étant constitué par la fiscalité indirecte avec notamment les recettes d'octroi de mer et les droits additionnels (60 % de la fiscalité indirecte). Depuis l'exercice 2004, le Conseil général bénéficie d'un reversement par l'Etat d'une fraction des recettes perçues au titre de la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) pour financer le transfert de la responsabilité de gestion du revenu minimum d'insertion intervenu en début d'année. En 2004, cette recette a représenté la somme de 52,3 millions d'€, ce qui explique la hausse de 18,3 % de la fiscalité indirecte.

Recettes de fonctionnement des collectivités locales en millions d'€

	2001	2002	2003	2004	Var. 04/03
<b>Recettes fiscales</b>	<b>224,1</b>	<b>286,9</b>	<b>273,3</b>	<b>308,2</b>	<b>12,8%</b>
Fiscalité directe	93,2	95,3	99,8	103,0	3,1%
<i>Taxe professionnelle</i>	44,1	44,2	46,9	46,8	-0,1%
<i>Taxe d'habitation</i>	10,0	10,1	10,7	11,7	9,6%
<i>Taxe foncière</i>	33,0	34,7	35,8	37,5	4,7%
<i>Taxe sur les ordures ménagères</i>	6,1	6,2	6,4	6,9	7,8%
Fiscalité indirecte	130,9	191,6	173,4	205,2	18,3%
<i>Octroi de mer et droits additionnels</i>	81,9	104,3	104,1	100,5	-3,4%
<i>Autres recettes fiscales indirectes</i>	49,0	87,3	69,4	104,7	50,9%
<b>Recettes non fiscales et dotations</b>	<b>86,9</b>	<b>111,5</b>	<b>118,1</b>	<b>115,7</b>	<b>-2,1%</b>
Dotations de l'Etat	62,6	81,0	72,5	84,1	16,0%
Autres subventions et produits divers	24,3	30,5	45,6	31,6	-30,8%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>311,0</b>	<b>398,4</b>	<b>391,4</b>	<b>423,8</b>	<b>8,3%</b>

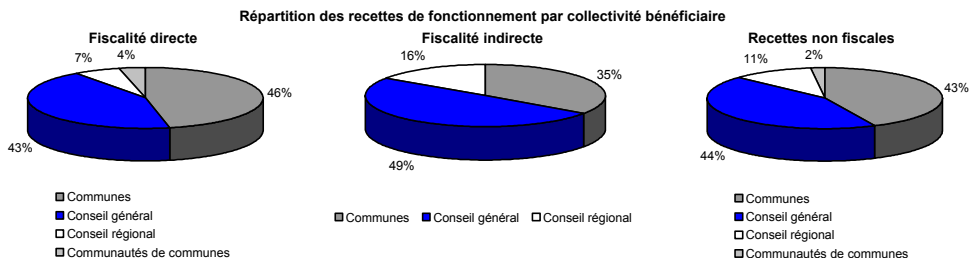
Sources : Trésorerie générale, douane et services fiscaux



Les dotations de l'Etat attribuées au titre de l'année 2004 ont sensiblement progressé (+ 10 %). Cette évolution est liée à la refonte de l'architecture de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), qui prévoit l'instauration d'une DGF pour les Régions en regroupant un certain nombre de dotations antérieures ainsi que 95 % de la Dotation globale de décentralisation. Par ailleurs, elle intègre dorénavant la compensation de la part salariale de la Taxe professionnelle.

La répartition des recettes de fonctionnement par collectivité bénéficiaire montre la prédominance des communes (entre 35 % et 49 %) et du Conseil général (entre 43 % et 49 %). Les recettes de la Région se concentrent sur la fiscalité indirecte, avec notamment les droits sur les carburants et le droit additionnel à l'octroi de mer. Dans le cadre de la réforme du dispositif, ce droit additionnel est devenu, à partir du mois d'août 2004, l'octroi de mer régional dévolu exclusivement à la Région. Enfin, la part qui revient aux communautés de communes reste marginale, quel que soit le type de recette.

<sup>1</sup> Conseil régional, Conseil général, Communes et Communautés de communes.



**Dépenses de fonctionnement des collectivités locales en 2004**

en millions d'€

	Communes	Communautés de communes	Conseil général	Conseil régional	Total
Personnel	87,8	1,7	57,7	6,5	153,7
Achats et charges externes	43,2	2,1	24,5	2,9	72,7
Charges financières	3,9	0,1	2,1	3,5	9,7
Allocations	0,0	0,0	59,5	0,0	59,5
Contingents	11,7	0,0	38,7	26,2	76,6
Subventions versées	10,8	0,1	3,4	4,7	18,9
Autres	9,4	0,6	3,4	3,2	16,5
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>166,7</b>	<b>4,6</b>	<b>189,1</b>	<b>47,1</b>	<b>407,6</b>
<i>Part des recettes de fonctionnement absorbée</i>	<i>98%</i>	<i>79%</i>	<i>96%</i>	<i>91%</i>	<i>96%</i>

Source : Trésorerie générale

Pour l'année 2004, en moyenne, 96 % des recettes de fonctionnement des collectivités locales ont été absorbées par les dépenses de fonctionnement, constituées principalement de frais de personnel (38 % du total pour toutes les collectivités confondues mais environ 53 % dans les communes). Le ratio Dépenses de fonctionnement / Recettes de fonctionnement varie toutefois assez fortement entre les différentes collectivités, de 79 % pour les communautés de communes à 98 % pour les communes. En un an, il est passé de 87 % à 96 % pour le Conseil général du fait de la montée en puissance du dispositif de l'Aide personnalisée d'autonomie et du transfert par l'Etat de la gestion du Revenu minimum d'insertion qui mobilise, à elle seule, 30 % du budget de fonctionnement. De plus, le coût de cette nouvelle compétence (56,8 millions d'€) n'a pas été complètement couvert par la ressource complémentaire attribuée par l'Etat (52,3 millions d'€), ce qui a pesé sur le budget de fonctionnement de la collectivité.

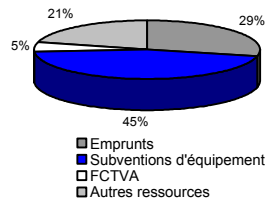
La part des recettes de fonctionnement non consommées par les dépenses de même nature permet de financer les investissements des collectivités, en complément des recettes d'investissement qui se sont élevées en 2004 à 159,7 millions d'€. Celles-ci sont en progression (+ 10 %), notamment sous l'effet d'un recours à l'emprunt plus important (+ 50 %) et des subventions d'équipement reçues (+ 16 %).

**Recettes d'investissement des collectivités locales**

en millions d'€

	2001	2002	2003	2004	Var. 04/03
Emprunts	17,4	23,8	30,5	45,7	49,9%
Subventions d'équipement	23,6	47,9	62,3	72,4	16,2%
FCTVA	7,4	8,9	11,1	8,5	-23,9%
Autres ressources	20,8	37,8	41,9	33,2	-20,9%
<b>Total</b>	<b>69,2</b>	<b>118,3</b>	<b>145,8</b>	<b>159,7</b>	<b>9,5%</b>

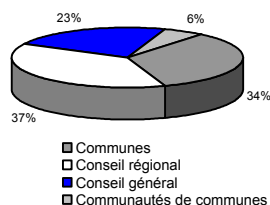
Source : Trésorerie générale



Les dépenses d'investissement des collectivités locales ont atteint 188,7 millions d'€ en 2004, la part la plus importante provenant du Conseil régional comme indiqué dans le graphique ci-dessous. Les dépenses de cette collectivité ont progressé de 44 %, en liaison avec le début du chantier de la route Saint-Laurent-du-Maroni – Apatou et d'importants travaux sur les lycées.

Dépenses d'investissement des collectivités locales					en millions d'€
	2001	2002	2003	2004	Var. 04/03
Communes	62,8	45,2	70,2	63,5	-9,6%
Conseil régional	49,7	50,4	49,5	71,1	43,7%
Conseil général	28,2	26,1	42,4	43,0	1,3%
Communautés de communes	1,8	8,2	9,7	11,2	15,6%
<b>Total</b>	<b>142,5</b>	<b>129,9</b>	<b>171,8</b>	<b>188,7</b>	<b>9,9%</b>

Source : Trésorerie générale



Au final, le total des dépenses des collectivités locales aura atteint en 2004 la somme de 617,8 millions d'€, en hausse de 22 % sur un an en raison notamment d'une croissance de 25 % des dépenses de fonctionnement, en relation avec les transferts de compétences opérés (RMI, APA en particulier). Ce montant correspond à une dépense moyenne de 3 349 € par habitant.

## 1.2 Le Conseil régional

Les recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2004 s'établissent à 51,6 millions d'€, en baisse de 24 % sur un an. Ce montant est en réalité sous-évalué, compte tenu de recettes au titre du Fonds d'investissement des routes et des transports (FIRT) perçues mais non comptabilisées. Le redressement des comptes administratifs 2003 et 2004 qui en découle se chiffre à, respectivement, + 9,7 et + 11,1 millions d'€. Le total des recettes réelles de fonctionnement atteint ainsi 62,7 millions d'€ en 2004 et 78,0 millions d'€ en 2003.

Recettes réelles de fonctionnement						en millions d'€
	2000	2001	2002	2003	2004	Var 04/03
Recettes fiscales	50,3	30,8	65,7	52,6	39,8	-24,4%
Fiscalité directe	7,7	6,8	6,1	7,7	7,8	0,8%
Fiscalité indirecte	42,6	24,1	59,6	44,8	32,0	-28,7%
<i>dont - Taxe spéciale sur les carburants</i>	14,6	5,9	29,6	13,7	7,0	-49,0%
<i>- Taxe sur l'octroi de mer</i>	23,2	15,8	27,4	28,1	22,3	-20,7%
<i>- Taxe sur les cartes grises</i>	2,3	2,1	2,3	2,2	2,5	13,3%
Transferts reçus	8,0	9,6	14,7	15,7	11,2	-28,4%
<i>dont - Fonds social européen</i>	0,1	1,4	5,9	6,9	0,0	ns
<i>- Dotation globale de fonctionnement</i>					3,9	
<i>- Participation de l'état (lycées)</i>	1,1	1,2	1,2	8,3	0,0	ns
<i>- Participation de l'état à la formation prof.</i>	6,2	6,8	6,8	0,0	7,3	ns
Autres recettes	0,6	1,7	1,9	0,1	0,5	ns
<b>Total</b>	<b>59,0</b>	<b>42,2</b>	<b>82,4</b>	<b>68,3</b>	<b>51,5</b>	<b>-24,7%</b>

Source : Conseil Régional de la Guyane

Toutefois, la non comptabilisation de recettes perçues n'explique pas la baisse de la fiscalité indirecte observée en 2004 qui provient essentiellement d'un repli des recettes perçues au titre de l'octroi de mer. Cette évolution résulte d'une baisse de la recette totale perçue (- 3,5 %) et d'un impact négatif de la nouvelle clé de répartition entre les collectivités issue de la réforme du dispositif entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2004. En revanche, la fiscalité directe a

peu évolué et se stabilise ainsi à 7,8 millions d'€. Enfin, les transferts reçus ont diminué de 28 %. Ce repli provient essentiellement du décalage entre l'inscription budgétaire et le versement de l'enveloppe du Fonds social européen. Par ailleurs, la loi de finances 2004 a prévu une Dotation globale de fonctionnement pour les Régions qui regroupe un certain nombre de dotations antérieures ainsi que 95 % de la Dotation globale de décentralisation.

Sur la période, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 8,8 %. La plus forte hausse (+ 36,8 %) revient aux intérêts de la dette, suivis des frais de personnels (+ 15,6 %), les effectifs étant passés de 145 à 171 postes pourvus.

<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>						en millions d'€	
	2000	2001	2002	2003	2004	Var 04/03	
Frais de personnel	3,8	4,3	5,0	5,7	6,5	15,5%	
Consommations intermédiaires	3,3	3,9	5,4	6,0	6,4	6,8%	
Transferts versés	20,8	23,6	27,0	29,3	30,8	5,0%	
Intérêts de la dette	5,6	5,2	4,2	2,3	3,1	36,8%	
Autres dépenses	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	ns	
<b>Total</b>	<b>33,5</b>	<b>37,0</b>	<b>41,6</b>	<b>43,3</b>	<b>47,0</b>	<b>8,5%</b>	

Source : Conseil Régional de la Guyane

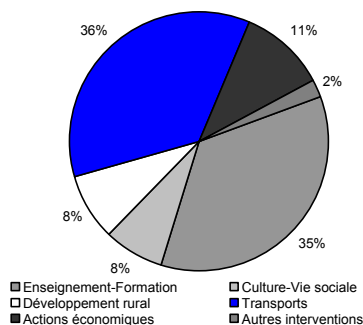
La baisse des recettes de fonctionnement (- 19,6 % après redressement) conjuguée à la hausse des dépenses de même nature a conduit à une contraction très sensible de l'épargne brute de 34,7 millions d'€ en 2003 à 15,4 millions d'€ en 2004 (après redressement). L'épargne nette (épargne brute – remboursements de la dette en capital) tombe ainsi à 3,1 millions d'€ contre 27,7 en 2003. La marge de manœuvre de la collectivité pour autofinancer ses nouveaux investissements (58,8 millions d'€) se trouve ainsi fortement réduite.

<b>Evolution de l'épargne brute</b>						en millions d'€	
	2000	2001	2002	2003	2004	Var 04/03	
Recettes réelles de fonctionnement	59,0	42,2	82,4	68,3	51,5	-24,7%	
(-) Dépenses réelles de fonctionnement	33,5	37,0	41,6	43,3	47,0	8,5%	
<b>= Epargne brute</b>	<b>25,5</b>	<b>5,1</b>	<b>40,8</b>	<b>25,0</b>	<b>4,5</b>	<b>-82,0%</b>	

Source : Conseil Régional de la Guyane

Le premier poste d'investissement de la Région Guyane devient en 2004 les infrastructures routières avec 36 % du total, en hausse de 102 % sur un an. Les 19,8 millions de dépenses réalisées ont concerné principalement les premiers tronçons de la route Saint-Laurent – Apatou (11,5 millions d'€), l'indemnité compensatoire de transport aérien versée à Air Guyane (3,0 millions d'€) et des travaux de réfection réalisés sur les RN 1 et 2 (3,1 millions d'€). L'enseignement et la formation, qui concernent principalement des travaux de construction et de rénovation de lycées, représentent 35 % du total, en hausse de 42 % sur un an.

Répartition des investissements en 2004



Pour financer ce programme d'investissement, le Conseil régional a bénéficié de dotations en provenance de l'Etat ou des fonds structurels européens pour un montant de 26,3 millions d'€, soit près de 50 % du total des interventions de la collectivité.

Fonds de roulement	en millions d'€					
	2000	2001	2002	2003	2004	Var 04/03
Recettes courantes de fonctionnement	59,0	42,2	82,4	68,3	51,5	-24,7%
- Dépenses courantes de fonctionnement	27,9	31,9	37,4	41,0	43,8	6,9%
<b>= Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>31,1</b>	<b>10,3</b>	<b>45,0</b>	<b>27,3</b>	<b>7,6</b>	<b>-72,0%</b>
- Charges financières	5,6	5,2	4,2	2,3	3,1	36,8%
+ Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
<b>= Résultat courant financier</b>	<b>25,5</b>	<b>5,1</b>	<b>40,8</b>	<b>25,0</b>	<b>4,5</b>	<b>-82,0%</b>
+ Excédent de fonctionnement reporté	17,3	21,2	-9,2	15,9	17,8	11,7%
<b>= Résultat net de fonctionnement</b>	<b>42,8</b>	<b>26,4</b>	<b>31,6</b>	<b>40,9</b>	<b>22,2</b>	<b>-45,6%</b>
+ Recettes propres d'investissement	43,6	42,0	50,4	42,7	48,1	12,6%
- Dépenses d'investissement	51,2	49,7	50,4	49,5	71,1	43,7%
- Excédent de fonctionnement reporté	17,3	21,2	-9,2	15,9	17,8	11,7%
- Virement de la section de fonctionnement	21,6	35,6	15,7	23,2	21,4	-7,8%
<b>= Besoin de financement global</b>	<b>-3,6</b>	<b>-38,1</b>	<b>25,1</b>	<b>-4,9</b>	<b>-39,8</b>	<b>ns</b>
+ Emprunts mobilisés	7,6	7,6	0,0	6,8	23,0	ns
<b>= Résultat de l'exercice</b>	<b>3,9</b>	<b>-30,4</b>	<b>25,1</b>	<b>1,9</b>	<b>-16,8</b>	<b>ns</b>
<b>Fonds de roulement au 1er janvier</b>	<b>17,3</b>	<b>21,2</b>	<b>-9,2</b>	<b>15,9</b>	<b>17,8</b>	<b>11,7%</b>
<b>Fonds de roulement au 31 décembre</b>	<b>21,2</b>	<b>-9,2</b>	<b>15,9</b>	<b>17,8</b>	<b>0,9</b>	<b>-94,9%</b>

Source : Conseil Régional de la Guyane

Au final, l'activité du Conseil régional a dégagé un besoin de financement global de 39,8 millions d'€, qui s'établit en fait à 28,8 millions d'€ compte tenu des recettes perçues mais non comptabilisées au titre du FIRT (11,1 millions d'€). Ce besoin de financement a été couvert par un recours à l'emprunt de 23 millions d'€, et une ponction sur le fonds de roulement de la collectivité de 16,8 millions d'€. Celui-ci s'établit ainsi à 0,9 million d'€ au 31 décembre 2004.

L'endettement de la collectivité au 31 décembre 2004 s'élève à 48,0 millions d'€, soit une variation de 16,8 % sur un an. Le montant de la dette par habitant atteint 253 € contre 223 € en 2003 (sur la base des estimations de population de l'INSEE). Le niveau de l'épargne brute dégagée en 2004 autorise un remboursement de la dette en capital en 3,1 années.

### 1.3 Le Conseil général

Dans un contexte d'élargissement des compétences des collectivités locales et de libéralisation de leur financement, le législateur a été amené à adopter des cadres comptables proches du plan comptable de droit commun (PCG). Le mouvement de rénovation de la comptabilité publique, qui a débuté en 1997 par l'entrée en vigueur de l'instruction comptable M14 généralisée aux communes, s'est poursuivi avec la généralisation aux départements d'une nouvelle instruction M52 le 1<sup>er</sup> janvier 2004. La mise en place de cette nouvelle instruction a notamment modifié la procédure comptable de rattachement des charges et des produits.

Les recettes réelles de fonctionnement du Conseil général se sont établies en 2004 à 196,4 millions d'€, enregistrant une hausse de près de 40 % sur un an. Elles sont composées en majorité des recettes fiscales (75 % du total), la fiscalité indirecte représentant 52 % du total et



la fiscalité directe 23 %. Les recettes de fiscalité indirecte ont plus que doublé en 2004. Cette croissance est liée au reversement par l'Etat aux départements d'une partie des recettes de la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) pour financer le transfert de la gestion du RMI<sup>1</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Enfin, l'octroi de mer (27,5 millions d'€), après l'entrée en vigueur de la réforme au 1<sup>er</sup> août 2004, a enregistré une hausse de 3,5 % et demeure une ressource majeure du budget de la collectivité.

<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>				en millions d'€
	2002	2003	2004	Var 04/03
Recettes fiscales	94,1	93,2	146,6	57,3%
Fiscalité directe	44,3	43,9	44,6	1,6%
Fiscalité indirecte	49,7	49,4	102,1	106,7%
<i>dont - TIPP</i>			52,3	
- <i>Taxe sur l'octroi de mer</i>	27,6	26,6	27,5	3,5%
- <i>Taxe spéciale sur les carburants</i>	11,3	12,8	11,1	-13,4%
Transferts reçus	40,0	42,7	44,6	4,3%
<i>dont - Dotation globale de fonctionnement</i>	15,4	15,8	39,2	148,4%
- <i>Dotation globale de décentralisation</i>	20,6	19,3	1,7	-91,2%
Autres recettes	9,1	7,7	5,2	-32,6%
<b>Total</b>	<b>143,1</b>	<b>143,7</b>	<b>196,4</b>	<b>36,7%</b>

Source : Conseil général de la Guyane et MINEFI

Concernant les dotations de l'Etat, l'année 2004 a été marquée par une refonte de l'architecture de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui intègre dorénavant la compensation de la part salariale de la Taxe professionnelle. La DGF progresse ainsi de 148 %.

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 54,6 %, passant de 122 millions d'€ à 189 millions d'€. L'impact des nouveaux transferts de compétences est sensible. Le montant dévolu à l'aide personnalisée d'autonomie (APA) passe ainsi de 1,0 à 2,7 millions d'€ et la gestion du Revenu minimum d'insertion mobilise 30 % du budget de fonctionnement. Le montant versé à ce titre (56,8 millions d'€) n'est ainsi pas complètement couvert par la ressource complémentaire attribuée par l'Etat (52,3 millions d'€). Les frais de personnel ont de leur côté progressé de près de 13 %, sous l'influence des nouvelles compétences, mais aussi du reclassement des charges liées aux assistantes maternelles (2 millions d'€), à l'intégration de primes rétroactives et à la revalorisation du point de la fonction publique de 0,5 % en 2004.

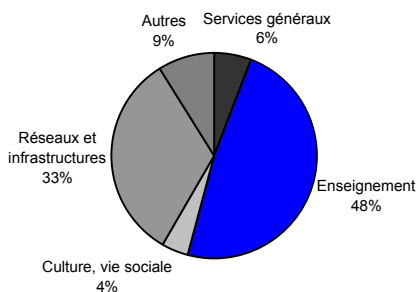
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>				en millions d'€
	2002	2003	2004	Var 04/03
Frais de personnel	49,7	50,7	57,2	12,7%
Achats et charges externes	11,2	12,3	24,1	95,5%
Subventions et contingents	52,1	55,9	101,5	81,5%
<i>dont RMI</i>			56,8	
- <i>APA</i>		1,0	2,7	171,9%
Intérêts de la dette	2,8	2,8	2,2	-22,2%
Autres dépenses	0,3	0,2	3,6	ns
<b>Total</b>	<b>116,1</b>	<b>122,0</b>	<b>188,6</b>	<b>54,6%</b>

Source : Conseil général de la Guyane et MINEFI

<sup>1</sup> prévu par la loi 2003-1200 du 18 décembre 2003.

Au final, l'épargne brute de la collectivité s'établit en forte baisse à 7,8 millions d'€. L'épargne nette (épargne brute – remboursements de la dette en capital) tombe à 1,1 million d'€. Cette contraction s'explique par le coût des transferts de compétences de l'Etat (notamment la gestion du RMI) qui ont provoqué une forte hausse des subventions et contingents, mais également des frais de personnels et des achats et charges externes.

#### Répartition des investissements en 2004



Concernant les investissements, leur montant, stable sur un an, s'est établi à 31,9 millions d'€ en 2004. Ils ont été concentrés sur le secteur de l'enseignement (construction de collèges) et les réseaux et infrastructures (réfection de routes départementales). Ces investissements ont toutefois en partie été financés grâce à des ressources provenant de l'Etat et de fonds structurels européens pour un montant total de 19,8 millions d'€ (dont 10,8 millions d'€ pour la construction des collèges et 5,4 millions pour les routes).

Au final, compte tenu de son épargne brute, le besoin de financement de la collectivité s'est établi sur l'année 2004 à 15,0 millions d'€. Il a été couvert par un recours à l'emprunt pour 5 millions d'€. Les 10 millions d'€ restant ont donc influencé directement l'évolution du fonds de roulement, qui a ainsi été divisé par deux et ramené à 11,6 millions d'€.

#### Comptes administratifs du Conseil général

en millions d'€

	2002	2003	2004	Var. 04/03
Recettes réelles de fonctionnement	142,9	143,6	196,4	36,8%
- Dépenses réelles de fonctionnement	116,2	122,2	188,6	54,4%
<b>= Epargne brute</b>	<b>26,7</b>	<b>21,4</b>	<b>7,8</b>	<b>-63,6%</b>
- Amortissement de la dette	7,9	6,8	6,7	-2,4%
<b>= Epargne nette</b>	<b>18,8</b>	<b>14,6</b>	<b>1,1</b>	<b>-92,3%</b>
+ Recettes réelles d'investissement	12,3	15,7	19,8	25,8%
- Dépenses d'équipement	14,2	32,2	31,9	-0,9%
- Subventions d'équipement versées	3,8	3,4	4,0	18,7%
<b>= Besoin de financement global</b>	<b>13,0</b>	<b>-5,3</b>	<b>-15,0</b>	<b>ns</b>
+ Emprunts mobilisés	7,6	0,0	5,0	ns
<b>= Variation du fonds de roulement</b>	<b>20,7</b>	<b>-5,3</b>	<b>-10,0</b>	<b>ns</b>
<b>Fonds de roulement au 1er janvier</b>	<b>6,3</b>	<b>27,0</b>	<b>21,7</b>	
<b>Fonds de roulement au 31 décembre</b>	<b>27,0</b>	<b>21,7</b>	<b>11,6</b>	<b>-46,3%</b>

Source : Conseil général de la Guyane et MINEFI

L'endettement au 31 décembre 2003 s'élève à 41,6 millions d'€, en baisse de 3,8 %. La dette par habitant s'établit à 219 € contre 235 € en 2003 (sur la base des estimations de population de l'INSEE). Le taux d'endettement, mesuré par le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement, se situe à fin décembre 2004 à 21 % (contre 30 % en 2003). Le niveau de l'épargne brute dégagée en 2004 autorise un remboursement de la dette en capital en 5,3 années contre 2 ans en 2003.

## 1.4 Les Communes

Le total des recettes de fonctionnement des communes de Guyane s'est élevé en 2004 à 169,4 millions d'€, en hausse de 1,4 % sur un an. Les deux tiers de ces produits sont des recettes fiscales (taxe professionnelle, taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti, et taxe d'habitation). La dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, a connu une hausse de plus de 25 % suite à la réforme des concours de l'Etat aux collectivités locales, qui vise à la simplification du système actuel des dotations de l'Etat. La prise en compte de la surface des communes en 2005 va permettre un accroissement significatif de la DGF forfaitaire.

Recettes de fonctionnement	en millions d'€				
	2001	2002	2003	2004	Var 04/03
Recettes fiscales	99,4	113,2	113,9	114,1	0,2%
<i>Fiscalité directe</i>	37,4	40,3	41,0	42,6	4,0%
<i>Autres impôts et taxes</i>	62,0	72,9	73,0	71,5	-2,0%
Dotation globale de fonctionnement	28,3	31,0	31,1	39,0	25,3%
Divers	18,4	25,6	22,0	16,3	-26,0%
<b>Total</b>	<b>146,2</b>	<b>169,8</b>	<b>167,1</b>	<b>169,4</b>	<b>1,4%</b>

Source : Ministère des finances

Parallèlement, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 2,6 % pour atteindre 166,7 millions d'€. Les frais de personnel, en représentent en 2004 un peu plus de la moitié, devant les achats et charges externes (26 %). Ces deux postes ont connu une croissance supérieure à la moyenne (respectivement + 5,7 % et + 2,7 %). Le solde se répartit entre les dépenses de contingent, les subventions versées (en forte hausse de + 23,8 %) et des charges diverses.

Charges de fonctionnement	en millions d'€				
	2001	2002	2003	2004	Var 04/03
Charges de personnel	77,4	77,4	83,0	87,8	5,7%
Achats et charges externes	33,9	39,5	42,0	43,2	2,7%
Charges financières	4,4	4,3	4,5	3,9	-13,0%
Contingents	7,3	12,5	12,4	11,7	-5,3%
Subventions versées	6,5	12,2	8,7	10,8	23,8%
Autres charges	7,2	14,0	11,9	9,4	-20,7%
<b>Total</b>	<b>136,7</b>	<b>159,9</b>	<b>162,5</b>	<b>166,7</b>	<b>2,6%</b>

Source : Ministère des finances

La croissance plus rapide des charges que des recettes a conduit à un nouveau repli très prononcé de la capacité d'autofinancement à 5,9 millions d'€, soit une baisse de 17 %. Cette CAF brute ne couvre que 9 % des dépenses totales d'investissement qui ont diminué de 10 %. Elle ne permet pas notamment le remboursement de l'annuité en capital de la dette qui s'élève en 2004 à 15,5 millions d'€.

Capacité d'autofinancement	en millions d'€				
	2001	2002	2003	2004	Var 04/03
<b>CAF brute</b>	12,3	12,2	7,1	5,9	-16,8%
(-) Remboursement d'emprunts	10,6	10,0	17,3	15,5	-10,6%
<b>= CAF nette</b>	<b>1,8</b>	<b>2,2</b>	<b>-10,2</b>	<b>-9,5</b>	<b>-6,2%</b>

Source : Ministère des finances

La différence est assurée par les subventions reçues (+ 2,4 %), le Fonds de compensation de la TVA (- 42,7 %) et un recours à l'emprunt de 14 millions d'€.

<b>Recettes d'investissement</b>						en millions d'€
	2001	2002	2003	2004	Var 04/03	
Emprunts nouveaux	7,0	16,1	22,7	14,0	-38,4%	
Subventions reçues	18,3	21,6	29,9	30,6	2,4%	
FCTVA	4,5	6,3	7,1	4,0	-42,7%	
Divers	13,3	17,2	14,8	6,7	-54,8%	
<b>Total</b>	<b>43,2</b>	<b>61,3</b>	<b>74,5</b>	<b>55,4</b>	<b>-25,7%</b>	

Source : Ministère des finances

<b>Dépenses d'investissement</b>						en millions d'€
	2001	2002	2003	2004	Var 04/03	
Dépenses d'équipement	48,4	34,0	51,9	47,6	-8,4%	
Remboursement d'emprunts	10,6	10,0	17,3	15,5	-10,6%	
Divers	0,4	0,6	1,0	0,4	-56,1%	
<b>Total</b>	<b>59,4</b>	<b>44,6</b>	<b>70,2</b>	<b>63,5</b>	<b>-9,6%</b>	

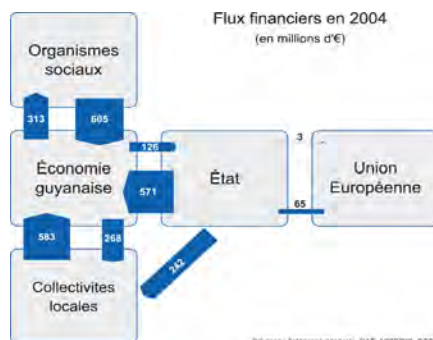
Source : Ministère des finances

Au final, l'exercice 2004 s'est soldé par une dégradation du fonds de roulement, qui est ainsi passé de 5,9 à -7,7 millions d'€. L'endettement des communes de Guyane au 31 décembre 2004 a, en revanche, diminué de 2,4 % à 66,2 millions d'€. La dette par habitant s'établit ainsi à 348 € contre 368 € en 2003.

## 2. LES FLUX FINANCIERS VERS OU EN PROVENANCE DE LA GUYANE

Le graphique suivant présente, pour l'année 2004, une estimation des flux financiers entre l'économie guyanaise et la sphère publique. Dans la mesure où l'exhaustivité des données recueillies n'a pu être parfaitement établie, il convient d'analyser ce graphique plus d'un point de vue relatif entre les différentes masses financières plutôt que par les valeurs absolues.

En 2004, l'Union européenne a versé à la Guyane plus de 65 millions d'€ en provenance des fonds structurels par l'intermédiaire de l'Etat. En contrepartie, la Guyane a contribué au budget européen à hauteur de 3 millions d'€ au titre des DTSI (Droits d'importations reversés à l'UE).



De son côté, l'Etat a perçu plus de 126 millions d'€ de recettes non fiscales et fiscales (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, DTSI...). Il a versé directement à l'économie guyanaise près de 571 millions d'€, répartis pour 512 millions en dépenses de fonctionnement et 59 millions en dépenses d'investissement. Parallèlement, il a attribué environ 242 millions d'€ aux collectivités locales sous forme, entre autres, de subventions d'équipement (72 millions), de dotations de fonctionnement (84 millions) ou au titre du reversement de la TIPP pour le paiement du RMI (52 millions).

Les collectivités locales ont perçu des recettes fiscales telles que l'octroi de mer ou les taxes locales (taxes professionnelles, d'habitation, foncières etc.) pour un montant global de 268 millions d'€. Le total de leurs dépenses s'est élevé, en 2004, à 583 millions d'euros, dont 512 millions au titre de dépenses de fonctionnement. En parallèle du circuit ci-dessus, il convient de spécifier que les collectivités locales ont eu recours à l'endettement pour un montant total de 46 millions d'€.

Enfin, l'économie guyanaise a bénéficié de près de 605 millions d'€ versés par les organismes sociaux tels que l'Assédic, la Caisse d'allocations familiales ou la Sécurité Sociale, le montant des cotisations s'élevant, quant à lui, à 313 millions d'€.

### 3. POINT SUR LES FINANCEMENTS COMMUNAUTAIRES

Afin d'accélérer le processus de développement économique et social des départements français d'outre-mer, et rattraper ainsi leur retard au niveau communautaire, d'importants moyens financiers sont mis en place dans le cadre des deux principaux instruments de programmation pluriannuelle que sont le Contrat de plan Etat-Région (CPER) et le Document unique de programmation (DOCUP) des fonds européens.

Le CPER est un document national qui contractualise pour sept ans les engagements de l'Etat et de la Région, auxquels peuvent s'ajouter ceux d'autres partenaires, comme le Département. En Guyane, le CPER fait généralement l'objet de deux avenants prévoyant des financements complémentaires apportés par le Centre spatial guyanais et par EDF. A fin 2005, 68,2 % des fonds du CPER ont d'ores et déjà été engagés. Pour sa part, le DOCUP rassemble les engagements de financement de l'Union européenne pour sept ans. Ces deux programmes sont complémentaires, le contrat de plan constituant pour l'essentiel les contreparties financières nationales des fonds européens mis en place.

**DOCUP 2000-2006 (1)**

en million d'€

	U.E.	Etat	Région	Local	Autres	Privé	Total
Domaine A : Création d'activités, de valeur et d'emploi	63,4	18,8	16,0	2,3	24,1	76,5	<b>201,1</b>
Domaine B : Former les hommes	84,8	44,4	27,2	11,7	0,6	1,2	<b>169,8</b>
Domaine C : Renforcer la cohésion sociale	69,5	15,0	8,5	2,3	1,3	4,7	<b>101,3</b>
Domaine D : Aménagement du territoire et mise en valeur de l'environnement	152,9	29,3	25,3	41,9	5,1	3,8	<b>258,3</b>
<b>Total</b>	<b>370,6</b>	<b>107,5</b>	<b>77,0</b>	<b>58,2</b>	<b>31,1</b>	<b>86,2</b>	<b>730,5</b>

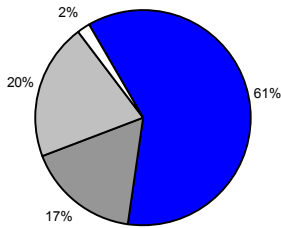
Source : Préfecture (SGAR)

(1) hors réserve de performance attribuée en 2004.

Les fonds publics mis en œuvre dans le DOCUP s'élevaient à l'origine à 644,3 millions d'€, dont 370,6 millions d'€ au titre des fonds européens et 273,7 millions d'€ au titre des contreparties nationales. Compte tenu de la bonne gestion de sa programmation, la Guyane a obtenu de l'Union Européenne une dotation supplémentaire de 19 millions d'€ en 2004 au titre de la réserve de performance prévue aux articles 7 et 44 du règlement (CE) n° 1260/1999. Le total des ressources a ainsi été porté à 754,6 millions d'€, dont 389,6 millions d'€ de fonds européens. Les fonds attribués dans le cadre de cette réserve ont bénéficié en priorité à l'enveloppe FEDER (62 %), devant le FSE (21 %) et le FEOGA (17 %). L'IFOP est le seul fonds à ne pas avoir bénéficié d'un abondement.

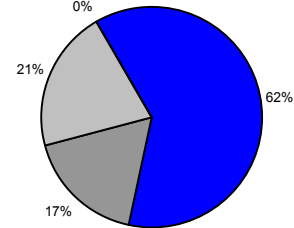
### Structure des fonds européens

DOCUP d'origine (370,6 millions d'€)



■ FEDER ■ FEOGA ■ FSE □ IFOP

Réserve de performance (19,0 millions d'€)



■ FEDER ■ FEOGA ■ FSE □ IFOP

Bien que la Guyane dispose de l'enveloppe DOCUP la plus faible des départements d'outre-mer (DOM), elle occupe le deuxième rang derrière la Guadeloupe en considérant la dépense totale par habitant sur la période 2000-2006.

### DOCUP dans les DOM (1)

en millions d'€

	Dépense totale	dont Fonds européens	Montant €/hab.
Guyane	754,6	389,6	4 768
Guadeloupe	2 051,6	834,5	4 884
Martinique	1 622,5	673,8	4 404
Réunion	2 833,1	1 588,1	4 056
Moyenne DOM	1 815,5	871,5	4 414

Source : CNASEA et DATAR

(1) Y compris les réserves de performance accordées en 2004.

### Programmation totale

en milliers d'€

	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	01/04/2005	29/11/2005	% maquette
<b>Programmé réel</b>							
UE	36 758	81 905	174 450	250 384	284 291	336 377	86,3%
Contreparties	47 373	89 162	171 379	282 836	370 206	378 768	103,7%
<b>Coût total</b>	<b>84 131</b>	<b>171 068</b>	<b>345 829</b>	<b>533 220</b>	<b>654 497</b>	<b>715 145</b>	<b>94,8%</b>

Source : Préfecture, CNASEA et DATAR

Le niveau de programmation du DOCUP est élevé en Guyane. A un an de l'échéance, 94,8 % des fonds prévus (incluant la réserve de performance) sont déjà programmés. La Guyane est ainsi au 1<sup>er</sup> rang devant les autres DOM en terme de niveau d'engagement, tous fonds européens confondus. Au 29 novembre 2005, le total cumulé des versements atteignait 437 millions d'€, soit plus de la moitié des dépenses engagées à cette même date.

### Consommation des fonds structurels en part UE au 29 novembre 2005

en millions d'€

	FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	Total
Maquette cumulée	238,16	66,09	79,89	5,42	389,56
Programmé réel	213,99	54,57	62,71	5,10	336,37
Dépenses payées	106,31	34,95	21,28	3,70	166,24
Taux d'engagement	89,9%	82,6%	78,5%	94,1%	86,3%
Taux de décaissement	49,7%	64,0%	33,9%	72,5%	49,4%

Source : CNASEA et DATAR

La ventilation par fonds des aides Union européenne montre un bon niveau général de la programmation par rapport au plan de marche. Cependant, compte tenu du faible niveau de programmation de l'IFOP, il a été décidé en 2005 de transférer 2,2 millions d'€ de ce fonds au FEDER. L'enveloppe FEDER, initialement fixée à 224,2 M€, s'établit, suite au transfert des 2,2 M€ de l'IFOP et à l'allocation de 11,7 M€ au titre de la réserve de performance, à 238,1 M€ en 2005.

Concernant les contreparties, le niveau de programmation a dépassé courant 2004 le montant prévu par la maquette du DOCUP. Au 29 novembre 2005, plus de 103,7 % des fonds ont été engagés. Ce dépassement est dû en particulier à l'excès de programmation des fonds publics (118,9 %), malgré un niveau d'engagement des fonds privés assez faible (41,8 %).

<b>Suivi des contreparties au 29 novembre 2005</b>			en milliers d'€
	<b>Fonds publics</b>	<b>Fonds privés</b>	<b>Total des contreparties</b>
Maquette totale (estimée)	293,4	71,7	365,1
Programmé réel	348,8	30,0	378,8
Dépenses encourues	237,5	33,0	270,5
<i>Taux d'engagement</i>	<i>118,9%</i>	<i>41,8%</i>	<i>103,7%</i>

Source : CNASEA et DATAR





## CHAPITRE II

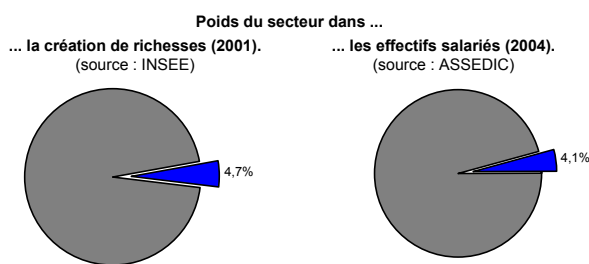
### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Le secteur primaire

### 1. LE SECTEUR PRIMAIRE DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

En 2001, la branche des produits primaires a généré 4,7 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaise, ce qui la place loin derrière les principales sources de création de richesse. Elle occupe toutefois une place plus importante qu'aux Antilles. A la Guadeloupe et à la Martinique, la VA issue de ces produits représente en effet moins de 4 % de la valeur ajoutée totale. Depuis 1993, la part de la branche primaire s'est progressivement contractée puisqu'elle atteignait à cette date environ 6,2 % du total de la valeur ajoutée, et 8,8 % du total hors les services non marchands.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux.

la branche sylvicole s'est apprécié de 3,5 points, lui permettant de se placer devant la pêche depuis 2000.

Enfin, le poids du secteur dans les effectifs salariés s'établit à 4,1 %. Néanmoins, ce chiffre ne représente pas le poids total du secteur en terme d'emploi puisqu'il exclue par définition les chefs d'exploitation.

Au sein de la branche primaire, le poids de la branche agricole est prépondérant. Fluctuant autour des 85 % depuis 1993, celui-ci dépasse 89 % depuis 2000 suite à la forte baisse de la valeur ajoutée provenant des produits de la pêche, dont le poids par rapport au total de la branche primaire a été divisé par 2,4 entre 1993 et 2001. A l'opposé, celui de

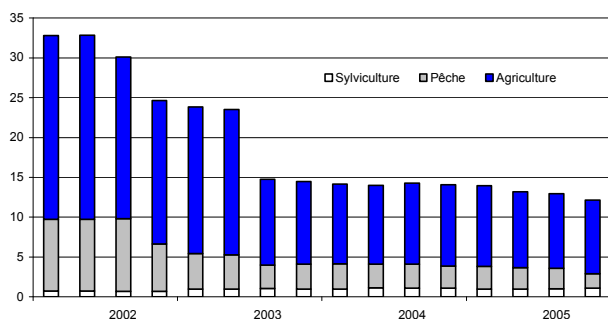
### 2. LE SECTEUR PRIMAIRE ET LE SYSTEME BANCAIRE

Au 31 décembre 2005, l'encours total de crédit porté par le système bancaire national<sup>1</sup> sur le secteur primaire guyanais s'élevait à 12,1 millions d'€, soit une diminution de 14 % sur un an. Depuis 2002, l'encours n'a cessé de baisser avec un repli particulièrement brutal au 3<sup>ème</sup> trimestre 2003 lié à une cession de créance par un établissement de la place.

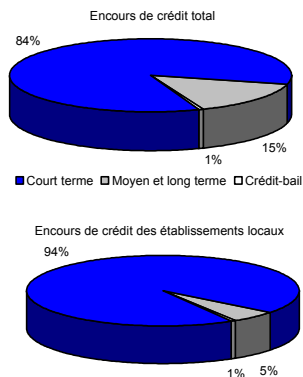
<sup>1</sup> La Centrale des risques de la banque de France ne recense que les risques bancaires d'un montant total supérieur ou égal à 45 000 euros. Ce seuil a pour effet de sous-évaluer les engagements bancaires réels en faveur des entreprises, tout particulièrement dans des secteurs d'activité présentant un grand nombre de petites structures comme l'agriculture. Aussi, pour ces secteurs, plus que le niveau en valeur absolue, il convient de prendre en compte l'évolution entre deux dates.

A fin 2005, la part de l'encours des établissements de crédit locaux représentait 84 % du total, en baisse de 2,6 points sur un an. L'endettement à court terme représentait 84 % de l'encours bancaire total, essentiellement détenu par les établissements de crédit locaux. En revanche, 70 % de l'encours à moyen et long terme provenait de banques situées hors du département.

**Evolution des encours de crédit en faveur du secteur primaire**  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques de la Banque de France



Au sein du secteur primaire, la répartition entre les différentes branches a sensiblement varié en fin d'année 2005. L'encours en faveur du secteur de la pêche a ainsi perdu 5 points à 15 %, au bénéfice du secteur agricole qui reste prépondérant (76 % ; + 4 points) et du secteur sylvicole (9 % ; + 1 point).

### 3. PANORAMA DU SECTEUR PRIMAIRE

#### 3.1 L'agriculture

##### ◆ Panorama général

L'agriculture en Guyane se caractérise par la coexistence d'une agriculture manuelle, très largement répandue sur le territoire, et d'une agriculture mécanisée à plus forte productivité, notamment dans les filières rizicoles, d'élevage ou légumières. Le système de production des exploitations traditionnelles, localisées dans les communes de l'intérieur et du centre littoral, repose sur la pratique de l'abattis brûlis<sup>1</sup> de parcelles forestières. La production est essentiellement de nature vivrière, basée en grande partie sur la culture de tubercules et, plus marginalement, sur des légumineuses et des plantations fruitières semi permanentes. Ce système de production laisse progressivement place, sur le littoral, à un système de production plus sédentaire.

Sur la base du dernier recensement agricole réalisé en 2000, les surfaces agricoles sont estimées pour 2004 à plus de 30 000 ha, dont 22 770 ha correspondent à la Surface Agricole Utilisée (SAU). Celle-ci est composée à 55 % de terres arables, occupées très majoritairement par des cultures légumières (48 % des terres arables) et des céréales (33 %).

<sup>1</sup> Espaces forestiers abattus puis mis en culture après brûlis pour 2 à 3 ans, qui seront ensuite restitués à la forêt au profit d'autres zones à déboiser.

Surface agricole utilisée		hectares			
		2000		2003	
Catégories	Surface	%	Surface	%	
Terres arables	13 005	56%	12 452	55%	
Cultures fruitières permanentes	3 180	14%	3 219	14%	
soit : autres fruits frais	1 730	7%	1 750	8%	
agrumes	1 430	6%	1 449	6%	
fruits secs	20	0%	20	0%	
Herbage/élevage	6 940	30%	6 940	31%	
Divers	70	0%	73	0%	
<b>Surface agricole utilisée</b>	<b>23 195</b>	<b>100%</b>	<b>22 684</b>	<b>100%</b>	

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt

La Guyane, avec 5 318 exploitations recensées en 2000, est le seul département français où le nombre d'exploitations a augmenté à un rythme soutenu entre les deux derniers recensements (+ 18,9 %)<sup>1</sup>. La population agricole s'élevait à cette même date à un peu plus de 20 000 personnes, dont la moitié exerçait une activité sur l'exploitation. Enfin, seulement un quart des chefs d'exploitation avaient une activité agricole à plein temps. Par ailleurs, si la taille moyenne des exploitations agricoles était de 4,4 ha en 2000, la répartition des terres n'était pas homogène. Ainsi, 1,6 % des exploitations disposaient d'une surface de plus de 20 ha et mobilisaient 52 % de la SAU. A l'opposé, près de 60 % des exploitants disposaient d'une superficie inférieure à 2 ha et cultivaient ainsi 13 % de la SAU.

En 2000, trois agriculteurs sur quatre exploitaient leurs terres sans titre foncier (soit 40 % de la SAU), du fait que 90 % du territoire relève du domaine privé de l'Etat. La détention d'un titre foncier est nécessaire pour bénéficier des soutiens au développement agricole (FEOGA, l'ODEADOM ou le POSEIDOM) et des concours bancaires (le foncier étant la principale garantie à offrir à un établissement de crédit). Face aux difficultés d'accès au foncier, plusieurs dispositions ont été mises en place : création de l'Etablissement Public de l'Aménagement de la Guyane (EPAG) le 31 octobre 1996, ayant pour mission de contribuer à l'aménagement du territoire, assouplissement des conditions d'accès à la propriété foncière en 1998 (Décret du 16 janvier 1992, Ordonnance du 2 septembre 1998 n°98-7778 et circulaire d'application du 4 mai 2000), mise en place du Plan de Développement Durable de l'Agriculture Guyanaise (PDDAG<sup>2</sup>) en 2003, destiné à favoriser le développement agricole.

#### ♦ La production agricole

La production agricole s'est établie à 96,8 millions d'€ en 2004, en hausse de 1 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est imputable à la production végétale (+ 4,7%) alors que la production animale enregistre un net repli (- 15 %).

Avec une valeur de 86,9 millions d'€ en 2004, la production végétale représente 90 % de la production agricole. L'essentiel de cette production repose sur les légumes (59 % de la production totale), les fruits (25 %) et le riz (14 %). La production de fruits et légumes provient

<sup>1</sup> Cette évolution est toutefois à nuancer. La forte croissance résulte, entre autre, du nouveau mode de recensement qui a pris en compte, à partir de 2000, les cultures sur abattis exclues du recensement de 1989.

<sup>2</sup> Le PDDAG, signé le 5 décembre 2002, entre le Conseil Régional, la Chambre d'agriculture et l'Etat.

essentiellement des cultures de la communauté Hmongs qui approvisionnent le marché local. Elle couvre en quasi-totalité les besoins locaux. La prospection de marchés à l'exportation se heurte à une organisation de la filière non maîtrisée. Plusieurs démarches ont été engagées pour initier une structuration de la profession, mais les résultats sont pour l'instant peu probants.

## LA RIZICULTURE

### Structuration

La culture du riz a connu un développement rapide dans les années 80 avec l'installation d'exploitants privés qui ont importé du Surinam des techniques de poldérisation. Cette initiative a abouti, avec l'appui financier des pouvoirs publics, à la création en 1993 d'un polder de 5 800 ha dans la commune de Mana (qui représente 45 % des terres arables du département et 25 % de la SAU). Confrontée à des difficultés techniques et financières, la filière rizicole a fait l'objet d'une restructuration en 1995 et d'un important mouvement de concentration avec la disparition de deux sociétés.

En fin d'année 2005, la filière était composée cinq sociétés rizicoles (la SAM, la CROG, la SOMAG, la CAMA et la COCEROG). En 2003, la CAMA a été cédée par le groupe Bourdillon à la CROG et en 2004, la SOGURIZ a été reprise par la SOMAG. Par ailleurs, l'ASAH a en charge la réalisation et l'entretien des aménagements hydrauliques et la CIMARIZ le traitement de riz.

### Production et commercialisation

Après une reprise de la production en 2003 et 2004, la production de la campagne 2005 s'est contractée de 30,4 % par rapport aux récoltes de l'année 2004, malgré une surface ensemencée quasiment stable par rapport à l'année précédente (8 930 hectares). Cette évolution à la baisse est imputable pour l'essentiel à la récolte du premier cycle (-45,5 %), qui a subi des attaques phytosanitaires importantes. La baisse a également frappé, mais dans une moindre mesure, la récolte du deuxième cycle (-14,3 %). Les rendements s'inscrivent également en baisse sur un an (2,0 t/ha en 2005 contre 2,9 t/ha en 2004).

#### Production et exportation

	2001	2002	2003	2004
Production (tonnes)	31 544	22 407	25 537	25 529
Surface semé (ha)	8 296	8 264	6 961	8 862
Rendement (tonnes/ha)	3,8	2,7	3,7	2,9
Exportations (M. €)	5,2	6,5	3,2	1,7 (1)
Exportations (tonnes)	11 478	17 326	14 309	7 690 (1)

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

(1) Données provisoires

D'importants travaux sur le polder ont débuté en septembre 2003, d'un coût total de 2,8 millions d'€ en deux tranches, financés par le FIDOM, le FEOGA et l'Etat. Ils ont pour but de reculer de 600 mètres le canal de drainage principal afin d'empêcher des entrées inopportunes d'eau de mer rendues possibles par le déplacement du banc de vase qui sert de protection au polder contre les dégradations occasionnées par la houle. La première tranche s'est achevée en janvier 2005. La deuxième tranche, qui devait démarrer en juillet 2005, a été reportée sur 2006.

En dépit des efforts réalisés et de l'implantation d'élevages modernes, le poids de la production animale reste limité. En 2004, les productions animales ne représentaient que 10 % de la production agricole, pour un montant de 9,9 millions d'€. La production animale est concentrée autour des filières bovine (34 %), porcine (32 %) et volaille (17 %). La production locale n'assure environ que 22 % des besoins pour la filière porcine, 13 % pour la filière bovine et seulement 6 % pour la filière volaille.

Le renforcement des filières animales constitue une priorité pour les pouvoirs publics. L'objectif est d'améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale, dont le développement passe notamment par la fourniture à moindre coût d'aliments pour bétail. Soutenues par une demande locale importante de viande fraîche et reposant sur un bon niveau de structuration, les filières bovine et porcine présentent de bonnes perspectives de développement. L'objectif inscrit dans le Projet Agricole Départemental (PAD) est d'atteindre une production de viande bovine de 550 à 600 tonnes en 2006, en augmentant notamment le

cheptel reproducteur. Par ailleurs, des efforts de commercialisation devront être entrepris au sein de la filière porcine.

<b>Production et consommation de viandes</b>					en tonnes
	2000	2001	2002	2003	Var. 03/02
Production de viande bovine	371	306	326	278	-14,7%
Importations	1 314	1 144	1 334	1 385	3,8%
<b>Total consommation</b>	<b>1 685</b>	<b>1 450</b>	<b>1 660</b>	<b>1 663</b>	<b>0,2%</b>
<b>Couverture des besoins par la production locale</b>	<b>22,0%</b>	<b>21,1%</b>	<b>19,6%</b>	<b>16,7%</b>	
Production de viande porcine	1 169	1 094	1 084	1 037	-4,3%
Importations	1 102	1 105	986	1 113	12,9%
<b>Total consommation</b>	<b>2 271</b>	<b>2 199</b>	<b>2 070</b>	<b>2 150</b>	<b>3,9%</b>
<b>Couverture des besoins par la production locale</b>	<b>51,5%</b>	<b>49,7%</b>	<b>52,4%</b>	<b>48,2%</b>	
Production de volaille	411	411	411	435	5,8%
Importations	5 337	6 063	6 079	6 199	2,0%
<b>Total consommation</b>	<b>5 748</b>	<b>6 474</b>	<b>6 490</b>	<b>6 634</b>	<b>2,2%</b>
<b>Couverture des besoins par la production locale</b>	<b>7,2%</b>	<b>6,3%</b>	<b>6,3%</b>	<b>6,6%</b>	

Sources : Direction de l'agriculture et de la forêt et Direction des douanes

#### ◆ Les aides publiques

Le secteur agricole bénéficie du soutien financier tant national qu'europpéen au travers d'une multitude de dispositifs, que l'on peut distinguer entre les aides directes aux exploitations et les mesures de soutien aux filières agricoles et agro-alimentaires. Les aides relevant de la politique agricole commune consenties en 2005 ont représenté 316 exploitations<sup>1</sup> pour un montant total de primes de 7,5 millions d'€.

<b>Aides directes</b>					en milliers d'€
	2002	2003	2004	2005	
Productions animales	1 203	1 636	1 781	2 160	
Productions végétales	1 617	1 383	5 478	5 339	
<i>Aides surface riz</i>	<i>1 552</i>	<i>1 317</i>	<i>5 399</i>	<i>5 176</i>	
<b>Total</b>	<b>2 820</b>	<b>3 018</b>	<b>7 259</b>	<b>7 499</b>	

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Parallèlement, les principales filières de l'agriculture guyanaise bénéficient de soutiens financiers conséquents provenant des fonds structurels européens dans le cadre du DOCUP 2000-2006, de l'ODEADOM dans le cadre de programmes sectoriels ou d'autres sources nationales. Au total, 6 millions d'€ d'aides ont été accordées à ce titre en 2005, dont 2,6 ont été effectivement décaissées. Enfin, le secteur agricole a bénéficié du soutien du POSEIDOM<sup>2</sup> à hauteur de 0,6 million d'€, dont 0,3 ont été affectés aux importations de céréales et d'aliments pour bétail.

<sup>1</sup> Les aides directes de la PAC concernent les éleveurs (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, prime spéciale aux bovins mâles, prime à l'abattage des bovins, prime au maintien des systèmes d'élevage extensif, indemnités compensatoires de handicaps naturels), les riziculteurs (aides aux surfaces) et les arboriculteurs (indemnités compensatoires de handicaps naturels).

<sup>2</sup> Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-Mer.

## 3.2 La pêche

### ◆ Panorama général

Le secteur de la pêche représente le troisième poste d'exportation de la Guyane après le spatial et l'or. Le département de la Guyane dispose d'une façade maritime de 350 km et, depuis 1977, d'une zone économique exclusive (ZEE) d'une superficie d'environ 130 000 km<sup>2</sup>, dont 40 000 km<sup>2</sup> de plateau continental.

Trois ressources sont principalement exploitées dans les eaux de Guyane : la crevette, le vivaneau et le poisson blanc. En 2005, la production totale de la filière pêche s'est élevée à 6 474 tonnes de produits de la mer pour une valeur de 28 millions d'€. Environ 161 navires de pêche en activité ont été recensés dans le département. Sur ce total, environ 80 navires artisanaux étaient actifs pour la pêche artisanale, 36 chalutiers pour la pêche de crevettes, 41 pour la pêche de vivaneaux et 4 pour la capture de requins. Le secteur de la pêche emploie 660 marins actifs (majoritairement étrangers : brésiliens, surinamais et guyaniens) dont 350 marins pour la flotte crevette, 150 pour la pêche artisanale (pêche côtière et petite pêche) et 160 salariés à terre. Par ailleurs, sur les 200 espèces de poissons répertoriés, 50 font l'objet d'une exploitation, essentiellement artisanale, à l'intérieur de la bande côtière. La pêche de poissons se décompose en pêche de vivaneaux, de requins et en pêche artisanale de poissons blancs. La pêche de vivaneau et de requin s'effectue sous l'attribution d'une licence européenne pour les navires étrangers<sup>1</sup> et, d'une licence nationale pour les bateaux français gérée par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)<sup>2</sup>. Le vivaneau, présent sur les fonds rocheux du plateau continental, est exploité par des ligneurs vénézuéliens sous licence de l'Union européenne, il en est de même pour les requins.

### ◆ La pêche crevette

Depuis 1977, un régime de conservation et de gestion des ressources a été mis en place par l'Union européenne dans les ZEE des Etats membres. Le régime communautaire en vigueur fixe en particulier des mesures techniques (maillage des filets, zones de chalutage interdites) et définit des quotas d'espèces pour les producteurs français. Afin de garantir le renouvellement des espèces, un total admissible de capture (TAC) de crevettes est déterminé annuellement depuis 1985 pour les seules espèces du plateau continental. Depuis 1991, il a été fixé à 4 000 tonnes. Par ailleurs, depuis 1988, certains navires ont étendu leur activité de pêche aux espèces hors TAC du talus continental, dont les prix de vente sont plus élevés sur le marché européen. Cette diversification reste toutefois marginale. Dans la limite du TAC, un nombre limité de licences<sup>3</sup> de pêche est attribué chaque année par le Préfet de Région. Depuis 1998, il a été fixé à 63 et n'a fait l'objet d'aucune actualisation jusqu'à ce jour.

---

<sup>1</sup> Annuellement, l'Union européenne accorde à certains pays une autorisation de pêche dans la zone économique exclusive au large de la Guyane française. Cette licence impose aux ligneurs le débarquement de 75 % de leurs captures de vivaneaux et de 50 % de leurs captures de requins en Guyane auprès d'ateliers de transformation.

<sup>2</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1995, cette licence a été instaurée par la délibération n°1/95 du CRPM et validée par l'arrêté n°1839/DAM de la préfecture de Guyane du 18 octobre 1995. Elle autorise l'activité de deux métiers de façon exclusive : le petit métier côtier et le métier du large automatisé.

<sup>3</sup> Les conditions d'attribution et de renouvellement de ces licences sont fixées depuis 1991 par un arrêté ministériel.

Sur les 63 licences de pêche disponibles, seulement 36 étaient actives au 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'écart entre le nombre de licences attribuées et le nombre de bateaux en activité résulte d'une part, de la réduction de la flotte de certains armements du fait de difficultés financières et, d'autre part, d'évolutions majeures au sein des armements guyanais. En effet, suite à la liquidation judiciaire de la société CFPN le 26 octobre 2005, sa flotte de 17 navires a été rachetée par la société BALUPI, filiale de droit français d'un groupe surinamais "South American Fisheries", mais ces navires n'ont pu pour l'instant reprendre la mer pour des questions administratives. La SEMDEPAC<sup>1</sup> a également fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 16 mars 2005 et sur les 8 navires précédemment en activité, six ont été rachetés par une société surinamaïse et 2 ont été mis au rebut.

Activités de la pêche crevettière	en nombre et en tonnes					Var. 05/04
	2001	2002	2003	2004	2005	
Nombre de licences	63	63	63	63	63	
Nombre de navires en activité	61	54	54	53	36	
Prises de crevettes sous TAC (1)	2 652	3 042	3 565	3 325	2 943	-11,5%
Captures autorisées (pm)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Prises de crevettes hors TAC	47	40	0	39	21	ns
<b>Prises totales</b>	<b>2 699</b>	<b>3 082</b>	<b>3 565</b>	<b>3 364</b>	<b>2 964</b>	<b>-11,9%</b>
Prises moyenne par bateau	44	57	66	64	72	12,5%
Nombre moyen de jours de mer/bateau	234	246	238	238	227	-4,6%
Rendement moyen par jour de mer (kg)	189	232	278	267	318	19,1%

Source : Direction départementale des affaires maritimes

(1) Crevettes de plateau faisant l'objet d'un règlement TAC (Total admissible capturable).

En 2005, le nombre de marins en situation d'activité a fortement chuté du fait de l'arrêt de l'activité de la CFPN. Une centaine de postes ont ainsi été perdus et le nombre de marins actifs s'est établi à environ 400. Ce sont pour la plupart des matelots de nationalité étrangère.

Deux espèces de crevette sont principalement exploitées en raison de leur abondance sur le plateau continental : la crevette brune dit subtilus et la crevette royale rose dite brasiliensis. Les prises de crevettes sont essentiellement tournées vers l'exportation.

Au cours de l'année 2005, 2 943 tonnes de crevettes sous TAC ont été pêchées pour une valeur estimée à 15 millions d'€. Le volume des prises de crevettes est en baisse de 11,5 % sur un an après avoir enregistré une hausse de 15,7 % en 2004. Cette évolution est imputable à la cessation des activités de la société CFPN au cours du second semestre 2005. Néanmoins, les captures réalisées en 2005 représentent une bonne année, grâce à une productivité en hausse du reste des navires en activité. Le volume des prises de crevettes hors TAC s'est quant à lui élevé à 21,7 tonnes pour l'année 2005. Toutes les captures sont congelées à bord des navires, à l'exception de la société UNIFIPECHE qui dispose d'une unité de traitement des produits en métropole. Les autres entreprises effectuent localement un calibrage et le conditionnement des produits en usine.

En 2005, les exportations de crevettes se sont accrues de 6,9 % en volume sur un an, après avoir enregistré une baisse de 17,3 % en 2004. Cependant, en valeur, une baisse de 6,1 %

<sup>1</sup> La Société d'économie mixte de développement de la pêche artisanale crevettière (SEMDEPAC) a été créée en 1996 dans le cadre de la Convention "Pêche crevettière guyanaïse" (plan de désendettement de la filière).



(- 20,7 % en 2004) a été relevée sur la période, témoignant de tensions persistantes sur les prix. La métropole demeure le principal débouché de la crevette guyanaise avec 87 % du volume expédié. Les expéditions vers le marché antillais représentent 13 % du total, en hausse de 2 points par rapport à l'année 2004, principalement vers la Martinique avec 13 % des exportations.

Répartition géographique des exportations

	2002		2003		2004		2005		Var. 05/04	
	Qté	Val.	Qté	Val.	Qté	Val.	Qté	Val.	Qté	Val.
Métropole	1 191	5 848	1 697	9 187	1 554	8 623	1 665	8 518	7,1%	-1,2%
Antilles	4	39	252	2 125	191	1 316	252	1 141	31,9%	-13,4%
<i>dont : Guadeloupe</i>	4	39	86	791	35	290	31	157	-10,8%	-46,1%
<i>    Martinique</i>	0	0	167	1 333	156	1 026	221	984	41,4%	-4,1%
Union européenne	244	1 985	211	1 598	49	356	-	-	-	-
<i>dont : Espagne</i>	244	1 985	211	1 597	49	356	-	-	-	-
Divers	62	188	7	64	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 500</b>	<b>8 060</b>	<b>2 168</b>	<b>12 973</b>	<b>1 794</b>	<b>10 651</b>	<b>1 917</b>	<b>9 659</b>	<b>6,9%</b>	<b>-9,3%</b>

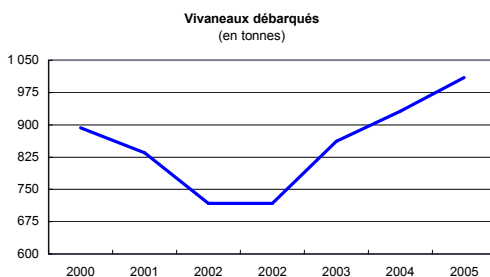
Source : Douane

Malgré le soutien des pouvoirs publics via le POSEIDOM, les entreprises guyanaises rencontrent des difficultés financières liées à la chute des prix de la crevette à l'exportation. En effet, les cours mondiaux imposent aux producteurs guyanais de réduire leurs marges du fait notamment de la concurrence en provenance d'Amérique latine (Brésil, premier exportateur en volume) et de Madagascar (premier exportateur en valeur), du fait d'une production de crevettes d'élevage estimée à environ 800 000 tonnes. En outre, la forte hausse des cours du pétrole et du gazole affecte également les comptes de l'ensemble des armateurs. Le dispositif de compensation financière (Fonds de prévention des aléas à la pêche – FPAP) mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche fin 2004, afin d'indemniser les professionnels de la pêche, était insuffisamment doté pour faire face à ces hausses successives et surtout au maintien des cours à un niveau élevé. En 2005, 3,3 millions d'€ ont été attribués pour soutenir l'activité.

#### ◆ La pêche de vivaneaux

La pêche de vivaneaux est opérée sous deux formes : la pêcherie vénézuélienne dont la particularité consiste en une pêche à la ligne et l'obligation de débarquer 75 % des prises en Guyane, et la pêcherie antillaise à la nasse ne faisant l'objet d'aucune réglementation et d'aucun débarquement en Guyane.

Depuis 1992, 41 licences européennes ont été attribuées à des bateaux vénézuéliens. En 2005, sur les 41 navires autorisés à pêcher le vivaneau, seulement 21 en moyenne ont exercé une réelle activité. Par ailleurs, deux espèces de poissons sont principalement exploitées : le vivaneau rouge et le vivaneau ti-yeux. Cette ressource est essentiellement destinée aux exportations vers l'Europe et les Antilles.



Au cours de l'année 2005, les prises de vivaneaux se sont à nouveau inscrites en hausse pour la troisième année consécutive, soit une évolution de 8,2 % pour 1 010 tonnes de vivaneaux capturés. Leur commercialisation s'est orientée jusqu'à présent vers la congélation puisque l'exportation de produits frais rencontre des problèmes de surcoût aérien, la difficulté de se procurer des emballages et enfin, l'absence d'une chambre froide à l'aéroport de Rochambeau. Deux mareyeurs transformateurs sont présents sur ce marché (les sociétés COGUMER qui remplace la CODEPEG et ABCHEE).

#### ♦ La pêche de requins

La capture de requins fait l'objet de l'attribution de quatre licences européennes à des bateaux vénézuéliens. Cette ressource, qui peine à se positionner sur le marché local, est essentiellement destinée à l'exportation vers les Antilles. En 2005, sur les 4 navires autorisés à pêcher le requin, seulement 3 ont exercé une réelle activité. Ils ont débarqué 7,6 tonnes de requin alors qu'en 2004, aucune prise n'avait été débarquée du fait d'un stock important d'invendus chez les transformateurs locaux.

#### ♦ La pêche artisanale de poissons

La pêche artisanale côtière est constituée de pêcheurs artisanaux peu organisés sur un marché étroit et faisant l'objet d'une économie illégale très développée. En effet, des intrusions régulières de navires de pêche étrangers en infraction gênent leur activité. Dans les eaux de Guyane, la ressource de poissons blancs est abondante et de qualité. Les stocks ne sont pas surexploités alors que les poissons blancs sont en diminution dans les eaux communautaires.

En 2005, sur les 130 navires de pêche immatriculés dans le département, environ 80 ont été actifs. Le nombre de marins inscrits à la pêche artisanale est en hausse avec 30 nouvelles inscriptions sur l'année et s'élève désormais à environ 180 marins. La pêche artisanale est concentrée dans la ville de Cayenne (35 %), de Montjoly (25 %), de Kourou (19 %), de Sinnamary (17 %) et enfin, d'Iracoubo (4 %). Le personnel maritime de la pêche artisanale est constitué essentiellement de main d'œuvre étrangère.

A Cayenne, la filière pêche artisanale bénéficie d'un marché d'intérêt régional (MIR) du poisson frais mis en service en avril 2003. Il est associé à la zone artisanale de pêche créée en 1995 sur le vieux port. L'espoir de structuration de la filière que laissait présager l'ouverture du MIR n'a pas encore porté ses fruits du fait notamment du développement des ventes informelles de produits de la mer. Douze poissonniers détaillants sont installés au MIR. A Kourou, six pêcheurs vendent leur production au marché municipal. Le projet d'extension du marché prévoit l'implantation de douze postes de ventes supplémentaires. A Saint-Laurent-du-Maroni, une installation gérée par le PENOG (association des pêcheurs de Saint-Laurent) permet la commercialisation au détail du poisson.

En 2005, L'IFREMER a recensé 673 débarquements représentant un total de captures d'environ 721 tonnes. L'acoupa a représenté 65 % des captures, le machoïran 17 % et le requin 7 %. Les exportations de poissons ont représenté 381,7 tonnes (contre 294,6 tonnes en 2004), soit une progression de 29,6 % sur un an, pour une valeur de 1,5 million d'€ (contre 1,3 million d'€ en 2004). Les exportations sont constituées essentiellement de vivaneaux, à destination de

la Guadeloupe (67 % du total), de la Martinique (24 %) et de la métropole (9 %). Le marché antillais reste ainsi le principal débouché de la production guyanaise, mais la concurrence des produits en provenance des pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) y est de plus en plus forte.

#### ◆ Les aides publiques

Le développement et le renforcement du secteur de la pêche constituent des objectifs prioritaires du Contrat de plan Etat-Région (CPER) et du Document unique de programmation (DOCUP) pour la période 2000-2006. Environ 20,9 millions d'€ (dont 7,6 millions d'€ de crédits européens) sont prévus dans ce cadre, pour l'amélioration de la flotte, l'équipement des ports de pêche et la valorisation des produits de la mer (soutien aux organisations professionnelles). En 2005, le niveau d'engagement sur l'IFOP<sup>1</sup>, qui n'est mobilisé que dans la mesure 1.4 du DOCUP, atteignait 95 %.

**Aides à la production crevettière (POSEIDOM)**

	2001	2002	2003	2004	2005
Aides à la tonne (en euros)	1 102	1 102	1 100	1 100	1 100
Plafond de production primable (tonnes)	4 200	4 200	3 300	3 300	3 300
Production primée (tonnes)	2 696	3 082	3 300	3 215	2 854
Aide versée (millions d'euros)	3,0	3,4	3,6	3,5	3,1

Source : Direction départementale des affaires maritimes

Les entreprises du secteur bénéficient également des dispositions prévues dans le nouveau POSEIDOM, publiées dans le règlement CE n°2328/2003 applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2006. Le dispositif assure une aide pour la crevette de 1 100 €/tonne pour un volume maximal annuel de 3 300 tonnes et, dans le cadre de nouvelles dispositions, une aide pour le poisson blanc, en distinguant le frais (1 100 €/tonne dans une limite de 100 tonnes/an) et le congelé (527 €/tonne pour 500 tonnes/an). Ces aides sont versées à la structure exportatrice sur la base des volumes exportés.

### 3.3 Les activités forestières

La forêt guyanaise couvre 96 % du territoire guyanais avec environ 8 millions d'hectares. Composée de trois ensembles distincts, elle comprend de façon majoritaire la grande forêt primaire, établie sur le socle précambrien de l'intérieur, qui rassemble plus de 1 200 espèces d'arbres. On y trouve également une étroite frange littorale ainsi que les forêts de terre basse (dites "savane mouillée"). La France est le seul pays européen à gérer une forêt équatoriale qu'elle s'est engagée à aménager et à exploiter dans le respect des principes de la conférence de Rio.

#### ◆ Panorama général

La quasi-totalité du massif forestier relève du domaine privé de l'Etat, dont la gestion est confiée à l'Office National des Forêts (soit 7,5 millions d'hectares). Cette particularité découle de l'absence de grands propriétaires fonciers, à la différence des autres départements d'Outre-Mer. Dans le cadre d'une gestion patrimoniale et durable, l'Office National des Forêts (ONF) et la Direction régionale de l'environnement ont mis en place un réseau d'espaces naturels protégés qui couvre actuellement 13 % de la superficie du département<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Instrument financier européen d'orientation des pêches

<sup>2</sup> On compte cinq réserves naturelles (293 352 ha), une réserve biologique domaniale (110 300 ha), quatre sites inscrits et plusieurs domaines faisant l'objet d'arrêtés préfectoraux de conservation de biotopes (91

Parallèlement à cette activité de protection, l'ONF assure l'aménagement de forêts (54 pour environ 950 000 ha) selon un document établi sur la base de diagnostics de terrain. L'objectif est de garantir la biodiversité des parcelles après leur mise en exploitation et leur capital productif, et de minimiser la superficie parcourue par l'exploitation forestière. Le document indique le schéma de desserte à adopter, les parcelles qui passeront en coupe, et celles qui seront classées en séries d'intérêt écologique<sup>1</sup>. Pour fournir 70 000 m<sup>3</sup> de bois par an, 12 000 hectares de forêt sont nécessaires ainsi que la création de 50 km de pistes nouvelles. Les aménagements et l'ouverture des pistes de desserte ont un coût que l'ONF estime en moyenne à environ 48 €<sup>2</sup> par m<sup>3</sup> de grumes à exploiter pour un prix moyen du bois payé par les acheteurs locaux de 12,55 € par m<sup>3</sup>. Souhaitant se rapprocher de l'équilibre financier, l'ONF s'est engagé dans une démarche de revalorisation du prix du bois sur pied.

Malgré sa richesse écologique, la forêt guyanaise reste difficile à exploiter en raison des difficultés d'accès à la ressource et de la faible densité des essences recherchées. Sur les 90 essences inventoriées, cinq représentent plus de 75 % du marché (Angélique, Gonfolo, Grignon franc, Amarante et Balata). Le prélèvement par hectare est donc faible, de l'ordre de 6,5 m<sup>3</sup> / ha (à comparer à des prélèvements en forêt tropicale de l'ordre de 15 m<sup>3</sup> / ha en Afrique et de 50 m<sup>3</sup> / ha en Asie) mais en augmentation sur ces dernières années. La valorisation des essences moins recherchées apparaît ainsi comme l'une des conditions d'amélioration de la rentabilité du secteur. Elle permettrait en effet d'augmenter le prélèvement à l'hectare, l'objectif étant d'atteindre environ 10 m<sup>3</sup> / ha en 2006. Elle permettrait de limiter l'impact sur l'environnement des surfaces exploitées et de réduire les coûts d'aménagement, de gestion et de création de pistes d'accès à la ressource. Par ailleurs, la majorité des bois guyanais sont des bois lourds intransportables par voie fluviale, ce qui induit des coûts d'acheminement élevés par voie routière.

#### ◆ Production et commercialisation du bois

Selon un audit réalisé en 2001, l'ensemble de la filière compte 199 entreprises pour un total de 682 emplois, soit 1,2 % de la population active. Le secteur de la première transformation se compose d'une dizaine de scieries pour 173 salariés (tournée vers la production de bois d'oeuvre), alors que la seconde transformation totalise 185 entreprises employant 479 personnes<sup>3</sup> (fabrication de meubles, de menuiseries, de charpentes ou d'objets divers en bois). La production de bois est étroitement liée au marché de la construction puisque le secteur du BTP représente 70 % des débouchés locaux, dont la moitié est utilisée pour la réalisation de charpente. De nombreuses entreprises de seconde transformation (menuiserie et ébénisterie) souffrent d'un manque d'organisation et de la vétusté de leurs équipements.

---

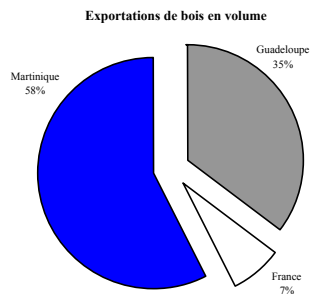
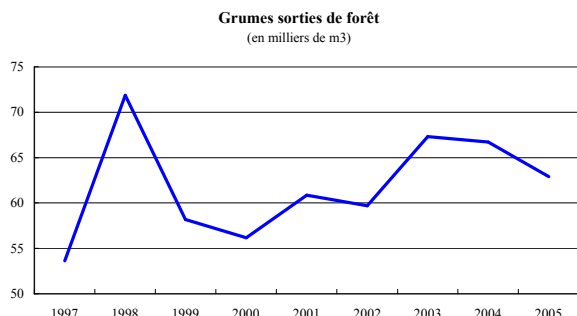
882 ha). Un parc naturel régional de 624 000 ha a également été créé en 2001. Enfin, un projet de parc national de la forêt tropicale est à l'étude, qui concernerait près de 3 millions d'hectares.

<sup>1</sup> Parcelles volontairement non desservies par pistes, et maintenues hors exploitation. Ces réserves sont choisies en raison de leur intérêt écologique, ou comme habitats représentatifs de chaque écosystème identifié dans la forêt.

<sup>2</sup> 10 € par m<sup>3</sup> pour l'aménagement de la forêt, la programmation des travaux et l'évaluation de la ressource à exploiter, 33 € par m<sup>3</sup> pour la construction des pistes et 5 euros par m<sup>3</sup> pour l'organisation des ventes et le contrôle des exploitations, sur la base d'un prélèvement de 6,5 m<sup>3</sup>/ha.

<sup>3</sup> La seconde transformation est très artisanale. Sur environ 185 entreprises recensées, 113 n'ont pas de salariés, 46 emploient entre 1 et 2 personnes et 4 seulement comptent plus de 20 salariés.

En 2005, la baisse des grumes sorties de forêt s'est poursuivie. Le total passe ainsi de 67 727 m<sup>3</sup> à 62 893 m<sup>3</sup>, soit une diminution de 5,7 % sur un an (- 0,9 % en 2004). Cette production répond principalement à la demande locale. Moins d'un tiers de la production est exportée, essentiellement vers les Antilles (93 % des expéditions) et, dans une moindre mesure, en métropole (7 % des exportations). Les exportations de la filière bois sont composées en grande majorité de bois issus de scieries, soit 92 % de la valeur exportée en 2005. Parallèlement, le bois brut et les produits de la seconde transformation n'ont représenté que 4 % du total.



En 2005, les exportations de bois se sont accrues de 1,7 % en volume mais sont en baisse de 17,3 % en valeur. Cette contraction résulte probablement d'une expédition plus importante de bois de qualité inférieure (notamment de bois de palettes) dont le prix est inférieur à celui du bois exporté pour les constructions et pour la fabrication de meubles. Par ailleurs, l'augmentation en volume des exportations est imputable à une hausse des envois à destination de la Guadeloupe (+ 4,8 %) qui représentent en volume 34 % du total, tandis que le marché martiniquais demeure relativement stable (+ 0,2 % pour une part de 57 % en volume). En revanche, les exportations à destination de la France métropolitaine continuent de décroître (- 6,3 % en volume sur un an) et représentent 8 % du bois à l'export.

Par ailleurs, la Guyane importe du bois de seconde transformation qui n'est pas ou peu produit localement. Ainsi, 59 % des importations de bois en 2005 concernaient des meubles, 21 % des sièges, 11 % des ouvrages de menuiserie et de charpente et 7 % du contreplaqué.

	tonnes, milliers d'euros					
	2001	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
<b>Exportations</b>						
valeur (1)	3 232	2 654	2 662	2 775	2 296	-17,3%
volume (1)	6 851	5 518	5 223	5 380	5 474	1,7%
<b>Importations</b>						
valeur (1)	9 921	91 178	9 088	11 164	10 294	-7,8%
volume	4 893	4 956	5 091	5 837	5 387	-7,7%

Source: Direction des Douanes

(1) Données rectifiées

La métropole est la première source d'importations avec une part de marché de 30 %, en baisse de 10 points par rapport à l'année précédente au profit du Brésil dont les importations représentent 28 % du total (25 % en 2004). Les importations de bois ont diminué de 7,8 % en valeur, baisse essentiellement due aux importations en provenance de la métropole (- 30,6 %), tandis que le bois en provenance du Brésil demeure quasiment stable par rapport à l'année 2004. La contraction des importations a concerné essentiellement les importations d'ouvrages de menuiserie et de charpente (- 52,7 %) et les meubles (- 3,3 %). En revanche, les importations de sièges et de contreplaqués ont progressé respectivement de 39,9 % et de 4,4 %.

Afin de développer la filière bois en Guyane, un Plan de Développement Concerté (PDC) a été signé en mars 2003 pour une durée de cinq ans entre l'Etat, le Conseil Régional et les Chambres consulaires de Guyane. Cette convention a pour objectifs de développer une démarche marketing pour rapprocher les entreprises des marchés, de favoriser l'innovation technologique et la conception de nouveaux produits, de favoriser le développement à l'export et enfin, d'adapter la formation aux besoins des professions de la filière. La mise en place de ces actions a été estimée à environ 1,8 million d'€. Depuis la date de signature du PDC, aucune action n'a été mise en œuvre ; certaines devraient être réalisées au cours du second semestre 2006.

# Section 2

## Le secteur secondaire

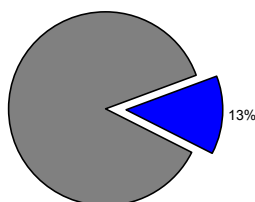
### § 1. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

#### 1. LE SECTEUR INDUSTRIEL DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

##### 1.1 Quelques données structurelles

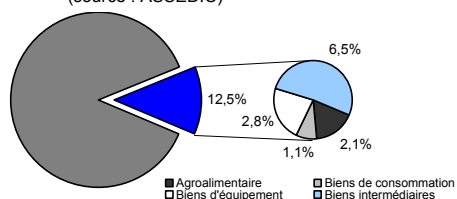
En 2001, la branche industrielle représentait 13 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane et 22 % en excluant les branches "Administration" et "Santé, action sociale". Elle se place ainsi en deuxième position en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande, derrière les branches des services et, pour la première fois depuis 1993, devant celle du commerce.

... la création de richesses (2001).  
(source : INSEE)

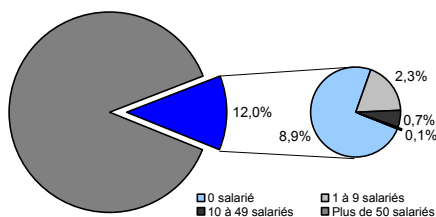


Poids du secteur dans ...

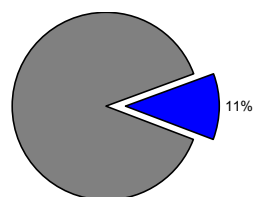
... les effectifs salariés (2004).  
(source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2004)  
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2004).  
(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Depuis 1993, la part de la valeur ajoutée de la branche industrielle dans l'économie guyanaise s'est progressivement améliorée, puisqu'elle atteignait à cette date environ 9 % du total de la valeur ajoutée. Cette progression s'explique essentiellement par les bonnes performances des produits minéraux (+ 18,4 % en moyenne par an), des autres biens intermédiaires (+ 9,0 % en moyenne par an) et des produits agroalimentaires (+ 5,8 % en moyenne par an).

Au sein du champ ICS<sup>1</sup>, la valeur ajoutée des plus grosses entreprises du secteur<sup>2</sup> en 2003 pesait 18 % du total. Par ailleurs, le secteur emploie 12,5 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 11 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 12 % du total des établissements guyanais, au sein desquelles une majorité d'entreprises sans salariés (75 %).

La dernière enquête annuelle sur l'industrie de l'INSEE, portant sur l'exercice 2003, compte pour la Guyane 73 entreprises<sup>2</sup> réalisant un chiffre d'affaires de 236,4 millions d'€ et employant 1 534 personnes. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 73,5 millions d'€ et leur taux de marge<sup>3</sup> atteint 30,1 %, en dessous des valeurs constatées à la Guadeloupe et à la Martinique (respectivement 35,6 % et 38,0 %).

L'analyse des informations issues de cette enquête montre que les entreprises de l'échantillon sont d'une taille plus réduite en Guyane que dans les deux autres départements français d'Amérique. Ainsi, l'effectif moyen s'établit en Guyane à 19,7 (tous sous secteurs confondus) contre 22,3 à la Guadeloupe et 25,9 à la Martinique. Par ailleurs, la répartition en sous-secteur diffère très nettement en Guyane. Les industries de biens intermédiaires, avec l'activité aurifère, présentent un poids nettement plus fort (77 % de la valeur ajoutée du secteur) qu'à la Guadeloupe (36 %) et à la Martinique (20 %).

## 1.2 Analyse comparative du secteur productif

L'IEDOM réalise annuellement une étude comparative sur la situation du secteur productif dans les départements d'outre-mer. La dernière étude a été réalisée, pour la Guyane, à partir d'un échantillon représentatif de 30 entreprises disposant de documents comptables sur les exercices 2002 et 2003.

### Ratios moyens du secteur productif

		2002		2003		
		Guy.	Guy.	Mart.	Guad.	Métr.
<b>Activité</b>	Taux de variation du CA HT (%)		-0,7	3,6	8,4	0,9
	Taux de variation de la VA (%)		0,5	4,2	13,4	0,5
<b>Moyens d'exploitation</b>	Rendement de la main d'oeuvre (en milliers d'€)	63,4	62,3	67,2	60,8	60,4
	Coefficient de capital (%)	1,7	1,8	2,5	2,7	2,0
	Crédit clients (en j de CA TTC)	43,6	62,5	85,2	80,6	62,2
	Crédit fournisseurs (en j d'achat TTC)	51,3	82,7	76,5	66,5	61,2
<b>Résultats</b>	Taux de marge brute d'exploitation (%)	10,5	9,4	9,7	12,1	6,3
	Rentabilité brute globale (%)	18,6	16,7	11,6	13,0	11,2
	Rentabilité financière des capitaux propres (%)	11,1	8,9	4,7	7,8	3,3
<b>Financement</b>	Poids des intérêts (%)	6,7	5,9	10,7	6,0	12,6
	Capacité d'endettement (%)	69,5	82,6	47,9	88,0	28,7
	Part des banques dans l'endettement financier (%)	23,4	30,0	55,1	71,9	54,0

Source : IEDOM

Le secteur productif a enregistré une stabilité de son activité en 2003, le chiffre d'affaires ayant reculé de 0,7 %. De même, la valeur ajoutée n'a crû que de 0,5 %. Cette

<sup>1</sup> Le champ ICS recouvre les entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction, des services du commerce et du transport.

<sup>2</sup> Pour les entreprises de plus de 10 salariés ou totalisant un chiffre d'affaires de plus de 800 000 €.

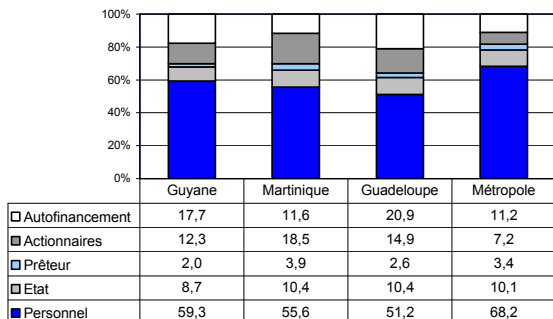
<sup>3</sup> Le taux de marge est défini par l'INSEE comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation sur la valeur ajoutée.



stabilité de l'activité a entraîné une dégradation des principaux ratios de rentabilité, que ce soit le taux de marge brute d'exploitation (- 1,1 point), la rentabilité brute globale (- 1,9 point) ou la rentabilité financière des capitaux propres (- 2,2 points). Concernant le financement des entreprises, le poids des intérêts versés a reculé de 0,8 point en liaison avec une baisse du taux d'endettement financier de plus de 10 points. Il convient de souligner que la part des banques dans l'endettement financier s'est sensiblement appréciée en 2003.

La comparaison avec les données des autres DOM montre que, malgré la baisse modérée d'activité, les ratios de rentabilité en Guyane demeurent les plus élevés. S'agissant de l'endettement, le système productif guyanais se caractérise par un faible poids des intérêts, une forte capacité d'endettement et une part des banques dans l'endettement financier plus faible.

Répartition du revenu global dans le secteur productif (%)



Enfin, l'analyse de la répartition du revenu global montre que la part revenant aux salariés, même si elle est inférieure à celle de métropole, est la plus élevée en Guyane que dans les DFA. Les parts du revenu revenant aux prêteurs et à l'Etat sont par ailleurs les plus faibles, alors que celle restant dans l'entreprise pour assurer ses investissements est parmi les plus fortes.

## 2. LE SECTEUR INDUSTRIEL ET LE SYSTEME BANCAIRE

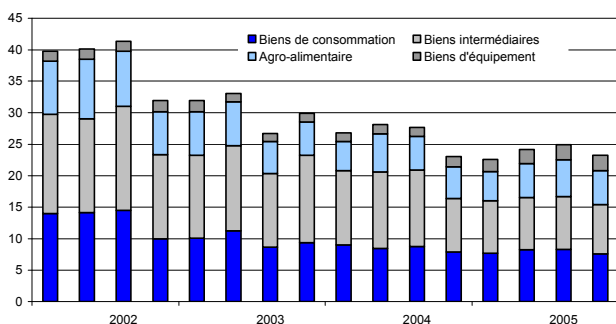
Au 31 décembre 2005, l'encours total de crédit porté par le système bancaire sur le secteur de l'industrie de la Guyane s'élevait à 23,3 millions d'€, en hausse de 1 % sur un an. Cette hausse s'explique par celles de l'industrie agroalimentaire (+ 7,1 %) et des biens d'équipement (+ 54 %), malgré les contractions de respectivement 3,5 % et 8,3 % observées dans les industries de biens de consommation et des biens intermédiaires. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) s'élevaient à 2,9 millions d'€, en baisse de 4,6 %. Ce sont les crédits à moyen et long terme, liés à des projets d'investissement, qui ont enregistré la plus forte progression (+ 10 % sur un an).

L'endettement contracté auprès des établissements de crédit locaux représentait 90,5 % du total à fin 2005, en hausse de 1 point sur un an. La part de marché des établissements de crédit locaux était la plus élevée pour l'encours à court terme (98 %, + 1,7 point sur un an) qui représente 54 % de l'encours de crédit au niveau global et 59 % au niveau local. Concernant les crédits à moyen et long terme, les banques locales représentent 87 % du total, en hausse de 1,4 point sur un an. Elles détiennent également 30 % du marché du crédit bail en faveur de l'industrie.

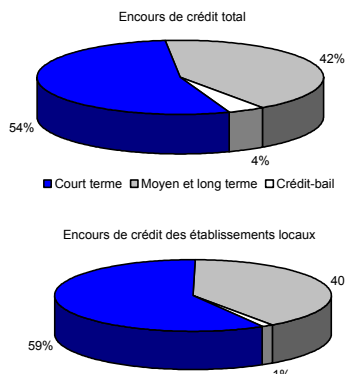
Enfin, la répartition de l'endettement par branches est différente de celle de l'activité, les industries des biens d'équipement ne représentant que 11 % des encours totaux nationaux en fin d'année 2005, alors qu'elles génèrent environ un tiers de la VA de ce secteur. Cette

différence s'explique par un biais statistique, puisque la plupart des entreprises du secteur (liées pour la plupart à l'activité spatiale) ne disposent pas de siège social en Guyane : les encours bancaires les concernant ne sont donc pas comptabilisés localement, mais affectés au lieu où se situe le siège social.

**Evolution des encours de crédit en faveur du secteur industriel**  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques de la Banque de France



### 3. PANORAMA DU SECTEUR INDUSTRIEL ET ARTISANAL

#### 3.1 L'activité du secteur en 2005

Les professionnels du secteur ont obtenu par délibération n°AP/05.59 du Conseil régional du 22 novembre 2005, et en accord avec le code national des douanes, une minoration de la taxe spéciale de consommation sur le carburant (5,66 €/hl contre 35,22 €/hl). Cette détaxe partielle, applicable à l'ensemble des industriels, concerne uniquement le carburant destiné à l'alimentation des moteurs fixes et ne couvre donc pas la partie transport.

Par ailleurs, la prospection pétrolière a connu une évolution significative en 2005. La société Hardman Petroleum France SAS, qui a obtenu le 29 mai 2001 un permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux au large des côtes de la Guyane, a lancé une campagne de prospection qui a révélé deux sites susceptibles d'être forés. Le montant total des dépenses d'investissement, consacré principalement aux services pétroliers, s'établit à 9,4 millions d'€ depuis 2001. Les prochaines étapes du projet concerneront le renouvellement du permis de recherche qui arrive à son terme à la fin du mois de mai 2006, et la réalisation du premier forage prévue pour la fin d'année 2006.

Evolution des budgets consacrés à la recherche pétrolière	en millions d'€				
	2001	2002	2003	2004	2005
Investissements	0,1	4,9	0,4	0,1	3,9

Source : Hardman ressources

Enfin, la société minière Cambior est toujours dans l'attente de décisions concernant les demandes d'ouverture des travaux miniers et d'autorisation d'exploitation des installations classées. La mise en production commerciale de Camp Caïman est prévue pour le second semestre 2007. Les premiers investissements interviendraient au cours de l'année 2006 pour un

coût total compris entre 95 et 110 millions d'€. La phase d'investissement devrait s'étaler sur une période de 18 à 24 mois.

### 3.2 Les industries agroalimentaires

La transformation agroalimentaire est peu présente dans le département. Seules quelques unités artisanales transforment et conditionnent les produits locaux (jus, pâtes de fruits et confitures). Une seule distillerie de rhum agricole demeure en activité, contre 17 au début du siècle dernier. L'exploitation de Saint-Maurice cultive environ 90 hectares de cannes à sucre à Saint-Laurent-du-Maroni et commercialise pour l'essentiel trois marques de rhum agricole.

La production de rhum de la campagne 2004-2005 s'est inscrite en hausse de 33 % par rapport à la campagne précédente, grâce à la hausse de 25 % du tonnage de cannes manipulées. L'amélioration du rendement de canne à sucre, liée au programme de replantation des champs de canne à sucre, et, dans une moindre mesure, à l'accroissement des surfaces cultivées, explique cette hausse.

#### Production de rhum

Campagnes	Cannes manipulées (tonnes)	Rhum produit (en hap)
2001-2002	3 977	1 996
2002-2003	5 464	2 520
2003-2004	7 034	3 193
2004-2005	8 794	4 249

Source : Direction régionale des douanes

Néanmoins, l'usine souffre d'un problème de broyage (vétusté de l'unité de broyage), qui limite les rendements de la production de rhum. Pour la campagne 2004-2005, le rendement de production était de 96 litres de rhum par tonne de cannes manipulées, inférieur au rendement de 110 litres par tonne pouvant être obtenu avec une bonne production.

#### Commercialisation du rhum

en hectolitres d'alcool pur

	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Consommation de rhum local	2 256	2 671	2 352	2 230	-5,2%
Importations	2 773	2 262	2 374	2 088	-12,1%
Exportations	286	142	290	290	0,2%

Source : Direction régionale des douanes et droits indirects

Pour la deuxième année consécutive, la consommation de rhum guyanais enregistre un repli de 5,2 % en 2005 (- 11,9 % en 2004), ainsi que le volume des importations (- 12,1 % sur un an) après une progression de 5,0 % en 2004. La Guyane dispose d'un contingent de 150 hl d'alcool pur à l'export. Cette disposition permet à l'acheteur de bénéficier d'un taux réduit sur la taxe applicable à la vente d'alcool. Au-delà de ce quota, la taxe est doublée. En 2005, les exportations de rhum sont restées stables par rapport à l'année précédente, soit 290 hectolitres d'alcool expédiés (+ 0,2 % sur un an).

Le processus de mise en place d'unités de production d'eau de source en Guyane a peu évolué depuis 2004. Les travaux concernant la construction d'une unité industrielle d'embouteillage à Montsinéry sont momentanément interrompus<sup>1</sup>. Le coût total de

<sup>1</sup> La modification du projet a entraîné des retards dans la construction. Actuellement, les travaux sont interrompus dans l'attente d'un nouveau permis de construire et du bouclage du nouveau dossier

l'investissement s'élève à 6,5 millions d'€. En revanche, les projets de création de deux autres usines à Macouria et à Matoury restent toujours en suspens. D'un montant total de 17,3 millions d'€ en 2005, les importations d'eau représentent le premier poste d'importation en valeur dans les échanges régionaux, hors produits pétroliers. Représentant 35 % des importations (contre 37 % en 2004), le poids des Antilles a légèrement diminué en 2005 au profit de l'Amérique du Sud et de l'Union Européenne. La France métropolitaine, demeure toutefois le principal fournisseur d'eau de la Guyane (39 % du total des importations d'eau).

### **3.3 Les industries extractives**

#### **◆ L'inventaire des richesses minières de la Guyane**

Réalisé par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) entre 1975 et 1995, l'Inventaire Minier de la Guyane a porté sur 48 000 km<sup>2</sup>, soit plus de la moitié du territoire du département, pour un montant de 36,5 millions d'€. Il a confirmé que, parmi les minerais recensés, l'or primaire (or profond, enraciné) est le seul qui permette d'espérer un développement industriel local.

Le Code Minier a été adapté aux DOM par la loi du 21 avril 1998 (loi n° 98-297), dont les décrets d'application ont été publiés au premier trimestre de l'année 2001. Cette loi a créé l'autorisation d'exploitation (titre minier spécifique adapté à la situation des artisans miniers) et a remplacé le permis B par le permis de recherche exclusif (PER) de forme et de taille libre. Elle a supprimé également la concession perpétuelle remplacée par une concession limitée à 50 ans.

#### **◆ L'exploration minière**

L'activité minière comporte deux étapes : une phase préalable d'exploration puis une phase d'exploitation. La première est primordiale et peut s'étaler sur des périodes relativement longues selon le projet. Compte tenu des résultats de l'Inventaire Minier de la Guyane, l'exploration menée dans le département concerne principalement l'or profond. Les investissements nécessaires à l'exploration d'un seul site peuvent atteindre plusieurs millions d'€ alors même que ces investigations ne débouchent pas forcément sur des décisions de mise en exploitation industrielle. Par conséquent, l'exploration aurifère et la création d'une exploitation industrielle exigent une technicité et des capitaux que ne possèdent pas les entreprises locales. L'exploration menée actuellement en Guyane est donc principalement le fait de filiales françaises créées à cet effet par des compagnies internationales spécialisées.

En 2005, seul le groupe canadien Cambior déployait une activité de recherche. Ce groupe, après s'être retiré de Guyane fin 2001 en cédant à la Golden Star sa participation de 50 % dans la Société Minière Yaou-Dorlin (SMYD), est revenu fin 2003 en devenant la société-mère de CBJ-France (dont CBJ Caïman, anciennement dénommée Asarco Guyane française, est la filiale). Une autre multinationale était également présente dans le département en 2005 : le groupe sud-africain Golden Star Minière (anciennement Gold Fields). Au cours de l'année 2005, le groupe Guyanor a été absorbé par Golden Star et s'appelle

---

financier. Les modifications concernent l'extension de la gamme de produits (eau gazeuse en plus de la mise en bouteille d'eau de source) et l'amélioration des capacités de mise en bouteille.

désormais Euro ressources. Par ailleurs, la Société des Mines du Bourneix-Guyane (SMBG), filiale du groupe français COGEMA, possède des permis de recherche pour les sites Maripa, Changement et Montagne Guadeloupe. Elle ne dispose toutefois plus de représentant en Guyane depuis l'année 2000. Suite à une convention signée en avril 2000, les activités d'exploration sur tous les permis de recherche de la SMBG sont effectuées par CBJ-France. Enfin, la mise en exploitation de la SMYD par la société aurifère Auplata SA, société créée en juillet 2004, est prévue au cours de l'année 2006.

Près de 97 millions d'€ ont été investis par l'ensemble de ces sociétés dans la recherche de l'or primaire depuis 1994. Après avoir fortement progressé en 2004, ces dépenses enregistrent un repli de 30 % en 2005. Le coût total de l'investissement de 5 millions d'€ est attribuable pour la quasi totalité au groupe Cambior, principalement pour le projet Camp Caïman (plus de 37 tonnes d'or exploitables identifiées à ce jour). Ce projet a bénéficié d'une concession minière de 30 km<sup>2</sup> sur une période de 25 ans octroyée par le Ministère de l'industrie à la fin du mois de novembre 2004. Cette concession minière est la première attribuée depuis 70 ans en Guyane.

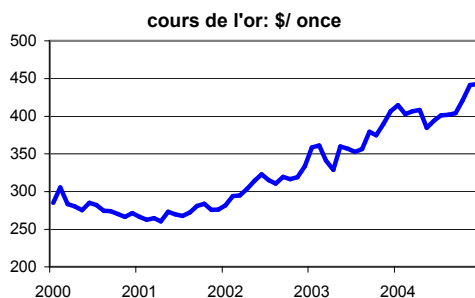
Evolution des budgets consacrés à la recherche d'or primaire						en millions d'euros
	2000	2001	2002	2003	2004	2005 (1)
Investissements	5	4	3	4	7	5

Source : DRIRE

(1) : données provisoires

Les autres sites principaux de prospection identifiés sont Yaou et Dorlin (Auplata SA), St-Elie et Paul Isnard (Euro ressources et Golden Star minière), Maripa (Cambior). Les projets de Yaou (52 km<sup>2</sup>) et de Dorlin (84 km<sup>2</sup>) ont obtenu des permis de recherche en 2001. Sur ces sites, le potentiel d'extraction est estimé à 58 tonnes d'or. La rentabilité de l'exploitation des sites, qui nécessitent des investissements importants, exige des niveaux minimums du cours de l'once d'or estimés entre 280 et 325 USD l'once d'or. Ce cours a été compris en 2005 entre 420 et 520 USD l'once.

En décembre 2005, la valeur de l'once d'or a atteint son plus haut niveau depuis 26 ans (511,65 USD). En hausse depuis le second trimestre 2002, le niveau moyen de l'once d'or en 2005 s'est établi à 444,71 USD, soit 8 % au dessus du niveau moyen de 2004 et 22 % au dessus de celui de 2003.



#### ◆ La production d'or

Une fois le gisement délimité, la deuxième phase ne peut être amorcée qu'après l'obtention des autorisations d'exploitation. Le dispositif réglementaire actuellement en vigueur définit plusieurs catégories de titres miniers.

### Titres miniers valides au 31 décembre

	2002	2003	2004	2005 (1)
Autorisations d'exploitation (AEX)	157	129	87	82
Permis de recherche	27	27	22	23
Permis d'exploitation et concessions	32	32	35	35
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>188</b>	<b>144</b>	<b>140</b>

Source : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)

(1) : données provisoires

En 2005, le nombre des permis de recherche s'est stabilisé. En revanche, le nombre d'autorisations d'exploitation a diminué de 5,7 % compte tenu d'un durcissement des critères d'appréciation des demandes. Le département recense trois catégories d'opérateurs miniers : les filiales des groupes miniers internationaux, les PME locales et les artisans mineurs, auxquelles il convient d'ajouter les exploitations clandestines.

### Evolution de la production d'or

kg bruts

	2002	2003	2004	2005 (1)	Var 2005/2004
Exploitations PME	1 971	2 106	1 793	1 024	-42,9%
Artisans mineurs	1 319	1 241	966	876	-9,3%
<b>Total</b>	<b>3 290</b>	<b>3 347</b>	<b>2 759</b>	<b>1 900</b>	<b>-31,1%</b>
Exportations en volume (tonnes)	9,6	5,6	4,6	4,1	-11,4%
Exportations en valeur (milliers d'€)	95 308	54 039	45 278	42 366	-6,4%

Source : DRIRE et direction régionale des douanes

(1) Données provisoires

Selon les données provisoires collectées par la DRIRE, 1,9 tonne d'or a été extraite en 2005. Ce chiffre fait apparaître un recul de la production déclarée d'environ 1 tonne d'or. Cette tendance à la baisse pourrait s'expliquer par une diminution de la quantité d'or alluvionnaire disponible sur le territoire guyanais, et par une fuite de l'or vers les pays frontaliers du fait d'orpailleurs clandestins. Les éléments relatifs à l'année 2005 sont toutefois provisoires, toutes les déclarations n'étant pas encore parvenues à la DRIRE.

En 2005, l'or demeure le premier produit exporté (hors activité spatiale) devant les produits de la mer et le riz. Les exportations en volume se sont élevées à 4,1 tonnes contre 4,6 tonnes en 2004, soit une diminution de 11,4 %. En valeur, les exportations ont également diminué mais dans une moindre mesure (- 6,4 %, à 42,3 millions d'€ en 2005 contre 45,2 millions d'€ en 2004), en raison d'un effet prix favorable (le cours moyen de l'or libellé en dollar augmentant d'environ 8 % en 2005).

Le décalage observé entre la production et les exportations (plus de 2 tonnes) pourrait résulter de l'utilisation de l'or comme moyen de paiement (rémunération du personnel employé sur les placers et achat de matériel d'exploitation) et de l'orpaillage clandestin. On évalue entre 10 000 et 15 000 le nombre d'orpailleurs clandestins, brésiliens pour la plupart, principalement sur les secteurs de Paul Isnard, Saint-Elie, Ipoucing et Sikini.

L'orpaillage clandestin reste ainsi important malgré la multiplication des interventions de la Gendarmerie. En effet, depuis septembre 2002, la réglementation autorise la saisie ou la destruction sur place du matériel des opérateurs clandestins. Au cours de l'année 2005, 107 opérations Anaconda ont été menées (soit 34 opérations supplémentaires par rapport à 2004), la

valeur de l'ensemble des destructions et saisies étant estimée à deux tonnes d'or. En réaction à ces interventions, les orpailleurs clandestins ont renoncé à se concentrer sur des sites et tendent à s'éparpiller dans des camps de quelques dizaines de personnes, ce qui complique la tâche des autorités.

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral 1232/SG du 8 juin 2004 a interdit l'usage du mercure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les professionnels miniers sont donc contraints d'employer de nouvelles techniques plus performantes et plus respectueuses de l'environnement pour amalgamer les paillettes d'or. Pour ce faire, une action collective visant à accompagner la modernisation et le développement de la filière aurifère a été menée en 2005. De plus, les industriels peuvent bénéficier d'un appui financier du Fond d'aide aux PMI (FDPMI) pour l'acquisition de moyens alternatifs à l'utilisation du mercure (principalement des tables vibrantes et des concentrateurs).

Outre l'importance du travail clandestin, les orpailleurs guyanais signalent un environnement peu favorable au développement de leur activité. Ils déplorent en effet les difficultés d'accès aux zones aurifères et le coût du transport et du carburant.

### 3.4 L'artisanat

La chambre des métiers de la Guyane a recensé 3 550 entreprises artisanales en 2005, soit une progression en retrait par rapport à celle observée l'année précédente (+ 0,5 % contre + 5,9 %). La répartition par branche professionnelle traduit la nette prépondérance des entreprises du bâtiment (54 % du nombre total d'unités inscrites), devant le secteur transport réparation autres services (18 %), et l'alimentation (11 %).

Hormis les secteurs travail des métaux et bâtiment, dont le nombre d'entreprises s'est contracté, tous les secteurs professionnels affichent une hausse modérée en 2005. Ce sont les secteurs de l'alimentation (+ 11,9 %) et du bois ameublement (+ 6,6 %) qui enregistrent les progressions les plus significatives. Cette évolution s'explique par la forte hausse des radiations (+ 44,3 %), alors que les inscriptions se sont inscrites en légère hausse (+ 6,0 %).

Répartition des artisans par catégories professionnelles	nombre d'unités				
	2002	2003	2004	2005	%
Alimentation	320	320	358	396	10%
Travail des métaux	254	239	252	241	7%
Textile habillement cuir	73	67	63	63	2%
Bois et ameublement	122	122	147	155	4%
Autres fabrications	307	304	165	165	5%
Bâtiment	1 691	1659	1893	1875	54%
Transport réparation autres services	676	624	654	655	19%
<b>Total</b>	<b>3 443</b>	<b>3335</b>	<b>3532</b>	<b>3550</b>	<b>100%</b>
Inscriptions	321	382	394	418	
Radiations	268	495	271	391	
Solde	53	-113	123	27	
<i>Taux de création net</i>	<i>1,5%</i>	<i>-3,4%</i>	<i>3,5%</i>	<i>0,8%</i>	

Source : Chambre des métiers

### Immatriculations et radiations en 2005

	Immatriculations		Radiations		Soldes
Alimentation	85	20,3%	44	11,3%	41
Travail des métaux	20	4,8%	31	7,9%	-11
Textile habillement cuir	10	2,4%	11	2,8%	-1
Bois et ameublement	24	5,7%	13	3,3%	11
Autres fabrications	49	11,7%	43	11,0%	6
Bâtiment	172	41,1%	195	49,9%	-23
Transport réparation autres services	58	13,9%	54	13,8%	4

Source : Chambre des métiers

Les inscriptions au registre de la chambre des métiers se sont élevées à 418 unités. Les entreprises du bâtiment sont les premières contributrices en terme d'immatriculations nouvelles et de radiations. C'est par ailleurs le secteur qui enregistre le solde négatif le plus important, devant les secteurs du travail des métaux et du textile.

---

## § 2. L'EAU ET L'ENERGIE

---

### 1. LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENERGIE DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

En 2001, la branche "eau et énergie" représentait 1,8 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane et 2,8 % en excluant les branches "Administration" et "Santé, action sociale". En 1993, la part de la valeur ajoutée de l'eau et de l'énergie atteignait environ 0,9 % du total la valeur ajoutée, et 1,2 % du total hors les deux branches précitées.

### 2. LE SECTEUR ET LE SYSTEME BANCAIRE

Aucun encours bancaire n'est recensé en faveur des entreprises du secteur de l'eau et de l'énergie. Ceci s'explique par le fait que les entreprises du secteur se financent à travers leur maison mère et ne portent donc aucun encours elles-mêmes.

### 3. PANORAMA DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

#### 3.1 L'eau

Avec son climat équatorial humide (fortes précipitations annuelles) et une accessibilité relativement aisée à son réseau de fleuves et de rivières, la Guyane dispose d'un réservoir en eau abondant avec 800 000 m<sup>3</sup> d'eau par an par habitant qui viennent recharger ses nappes. 95 % de la population raccordée au réseau d'eau potable est alimentée par des eaux superficielles. L'eau produite par forage vient compléter les ressources, surtout sur les zones isolées. Cependant, les eaux des fleuves et des rivières nécessitent des traitements importants et coûteux pour les rendre potables. Par ailleurs, les fleuves ne sont pas protégés des pollutions, et la dépendance d'une seule source d'approvisionnement présente des risques et ne garantit pas



une sécurité d'alimentation en eau satisfaisante dans la majorité des centres urbains. Aussi, des mesures palliatives ont été prises (forages profonds, innovations dans les techniques de traitement de l'eau, ...), notamment dans les communes de l'intérieur particulièrement exposées à ce type de problème.

#### ♦ La gestion de l'eau

La gestion de l'eau comprend quatre activités : la production d'eau potable, sa distribution, la collecte des eaux usées et leur assainissement avant leur rejet en milieu naturel. Le service public de l'eau en Guyane a été transféré du département aux communes ou, dans le cas de la Communauté de communes du centre littoral (CCCL), au groupement intercommunal. Les communes ou les organisations intercommunales peuvent choisir de gérer directement les services de l'eau (par régie directe) ou de les déléguer à une entreprise privée. Depuis 1978, 18 des 22 communes de Guyane (représentant 99 % de la population), ont délégué la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable à la Société guyanaise des eaux (SGDE), soit par contrat d'affermage, soit en gérance. Les communes de Saül, Saint-Elie, Ouanary et Camopi sont restées en régie directe. Concernant la collecte et l'assainissement des eaux usées, seules 12 communes sont équipées d'un réseau d'assainissement collectif. Sept ont opté pour l'affermage, les cinq autres étant en régie directe.

LES EQUIPEMENTS ET...	... LEURS FINANCEMENTS
<p>Le centre littoral est alimenté par l'usine de traitement des eaux de la Comté (d'une capacité effective de 25 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour) et par l'usine du Rorota, dont le lac constitue une ressource d'appoint, capable de produire entre 2 000 et 4 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour. L'approvisionnement de Kourou est assuré par la station de pompage de Dégrad Saramaca et par la station de traitement de Pariacabo. Les autres agglomérations du littoral sont alimentées de façon indépendante par de petits réseaux autonomes. Dans les communes de l'intérieur, l'alimentation en eau est assurée grâce au captage d'eau souterraine ou d'eau de surface. La Guyane est équipée de 45 réservoirs d'eau potable représentant 37 000 m<sup>3</sup>, soit en moyenne une journée de consommation.</p>	<p>Les équipements sont financés par des fonds structurels européens (FEOGA et FEDER), des fonds de l'Etat (FIDOM et FNDAE) et des collectivités locales. Les crédits du fonds national d'adduction en eau potable (FNDAE) sont répartis entre les différentes communes par le Conseil général. La Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), en ce qui concerne les petites communes rurales, et la Direction Départementale de l'Equipement (DDE), pour l'île de Cayenne, assurent, quant à elles, la police de l'eau, l'assistance des collectivités et, à la demande de ces dernières, la maîtrise d'œuvre de ces réseaux.</p>

#### ♦ La production et la distribution d'eau potable

La SGDE gère plus de 1 400 km de canalisations qui assurent le transport de plus de 30 000 m<sup>3</sup> d'eau chaque jour. La consommation d'eau en Guyane se concentre autour de trois zones. Le périmètre administré par la Communauté des Communes du Centre Littoral (Cayenne, Matoury, Macouria, Monstiniéry-Tonnégrande et Roura) représente environ 70 % de la consommation, contre 17 % pour la commune de Kourou et 8 % pour celle de Saint-Laurent-du-Maroni. Le reste des communes compte pour un peu moins de 7 % de la consommation totale.

**Volumes d'eau distribués et consommés (1), et nombre d'abonnés**

	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Volumes distribués	13,4	14,0	15,0	15,5	15,5	-0,1%
Volumes consommés	9,4	9,7	10,4	10,6	10,9	2,7%
Taux de rendement	70,1%	69,3%	69,2%	68,4%	70,3%	+ 1,9 pt
Nombre de clients Eau (2)	39 502	40 864	43 135	44 592	46 006	3,2%
Nombre de clients Assainissement	17 286	17 591	17 868	18 253	20 301	11,2%

Source : SGDE

(1) En millions de m<sup>3</sup>.

(2) Clients desservis en eau dans le cadre d'un contrat d'affermage ou de gérance.

Le nombre de clients desservis en eau par la SGDE a augmenté de 3,2 % en 2005, affichant, ainsi, un rythme voisin de celui de la croissance démographique (de l'ordre de + 3,4 %). Ce rapprochement reflète la fin du réajustement entrepris ces quinze dernières années pour pallier les insuffisances en matière de distribution d'eau. Le taux de croissance annuel moyen entre 1990 et 2003 s'élevait alors à plus de 4,9 %.

Les volumes consommés continuent d'augmenter alors que les volumes mis en distribution ont stagné en 2005. Cet écart se traduit par une amélioration du taux de rendement<sup>1</sup> de 1,9 point, après plusieurs années de détérioration. En effet, il repasse au dessus de la barre des 70 % qu'il n'avait pas atteint depuis 2001. Il reste cependant bien en deçà des taux observés entre 1997 et 1999, où il avoisinait 75 %.

**◆ La collecte et l'assainissement d'eaux usées**

En 2001, 15 % des logements n'avaient aucun système d'assainissement et seulement 26 % étaient raccordés à une station d'épuration. L'assainissement se fait sur deux réseaux : celui des eaux usées et celui des eaux de pluies. Le réseau des eaux usées couvre 210 km et celui des eaux de pluie 89 km. En 2001, 15 kilomètres de tuyaux ont été mis en place pour la réhabilitation ou l'extension des réseaux de collecte des eaux usées. La Guyane est équipée de 20 stations d'épuration, et de 228 stations de relèvement, dont 24 sont suivies par télésurveillance.

Le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau en Guyane<sup>2</sup> (toutes redevances confondues, y compris les redevances fixes d'abonnement de l'ordre de 65 €/an) ressort à 1,55 € TTC en 2005 contre 1,51 € en 2004. Environ 80 % de ce prix revient au délégataire du service, et 15 % aux collectivités<sup>3</sup>. Au titre de l'assainissement collectif, une moyenne de 0,87 € par m<sup>3</sup> est en outre facturée (communes de Cayenne, Kourou, Mana, Matoury, Rémire-Montjoly et Sinnamary), portant à 2,42 €/m<sup>3</sup> le prix global moyen de l'eau pour les abonnés bénéficiant de l'assainissement.

<sup>1</sup> Rapport entre les volumes consommés et les volumes distribués.

<sup>2</sup> Les prix indiqués au m<sup>3</sup> constituent une moyenne pour l'ensemble des communes, pour une consommation annuelle de 238 m<sup>3</sup>, qui est la moyenne constatée par client pour l'eau, et une assiette de 208 m<sup>3</sup> pour l'assainissement.

<sup>3</sup> Le reste se partage entre l'Etat (FNDAE) et la région (octroi de mer)

## ◆ Les investissements

Les principales agglomérations doivent faire face à des problèmes de sous dimensionnement et de vétusté des réseaux. La CCCL, en charge de la gestion du réseau d'eau potable du centre littoral<sup>1</sup>, a ainsi engagé depuis 2003 une série de travaux en vue de maintenir en état le réseau existant, et de le sécuriser via l'accroissement des réserves, la diversification des ressources et l'amélioration de la qualité de l'eau. En effet, la corrosion des canalisations altère la qualité de l'eau distribuée, entraîne des pertes et réduit la capacité de transport du réseau. De plus, la production journalière des usines actuelles en période de pointe correspond à plus de 95 % de leurs capacités de production. Enfin, le nombre de clients ne cesse de croître, ce qui laisse prévoir un déficit d'eau potable dès 2010. Dans ce contexte, le projet de construction d'une nouvelle usine de captage, de traitement et d'alimentation en eau potable constitue une priorité. Initialement prévu sur la Tonnegrande, le choix du cours d'eau s'est porté, pour des raisons de suffisance de flux, sur le fleuve Kourou. Son montant global devrait approcher les 50 millions d'€. D'une capacité de 10 000 m<sup>3</sup>, cette nouvelle usine permettra de couvrir les besoins en eau potable engendrés par la hausse constante de la démographie de la Guyane. Début 2006, la CCCL recherchait des subventions pour financer l'étude technique et réglementaire pour sa construction.

En attendant un plus grand avancement du projet de construction de l'usine sur le fleuve Kourou, la CCCL a proposé un "programme d'urgence de renforcement des capacités de production des installations d'AEP<sup>2</sup> du centre littoral" dans le cadre du CPER-DOCUP 2000-2006. Ce programme s'articule autour de quatre projets : le renforcement de la capacité de production à l'usine de la Comté (6,7 millions d'€), à l'usine de traitement du Rorota (0,9 million d'€), la réhabilitation et le renforcement du réseau d'adduction et de distribution du centre littoral (2,5 millions d'€) et le renforcement et sécurisation du réseau d'adduction d'eau potable dans la commune de Macouria (3,6 millions d'€). Le comité de programmation a d'ores et déjà acté son financement à hauteur de 14 millions d'€. Les projets pour le renforcement des capacités de production des usines de la Comté (de 1300 m<sup>3</sup> à 1600 m<sup>3</sup>) et du Rorota sont en cours d'appel d'offres. Les deux autres projets sont en phase d'étude, les travaux devraient commencer en 2006.

En milieu rural, l'effort de rattrapage en équipement se poursuit avec comme priorité en 2005 l'assainissement. La mise en place de réseaux d'AEP et d'assainissement est rendue complexe par l'isolement et la difficulté d'accès de certains sites.

La révision à mi-parcours du DOCUP courant 2004 et l'obtention d'une réserve de performance, a permis l'attribution de fonds FEOGA supplémentaires pour les mesures relatives aux équipements d'eau potable et d'assainissement. Ainsi, la DAF a pu initier de nombreux projets en 2005, concentrant une grande partie de son travail sur la réalisation d'études techniques et financières. Néanmoins, le service des équipements ruraux de la DAF a mené à terme plusieurs projets, parmi lesquels on peut citer la réalisation d'une liaison en eau potable entre Mana et Awala Yalimapo pour un montant total de 585 000 €. La première

---

<sup>1</sup> Les réseaux de distribution du centre littoral comportent quatre usines de traitement, 950 km de canalisations, 17 réservoirs avec une capacité de stockage de 28 000 m<sup>3</sup> et 8 surpresseurs.

<sup>2</sup> Alimentation en eau potable

tranche des travaux pour l'AEP du village d'Organabo a, quant à elle, démarré (pour un montant de 307 000 €). En 2005, la DAF a principalement orienté ses actions sur l'assainissement. Dans ce cadre, elle a initié et engagé plusieurs projets dont, à titre d'exemple, les travaux de construction de la lagune "Concorde" de Matoury qui devrait être mise en service début 2006. Par ailleurs, elle évalue, dans le cadre d'une procédure négociée, trois propositions pour un projet de réalisation d'une station de traitement des eaux usées à Kourou.

### 3.2 L'énergie

#### ◆ L'énergie électrique

Depuis 1975, la production, le transport ainsi que la distribution d'électricité sont assurés par Electricité de France (EDF). En raison de la forte pression démographique, les besoins en électricité du département ont rapidement augmenté, enregistrant un taux moyen annuel d'accroissement de 11,4 % dans les années 80 puis de 6,2 % au cours de la décennie 90. Face à cette demande croissante, EDF a mis en œuvre des investissements importants avec l'équipement des centrales thermiques en turbines à combustion (TAC), la construction du barrage hydroélectrique de Petit-Saut et la modernisation du réseau de lignes à haute tension. Après sept années consacrées aux grands équipements (1989-1995), la politique d'investissement d'EDF s'est orientée vers la fiabilisation des équipements et l'extension du réseau. En 2005, 7,3 millions d'€ ont été investis pour la réalisation de réseaux électriques et l'amélioration des ouvrages de production.

La production d'énergie électrique est réalisée à partir de trois sources de production dont dispose actuellement EDF : le barrage hydroélectrique de Petit-Saut dans la commune de Sinnamary d'une puissance de 116 MW, la centrale thermique de Dégrad-des-Cannes d'une puissance de 112 MW (9 diesels de 8 MW et 2 TAC de 20 MW unitaire) et la centrale diesel de Kourou, fermée en 1996, mais où une TAC d'une capacité de 20 MW a été maintenue. Ces sites de production alimentent le réseau du littoral dit interconnecté, alors que dix sites isolés sont alimentés par neuf petites unités diesel<sup>1</sup>, une unité hydraulique (Saint-Georges avec la micro centrale hydraulique de Saut Maripa d'une puissance de 1,3 MW) et deux unités photovoltaïques (Saül et Kaw). En 2005, la puissance de pointe sur le réseau interconnecté a atteint 106,2 MW, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à l'année précédente.

**Production des sources d'énergie électrique livrée au réseau**

Hydraulique		Thermique diesel		TAC	TOTAL
Réseau interconnecté	Sites isolés	Réseau interconnecté	Sites isolés		
424,686 GWh	1,307 GWh	255,800 GWh	10,488 GWh	21,934 GWh	-
425,993 GWh		266,288 GWh		21,934 GWh	714,215 GWh

Source : EDF - Centre de Guyane

En 2005, l'énergie produite livrée au réseau s'est établie à 714,2 gigawatts (GWh), soit une production en augmentation de 5,5 % par rapport à l'année précédente. La production électrique à partir de la centrale hydraulique a progressé de 3,5 % (424,7 GWh en 2005 contre

<sup>1</sup> Régina, Kaw, Grand-Santi, Apatou, Papaïchton, Maripasoula, Saint-Georges, Camopi, Ouanary.

410,5 GWh en 2004), mais reste inférieure à la capacité de production du barrage. La centrale de Dégrad-des-Cannes a quant à elle produit 255,8 GWh, soit une hausse de 2,0 %.

#### Nombre d'abonnés en fin de période

	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 2005/2004
Basse tension	45 369	46 856	48 119	49 525	49 799	0,6%
Moyenne tension	320	351	369	389	488	25,4%
<b>Total</b>	<b>45 689</b>	<b>47 207</b>	<b>48 488</b>	<b>49 914</b>	<b>50 287</b>	<b>0,7%</b>

Source : EDF - Centre de Guyane

Au 31 décembre 2005, EDF comptait 50 287 clients (49 914 en 2004). La clientèle moyenne tension a augmenté en 2005 de 25,4 % avec 488 consommateurs. Il s'agit essentiellement d'industries, d'administrations et de sociétés du secteur tertiaire. Elles représentent près de 47 % de la consommation totale en énergie électrique. Les 53 % restants sont consommés en basse tension par des particuliers. Leur nombre a progressé de 0,6 % en 2005. Les deux principaux consommateurs d'énergie en Guyane sont le Centre spatial guyanais (CSG) et, dans une moindre mesure, Télédiffusion de France (TDF)<sup>1</sup>.

L'exploitation du Centre EDF Guyane, qui compte 461 agents statutaires en 2005, est structurellement déficitaire. En effet, EDF est soumis à l'obligation d'appliquer en Guyane les mêmes tarifs que ceux de métropole alors que les coûts de production électrique y sont beaucoup plus élevés<sup>2</sup>. Depuis 2001, EDF a mis en place un dispositif national de compensation des surcoûts de production dans les DOM et la Corse et une contribution aux charges du service public de l'électricité (CSPE), financée par un prélèvement sur les factures d'électricité de l'ensemble des clients français.

Le prix de vente du kWh n'a subi aucune modification en 2005. Par ailleurs, une délibération du Conseil régional prise en 2004 fait désormais porter l'octroi de mer sur 100 % de la consommation d'énergie contre 80 % auparavant.

#### ◆ Les hydrocarbures

L'approvisionnement de produits pétroliers déjà raffinés est assuré essentiellement par la raffinerie de Trinidad. La société anonyme de raffinerie des Antilles (SARA), installée en Guyane, a en charge le stockage des hydrocarbures sur trois sites : à Dégrad-des-Cannes pour les besoins de l'Ile de Cayenne, au port du Larivot pour les besoins des bateaux de pêche et à Kourou pour les besoins des communes de l'Ouest.

En 2005, les quantités d'hydrocarbures mis à la consommation dans le département ont augmenté de 3,2 % sur un an après une baisse de 7,7 % en 2004. Cette progression est imputable à une plus forte consommation de carburants d'automobile (+ 7,8 %) et de kérosène (+ 4,1 %). L'utilisation de fioul et de gazole par EDF a également progressé (+ 5,9 %) : elle

<sup>1</sup> TDF dispose à Montsinny-Tonnegrade d'installations permettant la réémission des ondes courtes sur l'ensemble du continent sud-américain.

<sup>2</sup> Une grande partie de l'électricité en métropole est d'origine nucléaire beaucoup moins onéreuse à la production.

représente près de 36 % de la consommation totale en hydrocarbures, soit le deuxième poste après les carburants d'automobile (41 %). Par ailleurs, l'utilisation de gazole a fortement diminué (-31,1 %) en raison notamment de l'arrêt d'activité d'un armateur de la pêche crevette.

<b>Hydrocarbures mis à la consommation</b>						en tonnes
	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	
Carburants auto ( <i>essence + gazole</i> )	78 622	81 542	83 378	82 134	88 526	
Gazole (1)	18 590	17 039	16 564	16 841	11 608	
Fioul et gazole EDF	55 386	44 000	94 071	72 985	77 265	
Kérosène	35 079	27 772	27 391	31 957	33 263	
Butane	3 985	4 030	4 226	4 289	4 272	
<b>Total</b>	<b>191 662</b>	<b>174 383</b>	<b>225 630</b>	<b>208 206</b>	<b>214 934</b>	

Source : Direction régionale de l'industrie et de la recherche

(1) Chiffres modifiés - gazole pour les besoins de la pêche et des boulangeries

#### ◆ Les énergies renouvelables

La délégation régionale Guyane de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a signé en 2003 avec le Conseil régional, le Conseil département et EDF le programme régional pour la maîtrise de l'énergie (PRME) afin de contribuer à la mise en œuvre du développement durable en Guyane. Il a fait l'objet d'un accord-cadre entre les différents partenaires. Ses actions s'orientent essentiellement vers l'optimisation des systèmes énergétiques et le confort thermique de l'habitat. Sur la période 2003-2006, le PRME prévoit une enveloppe budgétaire de 3 millions d'€ pour la réalisation de ces actions.

L'ensemble des programmes mis en œuvre via la défiscalisation, le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE), le PRME, EDF et l'ADEME ont permis entre 1995 et 2004 d'apporter un service d'électricité solaire à environ 3 000 personnes en Guyane, soit 1,6 % de la population. Au cours de l'année 2004, une centaine de maisons ont été électrifiées grâce à des panneaux solaires photovoltaïques, soit un accroissement annuel de 16 % atteignant un total de 900 kW. L'énergie solaire permet également l'alimentation en eau chaude<sup>1</sup>. Un projet de centrale à bois de plus de 1 MW, ainsi que de centrale hydroélectrique de 6 MW a été déposé auprès du PRME pour validation par des investisseurs privés. D'autres projets importants (bois, hydraulique, éolien et solaire) sont en préparation.

La promotion de lampes à économie d'énergie (LEE), d'appareils électriques performants et l'attribution du label "Ecodom" dans la construction des logements (mis en place en 1996) permettent de limiter l'augmentation de la consommation énergétique du département. Depuis l'origine, 164 logements ont été subventionnés (16 individuelles et 148 collectifs). L'ADEME a également lancé en 2003, un label "Qualiclim", qui s'accompagne d'une formation des installateurs adhérents. 10 installateurs ont bénéficié de cet agrément.

---

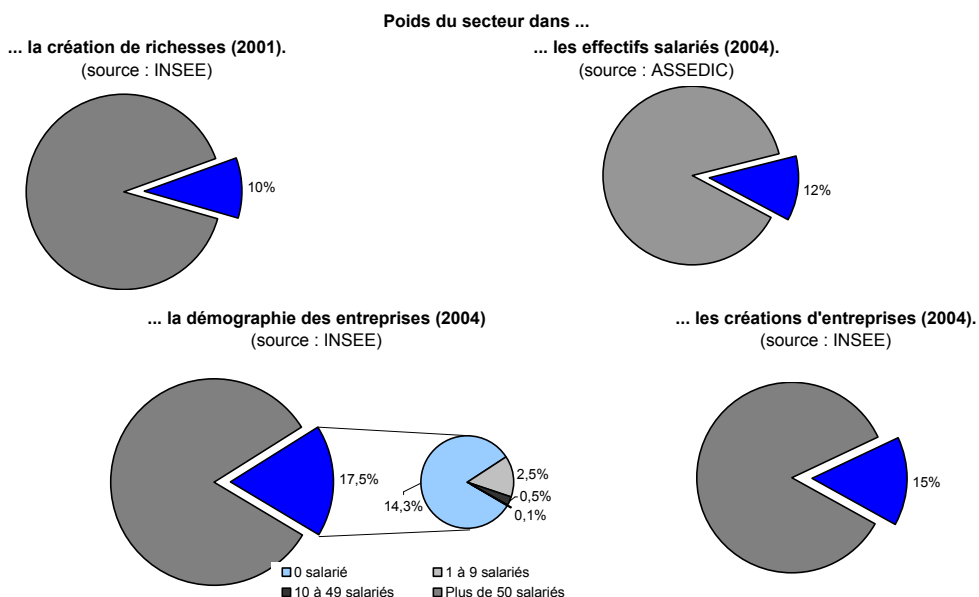
<sup>1</sup> Une prime sur l'investissement total de 20 % est accordée à chaque installation par le Fonds régional pour la maîtrise de l'énergie et l'EDF.

## § 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

### 1. LE SECTEUR DU BTP DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

#### 1.1 Quelques données structurelles

En 2001, la branche Construction représentait 10 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, et 15 % en excluant les branches "Administration" et "Santé et sociale". Elle se classait ainsi en quatrième position en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande, derrière les branches des services, de l'industrie et du commerce. Il est à noter que la part de la valeur ajoutée de la branche dans l'économie a peu varié depuis 1993 : elle oscille entre 8,8 % et 10,5 %.



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements mais non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Au sein du champ ICS<sup>1</sup>, la valeur ajoutée des plus grosses entreprises du secteur<sup>2</sup> en 2003 pesait 16 % du total. Par ailleurs, le secteur emploie 12 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 15 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 17,5 % du total des établissements guyanais, au sein desquelles une majorité d'entreprises sans salariés (82 %).

<sup>1</sup> Le champ ICS recouvre les entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction, des services du commerce et du transport.

<sup>2</sup> Pour les entreprises de plus de 10 salariés ou totalisant un chiffre d'affaires de plus de 800 000 €.

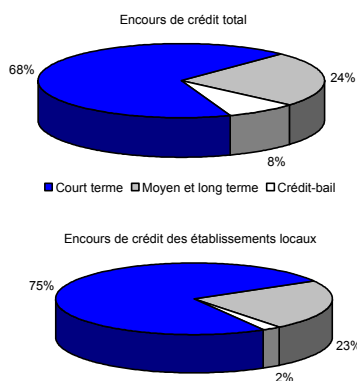
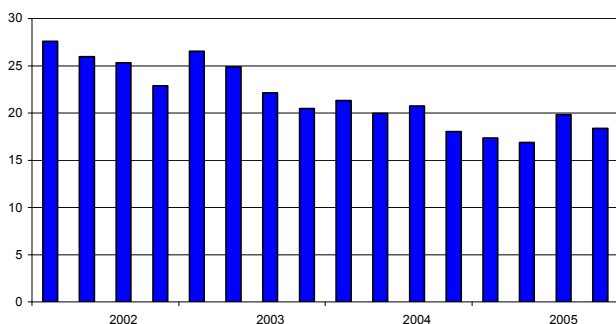
La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur le secteur du BTP, portant sur l'exercice 2003, compte pour la Guyane 69 entreprises<sup>1</sup> réalisant un chiffre d'affaires de 257 millions d'€ et employant 1 644 salariés. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 68 millions d'€, soit un taux de valeur ajoutée de 26 %, supérieur à celui constaté à la Guadeloupe (22 %) mais en retrait par rapport à celui de la Martinique (28%).

## 2. LE SECTEUR DU BTP ET LE SYSTEME BANCAIRE

Au 31 décembre 2005, l'encours total des crédits bancaires porté par le système bancaire sur le secteur du BTP en Guyane s'élevait à 18,4 millions d'€, en baisse de 2 % sur un an. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) s'élevaient à 12,7 millions d'€, en hausse de 47 %.

L'endettement contracté auprès des établissements de crédit locaux représente 12,6 millions d'€, soit 69 % du total, en baisse de 17 points sur un an. L'encours de crédit à court terme représente 68 % du total au niveau global et 75 % au niveau local, les établissements installés en Guyane totalisant 76 % de l'encours.

Evolution des encours de crédit en faveur du secteur de la construction (en millions d'€)



Source : Centrale des risques de la Banque de France

## 3. PANORAMA DU SECTEUR DU BTP

Une convention de lutte contre le travail illégal dans le secteur du BTP a été signée le 19 novembre 2003 entre la Préfecture, les collectivités locales, les organisations syndicales et les professionnels du secteur. L'objectif de cette convention est de promouvoir l'emploi et de lutter contre le travail non déclaré. Elle vise également à accroître la sécurité sur les chantiers et à sécuriser les maîtres d'ouvrage publics et privés. Dans ce cadre, différentes actions ont été engagées, notamment la mise en place de badges "accès chantier – sécurité" nominatifs et obligatoires pour l'ensemble des salariés des entreprises du BTP, y compris les travailleurs temporaires, les chefs d'entreprise et les artisans. Ces badges sont délivrés par la Caisse des

<sup>1</sup> Le champ de l'enquête porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus ou réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 800 000 €.

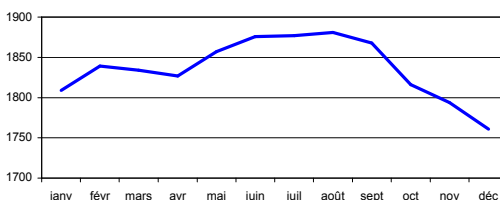


congés payés du BTP, après vérification notamment de la situation de l'employeur vis-à-vis d'elle. Au 18 novembre 2005, 3 682 badges avaient été émis (contre 2 590 fin décembre 2004), dont 2 723 badges pour des salariés, 693 pour des intérimaires et 320 pour des chefs d'entreprise et dirigeants.

### 3.1 L'activité du secteur

Selon la Cellule économique régionale du BTP, le secteur a connu une forte baisse d'activité au début de l'année 2005, suivie d'une reprise modérée en fin d'année. Cette impression est corroborée par l'évolution des demandes d'emploi en fin de mois enregistrées par la Direction départementale du travail dans le secteur BTP, avec une hausse en début d'année qui s'est résorbée à partir de septembre 2005. La forte baisse des ventes de ciment en 2005 souligne également cette contraction. Cependant, il convient de distinguer l'activité travaux publics de celle de la construction de bâtiments.

Demandes d'emploi en fin de mois dans le secteur BTP

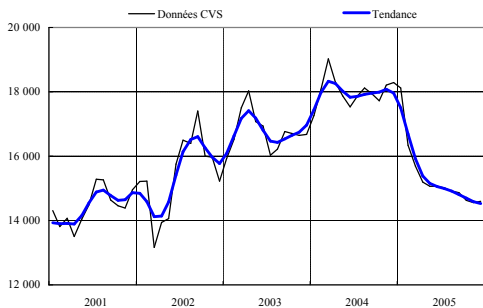


Source: DDETFP

avec une hausse en début d'année qui s'est résorbée à partir de septembre 2005. La forte baisse des ventes de ciment en 2005 souligne également cette contraction. Cependant, il convient de distinguer l'activité travaux publics de celle de la construction de bâtiments.

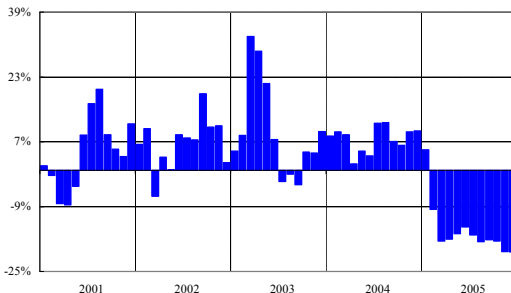
#### Ventes de ciment

Données en trimestres glissants en milliers de tonnes



Source : Ciments Guyanais

Variations en glissement annuel



S'agissant des travaux publics, un certain nombre de chantiers majeurs ont soutenu l'activité, notamment la poursuite des travaux de la route Saint-Laurent-du-Maroni – Apatou, dont le coût total est évalué à 48 millions d'€ sur la période 2004-2007, ainsi que la réfection de la piste d'atterrissage et la

#### Activité du secteur du BTP

en millions d'€

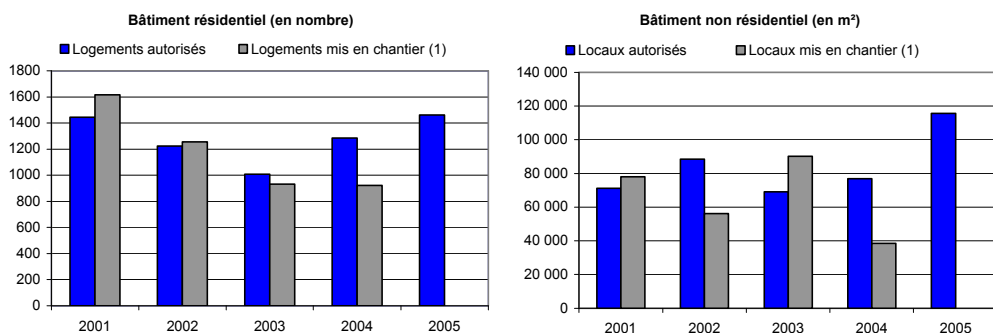
	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Logements neufs	110,2	97,0	85,4	92,1	7,8%
Locaux neufs	76,6	83,5	74,3	64,3	-13,5%
Entretien	109,5	105,8	93,6	91,6	-2,1%
<b>Total bâtiment</b>	<b>296,3</b>	<b>286,3</b>	<b>253,3</b>	<b>248,0</b>	<b>-2,1%</b>
TP privés	8,5	7,0	5,8	6,7	15,5%
TP publics	89,1	79,6	85,6	93,6	9,3%
<b>Total travaux publics</b>	<b>97,6</b>	<b>86,6</b>	<b>91,4</b>	<b>100,3</b>	<b>9,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>393,9</b>	<b>372,9</b>	<b>344,7</b>	<b>348,3</b>	<b>1,0%</b>

Source : CER-BTP

réhabilitation des infrastructures de l'aéroport Rochambeau pour un montant de 25 millions d'€. Par ailleurs, la DDE a procédé au remplacement et au tubage de 40 buses et dalots défectueux sur les routes nationales. En matière portuaire, elle a investi 1,8 millions d'€ pour

réhabiliter les infrastructures du port de Saint-Laurent-du-Maroni et a financé la construction du quai A du port du Larivot. Autre projet d'importance sur la Guyane, les travaux d'aménagement du pas de tir Soyouz ont commencé le 9 décembre 2005, pour une mise en service en 2008. Ils comprennent la construction d'une zone de préparation, d'un pas de tir et d'un centre de lancement et représentent 20 000 m<sup>2</sup> de surface bâtie et 86 000 m<sup>2</sup> de voiries. D'un montant total de 135 millions d'€, les retombées sur les entreprises guyanaises sont évaluées à environ 50 millions d'€. Les travaux de terrassement sont d'ores et déjà terminés. Pour 2006, plusieurs opérations de grande ampleur sont déjà programmées, telles que la construction d'une nouvelle tour de contrôle à Rochambeau, ou la réhabilitation du quai 1 au port de Dégrad-des-Cannes.

Concernant le bâtiment, les autorisations de construction de logement ont progressé de 14 % en 2005 grâce notamment à une augmentation des logements à maîtrise d'œuvre publique<sup>1</sup> (+ 30 %). Cette hausse concerne aussi bien les logements individuels que collectifs, qui affichent respectivement une progression de 12 et 15 % en 2005. Par ailleurs, la surface de locaux professionnels autorisés a fortement augmenté (+ 51 %) en 2005, grâce notamment à la hausse des surfaces autorisées de bureaux qui reviennent à leur niveau de 2003 (plus de 17 000 m<sup>2</sup>) après une année 2004 mal orientée (seulement 7 773 m<sup>2</sup> autorisés). Les autorisations de construire d'un hébergement militaire de 8 914 m<sup>2</sup> et d'un entrepôt de stockage pour la grande distribution de 18 000 m<sup>2</sup> ont, elles aussi, grandement participé à l'augmentation des autorisations de construction de bâtiments non résidentiels en 2005.



Source: DDE

(1) Les données pour 2005 ne sont pas pertinentes compte-tenu des délais de remontée des informations.

Plusieurs constructions publiques ont contribué, en 2005, à l'activité du bâtiment. Deux centres de santé ont été livrés à Cacao et Maripasoula d'un montant respectif de 900 000 € et 1,3 million d'€. La construction du pôle SAMU/Urgences sur le site du centre hospitalier André Rosemon de Cayenne a été achevée. D'un coût de 11,5 millions d'€, il représente près de 4 500 m<sup>2</sup> de bâtiment. Enfin, la réhabilitation des bâtiments déjà existants sur le site du Pôle universitaire de Guyane (PUG) s'est terminée en 2005. La première tranche des travaux consacrée à la construction des bâtiments de l'Institut universitaire de formation des maîtres devrait commencer en 2006. Les travaux concernant le nouveau rectorat ont, quant à eux, déjà

<sup>1</sup> Maîtres d'ouvrages publics : OPHLM, OPAC, Sociétés HLM, SEM, collectivités locales, Etat, EPA.

Maîtres d'ouvrages privés : SCI, SACI, SCCV, entreprises à caractère industriel et commercial, EPIC, associations, particuliers.

démarré. Ce projet, d'un montant de 15,5 millions d'€, devrait se poursuivre en 2006 pour une mise en fonction du bâtiment au cours du premier semestre 2007.

### 3.2 Le logement

Le dernier recensement réalisé par l'INSEE en 1999 dénombre 54 000 logements en Guyane, soit une hausse de 41 % par rapport à 1990. Ce parc de logements se compose à 85 % de résidences principales, dont plus de la moitié sont mises en location. Avec 40 %, la part des propriétaires-occupants est sensiblement inférieure à ce qu'elle est en métropole (55 %) et aux Antilles (plus de 60 %). Près de 10 % des logements demeurent vacants, contre 8 % en 1990, alors que les résidences secondaires et les logements occasionnels ne représentent que 4,6 % du parc.

Bien que la construction de logements soit une activité en progression constante depuis plus de 10 ans, en liaison avec la forte pression démographique, les besoins en logements neufs ou réhabilités restent très importants. Les habitations de fortune représentaient encore 5 % de l'ensemble des résidences principales en 1999, contre plus de 7 % en 1990. De même, 16 % des logements ne disposaient pas des éléments de confort minimum (eau et électricité), contre 33,5 % en 1990.

Dans le cadre de la rédaction de la Charte de l'habitat de la Guyane en 2001, une estimation des besoins de logement a été avancée. Ce sont ainsi 2 520 logements qui devraient être construits chaque année sur la période 1999-2006, dont 1 500 logements sociaux. Face à ces besoins, les autorisations constatées au cours des dernières années oscillent autour de 1 300 logements, en intégrant les opérations d'amélioration / réhabilitation.

Au 31 décembre 2005, l'encours des crédits à l'habitat s'élevait à 741 millions d'€, soit une progression de 7,9 % sur 12 mois. Sur ce total, l'encours des établissements de crédit locaux s'élevait à 205 millions d'€, dont 175 millions d'€ pour les ménages. Les crédits octroyés par des établissements non installés localement (536 millions d'€) correspondent pour l'essentiel aux crédits à l'habitat consentis par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) aux opérateurs sociaux de la construction.

Par ailleurs, une nouvelle formule du prêt à taux zéro (PTZ) est désormais proposée aux primo-accédants depuis le 1<sup>er</sup> février 2005. Contrairement à l'ancien PTZ qui était destiné à l'achat d'un logement neuf ou d'un logement ancien, uniquement s'il faisait l'objet de travaux représentant au moins 54 % du prix d'achat du logement, le nouveau PTZ permet de financer l'achat d'un logement ancien sans condition de travaux. En 2005 (seulement depuis le 1<sup>er</sup> février), 18 nouveaux PTZ ont été octroyés en Guyane pour un montant total de 220 milliers d'€. Pour comparaison, 10 PTZ ancienne formule ont été enregistrés en 2004 correspondant à 173 milliers d'€.

Selon une enquête réalisée par la Direction départementale de l'équipement, le parc locatif social était constitué au 1<sup>er</sup> janvier 2005 de 9 601 logements, correspondant à un taux d'équipement de 52 logements pour 1 000 habitants contre 69 en métropole, 58 à la Martinique et 55 en Guadeloupe. Concentré dans le bassin de Cayenne (75,4 %) et de Kourou (17,7 %), le parc locatif social est jeune et composé de logements de taille supérieure à la métropole, en liaison avec la taille moyenne des ménages. L'accroissement de plus de 350 logements du parc total en 2004 est encourageante mais s'avère en deçà des besoins, alimentés par la croissance

démographique et le faible niveau des revenus. Les demandes d'attribution de logements sociaux en 2005 s'élevait à environ 15 000, soit 5 000 de plus que la totalité du parc locatif social.

L'aide financière de l'Etat au logement social dans les départements d'outre-mer est globalisée dans une Ligne budgétaire unique (LBU), destinée à financer la construction de logements, locatifs ou en accession, la réhabilitation et l'amélioration de logements ainsi que des opérations diverses (foncier, études, expérimentation, etc.). Les opérations de réhabilitation de l'habitat insalubre font l'objet d'un financement particulier au sein de la LBU.

<b>Le logement social</b>		en nombre et en milliers d'€					
		2001	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Reports et divers		12 939	19 390	5 206	5 897	9 296	57,6%
Dotation LBU		26 306	14 268	24 764	16 319	26 619	63,1%
<b>Total ressources</b>		<b>39 245</b>	<b>33 658</b>	<b>29 970</b>	<b>22 216</b>	<b>35 915</b>	<b>61,7%</b>
Engagements		20 577	28 638	25 296	14 050	35 845	155,1%
<b>Solde</b>		<b>18 668</b>	<b>5 020</b>	<b>4 674</b>	<b>8 166</b>	<b>70</b>	<b>-99,1%</b>
<b>Logements locatifs</b>							
LLS	<i>nombre</i>	152	507	457	260	668	156,9%
	<i>montant</i>	3 246	11 622	12 251	6 961	15 285	119,6%
LLTS	<i>nombre</i>	75	114	201	12	99	725,0%
	<i>montant</i>	2 506	3 943	8 134	526	3 370	540,7%
<b>Logements en accession</b>							
LES groupés	<i>nombre</i>	229	189	93	98	107	9,2%
	<i>montant</i>	5 939	4 649	2 719	2 943	3 580	21,6%
LES diffus	<i>nombre</i>	9	15	25	15	9	-40,0%
	<i>montant</i>	165	282	488	314	176	-43,9%
<b>Nouveaux logements</b>	<b><i>nombre</i></b>	<b>465</b>	<b>825</b>	<b>776</b>	<b>385</b>	<b>883</b>	<b>129,4%</b>
	<b><i>montant</i></b>	<b>11 856</b>	<b>20 497</b>	<b>23 592</b>	<b>10 744</b>	<b>22 411</b>	<b>108,6%</b>
<b>Réhab. / amélioration</b>							
PAH	<i>nombre</i>	59	70	26	75	68	-9,3%
	<i>montant</i>	668	971	347	1 131	1 090	-3,6%
REHAB	<i>nombre</i>	286	90	237	181	0	-100,0%
	<i>montant</i>	1 368	468	1 097	1 862	245	-86,9%
Logement d'urgence	<i>nombre</i>		28				
	<i>montant</i>		349				
<b>Divers</b>		<b>6 685</b>	<b>6 354</b>	<b>260</b>	<b>313</b>	<b>558</b>	<b>78,3%</b>
dont - foncier		5 765	5 254	99		284	
- SPIOM		152	79	75	158	245	54,9%
- Etudes		768	1 020	86	155	29	-81,2%

Source : Direction départementale de l'équipement

En 2005, les ressources disponibles pour le financement du logement social s'élevaient à 36 millions d'€, en hausse de 62 % sur un an, dont 27 millions d'€ de dotations nouvelles et 9 millions d'€ de reports de 2004. Ces ressources ont permis le financement de 883 nouveaux logements (+ 129 %), dont 116 en accession<sup>1</sup> (+ 2,7 %) et 767 en locatif<sup>2</sup> (+ 182 %), et la

<sup>1</sup> Le logement évolutif social (LES) bénéficie d'une aide de l'Etat servie sous forme de subvention non remboursable, nécessitant des prêts ou subventions complémentaires.

<sup>2</sup> Le logement locatif social (LLS) est construit par des bailleurs sociaux (SIGUY, SA HLM, SIMKO) avec des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations bonifiés par l'Etat. Le logement locatif très social

réhabilitation ou l'amélioration de 68 logements (- 74 %). L'Etat participe également à la résorption de l'habitat insalubre en prenant en charge le financement<sup>1</sup> du déficit des opérations initiées par les collectivités locales. En 2005, 11,3 millions d'€ ont ainsi été engagés contre 2,7 en 2004.

Par ailleurs, d'autres opérateurs interviennent aux côtés de l'Etat dans le financement du logement social. Ainsi, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), installée en Guyane depuis 1990, subventionne les propriétaires bailleurs qui désirent réhabiliter un immeuble construit depuis plus de 15 ans et destiné à être loué pendant une durée de 10 ans. En 2005, le montant des engagements s'est élevé à 1,32 million d'€ contre 0,75 million en 2004. Cette nette augmentation (+ 76 % en un an) résulte de l'adoption, dans le cadre du plan de cohésion sociale, de nouvelles mesures sur le financement de l'ANAH. Elles ont notamment permis la revalorisation de la prime de sortie de vacance (de 3000 à 5000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2005) et l'élargissement du conventionnement à tout le territoire et non plus uniquement dans les secteurs programmés (Opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) et Programme social thématique (PST) entre autres). Le nombre de logements concernés sur l'ensemble de la Guyane a donc augmenté en 2005 (au total 80 logements rénovés contre 60 en 2004). Ces fonds ont pris en charge l'OPAH menée à Cayenne, dont la convention a été signée entre la commune, l'Etat et l'ANAH le 23 avril 2002. Clôturée en septembre 2005, l'OPAH a permis d'améliorer 179 logements au total, dont 156 financés par l'ANAH. De même, la Caisse d'allocations familiales (CAF) et l'Agence d'insertion de la Guyane (ADI) accordent à leurs allocataires ou aux bailleurs sociaux des aides supplémentaires à l'accession à la propriété de logements neufs sous forme de prêts ou de subventions. Le total des aides à la pierre de la CAF s'est établi en 2005 à 0,8 million d'€ (même montant qu'en 2004), et à 0,8 million d'€ pour l'ADI (contre 1,0 million en 2004).

Parallèlement aux dispositifs d'aide à la construction, la CAF distribue également l'allocation logement, qui constitue une mesure d'aide à la personne. En 2005, la CAF a ainsi décaissé à ce titre 34,5 millions d'€, contre 33,8 millions d'€ en 2004. Il convient de relever que le montant de cette aide est du même ordre de grandeur que les ressources mises en œuvre par l'Etat dans le cadre de la LBU.

Les opérateurs œuvrant dans le secteur se heurtent à des difficultés récurrentes, notamment le manque de terrains aménagés et le nombre insuffisant de constructeurs. Par ailleurs, la faible solvabilité des futurs locataires rend difficile l'équilibre financier d'opérations de construction de logements locatifs. Enfin, les entreprises marquent un faible intérêt pour des marchés dont les marges sont étroites et les appels d'offres irrégulièrement distribués dans l'année. Ceci explique que des appels d'offres se révèlent fréquemment infructueux, ce qui retarde un peu plus les opérations.

Pour faciliter notamment le montage des opérations de logement social, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 a instauré un FRAFU, dont l'objet est de coordonner les interventions financières de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'Union européenne pour faciliter la constitution de réserves foncières et la réalisation des équipements

---

(LLTS) bénéficie de subventions publiques complémentaires. Le prêt locatif intermédiaire (PLI), destiné au financement des logements locatifs intermédiaires, a été supprimé en 2000.

<sup>1</sup> A hauteur de 80 % pour les zones insalubres et de 100 % pour les bidonvilles.

nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être. Les différents contributeurs ont signé le 29 juillet 2003 un premier protocole régissant les interventions du FRAFU pour l'année 2003. Un nouveau protocole a été signé en mars 2005 pour les années 2005 et 2006. En 2005, le montant total des subventions programmées dans le cadre du FRAFU s'est élevé à 10,4 millions d'€, dont plus de 55 % ont concerné des travaux d'aménagement primaire. Le reste des financements accordés se sont répartis entre des opérations de travaux d'aménagement secondaire nécessaires à la réalisation d'opérations de logement social, des surcoûts architecturaux et des surcoûts pour les constructions édifiées dans des sites isolés.

Depuis mars 2001, les opérateurs sociaux sont directement attributaires de la subvention de l'Etat. En conséquence, les crédits accordés par la CDC pour financer

**Financements de la CDC**

en millions d'€

	2001	2002	2003	2004	2005
Prêts émis	42,6	24,0	33,4	14,8	32,9
Prêts versés	36,9	42,6	32,7	15,9	27,8

Source : Direction départementale de l'équipement

les programmes locatifs des bailleurs sociaux sont, depuis cette date, consentis aux conditions du marché. Les prêts émis correspondent aux nouveaux contrats mis en place, les prêts versés intervenant selon l'avancement des chantiers dans un délai maximum de 2 ans. En 2005, les engagements et les versements sont revenus au niveau de ceux de 2003, après la baisse enregistrée en 2004 du fait de l'activité réduite et des difficultés financières d'un bailleur social.

# Section 3

## Le secteur tertiaire

### § 1. LES TRANSPORTS

#### 1. LE SECTEUR DES TRANSPORTS DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

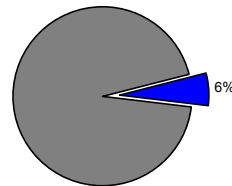
Selon les critères considérés, le secteur des transports représente 3 à 7 % de l'économie guyanaise. Il se caractérise par un faible dynamisme en terme de créations d'entreprises (3 % du total seulement à comparer aux 6,9 % de représentation dans le stock d'entreprises du champ ICS) et par une part très importante des entreprises sans salariés (75 %).

**... la création de richesses (2001).**  
(source : INSEE)

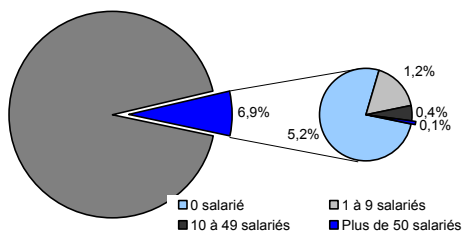
La branche "Transports" des comptes économiques incluant les activités d'Arianespace, dont les résultats connaissent d'importantes fluctuations pour des raisons méthodologiques, il n'est pas possible d'apprécier le poids du secteur des transports dans l'économie ce cette façon.

**Poids du secteur dans ...**

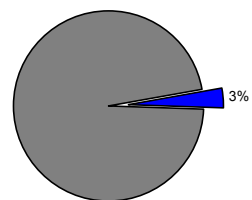
**... les effectifs salariés (2004).**  
(source : ASSEDIC)



**... la démographie des entreprises (2004)**  
(source : INSEE)



**... les créations d'entreprises (2004).**  
(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

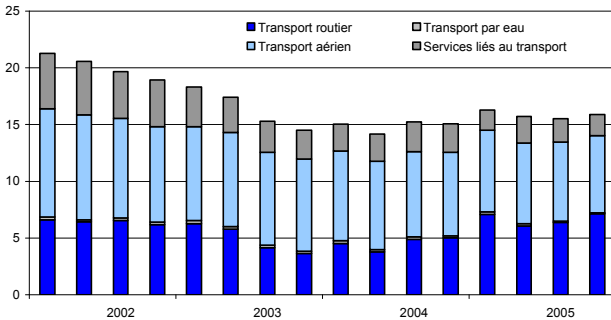
La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur le secteur du transport, portant sur l'exercice 2003, compte pour la Guyane 32 entreprises<sup>1</sup> réalisant un chiffre d'affaires de 79 millions d'€ et employant 685 salariés. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 30 millions d'€, soit un taux de valeur ajoutée de 38 %, supérieur à ceux constatés à la Guadeloupe (32 %) et à la Martinique (31%).

<sup>1</sup> Le champ de l'enquête porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus ou réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 800 000 €.

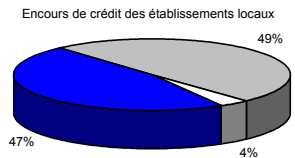
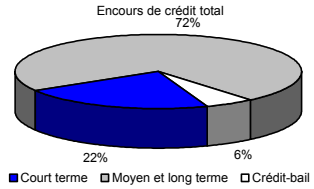
## 2. LE SECTEUR DES TRANSPORTS ET LE SYSTEME BANCAIRE

Au 31 décembre 2005, l'encours total des crédits porté par le système bancaire sur le secteur des transports<sup>1</sup> s'élevait à 15,9 millions d'€, en hausse de 5,4 % sur un an. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) s'élevaient pour leur part à 1,9 million d'€.

Evolution des encours de crédit en faveur du secteur du transport  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques de la Banque de France



L'endettement contracté auprès des établissements de crédit locaux représentait 47 % du total à fin 2005, en hausse de 2 points sur un an. Le poids des établissements de crédit locaux est le plus élevé pour l'encours à court terme (100 %, stable sur un an) qui représente 22 % des encours de crédit au niveau global et 47 % au niveau local. Il est plus faible pour l'endettement à moyen et long terme (32 %, + 1 point sur un an) qui regroupe 72 % des concours bancaires au niveau global et 49 % au niveau local.

Le transport routier est devenu en 2005 le premier bénéficiaire des concours bancaires avec 45 % du total du secteur grâce à une hausse de 42 % de l'encours total, dont + 32 % pour les banques locales dont la part de marché est d'environ 80 %. Le transport aérien représente encore 43 % (- 6 points) de l'encours de crédit total, porté exclusivement par des établissements de crédit non installés en Guyane. L'encours du secteur a enregistré une forte baisse entre 2004 et 2005 (- 7,6 %), derrière toutefois celle des services liés au transport (- 26 %).

## 3. PANORAMA DU SECTEUR DES TRANSPORTS

Au cours de l'année 2005, la hausse de l'indice des prix des transports à destination des consommateurs est passée de 4,0 % à 18,5 % en fin d'année, soit une progression de 10,8 % (contre + 2,9 % en 2004) en moyenne annuelle. Cette forte augmentation est liée aux différentes hausses du prix du gazoil et de l'essence enregistrées au cours de cette période, le prix des carburants ayant progressé de 13,6 % en moyenne annuelle.

<sup>1</sup> Hors transport spatial.



### 3.1 Le transport maritime

Les installations portuaires en Guyane sont constituées de deux ports d'intérêt national, les ports du Larivot et de Dégrad-des-Cannes, faisant l'objet de concessions distinctes à la CCIG, du port fluvial de Saint-Laurent-du-Maroni concédé par l'Etat à la Communauté des communes de l'Ouest de Guyane (CCOG), du vieux port de Cayenne placé sous la tutelle du Département et enfin, du port de Kourou-Pariacabo faisant l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire et placé sous la responsabilité du Centre national d'études spatiales (CNES).

#### LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

Le **port de Dégrad-des-Cannes**, mis en service en 1974, est le principal port de commerce de la Guyane où transite la quasi-totalité des importations et des exportations. Il est situé sur la rive du fleuve Mahury et on y accède grâce à un chenal long de quinze kilomètres.

Le **port du Larivot** a été reconverti en port de pêche après le transfert du stockage des hydrocarbures au port de Dégrad-des-Cannes en 1982.

Le **port privé de Kourou-Pariacabo** est géré par le CNES. L'aménagement du chenal, réalisé en 1994, permet la desserte du port par les navires européens transportant essentiellement des éléments du lanceur Ariane, des ergols et des outillages nécessaires à l'activité spatiale. Le port comporte par ailleurs plusieurs appontements privatifs permettant d'accueillir les navires douaniers et de la marine nationale ainsi que la navette desservant les Iles du Salut.

Le **Vieux port de Cayenne** a été le principal port de commerce de la Guyane jusqu'en 1974. L'activité a depuis été transférée au port de Dégrad-des-Cannes afin de permettre l'accostage de bateaux d'un tonnage plus important. Depuis cette date, son activité se limite à l'accostage de bateaux de pêche de poissons.

Le **port de Saint-Laurent-du-Maroni**, encore peu impliqué dans le trafic portuaire de la Guyane, est limité à l'exportation de riz, d'engrais et de matériaux de construction. Le 11 janvier 1991, un arrêté interministériel a fixé les limites transversales de la mer sur le fleuve du Maroni. Depuis cette date, il est devenu un port fluvial dont l'autorité est assurée par l'Etat. En 2002, l'Etat a concédé à la CCOG la gestion du port (rebaptisé Port de l'Ouest). Celle-ci a constitué une société d'économie mixte pour assurer son exploitation.

#### ◆ Le trafic de marchandises

Le transport maritime de marchandises entrantes est assuré par quatre agents maritimes, dont un spécialisé dans le transport de produits pétroliers, un dans le transport des éléments nécessaires à l'activité spatiale, les deux autres couvrant le transport des autres marchandises. Le fret maritime est assuré par 11 lignes régulières, soit 5 lignes de transport de marchandises courantes, 2 lignes assurant le transport d'éléments spatiaux et les quatre dernières spécialisées dans le transport de produits pétroliers, de bitume, de clinkers et de véhicules.

En 2005, le nombre d'escales de navires marchands s'est accru de 8,8 % par rapport à l'année précédente, soit 222 navires accostés.

En 2005, le trafic maritime s'est inscrit en baisse pour la troisième année consécutive (- 3,2 % par rapport à l'année précédente). Cette diminution est imputable aux marchandises débarquées (- 2,1 % sur un an) et aux marchandises embarquées (- 20,4 % sur un an). Cette évolution résulte notamment des grèves du personnel de la SOMARIG, de la CCIG et des dockers au cours de l'année 2005 (soit au total 41 jours de grève), qui n'ont pas permis l'accostage des navires ou le débarquement des containers. Au total, 578 841 tonnes de fret ont

été enregistrées, dont 549 286 tonnes de marchandises débarquées et 29 555 tonnes de marchandises embarquées. Le recul du fret débarqué résulte principalement du vrac solide (- 53,9 %), constitué uniquement de clinkers, tandis le vrac liquide et les marchandises diverses progressent respectivement de 7,6 % et de 4,4 %. La forte baisse du clinkers provient de la contraction des ventes de ciment au cours de l'année 2005 (- 16,8 % en moyenne annuelle). La diminution des marchandises embarquées est imputable essentiellement à la baisse des exportations de bois (- 18,1 %) et des crevettes/poissons (- 19,4 %), tandis que les expéditions des autres marchandises progressent de 2,0 % et le riz de plus de 100 %.

<b>Evolution du trafic portuaire (1)</b>		en nombre ou en tonnes				
	2002	2003	2004 (2)	2005	Var. 05/04	
<b>Nombre de navires entrés</b>	<b>420</b>	<b>252</b>	<b>221</b>	<b>222</b>	<b>0,5%</b>	
<b>Marchandises débarquées</b>	<b>640 534</b>	<b>547 919</b>	<b>561 093</b>	<b>549 286</b>	<b>-2,1%</b>	
Vrac liquide (3)	177 535	220 525	199 355	214 544	7,6%	
Vrac solide (4)	177 177	55 629	73 806	34 001	-53,9%	
Marchandises diverses	285 822	271 765	287 932	300 741	4,4%	
<b>Marchandises embarquées</b>	<b>48 571</b>	<b>50 473</b>	<b>37 965</b>	<b>29 555</b>	<b>-22,2%</b>	
Vrac liquide	2 929	253	225	-	-	
Marchandises diverses	45 642	50 220	37 740	29 555	-21,7%	
<b>Total trafic de marchandises</b>	<b>689 105</b>	<b>598 392</b>	<b>599 058</b>	<b>578 841</b>	<b>-3,4%</b>	

Source : Direction départementale de l'équipement et CCIG

(1) Les données prennent en compte les tares des conteneurs vides ou pleins.

(2) données rectifiées

(3) Constitué de produits pétroliers, de butane, de bitume et de produits chimiques.

(4) Constitué de sable et de clinkers (uniquement de clinker depuis 2003).

#### ◆ Le trafic passagers

Au cours de la saison 2005-2006 (s'étalant de novembre à mai), 19 escales de paquebots de croisières ont été enregistrées aux Iles du Salut. Le nombre de touristes recensés s'est établi à 12 187 passagers contre 8 605 au cours de la saison précédente. Au cours de la saison 2005-2006, le passage à trois reprises d'un paquebot de forte capacité explique l'écart du nombre de passagers recensés par rapport à la saison précédente. La durée de l'escale reste inférieure à une journée.

#### Trafic des escales de paquebots aux Iles du Salut

	Saison 01-02	Saison 02-03	Saison 03-04	Saison 04-05	Saison 05-06	Var. 05-06/ 04-05
Nombre d'escales	21	24	17	23	19	-17,4%
Nombre de passagers	9 843	12 048	6 811	8 605	12 187	41,6%

Sources : Somarig et Titan Shipping

#### ◆ Les investissements portuaires

En 2005, le budget des travaux engagés sur le port de Dégrad-des-Cannes s'est élevé à 4,4 millions d'€ pour la réalisation de divers travaux et études cofinancés par l'Etat, le FEDER et la Chambre de commerce et d'industrie de Guyane (CCIG). Sur ce total, 2,5 millions d'€ ont

été consacrés à des travaux de dragage du chenal<sup>1</sup> d'accès au quai. Par ailleurs, dans le cadre de la réhabilitation du quai n°1, un investissement de 25,0 millions d'€ a été programmé, cofinancé par l'Etat (2,0 millions d'€), la CCIG (17,95 millions d'€), le Conseil Régional (5,0 millions d'€) et le FEDER (0,05 million d'€). Les travaux devraient démarrer au début de l'année 2006 pour s'achever en 2008. En outre, la réhabilitation du quai n° 2 a été estimée à 30 millions d'€ et les travaux devraient débiter au cours de l'année 2007 pour s'achever en 2008.

Au port du Larivot, 2,7 millions d'€ ont été engagés en 2005, financés par l'Etat et le FEDER, pour la poursuite des travaux concernant la mise en sécurité du port pour un montant de 2,6 millions d'€, la construction d'un appontement et d'un quai pour le solde. En 2006, 250,0 milliers d'€ financés par l'Etat ont été programmés pour des travaux de réseau.

Par ailleurs, la construction d'un port de pêche à Sinnamary a été initiée en 2004 pour un coût global de 1,6 million d'€, cofinancé à hauteur de 75 % par l'IFOP, 20 % par le Conseil régional et le solde par la commune de Sinnamary. Ces travaux concernent la réfection et le prolongement de la cale existante, la protection des berges par enrochement, la création d'un appontement flottant pour les opérations de chargement et de déchargement des bateaux, la réhabilitation d'un bâtiment existant avec l'installation de quatre chambres froides pour le stockage des poissons, trois tours à glace, un local technique, un dépôt pour les moteurs et équipements des pêcheurs, une unité de traitement du poisson avant stockage et enfin, la réfection des réseaux. L'achèvement des travaux est prévu au cours de l'année 2006. Par ailleurs, l'aménagement du bâtiment est en cours de réalisation pour un montant de 302 000 € et devrait s'achever en mai 2006.

Au port de Saint-Laurent-du-Maroni, des travaux de réfection du soutènement arrière de l'appontement ont été réalisés en 2005 pour un montant de 694 milliers d'€, financés à parts égales par l'Etat et le FEDER.

### **3.2 Le transport fluvial**

Dans le département de la Guyane, le transport fluvial demeure le moyen le plus utilisé pour l'accès aux communes de l'intérieur. Le Maroni est le principal fleuve concerné.

A l'issue de l'étude menée par le Ministère de l'Équipement en vue de définir une réglementation sur les fleuves de Guyane, différents arrêtés préfectoraux ont été signés le 18 juillet 2005. Ils réglementent notamment les conditions d'inscription et d'identification des embarcations naviguant sur les eaux intérieures (arrêté préfectoral n° 05/443) et précisent le matériel de sécurité obligatoire à bord des embarcations (arrêté préfectoral n° 05/442).

Désormais, avec la mise en place (à la Direction départementale de l'équipement) du registre des transporteurs fluviaux, effectif depuis le 11 août 2005, l'ensemble des pirogues naviguant sur les fleuves pourra être identifié. Au 31 décembre 2005, 32 immatriculations étaient enregistrées<sup>2</sup>, soit 14 relevant des administrations, 5 des professionnels de transport et

---

<sup>1</sup> Le chenal d'accès au port, régulièrement envasé par des dépôts d'alluvions des fleuves voisins, nécessite un dragage régulier.

<sup>2</sup> Ce nombre ne tient pas compte des pirogues déjà enregistrées à la Sous-Préfecture de Saint-Laurent-du-Maroni avant la mise en place de cette nouvelle réglementation. A fin 2004, 440 pirogues avaient été recensées pour 225 transporteurs fluviaux.

13 des particuliers. Sur les deux premiers mois de l'année 2006, 79 nouvelles immatriculations ont été recensées.

Au niveau du transport fluvial scolaire, sous la responsabilité du Conseil général<sup>1</sup>, la mise en place de différents arrêtés préfectoraux devrait contribuer à résoudre le problème de sécurité des enfants transportés sur le fleuve compte tenu du fait que la notion de navigabilité des fleuves de Guyane n'est toujours pas clairement définie. De ce fait, le département ne peut prétendre au subventionnement<sup>2</sup> par l'Etat de ce type de transport. Il est en totalité pris en charge sur les fonds du Département qui se sont élevés, en 2005, à 1,8 million d'€.

Par ailleurs, le trafic fluvial de personnes et de marchandises n'est pas connu, car aucun organisme officiel n'a en charge ce recensement.

Enfin, l'aménagement d'un port piroguier à Saint-Laurent-du-Maroni a été programmé pour un montant de 891 milliers d'€ financés par l'Etat. Il concerne la réalisation d'un pont flottant, de parking et d'une clôture. Ces travaux ont démarré en 2005 et devraient s'achever en 2006. En 2005, 182,7 milliers d'€ ont été engagés et 708,3 milliers d'€ sont programmés pour l'année 2006.

Le bac international assurant le transport de personnes et de véhicules entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina au Surinam a embarqué 4 997 personnes en 2005, contre 3 819 en 2004 et 5 369 en 2003, soit une hausse de 30,8 %. Cette évolution résulte du fait que le bac a assuré normalement son activité durant toute l'année alors qu'en 2004, son activité avait été interrompue pendant une durée d'un mois pour des travaux de réparation. Par ailleurs, 4 714 véhicules ont été transportés contre 3 493 en 2004.

Une étude sur la mise en place d'un nouveau bac assurant la liaison Saint-Laurent-du-Maroni / Surinam a été réalisée en 2005 par la Société Maroni Transport International (MTI). La mise en place de ce projet a été estimée à 5,0 millions d'€ pour la partie française. Sa réalisation n'a pas encore été décidée.

### 3.3 Le transport aérien

L'aéroport international de Rochambeau, situé sur la commune de Matoury, est géré depuis 1974 par la Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane au travers d'une Autorisation d'Occupation Temporaire renouvelable tous les deux ans. Les nouvelles dispositions du projet de la loi<sup>3</sup> sur l'évolution du statut des aéroports français ne concernent

---

<sup>1</sup> L'article L. 213-11 du code de l'éducation précise que le département a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement de ces transports. Un décret en Conseil d'Etat fixe les règles techniques auxquelles doivent répondre les transports.

<sup>2</sup> La participation de l'Etat en matière de transports scolaires est égale à 65 % des dépenses subventionnables dans tous les départements où les transports scolaires sont gratuits à la date du 30 juin 1983.

<sup>3</sup> Ce projet de loi vise d'une part, à transformer Aéroports de Paris (ADP) en société anonyme et d'autre part, à déléguer la gestion des grands aéroports régionaux, dont celui de la Guyane, à des sociétés entièrement détenues par des personnes publiques. La répartition du capital initial se ferait entre la

pas l'aéroport de Cayenne Rochambeau. La CCIG négocie actuellement un statut de concession pour cet aéroport. Les audits et études réalisés en concertation étroite avec la Direction générale de l'Aviation civile et les ministères de tutelle de la CCIG (Finances, Commerce et Artisanat) ont conclu que la durée de la concession pour permettre un étalement des charges et permettre une rentabilité suffisante devait être étendue à une période de 15 ans.

#### ◆ Le trafic passagers et de marchandises

En 2005, le nombre de mouvements d'avions commerciaux est en recul de 8,3 % sur un an après avoir enregistré une progression de 18,6 % l'année précédente, soit 10 013 vols contre 10 922 en 2004. Cette baisse est imputable à la suppression de la desserte aérienne Cayenne/Paramaribo par la Compagnie Surinam Airways le 14 juin 2004 et à la fermeture de la liaison Cayenne/Saint-Georges par la Compagnie Air Guyane au cours du mois d'octobre 2004 en raison d'une baisse de fréquentation de passagers sur cette ligne du fait de l'ouverture de la route Régina/Saint-Georges. En conséquence, en 2005, le flux de passagers commerciaux transportés s'inscrit en baisse de 6,3 % sur un an, soit 375 844 passagers transportés. Le tonnage de fret transporté s'est établi à 5 021 tonnes, en hausse de 14,1 % sur un an. Cette évolution résulte notamment des grèves sur le port, qui a provoqué un report partiel sur le fret aérien.

Evolution du trafic aérien					en nombre et en tonnes
	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
<b>Mouvements d'avions</b>	<b>7 892</b>	<b>9 212</b>	<b>10 922</b>	<b>10 013</b>	<b>-8,3%</b>
<b>Trafic commercial</b>					
Passagers à l'arrivée	180 471	185 181	193 272	183 216	-5,2%
Passagers au départ	186 525	191 971	198 432	187 136	-5,7%
Passagers en transit	7 459	7 431	9 217	5 492	-40,4%
<b>Total passagers</b>	<b>374 455</b>	<b>384 583</b>	<b>400 921</b>	<b>375 844</b>	<b>-6,3%</b>
Fret débarqué	nc	3 508	3 406	3 792	11,3%
Fret embarqué	nc	897	995	1 229	23,6%
<b>Total fret</b>	<b>5 534</b>	<b>4 404</b>	<b>4 401</b>	<b>5 021</b>	<b>14,1%</b>
Trafic postal à l'arrivée	1 193	nc	nc	nc	-
Trafic postal au départ	286	nc	nc	nc	-
<b>Total trafic postal</b>	<b>1 478</b>	<b>1 376</b>	<b>1 302</b>	<b>1 231</b>	<b>-5,4%</b>
<b>Trafic non commercial (1)</b>					
Passagers à l'arrivée	5 810	5 498	4 913	4 729	-3,7%
Passagers au départ	6 230	5 887	5 191	4 737	-8,7%
<b>Total passagers</b>	<b>12 040</b>	<b>11 385</b>	<b>10 104</b>	<b>9 466</b>	<b>-6,3%</b>

Source : Chambre de commerce et de l'industrie de la Guyane (CCIG)

(1) Vols militaires et avions particuliers

Air France est la principale compagnie aérienne à assurer les liaisons directes vers la Métropole. Depuis le 12 décembre 2003, la compagnie Air Caraïbes concurrence Air France sur la desserte vers les Antilles françaises et sur la métropole via les Antilles. Elle assure également la liaison Cayenne-Belem depuis le 17 juin 2004, avec trois rotations hebdomadaires. Par ailleurs, une demande d'autorisation de desserte aérienne entre Cayenne et

---

Chambre de commerce et d'industrie à hauteur d'au moins 25 % et les collectivités territoriales pour au moins 15 %, l'Etat détenant le solde.

---

Manaus a été déposée par la compagnie aérienne brésilienne "La Total". A ce jour, la Direction de l'Aviation civile n'a pas encore validée cette demande.

Le trafic de passagers commerciaux de la compagnie Air France s'est, pour la troisième année consécutive, inscrit en baisse (- 2,7 % sur un an), au profit notamment d'Air Caraïbes dont le trafic progresse de 16,9 % sur un an. Le nombre de passagers transportés par la PENTA (remplacée par la TAF en 2005 suite à sa liquidation judiciaire) s'est également accru de 4,9 %, tandis que le trafic d'Air Guyane continue de décroître (- 21,0 %).

Trafic passagers commerciaux par compagnie aérienne					nombre
	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Air France	295 348	288 760	276 855	269 246	-2,7%
AOM	-	-	-	-	-
Air Guyane	37 023	50 486	40 067	31 667	-21,0%
Air Caraïbes (1)	-	-	42 420	49 591	16,9%
Surinam Airways	19 040	18 727	12 968	-	-
PENTA/LA TAF (2)	13 509	15 804	14 957	15 690	4,9%
Autres compagnies	2 084	2 681	4 437	4 158	-6,3%
Transits	7 451	7 431	9 217	5 492	
<b>Total</b>	<b>374 455</b>	<b>383 889</b>	<b>400 921</b>	<b>375 844</b>	<b>-6,3%</b>

Source : Chambre de commerce et de l'industrie de la Guyane (CCIG)

(1) Début activité : 17 juin 2004

(2) Début activité : LA TAF 2005 en remplacement de la PENTA

En 2005, le trafic des passagers commerciaux est en baisse de 6,3 % après avoir enregistré une hausse de 4,4 % en 2004 et 2,5 % en 2003. Cette évolution est imputable à l'ensemble des principales dessertes aériennes, à l'exception des liaisons vers la métropole (+ 0,5 %) et de Macapa (+ 4,3 %). Le trafic passagers vers la métropole représente 50,8 % du trafic total avec 190 843 passagers transportés. La destination des Antilles françaises se positionne à la seconde place avec 28,6 % du marché, en diminution de 7 % sur un an (contre + 28,2 % en 2004, année marquée par l'arrivée d'Air Caraïbes sur cette desserte). La liaison vers la région de Belém marque un recul de 13,8 % par rapport à l'année précédente (+ 8,4 % en 2004 et + 22,3 % en 2003). Elle ne représente plus que 10,5 % du total des voyageurs transportés (- 1,8 point sur un an).

Evolution du trafic passagers par destination					nombre
	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Métropole	195 438	188 854	189 960	190 843	0,5%
Antilles françaises	90 131	90 164	115 555	107 409	-7,0%
<i>Air France</i>	90 131	90 164	79 852	72 509	-9,2%
<i>Air Caraïbes</i>	0	0	35 703	34 900	-2,2%
Bélem	18 276	22 404	23 330	20 113	-13,8%
Macapa	7 200	7 118	5 880	6 130	4,3%
Paramaribo	7 047	5 009	4 104	-	-
Guyane	37 023	50 486	40 067	31 667	-21,0%
Autres	11 889	12 423	12 808	14 190	10,8%
Transits	7 451	7 431	9 217	5 492	-40,4%
<b>Total</b>	<b>374 455</b>	<b>383 889</b>	<b>400 921</b>	<b>375 844</b>	<b>-6,3%</b>

Source : Chambre de commerce et de l'industrie de la Guyane (CCIG)

Le nombre de voyageurs transportés vers les communes de l'intérieur enregistre une diminution de 21,0 % sur un an, soit 31 667 personnes transportées contre 40 067 en 2004. Cette évolution résulte notamment de l'arrêt de la desserte vers Saint-Georges-de-l'Oyapock au mois d'octobre 2004. Toutefois, le trafic vers les communes de Maripasoula et de Saül est également en régression sur un an (respectivement - 5,9 % et - 15,3 %). Enfin, le nombre de passagers en transit s'est contracté de 40,4 % sur un an. Cette baisse est imputable principalement à l'arrêt de la desserte vers Paramaribo par Surinam Airways. Les passagers en transit proviennent essentiellement des Antilles françaises (87 % du total) à destination de la région de Belém.

#### ◆ Les investissements aéroportuaires

La Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane, gestionnaire de l'aéroport, prend en charge les travaux d'entretien et de modernisation des installations aéroportuaires.

Dans le cadre de la mise aux normes de l'aéroport de Cayenne-Rochambeau, un important programme de renforcement de la chaussée aéronautique a été programmé sur une durée de deux ans pour un coût global de 26,5 millions d'€. Ce programme est cofinancé par l'Etat à hauteur de 6,7 millions d'€, le FEDER pour 15,2 millions d'€, le FIDOM pour 2,0 millions d'€ et la CCIG pour 2,7 millions d'€. Ces investissements ont fait l'objet de trois conventions distinctes : la première concerne des travaux pour la réfection du seuil 26 et des bretelles Echo et Alpha pour un montant de 4,5 millions d'€, la seconde le renforcement de la bretelle Charlie et de l'aire de stationnement pour un montant de 5,0 millions d'€, et enfin, la troisième, des travaux de renforcement de la piste d'atterrissage pour un montant de 17,0 millions d'€. Ces travaux ont démarré en 2004 et devraient s'achever en 2006. Depuis le début des travaux, 20,0 millions d'€ ont été engagés (dont 14,4 millions d'€ pour l'année 2005). La construction de la nouvelle tour de contrôle, financée par l'Etat pour un montant de 3,1 millions d'€, devrait démarrer en 2006 pour s'achever en 2007. A ce titre, un budget de 2,0 millions d'€ a été programmé en 2006.

En 2005, les investissements relatifs aux aéroports de l'intérieur ont représenté un coût global de 800 millions d'€, financés par l'Etat pour 250 millions d'€ et le Conseil général pour 550 millions d'€. Ces investissements ont concerné des travaux de terrassement de la piste d'atterrissage de Maripasoula pour 300 millions d'€ et la construction d'un bâtiment SSLIA à l'aérodrome de Maripasoula pour 500 millions d'€. Pour l'année 2006, des travaux pour la mise en place de l'aérogare de Grand Santi ont été programmés pour un montant de 700 millions d'€, financés à parts égales entre l'Etat et le Conseil général, ainsi que des travaux de réhabilitation de l'aérogare de Maripasoula et de Saint-Laurent-du-Maroni dont le coût n'a pas encore été défini.

### 3.4 Le transport terrestre

La loi d'orientation des transports intérieurs (Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982, article 7 paragraphe II) fixe les conditions dans lesquelles sont organisés les transports publics réguliers de personnes et de marchandises. Les collectivités locales ont pour mission

l'organisation et la promotion du transport public des personnes<sup>1</sup> et des biens dans la limite de leurs compétences. L'exécution du service est assurée, soit en régie par une personne publique sous forme d'un service public industriel et commercial, soit par une entreprise ayant passé à cet effet une convention à durée déterminée avec l'autorité compétente. Dans le second cas, cette convention est établie entre l'autorité organisatrice et l'exploitant retenu, après mise en concurrence, soit dans le cadre de la loi du 29 janvier 1993, soit conformément aux dispositions du code des marchés publics. La convention fixe la consistance générale et les conditions de fonctionnement et de financement du service. Elle définit les actions à entreprendre par l'une et par l'autre partie afin de favoriser l'exercice effectif du droit au transport et de promouvoir le transport public de personnes. Dans les départements d'Outre Mer, cette nouvelle réglementation devait être effective depuis 1999. Cependant, pour permettre aux acteurs du transport de s'organiser, différentes lois ont prorogé la validité des autorisations ou concessions d'exploitation des lignes de transport jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2006. Afin de mettre en œuvre l'application de cette réglementation, un schéma départemental a été élaboré en 2001 par le Conseil général en concertation avec les transporteurs routiers et il a été approuvé en 2003. A ce titre, 18 lignes ont été définies et doivent faire l'objet d'un appel d'offres dans le cadre d'une délégation de service public. L'installation d'une gare routière dans la ville de Cayenne est également en cours d'étude. A compter du 1<sup>er</sup> juin 2006, les transporteurs routiers publics et le Conseil général devront obligatoirement appliquer la réglementation de droit commun et toutes les autorisations antérieures seront caduques.

La tarification des transports publics de personnes est fixée ou homologuée par le département (article 7 paragraphe III de la LOTI) et le financement est assuré par les usagers. Par ailleurs, les entreprises de transport public de personnes doivent obligatoirement être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat.

En matière de transports scolaires, le décret n° 84-323 du 3 mai 1984 a transféré aux départements la responsabilité de leur organisation, de leur fonctionnement et de la fixation des tarifs. Pour 2005, le coût total du transport des élèves s'est élevé à 10,2 millions d'€.

En mars 2006, le nombre de sociétés de transport routier employant du personnel s'établissait à 135 pour un total de 809 salariés, soit 527 salariés pour le transport de marchandises et 282 salariés pour le transport interurbain.

#### ◆ **Le transport urbain de personnes**

Le périmètre de transports urbains (PTU) est établi sur demande du maire ou du président d'un établissement ayant reçu mission d'organiser les transports publics de personnes. Dans les départements d'outre-mer, la création et la délimitation de ce périmètre sont fixées par le représentant de l'Etat sur demande des maires des communes concernées après avis du conseil général. En Guyane, seule la ville de Cayenne a bénéficié d'un PTU exploité par le SMTC (Syndicat mixte des transports en communs). Depuis 1988, le SMTC exploite le réseau par l'intermédiaire de sa régie de transports publics (RTP). La desserte des 5 lignes est assurée par l'utilisation de 6 autocars. Cette activité emploie 110 personnes.

---

<sup>1</sup> Sont considérés comme transports publics, tous les transports de personnes ou de marchandises, à l'exception des transports qu'organisent pour leur propre compte des personnes publiques ou privées.



## ◆ Le transport interurbain de personnes

L'article 29 de la loi d'orientation définit quatre catégories de transport routier non urbain : les services réguliers publics, les services à la demande, les services privés et les services occasionnels publics. Les services réguliers<sup>1</sup> et les services à la demande relèvent seuls des compétences des collectivités territoriales. Les exploitants doivent satisfaire à des conditions, notamment de capacité professionnelle, dont l'attestation est délivrée par le préfet. La loi d'orientation définit également la réglementation sociale ainsi que les règles de sécurité et de contrôle applicables aux transports.

En 2005, 106 entreprises sont inscrites au registre des transports pour 350 véhicules affectés aux transports routiers publics réguliers, scolaires et occasionnels (soit 250 autocars jusqu'à 70 places et 100 véhicules de moins de 10 places). Parmi ces entreprises, 66 font l'objet d'une délégation de service public par le Conseil général (dont 56 possèdent des véhicules de moins de 10 places), 32 sont affectées aux transports en commun (exclusivement du transport scolaire et occasionnel) et 8 sont en régie, soit 1 régie départementale pour le transport scolaire, 1 régie urbaine pour le transport de personnes et 6 régies communales pour les transports scolaires et occasionnels. La majorité de ces transporteurs sont des entreprises individuelles. Par ailleurs, 120 artisans taxis ont été recensés dans le département en 2005, dont 77 % situés dans la ville de Cayenne. Ils répondent à une réglementation qui leur est propre (loi du 20 janvier 1995).

## ◆ Le transport routier de marchandises

Sur le territoire national, les activités de transport routier de marchandises et de location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises s'effectuent sous le couvert d'une licence de transport intérieur pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes ou d'une licence communautaire pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes. Elle est délivrée aux entreprises inscrites au registre des transports géré par la Direction départementale de l'équipement.

A fin décembre 2005, environ 200 transporteurs de marchandises ont été recensés, soit une centaine de transporteurs de moins de 3,5 tonnes et une centaine de transporteurs de plus de 3,5 tonnes pour un total de 850 véhicules affectés à cette activité. Pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes, 150 véhicules ont été dénombrés, dont 70 % sont utilisés sur un marché de gré à gré avec les particuliers pour le transport de marchandises lié au secteur du BTP, les 30 % restants étant utilisés pour le transport de meubles et des livraisons diverses. Pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, 700 camions ont été comptabilisés. Sur ce total, 70 % sont utilisés pour des travaux de terrassement dans le secteur du BTP, 10 % pour le transport de containers et le complément pour des transports divers. Ces transporteurs sont constitués en majorité sous la forme d'une entreprise individuelle. Afin de lutter contre les transporteurs clandestins, les transporteurs devront apposer, au cours de l'année 2006, un logo sur leurs véhicules permettant ainsi de les identifier et de lister le nombre de véhicules autorisés.

---

<sup>1</sup> Le décret du 16 août 1985 définit, les services publics réguliers, comme étant des services offerts à la place dont le ou les itinéraires, les points d'arrêt, les fréquences, les horaires et les tarifs sont fixés et publiés à l'avance. Les services publics à la demande, sont des services collectifs offerts à la place, déterminés en partie en fonction de la demande des usagers et dont les règles générales de tarification sont établies à l'avance, et qui sont exécutés avec des véhicules dont la capacité minimale est fixée par décret.

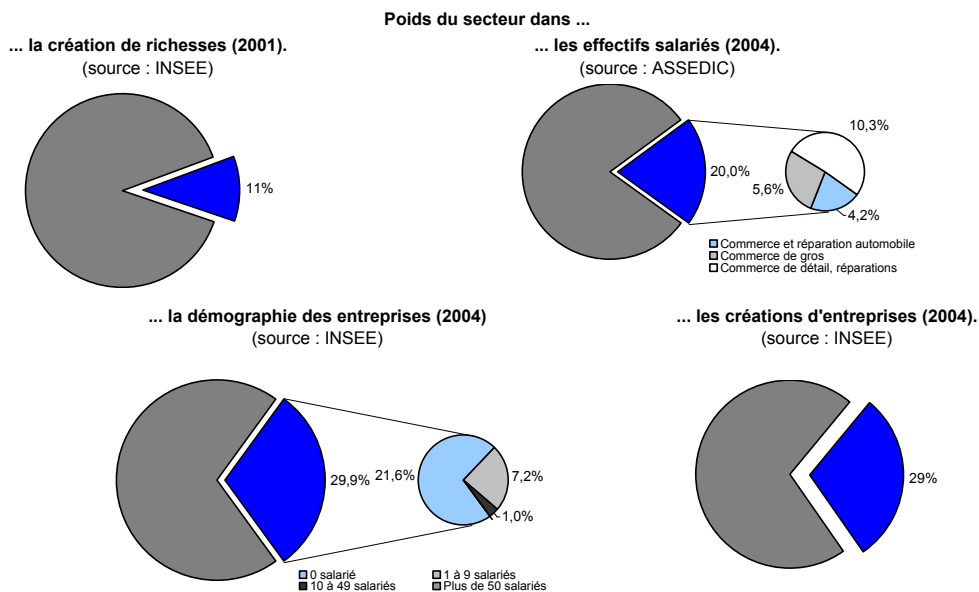
## § 2. LA DISTRIBUTION

Le secteur commercial a connu une année 2005 très agitée. L'activité, mieux orientée au second semestre qu'au premier, a souffert de trois conflits sociaux sur le port et d'une suspension de plus de trois mois d'une ligne maritime majeure pour l'approvisionnement des concessionnaires automobiles en véhicules neufs. Le secteur de la distribution alimentaire s'est engagé dans une phase accélérée de restructuration autour de quelques groupes, qui se positionnent sur tout le spectre de la distribution (grossiste, hypermarché, supermarché et supérette), évolution qui devrait avoir d'importantes conséquences sur le commerce de proximité. Le secteur du commerce automobile n'a pas échappé à cette logique de restructuration avec le rachat du groupe VAUDE par le groupe guadeloupéen LORET en fin d'année.

### 1. LE SECTEUR COMMERCIAL DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

#### 1.1 Quelques données structurelles

En 2001, la branche du commerce, c'est-à-dire de l'ensemble des activités commerciales exploitées par des entreprises du commerce ou d'autres secteurs d'activité, a généré 11 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaise, ce qui la place en troisième position parmi les branches marchandes derrière les services et l'industrie.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Au sein du champ ICS<sup>1</sup>, la valeur ajoutée des plus grosses entreprises du secteur<sup>2</sup> en 2003 pesait 31,7 % du total. Par ailleurs, le secteur emploie 20 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 29 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 28 % du total des établissements guyanais, au sein desquels une majorité d'entreprises sans salariés (72 %).

La dernière enquête annuelle du commerce réalisée par l'INSEE en Guyane et portant sur l'exercice 2003 compte 186 entreprises<sup>2</sup> réalisant un chiffre d'affaires de 813,1 millions d'€ et employant 2 642 personnes. La marge commerciale dégagée par ces entreprises s'élève à 186,2 millions d'€, soit un taux de marge de 38,4 % sensiblement supérieur à celui constaté à la Guadeloupe et à la Martinique (respectivement 25,8 % et 32,4 %).

Au sein de l'ensemble Antilles Guyane, le secteur commercial guyanais se singularise par certains points. Si les entreprises guyanaises représentent environ 11,2 % de l'échantillon retenu par l'INSEE, les effectifs en Guyane ne pèsent que 9,5 % du total, témoignant ainsi de structures de plus petite taille. L'effectif moyen dans les entreprises<sup>2</sup> en Guyane s'établit en effet à 14,2, contre 16,7 sur les trois départements. En moyenne, le chiffre d'affaires des entreprises analysées est également en retrait par rapport à la Guadeloupe et à la Martinique, mais la valeur ajoutée est conforme au poids de l'échantillon guyanais.

Activité du secteur du commerce en 2003 (1)	en nombre ou en millions d'€			
	Entreprises	Effectif total	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>186</b>	<b>2 642</b>	<b>813,1</b>	<b>131,2</b>
<i>soit : commerce de gros</i>	55	1 044	416,1	61,6
<i>commerce de détail</i>	92	1 001	226,3	41,1
<i>commerce et réparation automobile</i>	30	437	162,3	24,8
<i>autres commerces alimentaires</i>	9	160	8,4	3,7

Source : INSEE - EAE commerce 2003

(1) Entreprises de 10 salariés ou plus ou ayant un chiffre d'affaires supérieurs ou égal à 800 K€.

Par ailleurs, le poids du secteur du commerce de gros (en effectifs, CA et VA) est plus important en Guyane que dans les deux autres départements des DFA, en raison de la plus grande dépendance de la Guyane vis-à-vis des approvisionnements extérieurs mais aussi du retard en terme de grandes surfaces de détail lié à la faible taille du marché domestique. Le commerce de détail, deuxième employeur du secteur (37,9 % des effectifs en Guyane), ne représente ainsi que 27,8 % du chiffre d'affaires global, contre 35,7 % à la Guadeloupe et 35,4 % à la Martinique. En revanche, le poids du commerce automobile guyanais est très voisin de celui de ses homologues guadeloupéens et martiniquais.

## 1.2 Données financières sur le secteur commercial

L'IEDOM réalise annuellement une étude comparative sur la situation du secteur commercial dans les départements d'outre-mer. La dernière étude a été conduite à partir d'un échantillon représentatif de 53 entreprises (dont 6 dans le commerce automobile, 23 dans le commerce de détail et 24 dans le commerce de gros) disposant de documents comptables sur

<sup>1</sup> Le champ ICS recouvre les entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction, des services du commerce et du transport.

<sup>2</sup> Pour les entreprises de plus de 10 salariés ou totalisant un chiffre d'affaires de plus de 800 000 €.

les exercices 2002 et 2003. Toutefois, compte tenu de la faible taille de l'échantillon pour le secteur automobile, seuls les résultats du commerce de détail et du commerce de gros seront analysés.

Le secteur du commerce de détail a connu une croissance de 3,3 % en 2003, supérieure à celle de métropole mais inférieure à celle des deux autres DFA. Cette performance révèle toutefois d'importantes disparités puisque un quart des entreprises ont vu leur activité croître de plus de 10 % et la même proportion a subi une contraction d'activité de plus de 3 %. Ces disparités se retrouvent également au niveau de la valeur ajoutée, mais avec une plus grande ampleur. La croissance du taux de valeur ajoutée a été plus marquée, lui permettant de se rapprocher de ceux de la Guadeloupe et de la Martinique. Le taux de marge commerciale est resté stable, de même que le taux de marge d'exploitation et la rentabilité brute globale. En revanche, la rentabilité financière a gagné 1,2 point. Les ratios de rentabilité en Guyane sont ainsi les plus élevés de l'ensemble DFA et supérieurs également à ceux de métropole, malgré un taux de marge commerciale très voisin.

#### Ratios moyens du secteur du commerce de détail

		2002	2003			
		Guy.	Guy.	Mart.	Guad.	Métr.
<b>Activité</b>	Taux de variation du CA HT (%)		3,3	4,0	5,9	2,6
	Taux de variation de la VA (%)		6,6	7,4	7,1	3,5
<b>Moyens d'exploitation</b>	Rendement de la main d'oeuvre (en milliers d'€)	54,9	59,3	49,7	48,9	45,1
	Coefficient de capital (%)	2,3	2,1	1,6	1,6	1,3
	Crédit clients (en j de CA TTC)	48,1	43,8	20,3	26,8	7,4
	Crédit fournisseurs (en j d'achat TTC)	73,1	73,5	71,1	74,0	46,8
<b>Résultats</b>	Taux de marge commerciale (%)	32,1	32,0	35,8	33,3	32,8
	Taux de marge brute d'exploitation (%)	8,4	8,2	7,3	5,9	5,2
	Rentabilité brute globale (%)	24,2	24,1	20,4	17,4	18,2
	Rentabilité financière des capitaux propres (%)	11,8	13,0	10,3	8,8	8,4
<b>Financement</b>	Poids des intérêts (%)	13,9	13,8	6,7	12,5	10,3
	Capacité d'endettement (%)	43,9	83,9	69,0	79,2	58,3
	Part des banques dans l'endettement financier (%)	65,1	54,7	63,9	62,8	63,7

Source : IEDOM

S'agissant du financement de l'activité, les entreprises guyanaises ont enregistré une forte croissance de leur capacité d'endettement en 2003, un niveau des intérêts stable et un repli de la part des banques dans l'endettement financier. En comparaison des autres DFA et de la métropole, le secteur se caractérise en Guyane par un niveau d'intérêts et une capacité d'endettement sensiblement plus élevés.

#### Ratios moyens du secteur du commerce de gros

		2002	2003			
		Guy.	Guy.	Mart.	Guad.	Métr.
<b>Activité</b>	Taux de variation du CA HT (%)		4,0	3,8	6,1	1,9
	Taux de variation de la VA (%)		14,4	2,0	9,3	3,5
<b>Moyens d'exploitation</b>	Rendement de la main d'oeuvre (en milliers d'€)	75,3	78,5	72,8	66,8	62,6
	Coefficient de capital (%)	2,0	1,7	1,4	1,5	1,3
	Crédit clients (en j de CA TTC)	79,3	66,0	77,1	60,4	58,6
	Crédit fournisseurs (en j d'achat TTC)	80,6	79,8	77,9	87,6	61,9
<b>Résultats</b>	Taux de marge commerciale (%)	26,9	28,6	28,2	31,7	28,9
	Taux de marge brute d'exploitation (%)	6,9	7,8	5,7	5,8	4,3
	Rentabilité brute globale (%)	20,9	23,5	19,3	21,3	18,8
	Rentabilité financière des capitaux propres (%)	12,4	14,1	9,6	10,2	9,0
<b>Financement</b>	Poids des intérêts (%)	8,6	9,3	15,1	10,7	11,3
	Capacité d'endettement (%)	104,3	93,0	61,8	58,0	68,7
	Part des banques dans l'endettement financier (%)	60,4	57,8	64,2	61,0	62,8

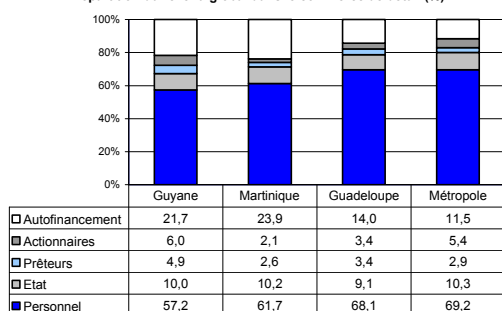
Source : IEDOM

Concernant le secteur du commerce de gros, l'activité a connu en Guyane une évolution similaire à celle du commerce de détail, supérieure à celle de métropole mais plutôt inférieure ou égale à celle des deux autres DFA. En revanche, la variation de la valeur ajoutée dépasse les données des autres DFA et de la métropole. Comme pour le commerce de détail, cette performance est inégalement répartie entre les entreprises puisque un quart a enregistré un accroissement de 31,5 % de sa VA alors qu'une même proportion d'entreprises subissait un repli de 4,8 %. Le taux de marge commerciale a enregistré une nette amélioration (+ 1,7 point) qui lui permet de rejoindre celui de Guadeloupe, de Martinique et de la métropole. Le taux de marge d'exploitation, la rentabilité brute globale et la rentabilité financière, qui sont les plus élevés de l'échantillon, se sont également améliorés en 2003.

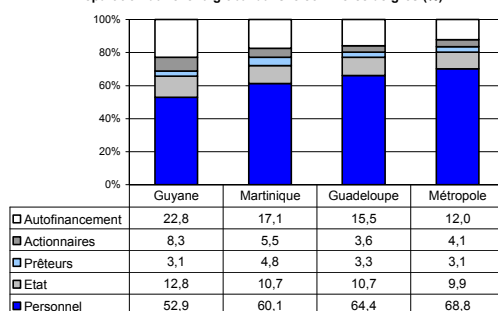
S'agissant du financement de l'activité, les entreprises guyanaises ont enregistré un repli modéré de leur capacité d'endettement en 2003, un niveau des intérêts en hausse et un faible repli de la part des banques dans l'endettement financier. En comparaison des autres DFA et de la métropole, le secteur guyanais se caractérise par un niveau d'intérêts plus faible et une capacité d'endettement sensiblement plus élevée.

L'analyse comparée de la répartition du revenu global montre que la part du revenu global revenant aux salariés est la plus faible en Guyane, au bénéfice essentiellement des actionnaires et, dans une moindre mesure, de l'autofinancement. La part revenant aux prêteurs est plus élevée qu'ailleurs pour le commerce de détail et comparable pour le commerce de gros, cette situation étant totalement inversée s'agissant de la part revenant à l'Etat.

Répartition du revenu global dans le commerce de détail (%)



Répartition du revenu global dans le commerce de gros (%)



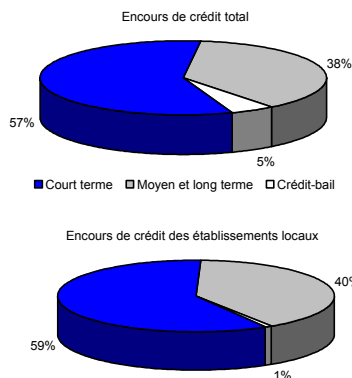
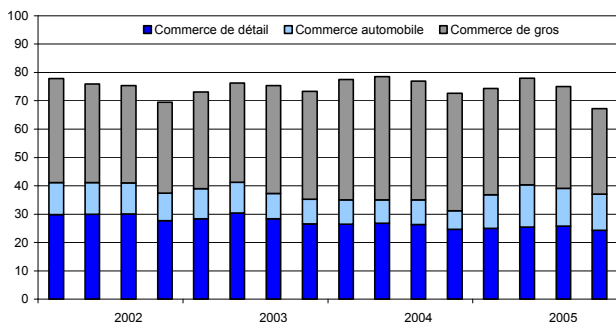
## 2. LE SECTEUR COMMERCIAL ET LE SYSTEME BANCAIRE

Au 31 décembre 2005, l'encours total des crédits bancaires porté par le système bancaire sur le secteur commercial guyanais s'élevait à 67,2 millions d'€, en baisse de 7,5 % sur un an. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) s'élevaient à 22,9 millions d'€, en hausse de 11 %.

La part de marché des établissements de crédits locaux s'établissait à 74,5 % à fin 2005, en baisse de 5,5 points sur un an. Cette proportion est plus forte pour les crédits à moyen et long terme (79,5 %, - 8,4 points) et les crédits à court terme (76,5 %, - 6,3 points). La baisse des encours totaux de crédits observée au niveau national s'explique principalement par la contraction des crédits consentis au commerce de gros (- 27 %), elle-même liée à l'apurement

partiel d'un important dossier contentieux et à la suspension par un gros importateur de ses lignes de crédit. A l'opposé, les encours en faveur du commerce automobile ont quasiment doublé, en particulier à court terme, alors que ceux en faveur du commerce de détail ont diminué faiblement de 1,4 %. La répartition de l'endettement bancaire par branches est par ailleurs conforme à celle de l'activité, le commerce de gros (45 %) arrivant devant le commerce de détail (36 %) et le commerce automobile (19 %).

**Evolution des encours de crédit en faveur du secteur commercial**  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques de la Banque de France

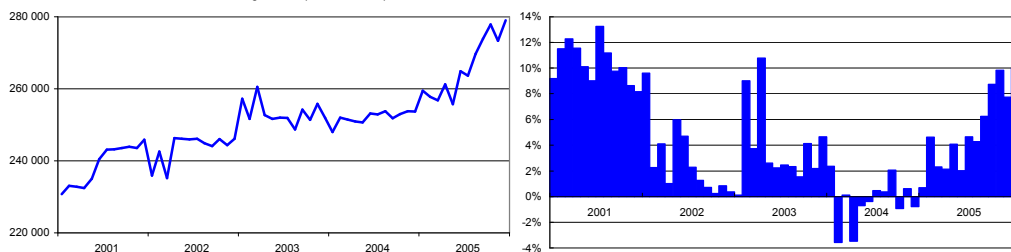
Enfin, la structure de l'endettement auprès des établissements de crédit locaux se rapproche de celle observée au niveau national. Les encours à court terme sont prépondérants (respectivement 57 et 59 %), devant les encours à moyen ou long terme (38 % et 40 %), mais près de 80 % des opérations de crédit-bail sont réalisées depuis la métropole.

### 3. PANORAMA DU SECTEUR COMMERCIAL

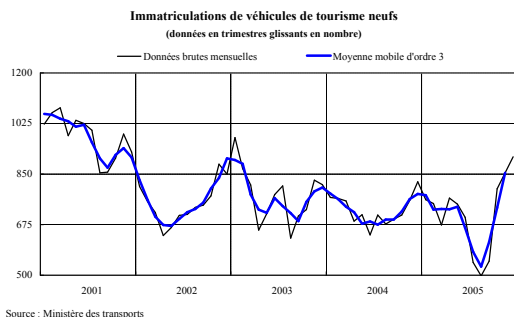
#### 3.1 L'activité du secteur en 2005

Le secteur du commerce a connu une année 2005 en demi-teinte. Le premier semestre, dans la continuité du ralentissement de la fin 2004, a été morose. Un rebond est intervenu à partir du troisième trimestre, alimenté notamment par la croissance des crédits à la consommation. Le secteur a également pâti de plusieurs conflits sociaux au port de Dégrad-des-Cannes, dont l'un de trois semaines pendant lequel plus de 1 600 conteneurs de marchandises ont été déroutés sur Port-of-Spain.

**Importations de biens de consommation et agro-alimentaires**  
Cumul sur 12 mois glissants (en milliers d'€)      Variation sur un an



Au sein du secteur, les concessionnaires automobiles ont enregistré un repli d'activité pour la deuxième année consécutive. En effet, les immatriculations de véhicules neufs pour les particuliers sont en retrait de 2,7 % sur un an. Le secteur a souffert de l'atonie du premier semestre et de la suspension d'une liaison maritime permettant d'acheminer une part importante des véhicules pendant trois mois et demi.



Concernant l'équipement commercial, l'année 2005 aura été marquée par l'ouverture du 1<sup>er</sup> hypermarché du département en zone sud de l'île de Cayenne le 19 avril 2005, trois ans et demi après son autorisation, sous l'enseigne "Cora". Cette ouverture marque un tournant dans la structuration du secteur de la distribution alimentaire car elle a généré une réaction rapide de la part de la concurrence. En effet, la Commission départementale de l'équipement commercial (CDEC) a autorisé en 2005 l'ouverture d'un deuxième hypermarché de 5 000 m<sup>2</sup> sous l'enseigne "Carrefour", et la reconversion partielle d'un magasin de gros en surface spécialisée en alimentaire sous l'enseigne "Marché Leader" pour une surface de 3 690 m<sup>2</sup>. Dans ce contexte, le supermarché "Match" du centre-ville de Cayenne a fermé ses portes au profit de l'enseigne discount "Leader Price" qui a réouvert sur une surface plus réduite (1 093 m<sup>2</sup> contre 2 400 m<sup>2</sup> précédemment).

Ces trois pôles, adossés chacun à un grossiste (Propadis pour "Cora", Sofrigo pour "Carrefour" et NG Kon Tia pour "Marché Leader"), devraient également conditionner l'avenir de la distribution de proximité. Celle-ci, tenue par la communauté chinoise, est encore très présente en Guyane et représente, avec environ 300 unités, 90 % des commerces à dominante alimentaire. Des réseaux sont en phase de développement autour d'enseignes diverses ("8 à huit" et "Proxi" pour "Carrefour", "Ecodis" pour "Cora") qui attirent les supérettes les plus rentables. Ces réseaux existants pourraient être rapidement complétés par un ou deux autres, notamment à l'initiative du groupe NG Kon Tia en complément de sa grande surface alimentaire. Dans ces conditions, les commerces qui ne se seront pas affiliés à l'une de ces enseignes pourraient subir une concurrence plus vive et connaître des difficultés.

Parallèlement, les travaux d'extension du centre commercial Montjoly 2 ont débuté. Leur achèvement, prévu pour la fin 2006, permettra la constitution d'un pôle commercial attractif en zone nord de l'île de Cayenne.

L'année 2005 a enfin consacré le lancement d'une Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) pour tenter de redynamiser le secteur commercial du centre ville de Cayenne. Des fiches action ont été définies par un consultant mais leur mise en œuvre se heurte à une forte inertie et à la faible organisation des détaillants du centre ville.

### **3.2 La structuration du secteur commercial**

L'inventaire de l'équipement commercial de plus de 300 m<sup>2</sup>, établi par la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF), fait ressortir un total de 5 magasins et 1 galerie commerciale de plus qu'en 2004, dont 4 dans la distribution spécialisée et 1 dans la grande distribution alimentaire.

Depuis 2000, le nombre de grandes surfaces ouvertes a faiblement augmenté (+ 11 unités, dont 6 unités sur la seule année 2005), l'essentiel des créations ayant été réalisées dans le secteur du commerce spécialisé alors que le nombre de grandes surfaces à dominante alimentaire n'a quasiment pas évolué. Toutefois, qualitativement, ce secteur est en train de connaître une importante structuration.

#### Evolution de l'équipement commercial de plus de 300 m<sup>2</sup>

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Total commerces à dominante alimentaire</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>25</b>
Hypermarché						1
Commerces de gros ouverts au public	2	2	2	2	2	2
Supermarchés et supérettes	21	21	21	22	22	22
<b>Total commerces spécialisés</b>	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>61</b>	<b>58</b>	<b>63</b>
Equipement de la personne	7	7	8	8	7	10
Equipement de la maison	16	16	16	17	16	16
Bricolage - jardinerie	16	16	18	19	19	19
Centre - autos	11	12	12	12	11	12
Loisirs - culture - sport	4	4	4	5	5	5
Galeries commerciales						1
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>78</b>	<b>81</b>	<b>85</b>	<b>82</b>	<b>88</b>

Source : DDCCRF

S'agissant des surfaces de moins de 300 m<sup>2</sup>, aucun recensement fiable n'est disponible, concernant notamment la distribution alimentaire qui continue à jouer un rôle central dans la satisfaction des besoins des consommateurs.

#### Surfaces commerciales autorisées par la CDEC

Secteur d'activité	2000	2001	2002	2003	2004	2005	en m <sup>2</sup>
Nombre de dossiers étudiés	3	5	6	7	6	5	5
Nombre de dossiers autorisés	3	5	6	7	5	5	5
Surfaces autorisées :	2 200	7 985	5 720	9 882	4 558	12 140	
<i>Alimentaire</i>				2 877	715	5 730	
<i>Equipement de la personne</i>	800		450		613		
<i>Equipement de la maison</i>	800	3 365	2 000	1 000	730	3 910	
<i>Bricolage et jardinerie</i>	600	3 640		5 105	1 510		
<i>Culture, loisirs et sport</i>		980	792				
<i>Voiture et équipement auto</i>							
<i>Autres</i>			2 478	900	990	2 500	

Source : DDCCRF

S'agissant des perspectives de nouvelles ouvertures, la Commission départementale de l'équipement commercial (CDEC) s'est réunie en 2005 sur 5 dossiers correspondant à 12 140 m<sup>2</sup> supplémentaires. Il convient de noter que les surfaces autorisées depuis 2001 sont très importantes, signe d'une dynamique de développement du secteur, plus particulièrement dans le bricolage (27 % du total des surfaces autorisées), l'équipement de la maison (25 %) et l'alimentaire (23 %).

Les autorisations décidées en 2005 ont concerné la création d'un hypermarché, la reconversion partielle et l'extension d'un magasin de gros en surface spécialisée alimentaire, accompagnée de la création d'une galerie marchande, l'extension d'un bazar, la création d'un magasin de meuble et d'un magasin de sport, enfin le transfert sur un autre site d'un magasin de bricolage préalablement autorisé.



### 3.3 La répartition spatiale des grandes surfaces

La superficie de vente des grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et supérettes de plus de 300 m<sup>2</sup>, ainsi que les commerces de gros ouverts au public) s'élève à 24 438 m<sup>2</sup> en début d'année 2006. Ce plancher commercial représente une densité moyenne de 128 m<sup>2</sup>/1 000 habitants (sur la base de l'estimation de la population au 1er janvier 2005) et de 146 m<sup>2</sup>/1 000 habitants, en ne tenant compte que de la population<sup>1</sup> habitant dans l'une des trois principales zones de chalandise de Guyane. Cette densité apparaît très inférieure à la moyenne métropolitaine qui s'établissait à 309 m<sup>2</sup>/1 000 habitants à la même date. Elle est d'autant plus faible que la contribution des magasins de gros ouverts au public est d'environ 25 %.

#### Répartition des surfaces alimentaires de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2005

	Exploitées		Fermées		Extensions		Créations		Total	
	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.
Hypermarchés TGS	1	4 800	0	0	0	0	2	8 690	3	13 490
Com. de gros ouverts au public	2	6 147	0	0	0	0	0	0	2	6 147
Supermarchés >1 000 m <sup>2</sup>	3	4 639	0	0	0	0	0	0	3	4 639
Supermarchés <1 000 m <sup>2</sup>	7	4 619	0	0	0	0	4	3 592	11	8 211
Supérettes	12	4 233	0	0	0	0	0	0	12	4 233
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>24 438</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>12 282</b>	<b>31</b>	<b>36 720</b>

Source : DDCCRF

#### Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2005

	Surfaces existantes				Surfaces sup.		
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	Dens.
<b>Grandes surfaces à dominante alimentaire</b>							
Ile de Cayenne	16	18 638	76,3%	182	4	10 384	284
Zone de Kourou	8	5 420	22,2%	157	1	971	186
Zone de Saint-Laurent	1	380	1,6%	12	1	927	42
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>24 438</b>		<b>146</b>	<b>6</b>	<b>12 282</b>	<b>219</b>

Source : DDCCRF et INSEE

L'Ile de Cayenne regroupe les communes de Cayenne, Matoury et Rémire Montjoly.

La zone de Kourou rassemble les communes de Kourou, Montsinéry-Tonnegrande, Sinnamary et Macouria.

La zone de Saint-Laurent rassemble les communes de Saint-Laurent du Maroni, Mana et Awala-Yalimapo.

Toutefois, les surfaces autorisées par la Commission départementale de l'équipement commercial (CDEC) et non encore construites (12 282 m<sup>2</sup>) représentent plus de la moitié de l'appareil commercial actuel. Les principaux projets qui bénéficient d'une autorisation concernent la création d'un hypermarché (projet d'enseigne "Carrefour" de 5 000 m<sup>2</sup> à la périphérie de Cayenne), la reconversion partielle d'un magasin de grossiste en surface purement alimentaire (3 690 m<sup>2</sup>) et de quatre petits supermarchés à Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni et Cayenne, chacun d'une surface d'un peu moins de 1 000 m<sup>2</sup>. En tenant compte de ces projets, la densité guyanaise atteindrait 192 m<sup>2</sup>/1 000 habitants (sur la base de l'ensemble de la population) et 219 m<sup>2</sup>/1 000 habitants en ne retenant que la population des trois principales zones de chalandise.

<sup>1</sup> Cette donnée est estimée en appliquant la structure géographique de la population dans le recensement de 1999 à l'estimation de population de l'INSEE pour l'année 2003.

La répartition géographique des surfaces commerciales à dominante alimentaire permet d'observer un déficit d'équipement commercial particulièrement marqué à Saint-Laurent-du-Maroni, où la densité est aujourd'hui d'environ 12 m<sup>2</sup>/1 000 habitants et devrait approcher à terme 42 m<sup>2</sup>/1 000 habitants. A l'opposé, l'île de Cayenne bénéficie d'un tissu commercial nettement plus dense notamment depuis l'ouverture le 19 avril 2005 du premier hypermarché du département. En tenant compte des projets autorisés, sa densité (284 m<sup>2</sup>/1 000 habitants) devrait approcher les références de métropole. La zone de Kourou, enfin, est dans une situation intermédiaire, avec une densité actuelle de 157 m<sup>2</sup>/1 000 habitants mais qui devrait se rapprocher de la moyenne départementale dans les prochaines années.

La superficie de vente des grandes surfaces spécialisées (équipement de la personne, équipement de la maison, bricolage, jardinerie, loisirs, culture, sport, commerce automobile et galeries commerciales) de plus de 300 m<sup>2</sup> s'élève à 50 252 m<sup>2</sup> en début d'année 2006, en intégrant un commerce fermé depuis moins de deux ans et pouvant ainsi rouvrir sans devoir passer à nouveau devant la CDEC.

#### Répartition des surfaces non alimentaires de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2005

	Exploitées		Fermées		Extensions		Créations		Total	
	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.
Équipement de la personne	9	4 133	0	0	0	0	1	950	10	5 083
Équipement de la maison	17	17 046	1	800	0	0	4	4 440	22	22 286
Bricolage, jardinerie	19	18 132	0	0	1	1 510	1	4 990	20	23 122
Loisirs, culture, sport	5	2 859	0	0	1	190	1	1 000	6	3 859
Automobiles et activités liées	12	6 445	0	0	0	0	0	0	12	6 445
Galeries commerciales	1	837	0	0	0	0	1	900	2	1 737
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>49 452</b>	<b>1</b>	<b>800</b>	<b>2</b>	<b>1 700</b>	<b>8</b>	<b>12 280</b>	<b>72</b>	<b>62 532</b>

Source : DDCCRF

Ce plancher commercial, (hors commerce automobile<sup>1</sup>) représente une densité moyenne de 230 m<sup>2</sup>/1 000 habitants (sur la base de l'estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2004) et 261 m<sup>2</sup>/1 000 habitants en ne tenant compte que de la population habitant dans l'une des trois principales zones de chalandise de Guyane. Cette densité apparaît nettement inférieure à la moyenne métropolitaine hors commerce automobile, qui s'établissait à environ 580 m<sup>2</sup>/1 000 habitants à la même date.

Cet écart est particulièrement sensible dans l'équipement de la personne (81 m<sup>2</sup> en métropole contre 25 m<sup>2</sup> en Guyane), le bricolage – jardinerie (247 m<sup>2</sup> en métropole contre 108 en Guyane) et les loisirs – culture – sport (41 m<sup>2</sup> en métropole contre 17 m<sup>2</sup> en Guyane). En revanche, la densité concernant l'équipement de la maison (106 m<sup>2</sup>/1 000 habitants) est plus proche de la densité métropolitaine (155 m<sup>2</sup>/1 000 habitants). Les projets autorisés de création ou d'extension de surfaces, mais non encore réalisés, permettront de porter la densité globale à 345 m<sup>2</sup>/1 000 habitants<sup>2</sup>, soit à 59 % de la densité métropolitaine.

<sup>1</sup> Une prise en compte différente des surfaces des commerces automobiles en Guyane par rapport à la métropole ne permet pas une comparaison pertinente des densités dans cette branche d'activité.

<sup>2</sup> avec l'approximation d'une population inchangée au moment de l'ouverture des surfaces autorisées.

### Répartition par types des surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2005

	Surfaces existantes			Surfaces sup.			
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	Dens.
<b>Grandes surfaces spécialisées</b>							
Equipement de la personne	9	4 133	8,2%	25	1	950	30
Equipement de la maison	18	17 846	35,5%	106	4	4 440	133
Bricolage, jardinerie	19	18 132	36,1%	108	1	6 500	147
Loisirs, culture, sport	5	2 859	5,7%	17	1	1 190	24
Automobiles et activités liées	12	6 445	12,8%	38	0	0	38
Galeries commerciales	1	837	1,7%	5	1	900	10
<b>Total (hors automobile)</b>	<b>52</b>	<b>43 807</b>		<b>261</b>	<b>8</b>	<b>13 980</b>	<b>345</b>
<b>Total général</b>	<b>64</b>	<b>50 252</b>		<b>300</b>	<b>8</b>	<b>13 980</b>	<b>383</b>

Source : DDCCRF et INSEE

Enfin, la répartition géographique des surfaces, hors secteur automobile, montre que le niveau d'équipement dans l'Ile de Cayenne est le plus élevé, avec une densité de 365 m<sup>2</sup>/1 000 habitants, soit près des deux tiers de la densité métropolitaine, et une prévision de 441 m<sup>2</sup>/1 000 habitants une fois toutes les surfaces autorisées ouvertes. La situation est nettement moins favorable dans les zones de Kourou et de Saint-Laurent-du-Maroni, une légère amélioration étant toutefois prévue à l'issue de l'ouverture de deux surfaces autorisées en 2003 et 2004.

### Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2005

	Surfaces existantes			Surfaces sup.			
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	Dens.
<b>Grandes surfaces spécialisées</b>							
Ile de Cayenne	43	37 316	85,2%	365	3	7 753	441
Zone de Kourou	4	2 931	6,7%	85	1	730	106
Zone de Saint-Laurent	5	3 560	8,1%	115	1	800	141
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>43 807</b>		<b>261</b>	<b>5</b>	<b>9 283</b>	<b>317</b>

Source : DDCCRF et INSEE

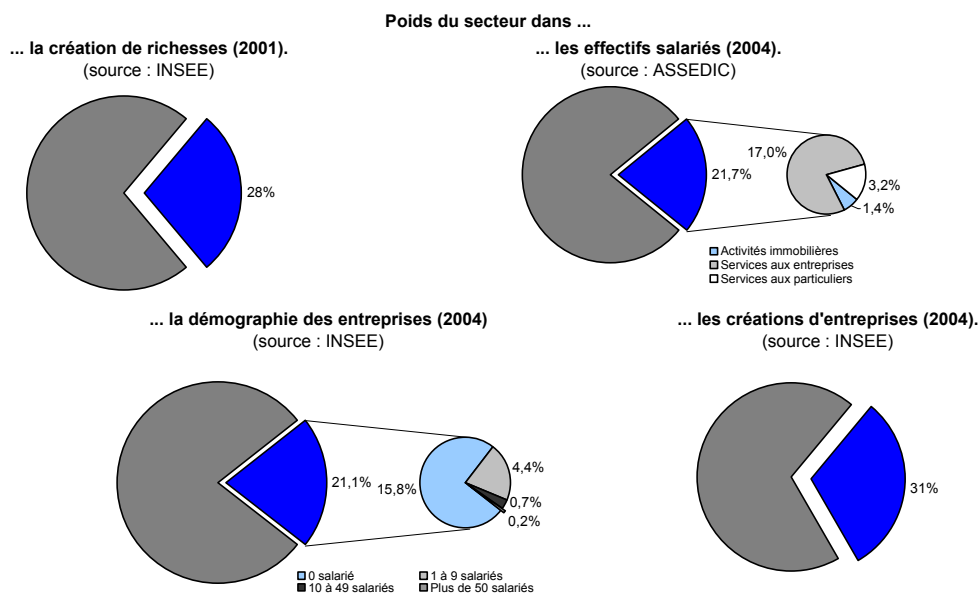
## § 3. LES SERVICES MARCHANDS

### 1. LE SECTEUR DES SERVICES MARCHANDS DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

Le secteur des services est composé de quatre branches principales : les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et les services aux entreprises. Ce chapitre est plus particulièrement consacré aux activités immobilières et aux services aux entreprises (poste et télécommunications, activités de conseil et d'expertise, de travail intérimaire, activité de nettoyage et de sécurité). Les activités d'hôtellerie et de restauration, principale composante des services aux particuliers, fait l'objet de la prochaine partie, le chapitre III traitant intégralement des activités financières.

#### 1.1 Quelques données structurelles

En 2001, la branche des services marchands représentait 28 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, mais 46 % en excluant les branches "Administration" et "Santé, action sociale". Cette branche se place ainsi en première position en terme de création de richesse au sein de l'économie marchande. Les services aux entreprises, tels que définis ci-dessus, pèsent environ 49 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands, tandis que la part des activités immobilières atteint environ 35 %. Ces deux branches représentent ainsi 84 % de la valeur ajoutée du secteur, le solde concernant les services aux particuliers hors hôtellerie et restaurants.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Au sein du champ ICS<sup>1</sup>, la valeur ajoutée des plus grosses entreprises du secteur<sup>2</sup> en 2003 pesait 27 % du total. Par ailleurs, le secteur emploie 21,7 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, à près de 80 % dans les services aux entreprises, contribue à hauteur de 31 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 21,1 % du total des établissements guyanais, au sein desquels une majorité d'entreprises sans salariés (75 %).

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur le secteur des services, portant sur l'exercice 2003, compte pour la Guyane 83 entreprises<sup>2</sup> réalisant un chiffre d'affaires de 210,2 millions d'€ et employant 1 973 salariés. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 111,8 millions d'€, soit un taux de valeur ajoutée de 53 %, supérieur à celui constaté à la Guadeloupe et à la Martinique (49 %).

Activité du secteur des services en 2003	en nombre ou millions d'€			
	Entreprises	Effectif total	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée
Activités immobilières	5	190	59,1	41,2
Services aux particuliers	28	648	45,2	21,4
Services aux entreprises	50	1 135	105,9	49,2
<i>dont Conseils et assistance</i>	24	380	54,6	21,7
<i>dont Services opérationnels</i>	30	1 161	59,5	37,9
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>1 973</b>	<b>210,2</b>	<b>111,8</b>

Source : INSEE - EAE services 2003

La branche des services aux entreprises est le plus important employeur du secteur puisqu'elle mobilise près de 60 % des salariés. Son taux de marge brute, à 17,7 %, est en revanche en retrait par rapport à la moyenne du secteur (38,8 %). A l'opposé, les activités immobilières, dont la représentation au sein du secteur est faible (6 % des entreprises et 10 % des salariés), réalisent 28 % du CA et 37 % de la valeur ajoutée. Leur taux de marge est ainsi le plus élevé, à 68 %. Les services aux particuliers, enfin, présentent des similitudes avec les services aux entreprises. Leur taux de marge brute est supérieur à celui des services aux entreprises, mais reste inférieur de 8 points à la moyenne du secteur.

Au sein de l'ensemble Antilles Guyane, le secteur des services guyanais se singularise par certains points. Les effectifs moyens des entreprises guyanaises<sup>2</sup> (24 salariés) sont en retrait par rapport à la moyenne observée sur les trois départements (31). Cet écart est particulièrement sensible dans les services aux particuliers (- 10 salariés), lié notamment à l'absence d'infrastructures hôtelières comparables à celles des Antilles. En revanche, la taille moyenne des entreprises immobilières guyanaises est nettement plus élevée (38 salariés) que la moyenne (21), car les 5 entreprises enquêtées relèvent quasi exclusivement du secteur de l'habitat social, où les entreprises sont d'une taille plus importante que la moyenne.

## 2. LE SECTEUR DES SERVICES MARCHANDS ET LE SYSTEME BANCAIRE

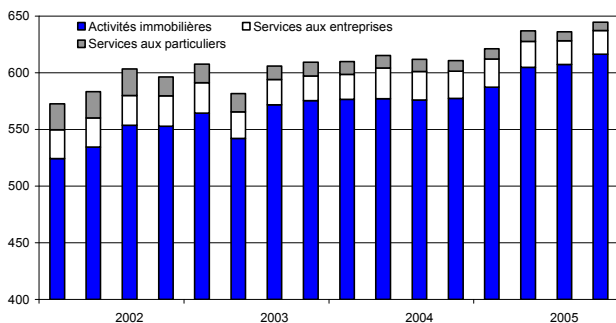
Au 31 décembre 2005, l'encours total des crédits porté par le système bancaire sur le secteur des services (hors services financiers) en Guyane s'élevait à 644,6 millions d'€, en

<sup>1</sup> Le champ ICS recouvre les entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction, des services du commerce et du transport.

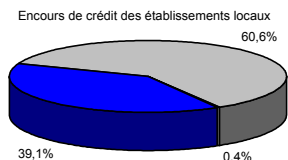
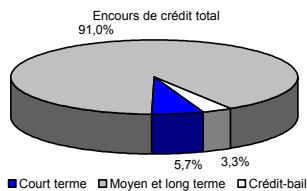
<sup>2</sup> Pour les entreprises de plus de 10 salariés ou totalisant un chiffre d'affaires de plus de 800 000 €.

hausse de 5,6 % sur un an. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc) totalisaient par ailleurs 34,5 millions d'€, en hausse de 9,5 %.

**Evolution des encours de crédit en faveur du secteur des services**  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques de la Banque de France



Le secteur des services se caractérise par un endettement très important, puisqu'il représente à lui seul 57 % de l'endettement bancaire total. Cet endettement se retrouve essentiellement dans les activités immobilières, qui représentent 96 % du total. Au sein du secteur immobilier, 86 % des 575 millions d'€ de crédits à moyen et long terme recensés au 31 décembre 2005 concernent des opérations de logement social.

Avec une moyenne à 11 %, la part des établissements de crédit locaux est structurellement faible dans les activités immobilières. Elle est en revanche prépondérante dans les deux autres branches (57 % dans les services aux entreprises et 80 % dans les services aux particuliers). Par ailleurs, les activités immobilières sont les seules à avoir enregistré une croissance significative de leur endettement en 2005 (+ 6,8 %), les deux autres secteurs ayant enregistré des reculs prononcés (- 13,4 % pour les services aux entreprises, - 19,5 % pour les services aux particuliers).

S'agissant plus particulièrement des activités immobilières, l'endettement contracté est pour l'essentiel à moyen et long terme (93 %). Il s'agit de crédits destinés au financement de logements sociaux auprès d'organismes spécialisés. Les concours à court terme (portés surtout par les banques locales) ne représentant que 4 % du total. Ils concernent notamment les opérations de promotion immobilière, réalisées le plus souvent dans le cadre des dispositifs de défiscalisation. Le crédit-bail immobilier a connu une très vive progression en 2005 (3 % du total contre 0,1 % fin 2004). Il reste toutefois concentré sur un nombre très limité d'opérations.

### 3. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES EN GUYANE

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est un élément important de la politique d'aménagement du territoire et en particulier au niveau des DOM pour lesquels les TIC jouent un rôle de désenclavement et d'abolition des contraintes géographiques (isolement, caractéristiques environnementales et météorologiques...).

Lors de Comités Interministériels d'Aménagement du Territoire (CIADT), le gouvernement a progressivement étendu le pouvoir des collectivités territoriales dans ce

secteur en leur reconnaissant le droit d'exercer des fonctions d'opérateurs et de jouer ainsi un rôle d'aménageur numérique du territoire. Le CIADT du 18 décembre 2003 a alloué un budget de 1,5 million d'€ pour la mise en place d'un plan de développement des télécommunications à l'intérieur de la Guyane par l'établissement d'infrastructures de réseaux. Parallèlement, le Comité Interministériel sur la Société d'Information (CISI) a constitué le 10 juillet 2003 un groupe de travail sur l'accès au haut débit pour les DOM afin de trouver une alternative à l'utilisation des câbles marins SAFE et Americas 2, mettre en place des solutions pour l'Internet à haut débit et réfléchir sur les tarifs ADSL dans les DOM.

Ces divers moyens s'inscrivent dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République et aux engagements pris par le premier ministre dans le plan "RE/SO 2007"<sup>1</sup>, dont l'objectif est de permettre à la totalité des communes françaises de bénéficier d'ici 2007 de la téléphonie mobile et de l'accès à l'Internet à haut débit.

Le secteur des TIC en Guyane est caractérisé par une forte dichotomie entre le littoral et l'intérieur des terres. La couverture des zones isolées est au centre du schéma directeur des TIC engagé par le Conseil régional en juin 2004.

### 3.1 La téléphonie fixe

Le développement de la téléphonie fixe représente un enjeu pour le désenclavement des populations isolées. En 2004, Outremer Telecom a remporté l'appel d'offres pour équiper Papaïchton, Maripa-Soula, Antécume-Pata et Trois-Sauts de réseaux téléphoniques satellitaires permettant par ailleurs des connexions Internet.

### 3.2 La téléphonie mobile

La téléphonie mobile connaît un essor très rapide en Guyane depuis quelques années. Ainsi, au 31 décembre 2004, le département comptait 108 600 clients répartis entre les trois opérateurs présents en Guyane, soit une hausse de près de 25 % en un an. Cette forte croissance a notamment été permise par l'arrivée d'un nouvel opérateur sur le marché (Outremer Telecom) en fin d'année 2004. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile s'établit ainsi en Guyane à 58,7 %, mais se situe loin derrière le taux national de 73,9 %.

**Nombre de clients de téléphonie mobile**

	déc-02	déc-03	déc-04	Var 04/03
Orange Caraïbe	77 600	82 100	93 500	13,9%
Bouygues Telecom Caraïbe	9 700	5 000	8 300	66,0%
Outremer télécom			6 800	ns
<b>Total</b>	<b>87 300</b>	<b>87 100</b>	<b>108 600</b>	<b>24,7%</b>

Source : Autorité de régulation des télécommunications

Sur ce total, 96 % étaient considérés par les opérateurs comme des clients actifs, incluant les clients qui ont souscrit à une offre forfaitaire et les clients prépayés actifs, ces

<sup>1</sup> RE/SO 2007 "Pour une République numérique dans la Société de l'information" : Plan énoncé le 12 novembre 2002 par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, visant à renforcer l'équipement informatique en France et le nombre de connexions en ligne sur cinq ans. Il comprend entre autre un volet e-commerce et administration électronique.

derniers correspondant aux clients qui ont passé ou reçu un appel pendant les trois derniers mois.

#### Nombre de clients actifs de téléphonie mobile

	déc-02	déc-03	déc-04	Var 04/03
Orange Caraïbe	69 800	75 400	90 700	20,3%
Bouygues Telecom Caraïbe	9 700	4 700	8 100	72,3%
Outremer télécom			5 800	ns
<b>Total</b>	<b>79 500</b>	<b>80 100</b>	<b>104 600</b>	<b>30,6%</b>

Source : Autorité de régulation des télécommunications

Enfin, le parc de clients disposant d'un forfait représentait 45 % du parc total de clients en fin d'année 2004, contre 61,5 % au niveau national. Le marché guyanais reste ainsi dominé par les cartes prépayées.

#### Nombre de forfaits

	déc-02	déc-03	déc-04	Var 04/03
Orange Caraïbe	32 300	35 700	43 300	21,3%
Bouygues Telecom Caraïbe	4 100	2 500	4 600	84,0%
Outremer télécom			1 100	ns
<b>Total</b>	<b>36 400</b>	<b>38 200</b>	<b>49 000</b>	<b>28,3%</b>

Source : Autorité de régulation des télécommunications

Par ailleurs, le 9 décembre 2005, la commune de Papaïchton a été connecté au réseau GSM.

### 3.3 L'accès à Internet

Le transport des données est principalement assuré via le câble océanique Americas 2 dont les capacités sont limitées. Les tarifs élevés pratiqués en Guyane reflètent le coût important des transports de données par ce câble jusqu'à Paris où se situe le nœud central le plus proche pour accéder à Internet.

Suite au schéma directeur des TIC réalisé en juin 2004, le Conseil régional a lancé début 2005 un appel d'offres pour la création et l'exploitation d'un réseau régional de communications électroniques à haut débit en Guyane. Infructueux, il a été relancé le 16 janvier 2006 sous la forme d'un contrat de concession de travaux et de service public pour une durée de 15 à 20 ans. Il couvre 4 points :

- La couverture infrarégionale de territoire et le raccordement de 45 sites guyanais dans lesquels se trouvent un groupe scolaire,
- Un accès à l'intercontinental par l'achat ou la location à long terme de capacités en télécommunications sur le câble Americas 2,
- La couverture en continue du Maroni, depuis la commune d'Apatou jusqu'à la commune de Maripa-Soula,
- La sécurisation de la liaison à l'intercontinentale, afin d'assurer une continuité dans les communications électroniques en cas de coupure du câble Americas 2.

L'année 2005 a néanmoins été marquée par des avancées en terme de communications électroniques : les communes de Régina et de Saint-Georges ont été reliées à l'Internet haut



débit en décembre, et une enquête du cabinet d'études XiTi a révélé que la Guyane détenait le plus fort taux d'utilisation<sup>1</sup> d'Internet parmi les 25 régions françaises étudiées, soulignant l'intérêt et la nécessité de développer le réseau Internet dans la région.

### LE CAS PARTICULIER DE LA TELEMEDECINE

La télémedecine consiste à faciliter – sinon permettre – la pratique à distance de la médecine grâce aux techniques modernes de télécommunication et de traitement d'informations numériques de tous types. La téléconsultation, qui est une des applications de la télémedecine, est particulièrement bien adaptée aux spécificités géographiques de la Guyane. Une convention a été signée en juin 2001 entre le Centre hospitalier de Cayenne et le CNES prévoyant l'installation de valises de télémedecine à Saint-Georges de l'Oyapock, Trois-Sauts, Maripa-Soula et Antécume-Pata. Depuis, les centres de santé de Saint-Elie, Ouanary, Apatou, Saül, Papaïchton, Camopi, Grand Santi, le centre carcéral, le centre hospitalier de l'Ouest Guyanais, et le centre chirurgical de Kourou ont eux aussi été équipés. 15 sites au total (dont 11 centres de santé et 1 unité carcérale) sont désormais dotés d'une valise de télémedecine. D'un montant d'environ 1,4 million d'€, dont 600 000 € de frais de communication, le prolongement du programme en 2004 a été financé par le FEDER, les fonds de la DATAR, l'hôpital de Cayenne et le CNES. Pour 2006, le comité de pilotage a validé le projet d'extension aux communes du littoral (Cacao, Régina, Kaw, Javouhey et Awala Yalimapo).

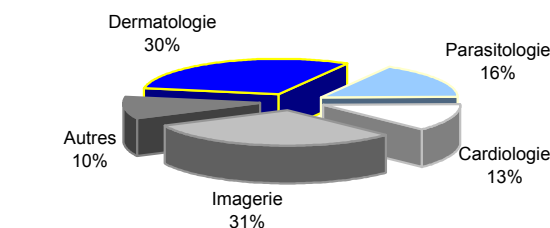
La valise de télémedecine a été mise au point par le MEDES<sup>2</sup>. Elle comprend un micro-ordinateur portable, un appareil photo numérique, un ECG (électrocardiogramme) numérique et un microscope. Le diagnostic de six pathologies est possible : l'obstétrique, l'ophtalmologie, l'hématologie, la dermatologie, la parasitologie et la cardiologie. L'envoi de données au Centre hospitalier de Cayenne se fait par téléphone satellitaire, ce qui demande aux communes bénéficiaires d'être équipées de ce système. Cet outil de diagnostic a permis en 5 ans à 1154 personnes de bénéficier directement d'une prise en charge appropriée (traitement sur place et rapatriement). En 2005, 99 dossiers ont été traités à Trois-Sauts et 78 à Saint-Georges grâce à la valise de télémedecine. L'imagerie et la dermatologie ont été les deux spécialités les plus fréquemment utilisées.

Nombre de dossiers envoyés

	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de dossiers envoyés	62	218	127	374	373

Source: CNES

Interventions en 2005 par spécialité



Source: CNES

<sup>1</sup> Ce taux correspond au nombre d'internautes d'une région qui ont visité un échantillon de sites Internet professionnels, rapporté au nombre d'habitants.

<sup>2</sup> Le MEDES est un Groupement d'intérêt économique (GIE) constitué par le CNES, le CHU de Toulouse, les universités de Toulouse III, Tours, Lyon I, Clermont-Ferrand I, Saint Etienne et Bordeaux II.

---

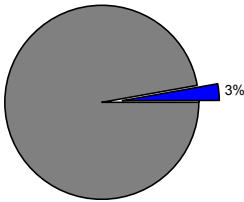
## § 4. LE TOURISME

---

### 1. LE SECTEUR HOTELIER DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

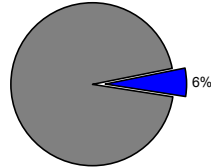
En 2001, l'hôtellerie et la restauration représentaient 3 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane (2 % en 1993) et 5 % en excluant les branches "administration" et "santé, action sociale" (3 % en 1993). L'hôtellerie et la restauration se placent ainsi derrière le primaire en terme de création de richesse au sein de l'économie marchande.

... la création de richesses (2001).  
(source : INSEE)

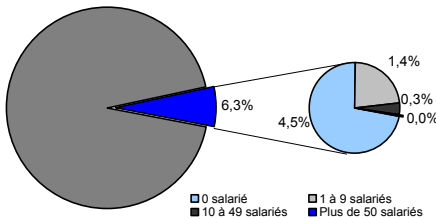


Poids du secteur dans ...

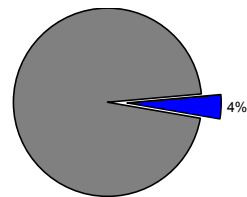
... les effectifs salariés (2004).  
(source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2004)  
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2004).  
(source : INSEE)



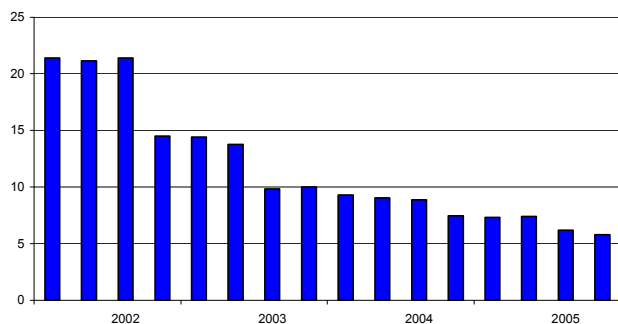
Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

Par ailleurs, le secteur emploie 6 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 4 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 6,3 % du total des établissements guyanais au sein desquels une majorité d'entreprises sans salariés (71 %).

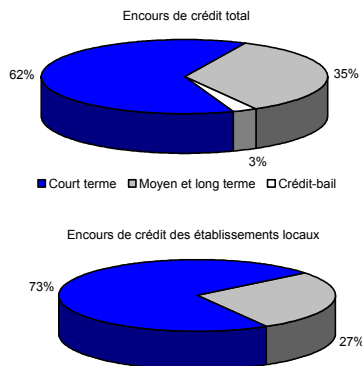
### 2. LE SECTEUR HOTELIER ET LE SYSTEME BANCAIRE

Au 31 décembre 2005, l'encours total des crédits porté par le système bancaire sur le secteur hôtelier guyanais s'élevait à 5,8 millions d'€, en diminution de 22 % sur un an. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) s'élevaient pour leur part à 0,2 million d'€.

**Evolution des encours de crédit en faveur des hôtels et restaurants**  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques de la Banque de France



L'endettement contracté auprès des établissements de crédits locaux représentait 86 % du total à fin 2005, en hausse de 1 point sur un an. La structure de l'endettement auprès du système bancaire national diffère peu de celle relative aux concours consentis par les établissements de crédit locaux en faveur de ce secteur. Ces concours sont prépondérants à court terme (respectivement 62 et 73 %), devant l'endettement à terme (35 % et 27 %), les opérations de crédit-bail étant financées essentiellement par les établissements installés hors du département.

### 3. PANORAMA DU SECTEUR TOURISTIQUE

#### 3.1 L'activité touristique

Le nombre de voyageurs enregistrés par la Direction départementale de la Police aux frontières a diminué de 7,6 % en 2005. Cette évolution résulte notamment d'une baisse des entrées par voie aérienne (- 8,6 %) qu'une légère progression des voyageurs entrés par voies terrestre et maritime (+ 3,9 %) ne permet pas de compenser. La part des ressortissants français ou membres de l'UE s'établit à 84,1 %, et celle des étrangers à 13,7 %. Seuls 2,1 % des voyageurs entrés n'ont pu être ventilés selon leur nationalité. Depuis 1998, qui avait été une année record (312 254 passagers), le nombre de passagers contrôlés s'est contracté de 33 %.

#### Nombre de voyageurs entrés

	2002	2003	2004	2005
Voie aérienne (1)	193 646	178 051	205 340	187 172
Voies maritime et terrestre	15 940	22 056	22 249	23 107
<b>Total</b>	<b>209 586</b>	<b>200 107</b>	<b>227 589</b>	<b>210 279</b>
Français + CEE	157 196	153 118	178 381	176 918
Etrangers	23 469	25 026	20 746	28 898
Non ventilés	28 921	21 963	28 462	4 463
<b>Total</b>	<b>209 586</b>	<b>200 107</b>	<b>227 589</b>	<b>210 279</b>

Source : Direction départemental de la Police aux frontières

(1) Trafic commercial et non commercial

La fréquentation des principaux sites touristiques de Guyane enregistre une hausse en 2005 (+ 5,7 %) pour la deuxième année consécutive. A l'exception des îles du Salut, du Camp

de la transportation et du musée de l'espace du CNES, tous les sites touristiques sont concernés par cette augmentation. Le musée des cultures guyanaises et le musée départemental ont largement participé à cette progression avec respectivement + 46,6 % et + 20,0 % d'entrées en 2005. De manière générale, les sites les plus visités de Guyane sont le CSG avec 23 085 visiteurs, suivi des Iles du Salut avec 21 126 visiteurs.

#### Fréquentation des sites touristiques

	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
CSG	20 823	21 467	21 853	23 085	5,6%
Invités lancements Ariane	23 658	6 362	9 162	10 579	15,5%
Musée de l'espace du CNES	15 704	14 906	17 609	17 369	-1,4%
Camp de la transportation	11 937	11 847	10 710	10 303	-3,8%
Musée départemental	7 423	7 506	8 295	9 955	20,0%
Iles du salut	25 937	20 876	22 239	21 126	-5,0%
Parc animalier de Macouria	24 486	12 500	16 582		-100,0%
Musée des cultures guyanaises	4 623	5 000	6 276	9 216	46,8%
<b>Total</b>	<b>134 591</b>	<b>100 464</b>	<b>112 726</b>	<b>101 633</b>	<b>-9,8%</b>

Source : CTG, CSG, Office du tourisme de Saint-Laurent-du-Maroni

### 3.2 L'activité hôtelière

Selon l'enquête réalisée par l'INSEE en 2005, la fréquentation des hôtels enregistre une hausse globale de 4,3 points en 2005, soit un taux d'occupation moyen des chambres de 50,9 % contre 46,6 % en 2004. Cette progression rompt avec la baisse de fréquentation enregistrée depuis deux ans dans le secteur hôtelier. Ce bon résultat s'explique par la hausse de la fréquentation de la clientèle d'affaires, liée notamment à la reprise de l'activité du centre spatial. En effet, 5 tirs ont eu lieu en 2006 contre seulement 3 lancements en 2004, et 4 en 2003.

#### Evolution de la fréquentation hôtelière

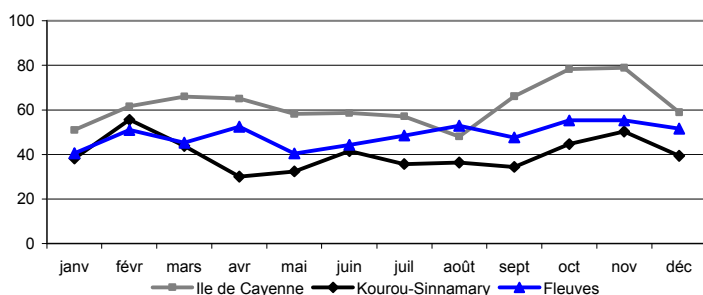
	2002	2003	2004	2005
Taux d'occupation moyen	59,7%	50,5%	46,6%	50,9%

Source : INSEE - enquête fréquentation hôtelière

L'Ile de Cayenne a bénéficié tout au long de l'année 2005 d'un meilleur taux d'occupation de ses hôtels que ceux de la zone Kourou – Sinnamary et ceux des fleuves, à l'exception du mois d'août. Une nette amélioration de la fréquentation hôtelière est visible pour l'ensemble des trois zones sur les mois d'octobre et novembre, que peuvent expliquer la tenue de plusieurs séminaires sur Cayenne à cette époque et l'enchaînement de trois lancements d'Ariane en octobre, novembre et décembre. Le reste de l'année, les évolutions des taux d'occupation diffèrent d'une zone à l'autre.

#### Taux d'occupation mensuels par zones géographiques en 2005

(en pourcentage)



Source: INSEE - fréquentation hôtelière

La hausse de la fréquentation hôtelière a concerné plus particulièrement les établissements de trois étoiles et plus. Ils deviennent la catégorie la plus fréquentée (51,7 %, + 6,7

#### Fréquentation hôtelière en 2005

	Moins de 3 étoiles	3 étoiles et plus	Total
Taux d'occupation moyen	48,6%	51,7%	50,9%
Part des nuitées étrangères	10,0%	7,2%	7,9%
Pourcentage de clientèle d'affaires	55,2%	74,1%	69,7%

Source : INSEE - enquête fréquentation hôtelière

points), devant les hôtels de moins de 3 étoiles (48,6 %, - 2,9 points). En 2005, la part de la clientèle d'affaires s'est établie à 69,7 % contre 66,9 % en 2004, affichant une progression de 2,8 points par rapport à 2004. La clientèle est essentiellement française et cette tendance s'est accentuée en 2005. En effet, la part des nuitées étrangères s'est élevée à seulement 7,9 % de l'ensemble des nuitées (contre 13,3 % en 2004).

Enfin, au 31 décembre 2005, l'indice des prix des services d'hébergement enregistrait une augmentation de 1,4 % en glissement annuel (contre - 0,3 % au 31 décembre 2004), et de 0,3 % en moyenne annuelle (contre - 0,7 % en 2004).

### 3.3 L'équipement touristique

Les capacités hôtelières n'ont pas connu de grand changement depuis 1993, l'offre variant autour de 1 300 chambres. A la fin de l'année 2005, le département de la Guyane comptait 27 établissements classés, comme en 2004.

#### Répartition géographique des hôtels à fin 2005

	Moins de 3 étoiles	3 étoiles et plus	Total
Ile de Cayenne	8	4	12
Kourou-Sinnamary	3	4	7
Saint Laurent-du-Maroni	1	3	4
Saint Georges	3	-	3
Maripasoula	1	-	1
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>27</b>

Source : INSEE

Les communes de l'Ile de Cayenne concentrent 44 % des hôtels, suivies de Kourou et Sinnamary avec 26 % des hôtels. Les hôtels 3 étoiles et plus représentent 41% du parc hôtelier et sont situés essentiellement sur l'Ile de Cayenne et dans les communes de Kourou et Sinnamary. Par ailleurs, trois hôtels situés à Cayenne, à Montjoly et à Matoury étaient labellisés "Logis de France" en 2004.

#### Gîtes labellisés offerts

	Nombre de propriétaires		Nombre de structures	
	2003	2004	2003	2004
Label "Gîtes de France"	17	19	28	30
Label "Clévacances"	11	17	43	66

Source : Comité du tourisme de la Guyane

La Guyane ne compte ainsi toujours aucun hôtel de catégorie luxe, mais une étude de faisabilité sur l'implantation d'un hôtel 4 étoiles à Saint-Laurent-du-Maroni, hébergeant un casino et une balnéothérapie, le montant de l'investissement pourrait atteindre 55 millions d'€.

A côté de l'hôtellerie, l'offre d'hébergement est complétée par des hébergements chez l'habitant, incluant un parc de gîtes, de chambres et carbets d'hôtes, de meublés, ainsi que des formules en forêt (couchage en hamac ou en bungalow). Certains de ces hébergements touristiques ont obtenu des labels "Gîtes de France" et "Clévacances", garantissant ainsi la qualité des prestations. Par ailleurs, aucune concession ni aucun bail emphytéotique relatifs à des terrains d'hébergements en forêt n'ont été effectués par le service des Domaines en 2005. Deux cessions onéreuses de terrains au profit de deux acquéreurs qui pratiquent ce type d'hébergement touristique ont, cependant, été enregistrées.

### **3.4 La promotion de la destination et le soutien au secteur**

Le Comité du tourisme de la Guyane (CTG), établissement public créé en 1994, a pour mission principale de promouvoir la destination de la Guyane en France et à l'étranger. Il assure également un rôle d'observatoire économique du secteur. Une antenne du CTG a également été installée à Paris afin de renforcer la politique de promotion en métropole.

Pour l'année 2005, le budget du CTG s'est élevé à 3,6 millions d'€, dont 46,4 % ont été apportés par le Conseil régional et 12,6 % par le CNES. Le solde correspond aux reports des années précédentes, soit près d'1,5 million d'€. Ces fonds ont permis au CTG de poursuivre ses actions promotionnelles sur les marchés extérieurs, en participant notamment à 9 salons touristiques en Europe (en France, en Belgique et en Suisse) et 3 sur la région (Cayenne, Fort-de-France et Belém), en organisant des campagnes de publicité hors du département et en accueillant des journalistes et photographes de la presse écrite grand public et professionnels.

Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2000-2006, le tourisme a été identifié comme filière à privilégier pour le développement durable de la Guyane. L'objectif d'atteindre un nombre de 100 000 touristes par an en 2005 a été étendu à l'horizon 2010. Au titre du soutien de ce secteur, une enveloppe de plus de 12,6 millions d'€ est destinée aux actions de promotion, de commercialisation et à la réalisation d'équipements touristiques. Les fonds sont d'ores et déjà entièrement programmés. Dans ce cadre, une importante campagne de communication a été lancée en 2001 pour une durée de trois ans, visant à restaurer l'image du département. Le montant global de l'opération s'est élevé à 3,2 millions d'€. Suite au succès de cette campagne (elle a notamment reçu trois prix en 2003 et 2004 de la part des professionnels du tourisme, des professionnels de la communication et du grand public), une nouvelle opération de communication a été mise en route. L'appel d'offres a été bouclé le 15 décembre 2005 et trois candidats ont été retenus, avec pour objectif le lancement d'une nouvelle campagne en septembre 2006. Compte tenu de la clôture du CPER à la fin 2006, le montant alloué est de 800 000 €. Le cahier des charges de cette nouvelle campagne met l'accent sur le produit touristique proposé en Guyane. Cette orientation rejoint les propositions énoncées dans l'étude, réalisée en 2005, sur l'image des DOM et les déterminants au départ outre-mer des touristes métropolitains, commandée par l'ODIT-France (Observation, développement et ingénierie touristiques). Elle recommande notamment d'axer la promotion de la Guyane sur son offre de produit et de favoriser le prosélytisme des guyanais installés en métropole.

Du 1<sup>er</sup> septembre 2004 au 31 août 2005, le CTG a réalisé en collaboration avec l'INSEE, une enquête aux frontières auprès des voyageurs au départ de l'aéroport de Rochambeau. Ses résultats permettent une meilleure connaissance des différents profils des voyageurs et une

évaluation de leurs dépenses au cours de leur séjour. Ainsi, une grande partie des voyageurs viennent en Guyane dans le cadre de leur activité professionnelle, la deuxième raison étant une visite familiale. Les passagers interviewés arrivent principalement de métropole, ils sont jeunes (53 % d'entre eux sont âgés entre 25 et 49 ans) et sont de professions dites "supérieures".

Par ailleurs, Le CTG a entrepris dans le cadre d'un Contrat d'études prospectives (CEP)<sup>1</sup> le recensement des besoins en formation aux métiers du tourisme en Guyane. Les consultants ont été retenus en août 2005 et la restitution des résultats se fera lors du salon du tourisme fin avril 2006. Cette étude permettra de dégager les actions prioritaires à mettre en œuvre en terme de formation sur fonds Etat-région.

---

## § 5. LES ACTIVITES SPATIALES

---

### 1. L'ACTIVITE DU SECTEUR

#### 1.1 L'activité opérationnelle

L'année 2005 a été marquée par le retour en vol de la version lourde du lanceur Ariane 5 dite "ECA". En parallèle Ariane 5, dans sa version générique, a poursuivi son activité de lancement. Depuis sa mise en exploitation commerciale qui a débuté en décembre 1999, ce lanceur a enregistré un total de 19 tirs.

Le succès des vols 164 et 168 intervenus les 12 février et 16 novembre 2005 a permis à Arianespace de démontrer la fiabilité d'Ariane 5 ECA. Cette nouvelle version d'Ariane 5 équipée d'un moteur cryogénique HM-7B et

**Evolution de l'activité de lancement**

	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Nombre de lancements effectués</b>	8	12	4	3	5
- dont Ariane 5	2	2	3	3	3
- dont Ariane 5 ECA	-	-	-	-	2
- dont échec	1	1	0	0	0
<b>Nombre de satellites</b>	11	14	8	9	9

Source : Arianespace

d'un étage supérieur ESC A chargé de 14 tonnes d'oxygène et d'hydrogène liquides, peut placer en orbite de transfert géostationnaire une charge utile maximale de 10 tonnes en lancement simple (ou de 9,4 tonnes en lancement double) contre respectivement 6,8 et 5,8 tonnes pour la version générique.

En 2005, 56 tirs dans le monde ont permis la mise en orbite de 70 satellites, dont 6 modules destinés à la station internationale et 19 micro ou nano satellites. Sur les 44 restant, 27 % concernaient des programmes scientifiques, 18 % des programmes militaires, 7 % de la navigation (GPS, galiléo) et 48 % étaient des satellites de télécommunication. Sur les 56 tirs

---

<sup>1</sup> Le Contrat d'études prospectives est une étude pour l'action en matière d'emploi, de qualifications, de compétences, de formation professionnelle et de conditions de travail. Passé entre l'État et les organisations professionnelles et syndicales représentatives dans un secteur d'activité, il a pour objet de dresser un panorama des mutations économiques, technologiques et sociales d'un secteur et d'en analyser les répercussions sur les évolutions du travail, des qualifications, des classifications, de l'emploi et des compétences ainsi que sur les choix stratégiques à faire en matière de formation et d'emploi.

recensés<sup>1</sup>, 5 ont été effectués à partir de la base de Kourou contre 3 en 2004 et 4 en 2003. Sur ce total, deux ont concerné la version ECA d'Ariane 5. Au total, ce sont 9 satellites (dont 6 satellites de télécommunication), dont un micro satellite, qui ont été transportés.

#### Lancements Ariane en 2005

Dates	Vois	Lanceurs	Versions	Satellites	Observations
12/02/2005	V164	Ariane 5 ECA	AR5 ECA+ 521	Xtar-Eur & Slosatsat-Flevo	Succès
11/08/2005	V166	Ariane 5 G	AR5 GS+ 523	Thaicom 4 (IPSTAR)	Succès
13/10/2005	V167	Ariane 5 G	AR5 GS+ 524	Syracuse 3A & Galaxy 15	Succès
16/11/2005	V168	Ariane 5 ECA	AR5 ECA+ 522	Spaceway 2 & Telcom 2	Succès
21/12/2005	V169	Ariane 5 G	AR5 GS+ 525	Insat 4A & MSG-2	Succès

Source : Ariespace

Afin d'assurer la garantie d'accès à l'espace à un coût abordable, qui passait notamment par l'amélioration de la compétitivité d'Ariane 5, des mesures exceptionnelles ont été prises par les gouvernements européens et le secteur industriel depuis 2003. La remise en service de la version lourde d'Ariane 5 a constitué une priorité : un total de 228 millions d'€ a ainsi été investi dans la consolidation du moteur Vulcain 2 (moteur défaillant lors de l'échec du premier vol de décembre 2002), la revue générale du lanceur et le financement de deux vols de qualification. Cet effort financier a été permis par des redéploiements de ressources en provenance d'autres programmes, conduisant notamment à la suspension temporaire du développement du lanceur Ariane-5 ESC-B, d'une capacité d'emport de 12 tonnes.

Parallèlement, le Programme européen d'accès garanti à l'espace (EGAS) a été adopté à Paris le 27 mai 2003 pour la période 2005-2009. D'un montant de 960 millions d'€ (dont 51,9 % est à la charge de la France), ce programme a pour objectif le renforcement de la compétitivité des lanceurs Ariane 5 en finançant une partie des coûts fixes industriels, associés à la production et aux opérations de ce lanceur. En contrepartie, les différents acteurs de la filière se sont engagés à réaliser d'importants efforts de productivité, qui ont permis à Ariespace de passer commande, le 10 mai 2005, de 30 lanceurs Ariane 5 à EADS<sup>2</sup>, livrables entre 2005 et 2009, pour un montant de 3 milliards d'€.

Dans cette logique de réduction des coûts, un chantier sur la restructuration industrielle a été ouvert au Centre spatial guyanais en 2004 qui vise à harmoniser et simplifier les relations entre les donneurs d'ordre et les industriels. En raison de la nécessité de trouver de véritables conditions de concurrence pour les consultations industrielles et des inquiétudes sociales qu'il soulevait, ce chantier a connu une évolution sensible en fin d'année 2004 avec la création de deux projets, qui se sont menés en concertation avec Ariespace. Le premier concerne l'organisation industrielle et le second l'aspect social, avec l'objectif de minimiser l'impact sur l'emploi. En 2005, le CNES a coordonné la restructuration industrielle du Centre spatial guyanais dans la perspective de l'échéance des contrats de prestations industrielles. L'objectif étant de lancer les consultations industrielles afin de mettre en place les nouveaux contrats avec une date d'effet au premier janvier 2007, et de poursuivre les contrats actuels jusqu'à leur terme nominal, soit fin 2006. Concernant le volet social, l'introduction d'une clause sociale

<sup>1</sup> dont 3 échecs.

<sup>2</sup> EADS agit maintenant comme maître d'œuvre industriel unique pour les développements et la production des lanceurs, Ariespace transférant ses activités d'intégration.



dans les appels d'offres a été décidée en concertation avec les syndicats et le personnel, permettant ainsi la mise en application d'une convention de site. Cette convention a pour objectifs, une meilleure prise en compte de l'emploi local, une réorganisation du bureau local de compétences (BLC) et un renforcement des relations sociales.

## L'ORGANISATION DU SECTEUR

Les principales structures de l'activité spatiale en Guyane sont regroupées au sein de la communauté industrielle et spatiale de la Guyane (CISG). Il s'agit de l'Agence spatiale européenne (ESA), du Centre national d'études spatiales (CNES), de la société Arianespace et de quatre sociétés industrielles : REGULUS SA, AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE, EUROPROPULSION SA et EADS SPACE TRANSPORTATION.

L'**ESA**, créée en 1973, est l'agence spatiale européenne. Elle comprend aujourd'hui 15 Etats membres<sup>1</sup> qui décident des stratégies futures et des politiques spatiales à promouvoir. Elle est le donneur d'ordre pour les programmes de développement et s'appuie sur les agences nationales en support technique. Dans le domaine des lanceurs, elle assure la direction du programme Ariane et le financement des installations nécessaires aux lancements d'Ariane. Par ailleurs, l'ESA participe de façon prépondérante au financement des coûts fixes du Centre spatial guyanais (CSG) aux termes d'un contrat pluriannuel.

Le **CNES**, créé en 1961, est l'agence spatiale française. Il est opérateur et gestionnaire du CSG pour son compte propre et celui de l'ESA. Il a pour missions principales la réalisation des installations du CSG, la coordination des opérations et l'exploitation de la base de lancement et de l'ensemble de préparation des charges utiles.

**Arianespace**, créée en 1980, est une société anonyme de droit français dont le siège est à Evry. Dans le cadre de la restructuration en cours de la filière spatiale européenne, son rôle a été recentré sur le service de lancement et la commercialisation. Son actionnaire principal est le CNES. Le reste de l'actionariat se compose d'une quarantaine d'industriels européens de douze pays et de onze banques.

Les **sociétés industrielles** (REGULUS SA, AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE, EUROPROPULSION SA et EADS SPACE TRANSPORTATION) assurent la production et l'intégration des propulseurs à poudre du lanceur Ariane 5. EADS ST occupe dorénavant une place centrale, puisque le groupe assume la responsabilité du développement des nouveaux lanceurs ainsi que la production des versions existantes, incluant l'assemblage sur le site de lancement.

Le **Centre spatial guyanais**, Port spatial de l'Europe, est la base opérationnelle de lancement du lanceur Ariane et à terme celle de Vega. Il s'étend désormais sur environ 600 km<sup>2</sup>, après la restitution à l'Etat d'environ 250 km<sup>2</sup> de terrains situés au sud de la RN1. Il regroupe pour l'essentiel :

- les moyens du CNES servant de support aux lancements (logistique, sécurité, météorologie, coordination, support technique,...) ;
- les ensembles de lancement, propriété de l'ESA, exploités par Arianespace ;
- les installations de production des propulseurs à poudre d'Ariane 5 financées par l'ESA et exploitées par les sociétés industrielles citées ci-dessus, soit principalement l'usine de propegol de Guyane, l'usine d'azote et d'oxygène liquide, l'usine d'hydrogène liquide, le bâtiment d'intégration propulseur, le bâtiment d'intégration lanceur, le bâtiment d'assemblage final et le banc d'essai de l'étage d'accélérateur à poudre ;
- l'ensemble de préparation des charges utiles (EPCU S5), financé par Arianespace à hauteur de 80 % et par l'ESA pour le solde. Cet ensemble, mis en service en 2001, est mis à disposition du CNES.

L'ensemble des établissements ayant la responsabilité d'employer au CSG sont regroupés au sein de l'Union des employeurs de la base spatiale (UEBS). Plus d'une trentaine d'entreprises y sont représentées.

A côté d'Ariane 5, le port spatial européen verra sa gamme de lanceur étoffée à l'horizon 2008 par la mise en service d'un nouveau pas de tir pour le lanceur Soyouz dans la

---

<sup>1</sup> L'agence regroupe les Etats membres de l'Union européenne, à l'exception de la Grèce et du Luxembourg, auxquels s'ajoutent la Suisse et la Norvège. A noter que lors du Conseil de l'ESA de novembre 2001, la Grèce et le Luxembourg ont confirmé leur intention d'adhérer à l'ESA.

commune de Sinnamary. L'arrivée du lanceur russe permettra à Arianespace d'offrir à ses clients un service au meilleur coût pour les lancements non conventionnels, ainsi qu'une garantie de lancement pour certains satellites initialement prévus sur Ariane 5. La France s'est engagée à apporter plus de 60 % de la contribution de l'Agence spatiale européenne, soit 223 millions d'€ nécessaires à la construction de ce pas de tir, et à l'amélioration du lanceur. Par ailleurs, le gouvernement français a apporté sa garantie au prêt de 121 millions d'€ octroyé par la Banque européenne d'investissement (BEI) à Arianespace. Le bouclage de cet accord de financement a permis, fin 2004, le démarrage des travaux du pas de tir. Le programme Soyouz a concerné en 2005, le déboisement du site, la création de pistes, des travaux de drainage, de terrassement et de génie civil. En parallèle, un contrat de construction des infrastructures du pas de tir a été signé le 12 décembre 2005 entre le CNES et le groupement d'intérêt économique "Soyouz Infrastructure" mené par le groupe Vinci. D'un montant total de 135 millions d'€, la réalisation de l'ensemble des infrastructures de lancement devrait durer deux ans et demi. Les prochaines étapes du chantier concerneront, pour l'année 2006, la mise en place des gros équipements et les premiers travaux d'infrastructure. A terme, l'activité commerciale Soyouz à Baïkonour sera intégralement transférée sur le site de Sinnamary en Guyane. L'équipe chargée des lancements Soyouz sera composée de 150 à 200 missionnaires, et d'une quinzaine de permanents.

Concernant l'organisation du programme Soyouz en Guyane, le comité de politique industriel de l'ESA a défini en avril 2004 les rôles des principaux partenaires. Le CNES a été désigné comme responsable de la conception d'ensemble du pas de tir et contractant principal pour l'ensemble du projet. Arianespace, partenaire financier du projet, se consacra à l'exploitation commerciale du lanceur Soyouz en Guyane, et sera également sous-contractant du CNES pour la fourniture du matériel. L'agence spatiale fédérale russe (Roskosmos), autre partenaire du programme, représentera le gouvernement russe dans les accords internationaux qui ont été signés avec l'ESA et le CNES pour l'implantation de Soyouz en Guyane. Au travers d'un contrat avec la société Arianespace pour l'ensemble des activités russes, Roskosmos se positionnera également comme le mandataire des industriels russes du projet.

Suite à l'accord de coopération signé le 19 janvier 2005 entre l'ESA et Roskosmos, un contrat relatif à la réalisation et à l'approvisionnement des équipements et matériels russes pour la construction du pas de tir Soyouz en Guyane a été conclu le 11 avril 2005. Ce contrat intervient après la signature de quatre conventions, le 21 mars 2005, permettant la finalisation du programme et l'installation de l'ensemble de lancement Soyouz (ELS).

Enfin, le petit lanceur Véga, fabriqué par la société italienne ELV (European Launch Vehicules), viendra également étoffer la gamme de lanceurs en 2008, avec une capacité d'emport comprise entre 600 et 2500 kg. Les travaux de réalisation du pas de tir, qui utilise les infrastructures de l'ancien pas de tir Ariane ELA1, ont débuté en novembre 2004 avec l'installation du chantier et le nettoyage des anciens locaux de l'ELA1 pour accueillir en 2006 les premiers équipements sol du lanceur. Par ailleurs, un contrat qui définit les actions à mettre en œuvre pour l'intégration et la préparation du vol inaugural de Véga a été signé en mai 2004 par Arianespace et ELV. Même s'il est moins stratégique que Soyouz, ce lanceur est important pour l'avenir de la filière spatiale européenne car son développement implique la validation de nouveaux matériaux (en particulier dans les propulseurs à poudre) qui pourraient à terme être utilisés sur Ariane 5. L'année 2005 a vu se poursuivre le développement du projet du lanceur Vega dont le premier vol de qualification est maintenant prévu pour 2008.

## 2.2 L'activité commerciale

L'activité mondiale de lancements de satellites comprend trois segments distincts. Les deux premiers, institutionnels, recouvrent les programmes gouvernementaux ou militaires et les applications scientifiques (observation de la terre, météorologie...)¹. Le troisième, seul segment véritablement ouvert à la concurrence, concerne les satellites commerciaux et principalement les satellites de télécommunications (Internet, téléphonie, etc.). Un total de 27 contrats commerciaux a été signé en 2005, contre 23 en 2004.

Le marché des lancements commerciaux, sur lequel est positionné Ariespace, reste ainsi encore fragile en 2005. Cette situation est liée au phénomène de concentration des opérateurs observé depuis quelques années, qui a permis d'optimiser les capacités des flottes déjà en orbite, et à l'allongement de la durée de vie des satellites. Dans ce contexte, Ariespace est plus fragile que d'autres opérateurs, notamment américains, car elle ne bénéficie que de façon marginale de lancements institutionnels.

Face à ce constat, le conseil interministériel des 17 membres de l'Agence spatiale européenne (ESA) a adopté le principe de "préférence européenne" pour le lancement des satellites scientifiques et d'observation. Ce principe garantit à l'opérateur de la base spatiale l'exclusivité de lancement des satellites financés par les membres de l'union européenne. Ce dispositif ne s'applique toutefois pas aux satellites militaires, dont les services de lancement feront l'objet d'appels d'offre. Cette décision, très importante sur les principes, n'aura dans l'immédiat qu'un impact limité sur l'activité de lancement d'Ariespace. Les satellites concernés ne représentent en effet qu'une faible part du marché institutionnel. Par ailleurs, cette réunion ministérielle a permis le vote du budget de l'Agence spatiale, qui s'élève à 8,2 milliards d'€ pour la période 2006-2010.

Cinq puissances se partagent avec l'Europe le marché mondial des lanceurs de satellites. Les Etats-Unis ont développé les familles de lanceurs ATLAS, TITAN et DELTA. Au travers d'accords commerciaux, Boeing et Lockheed Martin disposent en outre des lanceurs russe PROTON et ukrainien ZENITH, qui constituent les deux concurrents les plus sérieux d'Ariane sur le marché commercial. En effet, ces lanceurs permettent aux deux opérateurs américains de proposer à leurs clients commerciaux une offre de lancement à un coût difficile à concurrencer.

En 2005, Ariespace a subi une forte pression de cette concurrence. En effet, sur les 27 contrats commerciaux signés, la part de marché d'Ariespace est tombée à 33 % contre un niveau habituel d'environ 50 %. Toutefois, au 4 janvier 2006, le carnet de commandes d'Ariespace restait bien garni puisqu'il totalisait 42 services de lancement (37 satellites avec Ariane 5, dont 9 engins spatiaux de desserte de la station spatiale internationale (ATV), 3 avec Soyouz depuis Baïkonour, en attendant la disponibilité du pas de tir de Kourou, 2 avec Soyouz à Kourou), et celui de Starsem² s'établissait à 5 services de lancement.

Par ailleurs, la Chine, avec sa fusée longue Marche, poursuit son activité de lancement sur le marché international et réalise en 2005, un score de 5 lancements contre 8 en 2004. La

---

¹ Ils représentent environ les deux tiers de l'activité globale.

² Filiale à 15 % d'Ariespace et 35 % d'EADS qui exploite le lanceur Soyouz depuis Baïkonour.

version lourde du lanceur LM-5, en cours de développement, devrait être capable de placer 14 tonnes en orbite de transfert géostationnaire à l'horizon 2008. Après l'échec de novembre 2003, le Japon redémarre son activité de lancement le 26 février 2005 avec le succès du vol du lanceur H-2A, il réalise un total de 2 tirs en 2005. L'Inde a effectué un seul tir en 2005 au moyen du lanceur PSLV, et prépare la version capable d'emporter 10 tonnes de charge utile.

La filière spatiale bénéficie de la volonté de l'Europe de rester autonome en matière de choix et de décision. Les états membres de l'UE se sont accordés dans un "livre blanc" pour mettre en œuvre une politique spatiale ambitieuse avec des moyens budgétaires renforcés. La première réalisation sera le programme de navigation par satellite Galileo avec le déploiement de 30 satellites, dont l'objectif est de mettre en place un système concurrent du GPS américain. Réunis à Bruxelles le 10 décembre 2004, les ministres des transports des 25 états membres de l'Union Européenne ont donné leur accord pour le lancement des deux dernières phases du programme Galiléo. Le contrat tripartite GSTB (Banc d'Essais du Système Galiléo) signé entre l'Agence spatiale européenne, Starsem et Arianespace a permis le 28 décembre dernier la réalisation du lancement du premier satellite expérimental Giove-A, au moyen d'une Soyouz sur le site du cosmodrome de Baïkonour (le second Giove-B devrait être lancé en avril 2006). De plus, l'Agence spatiale européenne et le consortium Galileo Industries ont signé le 19 janvier 2006 un contrat de 950 millions d'€ pour le développement et la validation des quatre premiers satellites du système Galileo.

## 2. LES INCIDENCES SUR L'ECONOMIE DE LA GUYANE

Les différentes études menées à ce jour montrent que la Guyane bénéficie largement de l'effet d'entraînement des activités spatiales. Selon la dernière étude d'impact réalisée par l'INSEE, la branche spatiale<sup>1</sup> représentait, en 1994, 49 % de la production totale de l'économie guyanaise et 26 % de la valeur ajoutée. Les effets d'entraînement de l'activité spatiale sont remarquables : le multiplicateur de la production s'élevait à 1,52 en 1994 alors qu'un emploi créé dans le spatial génère 4,4 emplois au total dans l'économie. Globalement, ce sont les effets induits<sup>2</sup> par la consommation des ménages qui prédominent. En effet, 45 % de la contribution du spatial au PIB de la Guyane en 1994 et la moitié des emplois créés étaient le résultat d'effets induits.

Par ailleurs, la dernière enquête de sous-traitance réalisée par l'INSEE<sup>3</sup> a montré l'importance des dépenses directes de l'activité spatiale auprès des fournisseurs et prestataires de services locaux, soit 200 millions d'€ en 2003. 48 % du chiffre d'affaires de ces 64 établissements, qui employaient 2 102 personnes, était ainsi généré par le secteur spatial.

A fin 2005, les effectifs du CSG s'établissaient à 1 334 personnes travaillant sur la base de manière permanente, dont 425 détachés et 909 sédentaires. Leur répartition était de 855

---

<sup>1</sup> La branche spatiale est ici considérée au sens large, intégrant d'autres éléments liés à cette activité.

<sup>2</sup> Ils décrivent l'activité générée dans toute l'économie par les dépenses des ménages vivant des activités générées par les effets directs et indirects du spatial.

<sup>3</sup> Enquête réalisée en 2000 sur les données de l'exercice 1999 auprès de 192 fournisseurs et prestataires de services.

personnes dans le centre technique, 287 dans les ensembles de lancement et 192 dans les usines de production.

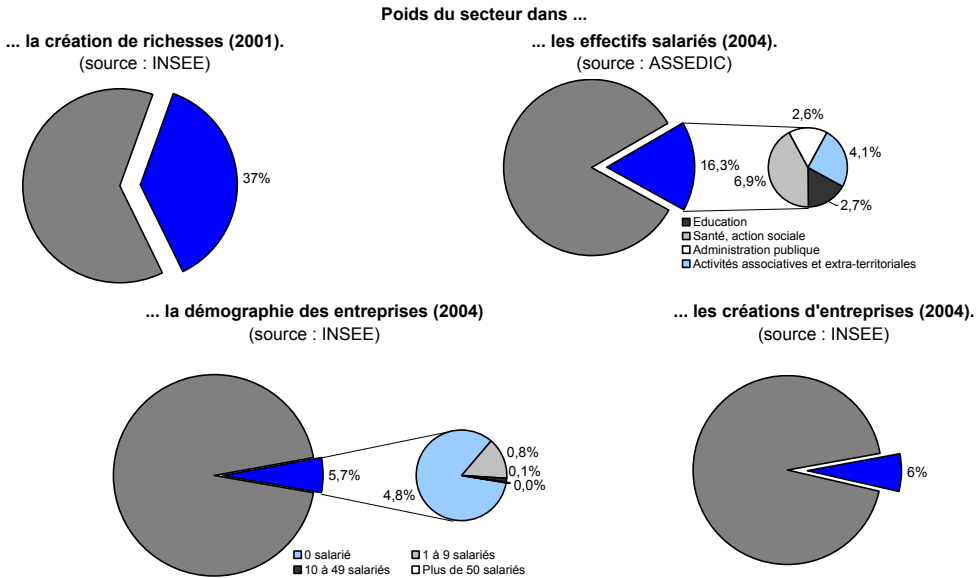
Enfin, au chapitre des actions locales, le CNES/CSG finance des actions en faveur de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprises. Pour la période 2000-2006, la contribution du CNES au développement économique de la Guyane (dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région et de conventions de partenariat avec les communes) a été fixée à 37 millions d'€. Le CNES a par ailleurs mis en place en janvier 2000 la "Mission Guyane" dont l'objet est de contribuer au développement économique du département en s'appuyant sur des réseaux industriels, institutionnels et associatifs, locaux et internationaux. En 2005, ce sont 2,5 millions d'€ qui ont été engagés pour la création de 216 emplois. Depuis juillet 2000, le CNES/CSG aurait permis la création d'environ 1 116 emplois.

La station de réception d'images satellitaires de surveillance de l'environnement Amazonien par satellite (SEAS) a été inaugurée le 7 février 2006 à Cayenne. Cette station, destinée à l'observation de l'environnement amazonien et caribéen, permettra d'exploiter directement les images acquises par les satellites européens SPOT 5 et ENVISAT. Le CNES/CSG a apporté son soutien au projet par une mise à disposition d'infrastructures afin d'assurer l'exploitation de la station de réception. Il participe également au financement du projet SEAS à hauteur de 70 % du montant total d'investissement, la différence étant financée par l'IRD et les différents partenaires (Conseil régional, l'Etat et l'Europe...).

## § 6. L'EDUCATION ET LA SANTE

### 1. LE SECTEUR DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

La branche "éducation, santé et action sociale" a un poids majeur dans l'économie guyanaise. Représentant environ 24 % de la valeur ajoutée totale, elle se situe juste derrière les services marchands. En terme d'emplois, elle s'établit à 16 % du champ des ASSEDIC qui n'intègre pas une grande part des salariés considérés, ces derniers relevant en grande partie du secteur public. Sa place dans la démographie et les créations d'entreprises est également faible car elle est constituée pour l'essentiel de services publics non marchands.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises et couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS couvre environ 70 % du tissu des entreprises.

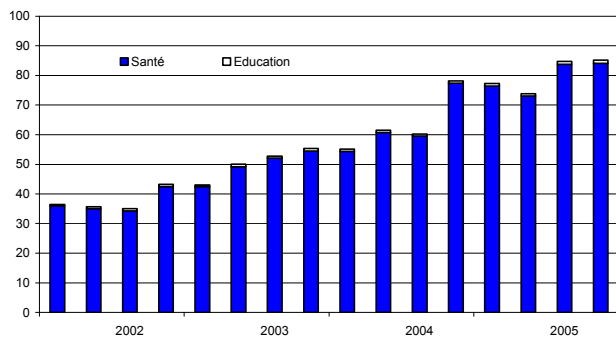
### 2. LE SECTEUR ET LE SYSTEME BANCAIRE

Au 31 décembre 2005, l'encours total des crédits porté par le système bancaire sur les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale s'élevait à 85,2 millions d'€, en hausse de 9,1 % sur un an. La répartition par sous-secteur fait apparaître une concentration des encours dans le secteur de la santé (hôpitaux), tant au niveau local que global.

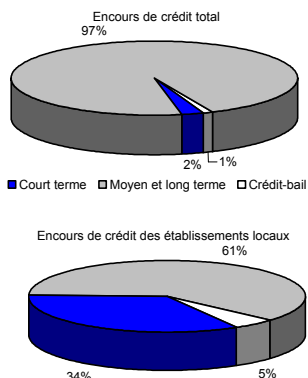
Le secteur étant dominé par les services publics, les intervenants privés y sont peu nombreux, ce qui explique la faible représentation de ce secteur dans le total des encours bancaires (5 % du total).

L'endettement contracté auprès des établissements de crédit locaux est marginal : 7 % du total, concentré sur du crédit à court terme où la part locale atteint 100 % et du crédit à moyen et long terme où la part locale est beaucoup plus marginale (4,5 %). L'essentiel de l'endettement est concentré sur le moyen et long terme (97 %), porté quasi exclusivement par des établissements de crédit installés hors du département.

Evolution des encours de crédit en faveur des services non marchands  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques de la Banque de France



### 3. PANORAMA DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE

#### 3.1 L'éducation

##### Effectifs scolarisés

	1998/ 1999	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	Croissance annuelle moyenne
<b>Enseignement 1er degré</b>									
Préélémentaire	9 584	10 050	10 319	10 867	11 306	11 642	12 034	12 135	3,4%
Elémentaire	17 339	18 294	19 237	20 075	20 904	21 023	21 525	22 370	3,7%
Enseignement spécialisé	353	330	351	383	463	538	486	534	6,1%
<b>Total enseignement public</b>	<b>27 276</b>	<b>28 674</b>	<b>29 907</b>	<b>31 325</b>	<b>32 673</b>	<b>33 203</b>	<b>34 045</b>	<b>35 039</b>	<b>3,6%</b>
Préélémentaire	847	896	869	895	892	862	863	850	0,1%
Elémentaire	1 463	1 512	1 589	1 593	1 602	1 640	1 624	1 602	1,3%
Enseignement spécialisé	0	0	0	0	0	0	15	10	
<b>Total enseignement privé</b>	<b>2 310</b>	<b>2 408</b>	<b>2 458</b>	<b>2 488</b>	<b>2 494</b>	<b>2 502</b>	<b>2 502</b>	<b>2 462</b>	<b>0,9%</b>
<b>Total 1er degré</b>	<b>29 586</b>	<b>31 082</b>	<b>32 365</b>	<b>33 813</b>	<b>35 167</b>	<b>35 705</b>	<b>36 547</b>	<b>37 501</b>	<b>4,0%</b>
<b>Enseignement 2nd degré</b>									
Collège	12 217	12 472	12 862	13 337	13 668	14 307	14 975	16 244	4,2%
Lycée	4 904	5 261	5 554	6 036	5 854	7 057	6 690	7 181	5,6%
Enseignement spécialisé	451	458	522	383	749	793	904	917	10,7%
<b>Total enseignement public</b>	<b>17 572</b>	<b>18 191</b>	<b>18 938</b>	<b>19 756</b>	<b>20 271</b>	<b>22 157</b>	<b>22 569</b>	<b>24 342</b>	<b>4,8%</b>
Collège	890	901	929	964	995	1 041	1 058	1 036	2,2%
Lycée	707	735	718	719	737	773	704	713	0,1%
Enseignement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Total enseignement privé</b>	<b>1 597</b>	<b>1 636</b>	<b>1 647</b>	<b>1 683</b>	<b>1 732</b>	<b>1 814</b>	<b>1 762</b>	<b>1 749</b>	<b>1,3%</b>
<b>Total 2nd degré</b>	<b>19 169</b>	<b>19 827</b>	<b>20 585</b>	<b>21 439</b>	<b>22 003</b>	<b>23 971</b>	<b>24 331</b>	<b>26 091</b>	<b>4,5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>48 755</b>	<b>50 909</b>	<b>52 950</b>	<b>55 252</b>	<b>57 170</b>	<b>59 676</b>	<b>60 878</b>	<b>63 592</b>	<b>3,9%</b>

Source : Rectorat

A la rentrée 2005/2006, 63 592 élèves étaient scolarisés en Guyane, dont 37 501 dans le premier degré et 26 091 dans le second. L'enseignement public regroupait 93 % des effectifs, ce poids étant environ le même dans le premier et le second degré.

Les taux de croissance moyens des effectifs entre 1998 et 2005 sont élevés et supérieurs à la croissance moyenne de la population : +3,9 % par an au total, dont +4,1 % dans l'enseignement public et +1,1 % dans l'enseignement privé. Cette croissance est par ailleurs plus forte dans le second degré (+4,5 %) que pour le premier (+4,0 %). Il convient toutefois de relever la croissance moyenne particulièrement forte dans les lycées publics (+5,6 %).

La Guyane comptait pour la rentrée 2005/2006 187 établissements scolaires, dont 147 dans le premier degré et 40 dans le second degré. La très grande majorité de ces établissements relevaient du secteur public (177 sur 187). La part du secteur privé est donc faible, plus importante toutefois dans le second degré (13 %) que dans le premier (5 %).

#### Etablissements scolaires

	1998/ 1999	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006
Préélémentaire		39	41	40	41	42	43	42
Elémentaire	118	79	82	85	91	90	95	97
Collège	20	21	21	22	23	23	25	26
Lycées	8	8	8	8	8	9	9	9
<b>Total enseignement public</b>	<b>146</b>	<b>147</b>	<b>152</b>	<b>155</b>	<b>163</b>	<b>164</b>	<b>172</b>	<b>174</b>
Préélémentaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Elémentaire	7	7	7	7	8	8	8	8
Collège	3	3	3	3	3	3	3	3
Lycées	3	3	3	3	3	3	3	2
<b>Total enseignement privé</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>13</b>

Source : Rectorat

Le personnel enseignant a connu depuis 1998 une très forte croissance dans le public, plus particulièrement dans le second degré. C'est toutefois le personnel non enseignant qui enregistre la plus forte croissance avec un taux moyen annuel proche de 13 %. Cette évolution a permis une baisse significative du nombre d'élèves par enseignant entre 1998 et 2005, de 20,2 à 17,3 dans le 1<sup>er</sup> degré et de 14,2 à 11,4 dans le second.

#### Nombre d'enseignants

	1998/ 1999	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006
Enseignants du 1er degré	1 349	1 505	1 568	1 762	1 863	1 910	1 965	nc
Enseignants du 2nd degré	1 235	1 237	1 464	1 794	1 887	1 933	1 982	nc
Non enseignants	489	659	820	947	931	1 014	995	nc
<b>Total enseignement public</b>	<b>3 073</b>	<b>3 401</b>	<b>3 852</b>	<b>4 503</b>	<b>4 681</b>	<b>4 857</b>	<b>4 942</b>	

Source : Rectorat

S'agissant du niveau d'études, la situation guyanaise apparaît relativement similaire à celle observée dans les Antilles. En revanche, des écarts significatifs existent par rapport à la métropole. Ainsi, la part de la population de 15 ans et plus, sans diplôme, est 2,5 fois plus élevée et celle disposant d'au moins le baccalauréat (18,6 %) est 30 % moindre.



Enfin, le taux moyen de réussite au baccalauréat, toutes sections confondues (65,4 % en 2005), reste sensiblement plus faible que dans l'ensemble des DOM (72,6 %) et qu'en métropole (80,2 %).

#### Population de 15 ans ou plus selon le niveau d'études

	Elèves-étudiants	Aucun diplôme	Avant bac	Bac - brevet prof.	Bac + 2	Ensei. Sup.
Guyane	14,3%	43,3%	23,8%	8,0%	4,8%	5,8%
Martinique	13,1%	39,5%	29,6%	8,3%	4,5%	5,0%
Guadeloupe	13,2%	41,3%	23,8%	8,0%	4,8%	5,8%
Métropole	11,3%	17,7%	44,6%	10,8%	7,6%	8,0%

Source : INSEE - recensement de la population 1999

### 3.2 La santé

Malgré leur doublement depuis 1990, le nombre de médecins apparaît en Guyane très en retrait tant par rapport à la métropole qu'aux Antilles. Ainsi, le nombre de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants est 2,9 fois plus faible en Guyane qu'en métropole, et ne représente qu'un peu plus de la moitié de la densité à la Guadeloupe et à la Martinique. Ce rapport monte à 3,5 fois (par rapport à la métropole) pour les médecins spécialistes libéraux. Cet écart se retrouve également pour les chirurgiens dentistes, les masseurs kinésithérapeutes et, dans une moindre mesure, les infirmiers.

#### Professionnels de la santé au 1er janvier de chaque année

	1990	2000	2001	2002	2003	2004	Densité 2004 (1)	
							Guyane	France
Médecins généralistes	100	132	145	179	182	195	39	114
Médecins spécialisés	70	87	103	128	137	149	25	88
<b>Total médecins</b>	<b>170</b>	<b>219</b>	<b>248</b>	<b>307</b>	<b>319</b>	<b>344</b>		
Chirurgiens dentistes	35	39	38	38	38	39	22	63
Sages-femmes	39	45	44	46	47	45		
Infirmiers diplômés d'Etat	430	500	600	580	362	435	50	102
Infirmiers psychiatriques	74	50	50	50	9	10		
Masseurs kinésithérapeutes	30	43	41	52	56	42	25	77
Pharmaciens	34	53	58	69	70	73		
Autres professionnels			20	26	28	29		

Source : Direction de la santé et du développement social

(1) Les densités s'entendent en nombre de professionnels libéraux pour 100 000 habitants.

Concernant les capacités d'accueil hospitalières pour des séjours de courte durée, leur diminution entre 1990 et 2004 apparaît en contradiction avec la croissance de la population sur la même période (+ 60 %). Le taux d'équipement (mesuré par le nombre de lits pour 1 000 habitants) a ainsi baissé pour tous les types d'interventions. Il apparaît très inférieur à ceux observés en métropole pour la chirurgie et la médecine. En revanche, un écart favorable à la Guyane est observé pour la gynécologie – obstétrique, compte tenu du fort taux de natalité dans le département.

### Capacités hospitalières d'accueil en court séjour

	1990	% 1990	2001	2002	2003	2004	% 2004
<b>Capacités hospitalières d'accueil en court séjour</b>							
<b>Secteur public</b>	<b>398</b>	<b>66,9%</b>	<b>382</b>	<b>402</b>	<b>385</b>	<b>367</b>	<b>64,0%</b>
Médecine	197	72,4%	202	212	193	175	65,3%
Chirurgie	130	61,6%	94	98	94	94	53,1%
Gynécologie - Obstétrique	71	63,4%	86	92	98	98	76,6%
<b>Secteur privé</b>	<b>197</b>	<b>33,1%</b>	<b>223</b>	<b>225</b>	<b>209</b>	<b>206</b>	<b>36,0%</b>
Médecine	75	27,6%	89	89	89	93	34,7%
Chirurgie	81	38,4%	88	88	88	83	46,9%
Gynécologie - Obstétrique	41	36,6%	46	48	32	30	23,4%
<b>Total</b>	<b>595</b>		<b>605</b>	<b>627</b>	<b>594</b>	<b>573</b>	
Médecine	272		291	301	282	268	
Chirurgie	211		182	186	182	177	
Gynécologie - Obstétrique	112		132	140	130	128	
							<b>France</b>
							<b>2004</b>
<b>Taux d'équipement en lits pour 1 000 habitants</b>							
Médecine	2,40		1,75	1,74	1,58	1,45	2,13
Chirurgie	1,86		1,09	1,08	1,02	0,96	1,75
Gynécologie - Obstétrique	0,99		0,79	0,81	0,73	0,69	0,40

Source : Direction de la santé et du développement social

Les prestations versées par la Caisse générale de sécurité sociale au titre de la branche assurance maladie (régimes général et agricole confondus) ont connu sur les dix dernières années une croissance moyenne annuelle forte (+ 7,4 %), liée plus particulièrement aux dépenses de soins qui ont augmenté en moyenne de 8,2 % par an. Ces dépenses représentent 94 % du total des prestations de la branche. L'année 2005 s'est caractérisée par une croissance de 7 % des dépenses de santé, en ralentissement par rapport aux années précédentes où un apurement d'un stock de factures en instance avait été opéré. Elles s'établissent ainsi à 304,3 millions d'€, auxquels il convient d'ajouter le coût de la Couverture maladie universelle complémentaire (9,8 millions d'€, + 23 %) et l'Aide médicale d'Etat (20,2 millions d'€, + 32 %), qui permet aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'une prise en charge à 100 % des soins médicaux et du forfait hospitalier pour eux-mêmes et les personnes dont ils ont la charge, sous réserve de résider en France depuis plus de trois mois.

### Dépenses de santé en Guyane

en millions d'€

	1996	2001	2002	2003	2004	2005	Croissance annuelle moyenne
Maladie	129,9	183,2	196,5	243,8	270,3	284,9	8,2%
Maternité	13,8	9,9	7,9	8,1	8,0	13,2	-0,5%
Invalidité	0,8	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	3,3%
Décès	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	2,7%
Accidents du travail	4,9	5,1	4,5	4,7	5,0	4,9	-0,1%
<b>Total branche assurance maladie</b>	<b>149,7</b>	<b>199,3</b>	<b>210,2</b>	<b>257,8</b>	<b>284,5</b>	<b>304,3</b>	<b>7,4%</b>

Source : CGSS

## CHAPITRE III

### L'évolution monétaire et financière

## Section 0

# Remarques méthodologiques

Le chapitre III est consacré, d'une part, à la présentation de l'organisation du secteur bancaire et financier du département et, d'autre part, à l'analyse financière de ce secteur. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les données observées. Pour ce qui est de l'organisation de cette activité (Sections 1 et 2), le champ observé regroupe les banques et sociétés financières installées ou non localement et permet ainsi d'avoir une assez bonne vision des intervenants et de l'évolution de leur activité dans le département. S'agissant de l'enquête sur le coût du crédit (Section 3), les données sont collectées auprès d'un échantillon regroupant les principales banques de la place (BNP-Paribas Guyane, BFC-AG, BRED-BP, FC MAG) et deux sociétés financières (Crédit moderne et SOFIAG). Enfin, l'étude de la formation du PNB des banques (Section 3) est fondée exclusivement sur les quatre principales banques installées localement.

Ce chapitre présente également une analyse des risques bancaires sur les entreprises à partir des données extraites du Système de centralisation des risques (SCR) de la Banque de France qui permet aux établissements de crédit de connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises installées dans les DOM directement auprès du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Afin de tenir compte de la spécificité du tissu économique local, un seuil particulier de déclaration a été retenu pour les DOM, fixé à 45 000 € contre 75 000 € en métropole.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Ces seuils ont été abaissés à 25 000 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

# Section 1

## La structure du système bancaire et financier

### 1. SON ORGANISATION

Les établissements de crédit intervenant en Guyane se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies dans l'article L511-9 du Code Monétaire et Financier :

- banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
- banques mutualistes et coopératives ;
- sociétés financières ;
- institutions financières spécialisées.

Nombre d'établissements de crédit (en fin d'année)

	2002	2003	2004	2005
<b>Etablissements de crédit locaux</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
Banques AFB	3	3	3	3
Banques mutualistes ou coopératives	3	3	3	3
Sociétés financières	3	3	3	4
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1

Source : IEDOM

Deux établissements assimilés, non soumis à la loi bancaire, étaient également présents sur la place en 2005 : La Poste<sup>1</sup>, à travers un réseau de 65 guichets répartis sur l'ensemble du département, et la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette dernière fait partie d'un ensemble d'établissements qui interviennent à partir de la métropole, assurant principalement le financement des sociétés d'économie mixte immobilières, des collectivités territoriales et des établissements publics locaux<sup>2</sup>. Le tableau ci-dessus présente les établissements locaux selon le statut qui leur a été reconnu par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

### 2. SA DENSITE

#### 2.1 Le nombre d'habitants par guichet bancaire

Le nombre de guichets bancaires a augmenté de deux unités en 2005 pour s'établir à 14. Cette progression concerne exclusivement le réseau des banques mutualistes ou coopératives.

<sup>1</sup> Devenue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 La Banque postale (cf. ci-après).

<sup>2</sup> Aux côtés de la CDC, les autres principaux autres établissements de crédits qui interviennent en Guyane depuis la métropole sont Natexis Banque populaire, la Caisse d'aide sociale de l'éducation nationale Banque populaire (CASDEN), l'Agence française de développement, le Crédit foncier de France, Dexia Crédit local de France et la Banque européenne d'investissement (BEI).

Avec 1 guichet pour 13 632 habitants, la Guyane présente une densité bancaire en amélioration mais encore nettement inférieure à celle des autres départements d'Outre-mer (1 guichet pour 4 052 habitants à la Martinique, 1 pour 4 213 en Guadeloupe) et de la métropole (1 guichet pour 2 300 habitants). A partir de janvier 2006, ces données devraient évoluer sensiblement avec l'arrivée de La Banque postale.

#### Nombre de guichets bancaires

	2002	2003	2004	2005
Banques AFB	6	6	6	6
Banques mutualistes ou coopératives	6	6	6	8
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
<b>Nb d'habitants par guichet bancaire</b>	<b>14 862</b>	<b>15 366</b>	<b>15 417</b>	<b>13 632</b>

Source : IEDOM

## 2.2 Le nombre d'habitants par guichet automatique

Au 31 décembre 2005, le parc de distributeurs et de guichets automatiques (DAB/GAB) comptait cinq unités supplémentaires par rapport à fin 2004. Plus de la moitié de ces automates sont concentrés sur l'île de Cayenne.

#### Nombre d'habitants par guichet automatique bancaire

	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
<b>Nombre de guichets automatiques</b>	<b>58</b>	<b>60</b>	<b>65</b>	<b>70</b>	<b>7,7%</b>
Banques AFB	17	17	20	22	10,0%
Banques mutualistes ou coopératives	16	17	17	20	17,6%
La Poste	25	26	28	28	0,0%
<b>Nombre d'habitants par guichet automatique</b>	<b>3 075</b>	<b>3 073</b>	<b>2 846</b>	<b>2 726</b>	<b>-4,2%</b>

Source : IEDOM

Malgré la progression du parc de DAB (+ 7,7 %), la Guyane présente le niveau d'équipement par habitant le plus faible de l'ensemble des DOM, la densité n'atteignant qu'un DAB/GAB pour 2 726 habitants (en repli de 4,2 % par rapport à l'année précédente), contre un pour 1 314 à la Martinique, et un pour 1 851 à la Guadeloupe.

## 2.3 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle

#### Nombre de comptes bancaires par habitant

	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
<b>Total des Comptes de dépôts ouverts à la clientèle</b>	<b>225 182</b>	<b>231 686</b>	<b>245 543</b>	<b>255 236</b>	<b>3,9%</b>
Banques AFB	27 356	28 717	29 111	29 694	2,0%
Banques mutualistes et coopératives	36 182	38 051	40 068	40 307	0,6%
La Poste	161 644	164 918	176 364	185 235	5,0%
<b>Nombre de comptes bancaires par habitant</b>	<b>1,26</b>	<b>1,26</b>	<b>1,33</b>	<b>1,34</b>	<b>0,8%</b>

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2005, les établissements bancaires et La Poste enregistrent un total de 255 236 comptes bancaires, affichant ainsi un rythme de croissance en ralentissement par rapport à 2004 (+ 3,9 % contre + 6,0 %). Contrairement à l'année précédente, le rythme de

croissance des ouvertures de comptes des banques AFB (+ 2,0 %) a été sensiblement supérieur à celui des banques mutualistes et coopératives (+ 0,6 %). La Poste, de son côté, enregistre la plus forte croissance, bénéficiant en partie de la communication autour de la création de La Banque postale (+ 5,0 % contre + 6,9 % en 2004). Le nombre de comptes bancaires par habitant se stabilise à 1,34 en 2005. Ce niveau reste toutefois le plus faible des DOM (2,3 en Guadeloupe et 3 à la Martinique).

## 2.4 La répartition par nature de comptes

En 2005, la part de marché (en nombre de comptes ouverts à la clientèle) des banques AFB poursuit son mouvement de recul engagé depuis 2004, à 11,6 %. Cette évolution est principalement imputable à celle des comptes ordinaires créditeurs qui diminue de 0,7 point. La part du réseau des banques mutualistes et coopératives en terme de comptes ouverts à la clientèle enregistre un repli de 0,5 point, à 15,8 %. Les différents types de comptes ont participé à ce ralentissement : les comptes ordinaires créditeurs (- 0,5 point), les comptes d'épargne à régime spécial (- 0,4 point), les comptes créditeurs à terme (- 1,2 point).

Enfin, La Poste présente sur tout le territoire, recueille la majorité des comptes de dépôts, soit 72,6 % du total, dont 83,5 % pour les comptes à régime spécial avec les 112 131 livrets A en activité en Guyane. Les comptes ouverts à La Poste se sont accrus de 5,0 % (après + 6,9 % en 2004), sous l'effet de la progression des comptes d'épargne à régime spécial (+ 5,0 %) et des comptes ordinaires créditeurs (+ 5,4 %).

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par natures de comptes	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
<b>Comptes de dépôts à vue</b>	<b>69 369</b>	<b>73 133</b>	<b>77 300</b>	<b>79 615</b>	<b>3,0%</b>
<b>Comptes sur livrets</b>	<b>136 401</b>	<b>138 311</b>	<b>148 100</b>	<b>155 214</b>	<b>4,8%</b>
<i>dont : - Livrets A</i>	<i>101 995</i>	<i>100 512</i>	<i>107 621</i>	<i>112 131</i>	<i>4,2%</i>
<i>- Livrets ordinaires</i>	<i>10 192</i>	<i>10 126</i>	<i>10 138</i>	<i>10 157</i>	<i>0,2%</i>
<i>- CODEVI</i>	<i>4 298</i>	<i>5 071</i>	<i>5 401</i>	<i>6 049</i>	<i>12,0%</i>
<b>Epargne logement</b>	<b>15 804</b>	<b>16 744</b>	<b>16 928</b>	<b>17 389</b>	<b>2,7%</b>
<i>- Comptes d'épargne-logement</i>	<i>5 885</i>	<i>6 581</i>	<i>6 911</i>	<i>7 324</i>	<i>6,0%</i>
<i>- Plans d'épargne-logement</i>	<i>9 919</i>	<i>10 163</i>	<i>10 017</i>	<i>10 065</i>	<i>0,5%</i>
<b>Comptes de dépôts à terme</b>	<b>2 519</b>	<b>2 418</b>	<b>2 255</b>	<b>2 172</b>	<b>-3,7%</b>
<b>Plans d'épargne populaire</b>	<b>956</b>	<b>907</b>	<b>774</b>	<b>666</b>	<b>-14,0%</b>
<b>Autres comptes d'épargne à régime spécial (1)</b>	<b>131</b>	<b>144</b>	<b>181</b>	<b>178</b>	<b>-1,7%</b>
<b>Bons de caisse et bons d'épargne</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>ns</b>
<b>Titres de créances négociables</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>ns</b>
<b>Total</b>	<b>225 190</b>	<b>231 686</b>	<b>245 543</b>	<b>255 236</b>	<b>3,9%</b>

Source : IEDOM

(1) Essentiellement PEA et PER

## 3. LES MOYENS DE PAIEMENT

Le nombre de cartes bancaires en circulation a progressé de 6,7 % en 2005. Cette hausse résulte principalement de celle des cartes de paiement en hausse de 14,3 %. La tendance à la substitution progressive des cartes de retrait par les cartes de paiement continue à se poursuivre en 2005.

#### Nombre de cartes bancaires en circulation

	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
<b>Nombre de cartes bancaires en circulation</b>	<b>134 906</b>	<b>142 862</b>	<b>151 116</b>	<b>161 253</b>	<b>6,7%</b>
Cartes de retrait	95 664	97 860	99 029	101 719	2,7%
Cartes de paiement	39 242	45 002	52 087	59 534	14,3%
Banques AFB	13 315	13 370	12 456	13 459	8,1%
Banques mutualistes	17 109	19 169	20 194	21 296	5,5%
La Poste	104 482	110 323	118 466	126 498	6,8%

Source : IEDOM

Le montant total des retraits d'argent aux guichets automatiques de banques s'est élevé en 2005 à 263,6 millions d'€, en hausse de 9,0 % sur un an. Le montant moyen des retraits s'établit à 74 € contre 70 € en 2004.

Par ailleurs, 2,5 millions de chèques ont été échangés en Guyane en 2005 (hors les chèques déposés sur un compte de la Poste). Les banques AFB représentent 55 % du total et les banques mutualistes 41 %. Le solde (4 %) provient de deux établissements : la Caisse des dépôts et consignations et l'IEDOM, banquier du Trésor public.

## 4. LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif total des établissements de crédit a augmenté de 4 unités en 2005. Cette évolution provient d'une hausse au sein des banques AFB (+ 3) et des sociétés financières (+ 1) alors que les banques mutualistes affichent une stabilité en 2005. Cet effectif représente 0,4 % de la population active occupée.

#### Effectifs des établissements de crédit locaux

Effectifs du personnel (1)	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Banques AFB	140	138	133	136	2,3%
Banques mutualistes	47	46	53	53	0,0%
Sociétés financières	58	56	43	44	2,3%
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>240</b>	<b>229</b>	<b>233</b>	<b>1,7%</b>

Source : IEDOM

(1) Effectif utilisé équivalent temps plein (Hors La Poste)

## 5. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La filiale bancaire de La Poste a obtenu, le 30 novembre 2005, l'agrément du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Conformément à la loi n°2005-516 relative à la régulation postale adoptée en mai 2005, cette décision élargit les compétences des services financiers de La Poste et rapproche ainsi la banque postale des banques traditionnelles de détail.

Après s'être assurée que la filialisation des activités de La Poste n'induisait pas d'avantages pour La Banque postale, la Commission européenne a également approuvé, le 21



décembre 2005, le transfert des activités financières de La Poste à sa filiale. Cette décision constitue la dernière étape du processus de transformation des services financiers de La Poste en établissement bancaire.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, La Banque postale propose à sa clientèle de particuliers des crédits immobiliers sans épargne préalable. Mais, les crédits à la consommation et les produits d'assurance dommage ne sont pas proposés. Par ailleurs, La Banque postale est également agréée comme prestataire de services d'investissement et habilitée à l'activité de tenue de compte-conservation.

Suite à ces décisions, plusieurs banques françaises ont décidé de mener une action commune auprès de la commission européenne afin de contester les distorsions de concurrence qu'entraînait, selon elles, l'intégration de La Banque postale sur le marché bancaire national. Les avantages dont bénéficie La Banque postale, tels que la distribution du livret A, la garantie illimitée de l'Etat, feront toutefois l'objet d'une analyse ultérieure par la commission européenne.

## Etablissements de crédit locaux

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total situation bilan
<b>LES BANQUES AFB</b>							
BNP Paribas - Guyane	5,6 M€	2, Place Victor Schoelcher 97300 Cayenne	2, Place Victor Schoelcher 97300 Cayenne	BNP Paribas	2	82	292,6
Banque française commerciale Antilles-Guyane (BFCAG)	51,1 M€	12, boulevard des Italiens 75002 Paris	8, place des Palmistes 97300 Cayenne	LCL le Crédit Lyonnais	3	49	131,3
Banque des Antilles françaises	12,2 M€	Place de la Victoire BP 76 97110 P-à-P	39, rue François Arago	Financière OCEOR (groupe Caisse d'épargne)	1	5	14,1
<b>LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES</b>							
Bred - Banque Populaire Crédit martiniquais	257,1 M€	18, quai de la Rapée Paris 12 <sup>e</sup>	76, av. du Général de Gaulle 97300 Cayenne	Sociétaires	5	30	116,8
Caisse fédérale du crédit mutuel Antilles Guyane	capital variable 2,4 M€	Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 F. de France	93, rue Lalouette 97300 Cayenne	Caisses de crédit mutuel	2	20	140,4
Caisse régionale de crédit agricole de la martinique	12,2 M€	Rue Case nègre Place d'armes 97232 Lamentin	1, rue Léopold Héder 97300 Cayenne	Caisses locales	1	3	15,5
<b>LES INSTITUTIONS FINANCIERES SPECIALISEES</b>							
OSEO/Banque développement des petites et moyennes entreprises	377,2 M€	27-31, avenue du Général Leclerc 94 710 Maisons-Alfort Cedex	Agence française de développement	Etat	Salariés et agences de l'AFD		nd
<b>LES SOCIETES FINANCIERES</b>							
Société financière des Antilles-Guyane	2,2 M€	12, bd du Général de Gaulle 97200 Fort de France	700, route de Baduel 97300 Cayenne	BRED BP	1	12	61,6
Crédit moderne Guyane	2,4 M€	Route de Baduel Lot. Héliconias 97300 Cayenne	Route de Baduel Lot. Héliconias 97300 Cayenne	CETELEM (groupe BNP-PARIBAS)	1	20	66,8
BRED Cofilease	12,2 M€	18, quai de la Rapée Paris 12 <sup>e</sup>	700, route de Baduel 97300 Cayenne	BRED Banque populaire	1	2	7,6
Société martiniquaise de financement (SOMAFI)	2,3 M€	Centre d'affaires Dillon Valmenière 97202 F. de France	515 ZI Collery 97300 Cayenne	General Electric Capital	1	10	nc

## Section 2

# L'activité des établissements de crédit

### 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

L'examen de la situation financière du département permet de préciser ou d'illustrer la présentation de l'économie du département exposée dans ce rapport annuel. Il est centré sur l'analyse des dépôts et des crédits gérés par les établissements de crédit pour le compte des agents économiques non financiers (entreprises, ménages, collectivités locales notamment). Cette analyse est complétée par la présentation de la position extérieure nette du système bancaire de la Guyane. Les chiffres présentés dans les tableaux qui suivent sont arrondis à la centaine de milliers d'euros. En conséquence, de légères différences peuvent apparaître au niveau des résultats affichés.

#### 1.1 Les actifs financiers par types de produits

Au 31 décembre 2005, le total des actifs financiers détenus par les établissements bancaires recensés dans le département s'élève à 902,6 millions d'€, en hausse de 8,2 % en glissement annuel (contre + 5,9 % au 31 décembre 2004). Les dépôts à vue, premier contributeur à la hausse des actifs financiers (+ 4,7 points), enregistrent la meilleure performance avec un taux de croissance annuelle de 9,9 %. Les placements liquides ou à court terme ont également affiché une progression de 9,5 % sur un an et contribuent à hauteur de 2,9 points à la croissance de l'épargne des agents économiques non financiers. Enfin, l'épargne à long terme affiche une progression annuelle de 2,5 % à 186,7 millions d'€, soit un rythme de croissance inférieur à celui observé un an plus tôt (+ 13,8 %, soit + 0,5 point de la hausse totale).

#### Evolution de l'épargne des agents économiques non financiers

en millions d'€

	Déc. 2001	Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Var 04/03	Déc. 2005	Var 05/04
Dépôts à vue	348,7	354,2	378,7	395,6	4,5%	434,7	9,9%
Placements liquides ou à court terme	211,1	229,6	249,4	256,7	2,9%	281,1	9,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	145,0	156,2	171,5	180,0	4,9%	189,4	5,2%
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	66,1	73,3	77,9	76,7	-1,5%	91,7	19,5%
Placements à long terme	133,6	130,0	160,0	182,2	13,8%	186,7	2,5%
<b>TOTAL</b>	<b>693,5</b>	<b>713,8</b>	<b>788,1</b>	<b>834,5</b>	<b>5,9%</b>	<b>902,6</b>	<b>8,2%</b>

Source : IEDOM

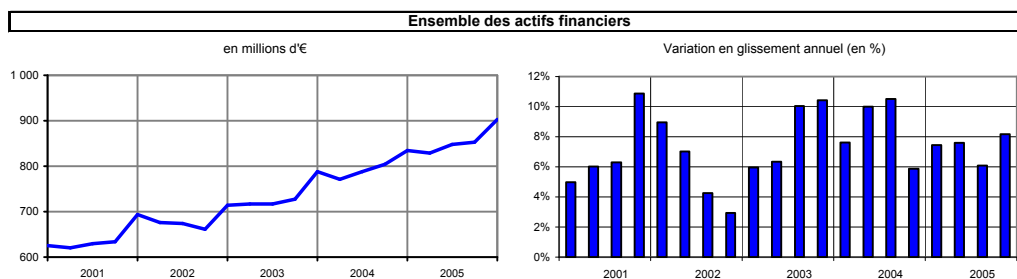
#### Structure de l'épargne des agents économiques non financiers

en millions d'€

	Déc. 2001	Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Var 04/03	Déc. 2005	Var 05/04
Dépôts à vue	50,3%	49,6%	48,0%	47,4%	-0,6	48,2%	0,8
Placements liquides ou à court terme	30,4%	32,2%	31,6%	30,8%	-0,9	31,1%	0,4
Comptes d'épargne à régime spécial	68,7%	68,1%	68,8%	70,1%	1,3	67,4%	-2,7
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	31,3%	31,9%	31,2%	29,9%	-1,3	32,6%	2,7
Placements à long terme	19,3%	18,2%	20,3%	21,8%	1,5	20,7%	-1,1

Source : IEDOM

La structure des actifs financiers s'est modifiée sensiblement en 2005, sous l'effet de la progression des dépôts à vue et de l'épargne liquide ou à court terme, et d'une hausse moins rapide de l'épargne à long terme.



La forte croissance des placements liquides ou à court terme est principalement liée à celle des placements indexés sur les taux du marché monétaire (soit 33 % du total des placements liquides, à + 19,5 %) et, dans une moindre mesure, des comptes d'épargne à régime spécial (67 % du total, à + 5,2 %). Cette forte hausse des placements indexés sur le taux du marché monétaire observée depuis le second trimestre 2005, est principalement liée à celle des OPCVM monétaires (+ 49,9 %) qu'il convient de rapprocher de la hausse des taux observée sur le marché monétaire suite au premier relèvement (+ 0,25 point) depuis deux ans et demi décidé par la Banque centrale européenne le 1<sup>er</sup> décembre 2005. Cette évolution des taux bénéficie également aux comptes créditeurs à terme qui connaissent à nouveau une croissance (+ 3,9 %), après le repli observé en 2004.

La progression des comptes d'épargne à régime spécial (+ 5,2 % contre + 4,9 %) est liée à celle des livrets ordinaires (+ 6,2 % après + 2,6 %), des livrets A (+ 3,7 % contre + 2,2 %) et des CODEVI (+ 8,1 % après + 7,6 %). Le livret A, qui mobilise 44 % de l'encours des comptes d'épargne à régime spécial, demeure le placement réglementé préféré des résidents guyanais, devant les livrets ordinaires (26 %) et les comptes d'épargne-logement (13 %).

**Evolution des placements liquides ou à court terme des agents économiques non financiers**

en millions d'€

	Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Var 04/03	Déc. 2005	Var 05/04
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>229,6</b>	<b>249,4</b>	<b>256,7</b>	<b>2,9%</b>	<b>281,1</b>	<b>9,5%</b>
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>156,2</b>	<b>171,5</b>	<b>180,0</b>	<b>4,9%</b>	<b>189,4</b>	<b>5,2%</b>
Livrets ordinaires	40,5	44,9	46,1	2,6%	49,0	6,2%
Livrets A	75,8	78,8	80,6	2,2%	83,6	3,7%
Livrets bleus	6,6	7,1	7,5	5,6%	7,7	3,3%
Livrets jeunes	0,3	0,7	1,0	ns	1,8	ns
Livrets d'épargne populaire	10,8	12,9	15,1	17,6%	15,2	0,5%
Comptes de développement industriel	4,2	6,1	6,6	7,6%	7,1	8,1%
Comptes d'épargne-logement	18,1	21,0	23,0	9,8%	25,1	8,8%
<b>Placements indexés sur les taux du marché monétaire</b>	<b>73,3</b>	<b>77,9</b>	<b>76,7</b>	<b>-1,5%</b>	<b>91,7</b>	<b>19,5%</b>
Comptes créditeurs à terme	51,7	51,7	49,1	-5,0%	51,0	3,9%
Bons de caisse et bons d'épargne	0,1	0,2	0,1	ns	0,1	ns
Certificats de dépôt	3,3	0,8	1,5	ns	1,7	11,3%
OPCVM monétaires	18,2	25,1	26,0	3,3%	38,9	49,9%

Source : IEDOM

L'épargne à long terme affiche une progression annuelle de 2,5 % à 186,7 millions d'€, soit un rythme en net ralentissement par rapport à 2004 (+ 13,8 %). Ce ralentissement s'explique par la moindre progression des autres actifs (principalement des contrats d'assurance vie) de 8,3 % au 31 décembre 2005 (contre + 41,1 % en 2004) et par la baisse des OPCVM non monétaires (- 17,9 %). De même, les plans d'épargne populaire, dont les ouvertures ont été arrêtées définitivement le 25 septembre 2003, poursuivent leur mouvement de recul, à - 7,1 % contre - 5,6 % un an plus tôt. En revanche, les plans d'épargne-logement affichent une croissance de 5,3 % (après + 4,4 % en 2004).

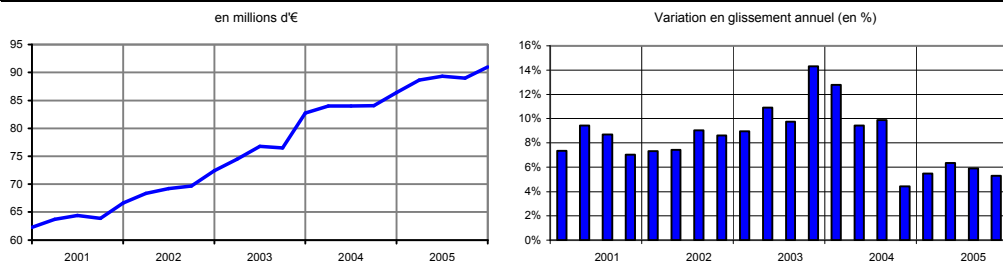
#### Evolution de l'épargne à long terme des agents économiques non financiers

en millions d'€

	Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Var 04/03	Déc. 2005	Var 05/04
<b>Placements à long terme</b>	<b>130,0</b>	<b>160,0</b>	<b>182,2</b>	<b>13,8%</b>	<b>186,7</b>	<b>2,5%</b>
Plans d'épargne logement	72,4	82,8	86,4	4,4%	91,0	5,3%
Plans d'épargne populaire	11,0	11,1	10,4	-5,6%	9,7	-7,1%
Portefeuille-titres	5,8	7,0	7,6	8,2%	10,6	40,3%
OPCVM non-monétaires	16,9	28,0	33,6	20,2%	27,6	-17,9%
Autres actifs	23,9	31,3	44,1	41,1%	47,8	8,3%

Source : IEDOM

#### Plans d'épargne logement



## 1.2 Les actifs financiers par agents économiques

Représentant 75 % du total, les actifs financiers des ménages ont enregistré une hausse de 7,2 % (contre + 6,5 % en 2004) pour s'établir à 675,2 millions d'€ au 31 décembre 2005. Cette hausse est principalement imputable à la progression des placements liquides ou à court terme (+ 9,6 % contre + 1,9 %). La reprise dynamique de cette catégorie de produits s'explique par un regain d'intérêt pour les placements indexés sur les taux du marché monétaire (+ 28,7 % contre - 9,2 %). Les dépôts à vue et l'épargne à long terme connaissent une croissance plus lente par rapport à l'année précédente (+ 6,3 % contre + 7,0 % et + 5,5 % contre + 12,3 % respectivement).

#### Structure de l'épargne des ménages

	Déc. 2001	Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Var 04/03	Déc. 2005	Var 05/04
<b>Dépôts à vue</b>	<b>43,9%</b>	<b>42,2%</b>	<b>38,5%</b>	<b>38,7%</b>	<b>0,2</b>	<b>38,3%</b>	<b>-0,3</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>32,0%</b>	<b>35,1%</b>	<b>36,2%</b>	<b>34,7%</b>	<b>-1,6</b>	<b>35,4%</b>	<b>0,8</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	83,9%	79,5%	79,8%	82,0%	2,2	78,8%	-3,2
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	16,1%	20,5%	20,2%	18,0%	-2,2	21,2%	3,2
<b>Placements à long terme</b>	<b>24,1%</b>	<b>22,7%</b>	<b>25,3%</b>	<b>26,6%</b>	<b>1,4</b>	<b>26,2%</b>	<b>-0,4</b>

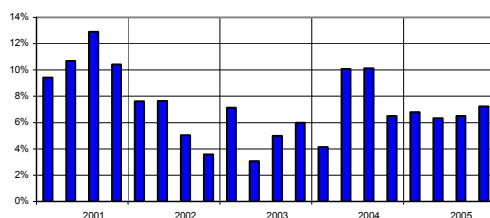
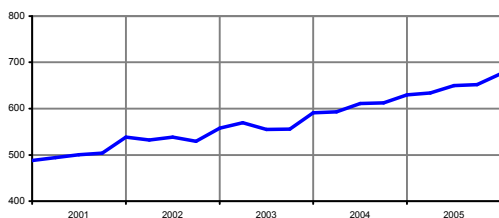
Source : IEDOM

	Montants en millions								Variations	
	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	mars-05	juin-05	sept-05	déc-05	1 an	1 trim.
<b>Sociétés non financières</b>	<b>142,9</b>	<b>142,4</b>	<b>176,3</b>	<b>189,2</b>	<b>177,8</b>	<b>179,3</b>	<b>171,9</b>	<b>203,7</b>	<b>7,7%</b>	<b>18,5%</b>
Dépôts à vue	102,9	108,5	136,5	140,0	134,2	134,8	122,0	156,9	12,1%	28,7%
Placements liquides ou à court terme	36,2	30,6	29,3	34,9	31,5	34,8	39,6	37,9	8,6%	-4,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	7,8%	-1,8%
Placements indexés sur les taux de marché	35,9	30,3	29,0	34,6	31,1	34,4	39,3	37,6	8,6%	-4,4%
(dt) comptes à terme	18,9	21,2	19,7	19,9	18,6	20,6	19,3	20,2	1,3%	4,8%
(dt) OPCVM monétaires	10,3	5,9	8,5	13,1	11,9	13,1	19,4	15,7	19,5%	-19,3%
(dt) certificats de dépôt	6,7	3,3	0,8	1,5	0,5	0,7	0,6	1,7	11,3%	183,3%
Epargne à long terme	3,8	3,3	10,5	14,2	12,1	9,7	10,3	8,9	-37,8%	-13,7%
(dt) OPCVM non monétaires	3,4	2,9	10,2	13,9	11,6	9,2	9,8	8,4	-39,6%	-14,1%
<b>Ménages</b>	<b>538,6</b>	<b>557,8</b>	<b>591,2</b>	<b>629,7</b>	<b>633,7</b>	<b>649,7</b>	<b>651,7</b>	<b>675,2</b>	<b>7,2%</b>	<b>3,6%</b>
Dépôts à vue	236,6	235,4	227,5	243,5	244,3	249,2	248,2	258,9	6,3%	4,3%
Placements liquides ou à court terme	172,3	195,8	214,3	218,4	220,2	228,6	227,8	239,3	9,6%	5,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	144,5	155,7	171,0	179,0	181,5	186,0	184,7	188,6	5,4%	2,1%
Livrets ordinaires	38,2	40,0	44,3	45,2	45,5	46,5	47,7	48,2	6,6%	1,0%
Livrets A et bleu	74,0	82,4	85,9	88,1	88,9	90,6	88,9	91,3	3,7%	2,7%
Livrets jeune	2,0	0,3	0,7	1,0	1,4	1,5	1,6	1,8	70,2%	11,4%
Livrets d'épargne populaire	10,1	10,8	12,9	15,1	15,1	15,1	14,8	15,2	0,5%	2,8%
CODEVI	4,4	4,2	6,1	6,6	6,8	7,2	6,9	7,1	8,0%	3,0%
Comptes d'épargne logement	15,9	18,1	21,0	23,0	23,8	25,1	24,8	25,1	8,8%	1,2%
Placements indexés sur les taux de marché	27,8	40,1	43,3	39,4	38,7	42,6	43,2	50,7	28,7%	17,4%
(dt) OPCVM monétaires	6,2	10,7	13,7	12,3	12,7	14,3	13,4	21,6	75,2%	61,4%
(dt) Comptes créditeurs à terme	21,2	29,3	29,5	26,9	25,9	28,2	29,7	29,0	7,8%	-2,4%
Epargne à long terme	129,7	126,6	149,3	167,8	169,2	171,9	175,7	177,0	5,5%	0,7%
Plans d'épargne logement	66,6	72,4	82,8	86,4	88,6	89,3	89,0	91,0	5,3%	2,2%
Plans d'épargne populaire	11,8	11,0	11,1	10,4	10,3	10,0	9,6	9,7	-7,1%	0,6%
Autres comptes d'épargne	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	56,2%	45,2%
Portefeuille-titres	6,2	5,3	6,5	7,1	7,7	8,5	9,2	10,1	42,7%	10,6%
OPCVM non-monétaires	19,4	13,9	17,8	19,7	17,6	17,7	18,4	18,4	-6,7%	0,2%
Contrats d'assurance-vie	25,5	23,7	31,1	43,9	44,7	46,2	49,3	47,5	8,1%	-3,7%
<b>Autres agents</b>	<b>11,9</b>	<b>13,6</b>	<b>20,7</b>	<b>15,6</b>	<b>17,0</b>	<b>19,1</b>	<b>29,1</b>	<b>23,6</b>	<b>51,2%</b>	<b>-19,0%</b>
Dépôts à vue	9,2	10,3	14,6	12,1	13,5	16,1	26,1	18,9	55,9%	-27,9%
Placements liquides ou à court terme	2,5	3,1	5,8	3,4	3,5	3,0	3,0	3,9	15,4%	30,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,2	0,2	0,4	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	-29,7%	-23,2%
Placements indexés sur les taux de marché	2,4	2,9	5,5	2,8	2,9	2,5	2,4	3,5	24,9%	42,7%
Epargne à long terme	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,8	ns	ns
<b>Total actifs financiers</b>	<b>693,5</b>	<b>713,8</b>	<b>788,1</b>	<b>834,5</b>	<b>828,4</b>	<b>848,0</b>	<b>852,7</b>	<b>902,6</b>	<b>8,2%</b>	<b>5,8%</b>
Dépôts à vue	348,7	354,2	378,7	395,6	391,9	400,1	396,3	434,7	9,9%	9,7%
Placements liquides ou à court terme	211,1	229,6	249,4	256,7	255,2	266,4	270,5	281,1	9,5%	3,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	145,0	156,2	171,5	180,0	182,5	186,9	185,6	189,4	5,2%	2,1%
Placements indexés sur les taux de marché	66,1	73,3	77,9	76,7	72,7	79,4	84,9	91,7	19,5%	8,1%
Epargne à long terme	133,6	130,0	160,0	182,2	181,3	181,6	186,0	186,7	2,5%	0,4%

### Ensemble des actifs financiers des ménages

en millions d'€

Variation en glissement annuel (en %)



L'évolution de l'épargne des sociétés non financières (soit 20 % du total) s'inscrit en hausse de 7,7 % sur un an, soit un rythme équivalent à celui enregistré en 2004 (+ 7,3 %). Cette croissance est alimentée par les dépôts à vue qui enregistrent une hausse de 12,1 % (contre + 2,5 % en 2004) ainsi que par les placements liquides ou à court terme (+ 8,6 % contre + 19,3 %). En revanche les placements à long terme accusent un repli de 37,8 %.

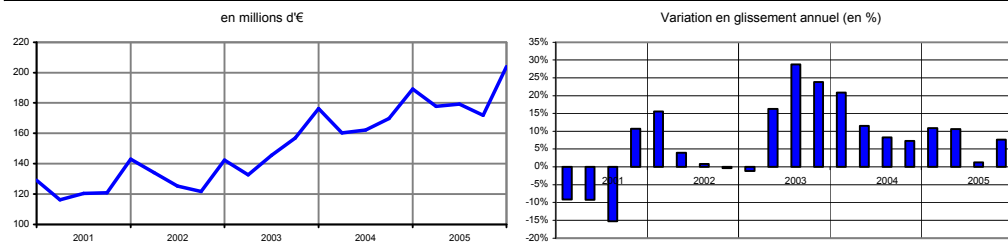
La structure des actifs financiers des sociétés non financières fait apparaître quelques différences en 2005. En effet, le poids des dépôts à vue (soit 77 % du total) s'accroît de 3 points par rapport à 2004 au détriment des placements à long terme qui perdent 3,2 points en 2005.

#### Structure de l'épargne des sociétés non financières

	Déc. 2001	Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Var 04/03	Déc. 2005	Var 05/04
<b>Dépôts à vue</b>	<b>72,0%</b>	<b>76,2%</b>	<b>77,4%</b>	<b>74,0%</b>	<b>-3,4</b>	<b>77,0%</b>	<b>3,0</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>25,3%</b>	<b>21,5%</b>	<b>16,6%</b>	<b>18,5%</b>	<b>1,9</b>	<b>18,6%</b>	<b>0,2</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	0,8%	1,0%	0,8%	1,0%	0,2	1,0%	0,0
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	99,2%	99,0%	99,2%	99,0%	-0,2	99,0%	0,0
<b>Placements à long terme</b>	<b>2,7%</b>	<b>2,3%</b>	<b>6,0%</b>	<b>7,5%</b>	<b>1,6</b>	<b>4,4%</b>	<b>-3,2</b>

Source : IEDOM

#### Ensemble des actifs financiers des sociétés non financières



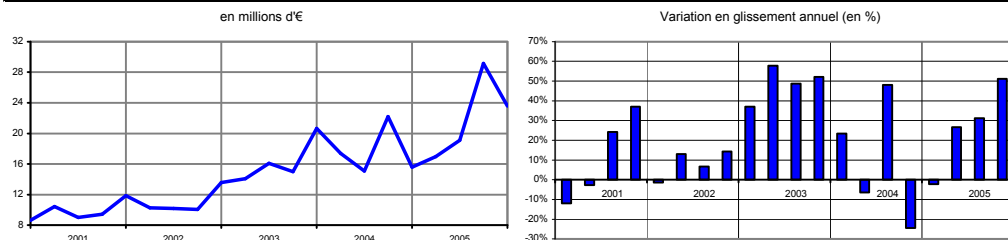
Les actifs financiers des autres agents (soit 3 % du total) ont enregistré en 2005 une croissance de 51,2 %, soit une très nette inversion de la tendance observée l'année précédente (- 24,5 %). Cette hausse est principalement liée à la progression des dépôts à vue (+ 55,9 % contre - 17,2 %) et des placements liquides ou à court terme (+ 15,4 % contre - 42,4 %).

#### Structure de l'épargne des autres agents

	Déc. 2001	Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Var 04/03	Déc. 2005	Var 05/04
<b>Dépôts à vue</b>	<b>77,6%</b>	<b>75,7%</b>	<b>70,7%</b>	<b>77,5%</b>	<b>6,8</b>	<b>79,9%</b>	<b>2,4</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>21,4%</b>	<b>23,0%</b>	<b>28,3%</b>	<b>21,6%</b>	<b>-6,7</b>	<b>16,5%</b>	<b>-5,1</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	7,2%	6,2%	6,1%	17,4%	11,3	10,6%	-6,8
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	92,8%	93,8%	93,9%	82,6%	-11,3	89,4%	6,8
<b>Placements à long terme</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,9%</b>	<b>-0,1</b>	<b>3,6%</b>	<b>2,7</b>

Source : IEDOM

#### Ensemble des actifs financiers des autres agents

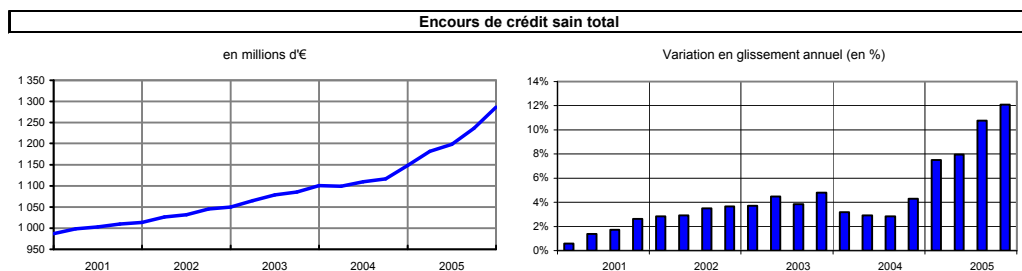
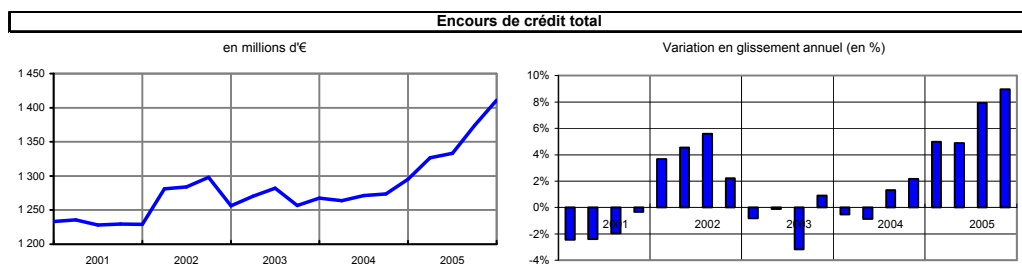


## 2. LES CONCOURS A LA CLIENTELE

Cette partie analyse d'abord l'ensemble des prêts consentis aux agents économiques par les établissements de crédit et assimilés (y compris La Poste), puis détaille les concours consentis par les établissements locaux.

### 2.1 L'ensemble des concours consentis

Au 31 décembre 2005, le total des crédits en faveur des agents économiques guyanais atteint un encours de 1,4 milliard d'€, en hausse de 9 %. Cette évolution marque une nette rupture par rapport aux années antérieures, où l'encours brut restait stable, sous l'effet de la baisse du montant des créances douteuses dans les mêmes proportions que celui des octrois nouveaux.



#### Evolution des encours sains bancaires totaux

	en millions d'€							
	Déc 2000	Déc 2001	Déc 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Var 04-03	Déc. 2005	Var 05-04
Entreprises	518,8	553,9	591,2	610,3	622,8	2,0%	673,5	8,1%
<i>dont immobilier</i>	382,8	408,8	445,7	468,9	480,5	2,5%	512,0	6,5%
Ménages	264,0	261,9	272,5	289,9	295,7	2,0%	328,4	11,1%
Collectivités locales	177,8	168,5	164,8	166,0	170,2	2,5%	220,0	29,3%
Autres agents et clientèle diverse	26,3	28,6	21,4	34,0	59,1	73,7%	64,6	9,2%
<b>Total encours sain</b>	<b>986,9</b>	<b>1 012,9</b>	<b>1 049,9</b>	<b>1 100,3</b>	<b>1 147,7</b>	<b>4,3%</b>	<b>1 286,4</b>	<b>12,1%</b>

#### Structure des encours sains par agents économiques

	Déc 2000	Déc 2001	Déc 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Var 04-03	Déc. 2005	Var 05-04
Entreprises	52,6%	54,7%	56,3%	55,5%	54,3%	-1,2	52,4%	-1,9
<i>dont immobilier</i>	38,8%	40,4%	42,4%	42,6%	41,9%	-0,7	39,8%	-2,1
Ménages	26,7%	25,9%	26,0%	26,3%	25,8%	-0,6	25,5%	-0,2
Collectivités locales	18,0%	16,6%	15,7%	15,1%	14,8%	-0,3	17,1%	2,3
Autres agents et clientèle diverse	2,7%	2,8%	2,0%	3,1%	5,2%	2,1	5,0%	-0,1



## Encours de crédit en faveur des agents économiques guyanais

	Montants en millions d'€									Var. 1 an
	déc-00	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	mars-05	juin-05	sept-05	déc-05	
<b>Entreprises</b>										
Crédits d'exploitation	29,1	34,5	37,8	38,1	44,6	45,0	49,3	50,4	49,5	11,0%
Créances commerciales	5,6	6,2	6,2	6,5	6,8	4,8	5,8	7,5	7,1	4,4%
Crédits de trésorerie	11,1	15,5	16,3	14,7	19,0	15,8	16,8	17,8	20,3	6,9%
Comptes ordinaires débiteurs	12,4	12,8	15,3	16,9	18,8	24,5	26,7	25,2	22,1	17,5%
Affacturage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Crédits d'investissement	88,3	91,1	89,5	87,6	83,5	84,0	87,5	89,2	91,9	10,0%
Crédits à l'équipement	88,3	91,1	87,7	81,6	75,6	76,0	79,9	78,3	80,6	6,6%
Crédit-bail	0,0	0,0	1,8	6,0	7,9	7,9	7,6	10,9	11,3	42,3%
Crédits à l'habitat	382,8	408,8	445,7	468,9	480,5	489,1	496,2	499,3	512,0	6,5%
Autres crédits	18,7	19,5	18,2	15,7	14,1	15,7	16,3	18,8	20,1	42,8%
<b>Encours sain</b>	<b>518,8</b>	<b>553,9</b>	<b>591,2</b>	<b>610,3</b>	<b>622,8</b>	<b>633,7</b>	<b>649,3</b>	<b>657,7</b>	<b>673,5</b>	<b>8,1%</b>
Créances douteuses brutes	209,6	178,7	143,7	137,5	126,8	122,5	112,4	115,3	99,7	-21,4%
<b>Encours total</b>	<b>728,5</b>	<b>732,6</b>	<b>734,9</b>	<b>747,8</b>	<b>749,6</b>	<b>756,2</b>	<b>761,7</b>	<b>773,0</b>	<b>773,2</b>	<b>3,2%</b>
Taux de créances douteuses	28,8%	24,4%	20,0%	18,4%	16,9%	16,2%	14,8%	14,9%	12,9%	-4,0
<b>Ménages</b>										
Crédits à la consommation	74,1	72,9	77,0	82,8	87,6	90,1	93,4	95,7	98,1	12,0%
Crédits de trésorerie	69,4	68,1	70,4	77,9	81,6	83,2	86,6	88,0	91,0	11,6%
Comptes ordinaires débiteurs	4,7	4,7	6,3	4,0	4,9	5,7	5,6	6,3	5,7	16,6%
Crédit-bail	0,0	0,0	0,3	0,8	1,1	1,2	1,3	1,3	1,4	23,2%
Crédits à l'habitat	189,8	188,9	193,8	204,8	205,7	205,2	212,6	221,3	228,5	11,1%
Autres crédits	0,1	0,1	1,7	2,3	2,4	2,2	1,9	2,0	1,8	-25,6%
<b>Encours sain</b>	<b>264,0</b>	<b>261,9</b>	<b>272,5</b>	<b>289,9</b>	<b>295,7</b>	<b>297,6</b>	<b>308,0</b>	<b>319,0</b>	<b>328,4</b>	<b>11,1%</b>
Créances douteuses brutes	33,0	34,5	54,9	28,8	20,4	22,4	22,2	21,9	24,2	18,8%
<b>Encours total</b>	<b>297,0</b>	<b>296,3</b>	<b>327,5</b>	<b>318,7</b>	<b>316,1</b>	<b>320,0</b>	<b>330,2</b>	<b>340,9</b>	<b>352,6</b>	<b>11,6%</b>
Taux de créances douteuses	11,1%	11,6%	16,8%	9,0%	6,5%	7,0%	6,7%	6,4%	6,9%	0,4
<b>Collectivités locales</b>										
Crédits d'exploitation	0,1	0,5	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	-89,3%
Crédits de trésorerie	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-67,3%
Comptes ordinaires débiteurs	0,1	0,5	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	-96,0%
Crédits à l'équipement	150,9	140,7	135,7	140,1	147,1	158,5	156,6	177,6	192,4	30,8%
Autres crédits	26,8	27,4	29,0	25,7	22,8	27,9	26,9	27,5	27,6	20,9%
<b>Encours sain</b>	<b>177,8</b>	<b>168,5</b>	<b>164,8</b>	<b>166,0</b>	<b>170,2</b>	<b>186,6</b>	<b>183,6</b>	<b>205,1</b>	<b>220,0</b>	<b>29,3%</b>
Créances douteuses brutes	3,4	2,9	7,8	0,9	0,3	0,4	0,9	0,9	0,9	169,3%
<b>Encours total</b>	<b>181,2</b>	<b>171,4</b>	<b>172,6</b>	<b>166,9</b>	<b>170,5</b>	<b>187,0</b>	<b>184,5</b>	<b>206,1</b>	<b>220,9</b>	<b>29,6%</b>
Taux de créances douteuses	1,9%	1,7%	4,5%	0,5%	0,2%	0,2%	0,5%	0,4%	0,4%	0,2
<b>Autres agents</b>										
<b>Encours sain</b>	<b>26,3</b>	<b>28,6</b>	<b>21,4</b>	<b>34,0</b>	<b>59,1</b>	<b>63,5</b>	<b>56,9</b>	<b>54,2</b>	<b>64,6</b>	<b>9,2%</b>
Créances douteuses brutes	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
<b>Encours total</b>	<b>26,7</b>	<b>28,6</b>	<b>21,4</b>	<b>34,0</b>	<b>59,1</b>	<b>63,5</b>	<b>56,9</b>	<b>54,2</b>	<b>64,6</b>	<b>9,2%</b>
Taux de créances douteuses	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
<b>TOTAL</b>										
<b>Encours sain</b>	<b>986,9</b>	<b>1 012,9</b>	<b>1 049,9</b>	<b>1 100,3</b>	<b>1 147,7</b>	<b>1 181,4</b>	<b>1 197,8</b>	<b>1 236,0</b>	<b>1 286,4</b>	<b>12,1%</b>
Créances douteuses brutes	246,3	216,1	206,4	167,3	147,6	145,3	135,5	138,2	124,9	-15,4%
<b>Encours total</b>	<b>1 233,3</b>	<b>1 229,0</b>	<b>1 256,3</b>	<b>1 267,5</b>	<b>1 295,3</b>	<b>1 326,7</b>	<b>1 333,3</b>	<b>1 374,2</b>	<b>1 411,3</b>	<b>9,0%</b>
Taux de créances douteuses	20,0%	17,6%	16,4%	13,2%	11,4%	11,0%	10,2%	10,1%	8,8%	-2,5
Taux de provisionnement	77,5%	74,4%	73,3%	70,5%	70,4%	71,3%	73,5%	71,9%	73,0%	2,7

L'encours global de crédits sains a augmenté de 12,1 % sur un an, porté par tous les segments de marché. L'encours sain en faveur des ménages a ainsi progressé de 11,1 %, celui en faveur des entreprises de 8,1 % et celui au bénéfice des collectivités locales de 29,3 %. Cette dernière progression se retrouve pour l'essentiel dans la hausse des crédits à l'équipement (+ 30,8 %) liée, d'une part, au tarissement des ressources publiques pour financer les programmes d'infrastructures locales, et, d'autre part, à la dégradation des capacités d'autofinancement de collectivités majeures qui doivent supporter des transferts de compétences de l'Etat sans bénéficier de nouvelles ressources en contrepartie de leur coût.

La structure des encours sains de crédit montre la prédominance des entreprises comme bénéficiaires (52,4 %, dont 39,8 % lié au financement de l'immobilier constitué pour l'essentiel du logement social), devant les ménages (25,5 %) et les collectivités locales (17,1 %). En raison de la vive progression des encours des crédits qui leur ont été consentis, la part des entreprises est la seule à progresser en 2005 (+ 2,3 points).

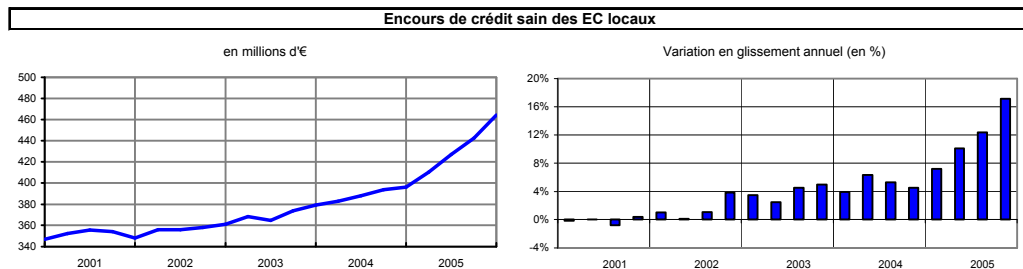
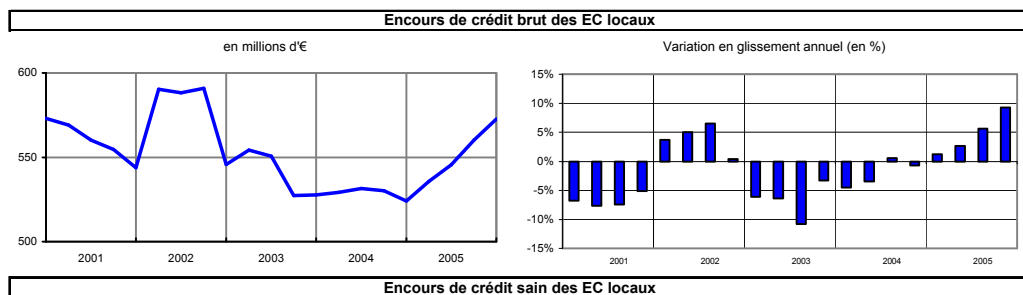
Enfin, la part des banques locales dans le financement des différents agents économiques varie fortement d'une catégorie d'agents à l'autre. Ainsi, elle est très forte dans le financement du tissu productif local (98 % pour les entreprises, si l'on retire le financement du logement social qui est assuré pour l'essentiel par des établissements de crédit métropolitains). Elle est également élevée pour les particuliers (80 %). Elle est en revanche très faible pour les collectivités locales (0,2 %), ce marché étant dominé par des établissements spécialisés métropolitains, et dans une moindre mesure pour les autres agents économiques (19,5 %).

#### Part des banques locales dans le financement des différents agents économiques

	Déc 2000	Déc 2001	Déc 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Var 04-03	Déc. 2005	Var 05-04
Entreprises	27,3%	26,4%	25,1%	25,0%	25,4%	0,5	28,1%	2,7
<i>dont immobilier</i>	3,4%	2,7%	2,7%	3,6%	4,0%	0,4	5,9%	1,9
Ménages	72,6%	72,4%	73,7%	75,6%	78,5%	2,9	79,8%	1,3
Collectivités locales	3,4%	3,0%	3,8%	2,1%	0,5%	-1,6	0,2%	-0,3
Autres agents et clientèle diverse	28,2%	25,5%	26,1%	12,0%	8,4%	-3,7	19,5%	11,1
<b>Total encours sain</b>	<b>35,1%</b>	<b>34,4%</b>	<b>34,4%</b>	<b>34,5%</b>	<b>34,5%</b>	<b>0,1</b>	<b>36,1%</b>	<b>1,6</b>

## 2.2 L'ensemble des concours consentis par les établissements de crédit locaux

L'encours brut de crédits distribués par les établissements de crédit locaux s'est, à l'image de l'encours total, nettement orienté à la hausse après plusieurs années de baisse continue liée à l'apurement progressif des créances douteuses par les établissements de la place dans un contexte de production nouvelle modérée.



**Evolution des encours sains bancaires locaux**

en millions d'€

	Déc 2000	Déc 2001	Déc 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Var 04-03	Déc. 2005	Var 05-04
Entreprises	141,4	146,2	148,7	152,4	158,3	3,9%	189,1	19,4%
<i>dont immobilier</i>	13,1	11,0	11,9	17,0	19,3	13,7%	30,1	55,5%
Ménages	191,6	189,5	200,7	219,2	232,1	5,9%	262,1	13,0%
Collectivités locales	6,1	5,0	6,2	3,5	0,9	-73,8%	0,5	-46,8%
Autres agents et clientèle diverse	7,4	7,3	5,6	4,1	4,9	20,7%	12,6	154,2%
<b>Total encours sain</b>	<b>346,6</b>	<b>347,9</b>	<b>361,2</b>	<b>379,2</b>	<b>396,3</b>	<b>4,5%</b>	<b>464,3</b>	<b>17,2%</b>

**Structure des encours sains locaux par agents économiques**

	Déc 2000	Déc 2001	Déc 2002	Déc 2003	Déc 2004	Var 04-03	Déc. 2005	Var 05-04
Entreprises	40,8%	42,0%	41,2%	40,2%	40,0%	-0,2	40,7%	0,8
<i>dont immobilier</i>	3,8%	3,1%	3,3%	4,5%	4,9%	0,4	6,5%	1,6
Ménages	55,3%	54,5%	55,6%	57,8%	58,6%	0,8	56,5%	-2,1
Collectivités locales	1,8%	1,4%	1,7%	0,9%	0,2%	-0,7	0,1%	-0,1
Autres agents et clientèle diverse	2,1%	2,1%	1,5%	1,1%	1,2%	0,2	2,7%	1,5

Cette tendance n'a pas cessé de se renforcer tout au long de l'année 2005 pour atteindre une variation annuelle de 9,3 % en fin d'année, provenant d'une croissance record de l'encours sain (+ 17 %) accompagnée d'une stabilisation de la baisse des créances douteuses (- 15 %).

Tous les principaux segments de marché, notamment les entreprises, contribuent à cette progression de l'encours sain, ce qui constitue une évolution particulièrement significative après des années d'atonie. Les crédits d'exploitation des entreprises ont ainsi augmenté de 12 % et les crédits d'investissement de 10 %. Les crédits à l'habitat et à la consommation en faveur des ménages ont progressé tous deux de 13 %.

Au niveau de la répartition par agents économiques, la structure de l'encours sain a peu évolué sur un an dans la mesure où tous les marchés ont progressé à des rythmes voisins. Il convient toutefois de relever la progression de l'encours en faveur des entreprises (+ 0,8 point), aux dépens essentiellement des ménages (- 2,1 points). Enfin, la forte progression du poids des autres agents et clientèle diverse (+ 1,5 point) résulte de crédits à l'équipement octroyés en fin d'année à des agents non résidents pour environ 7 millions d'€.

En termes de risques potentiels que représentent les différents types d'agents économiques, le niveau est en baisse continue depuis 1999, plus particulièrement pour les entreprises. Cette évolution est liée à un apurement progressif d'un stock important de créances douteuses héritées de la crise du début des années 1990. Le taux de créances douteuses des entreprises a ainsi perdu 9,7 points sur un an à 33,5 %. Le risque "Ménages" s'est en revanche un peu dégradé, étant orienté à la hausse en toute fin d'année 2005 à 6,5 %, soit une augmentation de 1,1 point.

## Encours de crédit des établissements locaux en faveur des agents économiques guyanais

	Montants en millions d'€									Var. 1 an
	déc-00	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	mars-05	juin-05	sept-05	déc-05	
<b>Entreprises</b>										
Crédits d'exploitation	29,0	34,3	37,8	38,1	44,0	45,0	49,3	49,9	49,2	11,9%
Créances commerciales	5,6	6,2	6,2	6,5	6,8	4,8	5,8	7,5	7,1	4,4%
Crédits de trésorerie	11,0	15,3	16,3	14,7	18,3	15,7	16,8	17,3	20,0	9,0%
Comptes ordinaires débiteurs	12,4	12,8	15,3	16,9	18,8	24,5	26,7	25,2	22,1	17,5%
Affacturation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Crédits d'investissement	84,7	85,1	83,7	84,1	83,0	83,5	87,0	88,7	91,3	10,0%
Crédits à l'équipement	84,7	85,1	81,9	78,1	75,1	75,5	79,4	77,8	80,1	6,6%
Crédit-bail	0,0	0,0	1,8	6,0	7,9	7,9	7,6	10,9	11,3	42,3%
Crédits à l'habitat	13,1	11,0	11,9	17,0	19,3	21,5	25,3	27,8	30,1	55,5%
Autres crédits	14,5	15,8	15,2	13,1	12,0	13,5	14,4	16,9	18,4	53,9%
<b>Encours sain</b>	<b>141,4</b>	<b>146,2</b>	<b>148,7</b>	<b>152,4</b>	<b>158,3</b>	<b>163,4</b>	<b>175,9</b>	<b>183,3</b>	<b>189,1</b>	<b>19,4%</b>
Créances douteuses brutes	202,5	170,7	161,3	129,2	114,4	110,0	103,0	102,4	89,9	-21,4%
<b>Encours total</b>	<b>343,9</b>	<b>316,9</b>	<b>310,0</b>	<b>281,5</b>	<b>272,7</b>	<b>273,4</b>	<b>279,0</b>	<b>285,7</b>	<b>279,0</b>	<b>2,3%</b>
Taux de créances douteuses	58,9%	53,9%	55,6%	48,0%	43,2%	41,8%	37,9%	37,0%	33,5%	-9,7
<b>Ménages</b>										
Crédits à la consommation	63,9	61,6	65,3	71,1	76,0	78,6	81,4	83,9	85,9	13,1%
Crédits de trésorerie	59,2	56,9	58,7	66,2	70,0	71,8	74,6	76,2	78,9	12,7%
Comptes ordinaires débiteurs	4,7	4,7	6,3	4,0	4,9	5,7	5,6	6,3	5,7	16,6%
Crédit-bail	0,0	0,0	0,3	0,8	1,1	1,2	1,3	1,3	1,4	23,2%
Crédits à l'habitat	127,7	127,8	134,1	146,2	154,1	155,0	162,0	169,2	174,6	13,3%
Autres crédits	0,1	0,1	1,3	2,0	1,9	1,8	1,7	1,7	1,6	-18,5%
<b>Encours sain</b>	<b>191,6</b>	<b>189,5</b>	<b>200,7</b>	<b>219,2</b>	<b>232,1</b>	<b>235,5</b>	<b>245,1</b>	<b>254,8</b>	<b>262,1</b>	<b>13,0%</b>
Créances douteuses brutes	23,3	24,8	22,9	19,2	13,2	15,0	15,2	14,9	18,1	37,3%
<b>Encours total</b>	<b>214,9</b>	<b>214,3</b>	<b>223,6</b>	<b>238,4</b>	<b>245,2</b>	<b>250,5</b>	<b>260,2</b>	<b>269,7</b>	<b>280,2</b>	<b>14,3%</b>
Taux de créances douteuses	10,8%	11,6%	10,2%	8,0%	5,4%	6,0%	5,8%	5,5%	6,5%	1,1
<b>Collectivités locales</b>										
Crédits d'exploitation	0,1	0,5	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	-89,3%
Crédits de trésorerie	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-67,3%
Comptes ordinaires débiteurs	0,1	0,5	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	-96,0%
Crédits à l'équipement	5,4	4,2	5,9	3,3	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	-40,9%
Autres crédits	0,6	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	18,7%
<b>Encours sain</b>	<b>6,1</b>	<b>5,0</b>	<b>6,2</b>	<b>3,5</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>-46,8%</b>
Créances douteuses brutes	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	18,4%
<b>Encours total</b>	<b>6,5</b>	<b>5,3</b>	<b>6,6</b>	<b>3,8</b>	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>-29,9%</b>
Taux de créances douteuses	6,0%	6,4%	5,1%	7,7%	25,9%	31,8%	39,3%	43,8%	43,8%	17,9
<b>Autres agents</b>										
<b>Encours sain</b>	<b>7,4</b>	<b>7,3</b>	<b>5,6</b>	<b>4,1</b>	<b>4,9</b>	<b>10,6</b>	<b>5,5</b>	<b>3,8</b>	<b>12,6</b>	<b>154,2%</b>
Créances douteuses brutes	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
<b>Encours total</b>	<b>7,7</b>	<b>7,3</b>	<b>5,6</b>	<b>4,1</b>	<b>4,9</b>	<b>10,6</b>	<b>5,5</b>	<b>3,8</b>	<b>12,6</b>	<b>154,2%</b>
Taux de créances douteuses	3,8%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-
<b>TOTAL</b>										
<b>Encours sain</b>	<b>346,6</b>	<b>347,9</b>	<b>361,2</b>	<b>379,2</b>	<b>396,3</b>	<b>410,3</b>	<b>427,1</b>	<b>442,3</b>	<b>464,3</b>	<b>17,2%</b>
Créances douteuses brutes	226,5	195,8	184,5	148,6	127,9	125,4	118,6	117,8	108,4	-15,2%
<b>Encours total</b>	<b>573,1</b>	<b>543,8</b>	<b>545,8</b>	<b>527,9</b>	<b>524,1</b>	<b>535,7</b>	<b>545,6</b>	<b>560,1</b>	<b>572,7</b>	<b>9,3%</b>
Taux de créances douteuses	39,5%	36,0%	33,8%	28,2%	24,4%	23,4%	21,7%	21,0%	18,9%	-5,5
Taux de provisionnement	84,3%	82,1%	81,7%	79,3%	81,2%	82,6%	84,0%	84,3%	84,1%	2,9

### 3. LES OPERATIONS INTERBANCAIRES ET LA POSITION EXTERIEURE NETTE DU SYSTEME BANCAIRE

La position extérieure nette du système bancaire local se définit comme la différence entre les avoirs hors zone et les engagements hors zone des établissements de crédit locaux.

Le système bancaire guyanais présente une position extérieure nette structurellement excédentaire, l'épargne collectée restant largement supérieure aux crédits octroyés. Les

établissements guyanais sont en effet, dans l'ensemble, prêteurs sur le marché interbancaire, principalement via leur maison mère. Entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005, la position extérieure nette du système bancaire local a progressé de 20 % pour revenir quasiment à son niveau de fin 2003.

	Montants en millions d'€										Var. 1 an
	déc-00	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	mars-05	juin-05	sept-05	déc-05		
Avoirs extérieurs des établissements	332,2	411,8	417,2	484,4	465,7	479,2	455,3	460,3	485,3	4,2%	
Engagements extérieurs des établissements	200,6	212,4	208,7	169,9	214,2	222,8	222,0	226,1	185,7	-13,3%	
<b>Position extérieure nette</b>	<b>131,6</b>	<b>199,4</b>	<b>208,5</b>	<b>314,5</b>	<b>251,5</b>	<b>256,4</b>	<b>233,3</b>	<b>234,3</b>	<b>299,6</b>	<b>19,1%</b>	

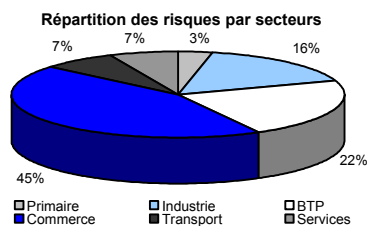
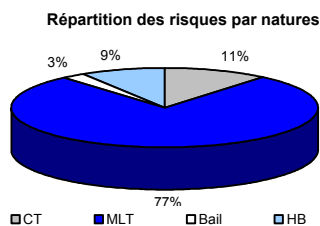
#### 4. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE

Le total des risques bancaires recensés par la Centrale des risques de la Banque de France<sup>1</sup> sur les entreprises de Guyane s'élevait au 31 décembre 2005 à 1 184 millions d'€. Les encours à moyen et long terme représentaient 77 % du total, devant les encours à court terme (11 %), les engagements de hors-bilan (9 %) et les encours de crédit-bail (3 %).

##### Répartition des risques bancaires par secteurs d'activité

	déc-04					déc-05				
	CT	MLT	Bail	HB	Total	CT	MLT	Bail	HB	Total
Secteur primaire	11,3	2,5	0,3	0,3	<b>14,4</b>	10,2	1,8	0,1	0,6	<b>12,7</b>
Industrie	13,1	8,9	1,0	3,1	<b>26,1</b>	12,6	9,8	0,9	2,9	<b>26,2</b>
Eau/Energie	0,0	0,0	0,0	0,2	<b>0,2</b>	0,0	0,0	0,0	0,1	<b>0,1</b>
Construction	11,5	4,4	2,1	8,6	<b>26,7</b>	12,5	4,5	1,5	12,7	<b>31,1</b>
Commerce	45,9	22,2	4,6	20,7	<b>93,4</b>	38,6	25,4	3,3	22,9	<b>90,1</b>
Transport	3,0	11,2	0,9	1,7	<b>16,8</b>	3,5	11,5	0,9	1,9	<b>17,8</b>
Services	47,2	559,5	4,3	31,8	<b>642,7</b>	37,0	586,6	21,3	34,8	<b>679,7</b>
Eduction, santé, action sociale	4,2	73,5	0,4	2,8	<b>81,0</b>	2,1	82,2	0,9	7,5	<b>92,7</b>
Secteur Public	1,4	163,4	0,5	30,2	<b>195,5</b>	12,8	196,8	0,3	20,3	<b>230,3</b>
Divers	1,2	1,2	0,8	0,0	<b>3,1</b>	1,2	1,2	0,6	0,0	<b>3,1</b>
<b>Total</b>	<b>138,7</b>	<b>846,7</b>	<b>14,9</b>	<b>99,5</b>	<b>1 099,8</b>	<b>130,4</b>	<b>919,8</b>	<b>29,9</b>	<b>103,7</b>	<b>1 183,8</b>

Source : centrale des risques de la Banque de France

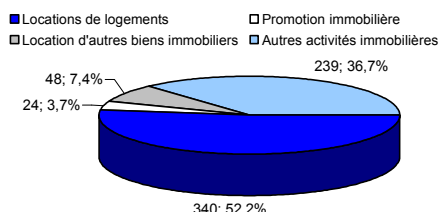


<sup>1</sup> Le service de la centrale des risques de la Banque de France recense les risques bancaires dans les DOM d'un montant supérieur à 45 000 € par guichet et par entité juridique.

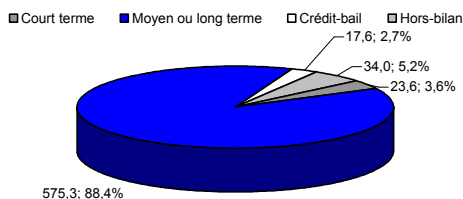
## 4.1 Le risque immobilier

L'encours total recensé au SCR de la Banque de France des risques de crédit et de hors-bilan porté par le système bancaire sur le secteur de l'immobilier guyanais s'établit au 31 décembre 2004 à 650 millions d'€. Il concerne pour l'essentiel le secteur de la location de logements, dont les opérateurs de logements sociaux représentent 90 %, et la location d'autres biens immobiliers (murs de magasins ou d'entreprises réalisés dans le cadre de la défiscalisation).

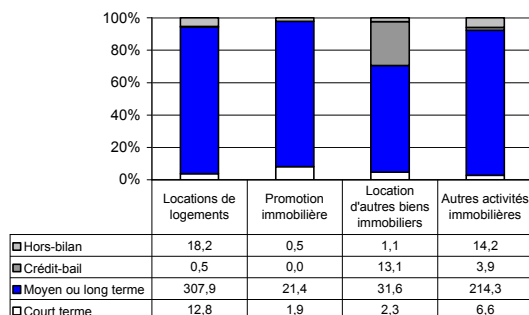
Répartition des risques par secteur (en millions d'€)



Répartition des risques par nature (en millions d'€)



Structure des risques par secteur



La structure par nature de crédit diffère peu selon les secteurs. Les crédits à moyen ou long terme sont toujours prédominants, notamment pour le secteur de la location de logements. Cette situation apparaît surprenante dans le cas de la promotion immobilière où la durée des financements mis en place est traditionnellement plus courte. Ceci s'explique par le fait que l'encours en faveur d'un aménageur public foncier, qui se finance à long terme, représente

quasiment les deux tiers de l'encours total. Hors cet intervenant, le poids de l'endettement à court terme est porté à 22 %. Enfin, le secteur immobilier guyanais a peu recours au crédit-bail à l'exception du secteur de la location d'autres biens immobiliers où son poids atteint 27 %.

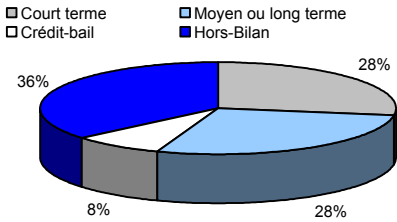
## 4.2 Le risque PME-PMI

Le total des risques recensés dans la Centrale des risques de la Banque de France sur les PME-PMI hors secteur immobilier, qui regroupent les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 760 milliers d'€ et 76 millions d'€ et dont la cotation de l'IEDOM est significative, s'établit à 59,7 millions d'€.

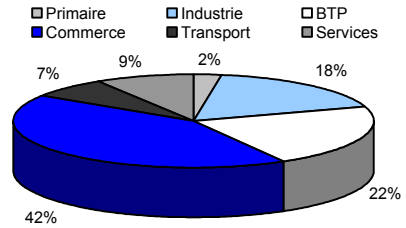
Le poids des engagements de hors-bilan est prédominant (36 %), devant les concours à moyen et long terme et à court terme (28 % chacun et le crédit-bail (8 %).

L'analyse par secteur d'activité montre une prédominance du commerce (42 %), devant le BTP (22 %), l'industrie (18 %), les services (9 %), les transports (7 %) et le secteur primaire (2 %).

Répartition des risques par nature

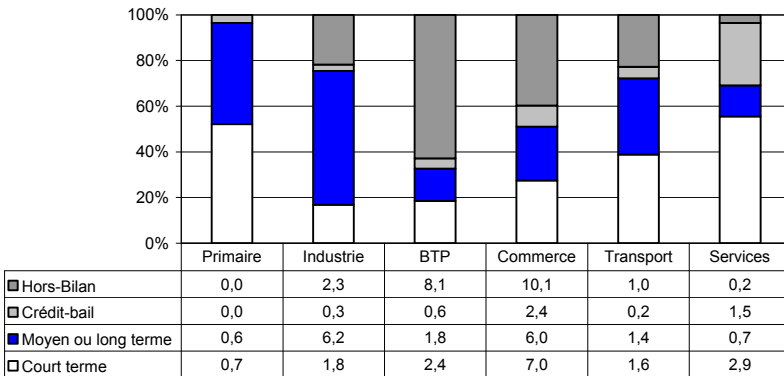


Répartition des risques par secteur



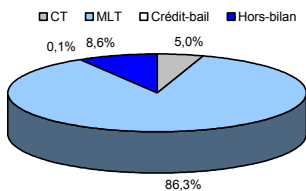
L'analyse de la structure d'endettement par secteur d'activité fait apparaître d'importantes différences. Ainsi, le poids des encours à moyen ou long terme varie de 14 % pour le BTP et les services à 59 % pour l'industrie et celui des crédits à court terme de 17 % pour l'industrie à 55 % dans les services. De même, le poids des engagements de hors-bilan varie très fortement entre 0 % pour le secteur primaire et 63 % pour le BTP. Enfin, le recours au crédit-bail reste marginal, mais il est significatif dans les services (avec notamment les loueurs de véhicules) et le commerce.

Structure des risques sur les PME-PMI par secteur et par nature (en millions d'€)



## 4.2 Le risque sur le secteur public local

Structure par nature des risques sur les collectivités locales



L'encours de risques sur les collectivités locales guyanaises (communes, communautés de communes, conseils général et régional) s'établissait au 31 décembre 2005 à 213,6 millions d'€ (+ 16 % sur un an), dont 195,1 millions d'€ d'encours de crédit (+ 26 %). Ces risques sont pour l'essentiel des concours à moyen ou long terme (86 %) et des engagements de hors-bilan (9 %).

# Section 3

## Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

### 1. LES TAUX D'INTERET

#### 1.1 Les taux créditeurs

A compter du 1<sup>er</sup> août 2004, un nouveau mode de fixation des conditions de rémunération des principaux produits à taux réglementés est entré en vigueur. En effet, en s'inspirant des conclusions du rapport de MM. Nasse et Noyer sur l'épargne réglementée remis en début d'année 2003, le gouvernement a retenu une formule d'indexation automatique du taux de livret A en liaison avec deux indicateurs économiques. Le taux servi est ainsi une moyenne entre l'inflation et les taux d'intérêt à court terme, majoré de 0,25 point. Ce taux est dorénavant réévalué semestriellement. Il a ainsi été abaissé de 0,25 point à compter du 1<sup>er</sup> août 2005. Le taux du Livret d'épargne populaire, égal au taux du Livret A majoré de 1 point, a donc été ramené à 3 %.

#### Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/08/2003	depuis le 01/08/2004	depuis le 01/08/2005
Livret A et bleu	2,25%	2,25%	2,00%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,50% + 0,75%	1,50% + 0,75%	1,25% + 0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%
Livret d'épargne populaire (LEP)	4,25%	3,25%	3,00%
Compte de développement industriel (CODEVI)	2,25%	2,25%	2,00%

\* taux de rémunération annuel + prime de l'Etat

Les PEL ouverts depuis le 12/12/2002 ne bénéficient de la prime de l'Etat qu'à la condition de contracter un prêt.

#### 1.2 Les taux débiteurs

##### ◆ Le taux de base bancaire

Le taux de base bancaire est resté stable tout au long de l'année en Guyane. Le milieu bancaire utilise cependant de moins en moins cet indicateur, lui préférant une référence de marché pour fixer le taux d'un crédit.

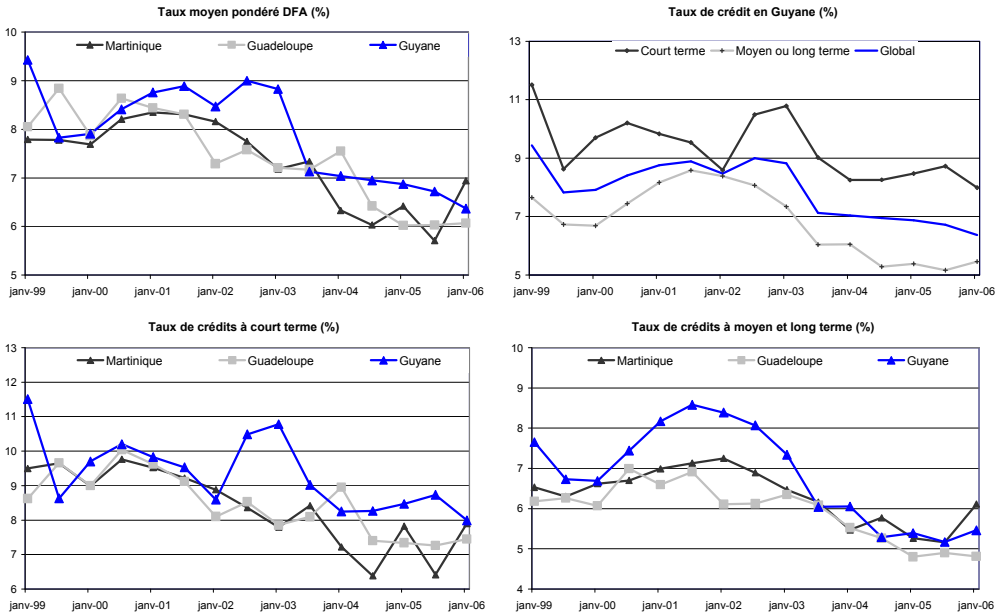
	mars-05	juin-05	sept-05	déc-05
Taux de base bancaire (en %)	9,27	9,27	9,27	9,27

Ces chiffres sont établis à partir des taux de base de 4 banques locales (BNPG, BRED-BP, CRCAMM et FCMAG) pondérés par les encours.



## ◆ Le coût du crédit aux entreprises

Au cours de l'année 2005, le coût du crédit aux entreprises s'est de nouveau orienté à la baisse en Guyane. Entre l'enquête du début 2005 et celle du début 2006, le taux moyen à court terme a perdu 0,48 point alors que le taux moyen à long terme s'est stabilisé (+ 0,07 point).



Par rapport aux Antilles, le coût du crédit en Guyane a cessé d'être le plus élevé. Les conditions pratiquées à la Martinique ont dépassé pour la première fois celles de Guyane en début d'année 2006. Le coût du crédit en Guyane reste toutefois supérieur à celui de Guadeloupe, qui s'est stabilisé sur l'année 2005, que ce soit à court ou moyen long terme.

### 1.3 Les taux d'usure

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 à L.313-6 du code de la consommation. Est ainsi déclaré usuraire "tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues".

Certaines de ces dispositions ont été récemment modifiées par la loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.

- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

#### Taux d'usure de l'année 2005

	1T2005	2T2005	3T2005	4T2005
<b>Entreprises</b>				
aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, agricole ou professionnelle non commerciale (1)				
- Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,47%	8,53%	8,95%	8,99%
- Prêts d'une durée initiale > à 2 ans, à taux fixe	6,01%	5,79%	5,67%	5,52%
- Prêts d'une durée initiale > à 2 ans, à taux variable	6,65%	6,43%	6,31%	6,01%
- Découverts en compte (2)	11,71%	11,55%	11,72%	11,55%
- Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	7,88%	7,67%	7,81%	7,75%
aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale (3)				
- Découverts en compte (2)	11,71%	11,55%	11,72%	11,55%
<b>Particuliers</b>				
Prêts immobiliers				
- Prêts à taux fixe	6,63%	6,29%	6,03%	5,87%
- Prêts à taux variable	5,84%	5,69%	5,53%	5,48%
- Prêts relais	6,56%	6,20%	5,92%	5,72%
Autres prêts				
- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	19,45%	19,60%	19,87%	19,76%
- Découverts en compte, prêts permanents et financement d'AT/VT > 1524 €	16,33%	16,53%	16,77%	17,44%
- Prêts personnels et autres prêts > à 1524 €	8,85%	8,87%	8,29%	8,33%

(1) au 1T2005, étaient également concernés les les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

(2) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

(3) au 1T2005, les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels n'étaient pas concernés.

## 2. LES RISQUES

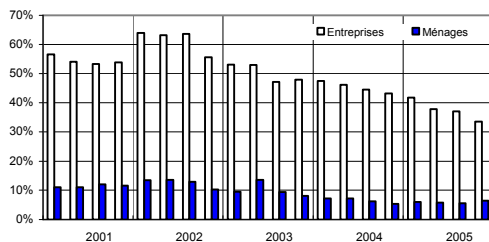
Le volume des créances douteuses brutes s'est de nouveau fortement replié en 2005, à un rythme toutefois en ralentissement par rapport à celui de 2004 (- 15 %, après - 31 %). Cette baisse a concerné exclusivement les entreprises (- 21 %) alors que l'encours douteux brut des ménages a progressé pour la première fois depuis décembre 2002 de 37 % en glissement annuel.

#### Risques de contrepartie sur la clientèle

	déc-00	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	Var. 05/04
Créances douteuses brutes	226,5	195,8	184,5	148,6	127,9	108,4	-15%
Créances douteuses nettes	35,7	35,1	33,7	30,8	24,0	17,2	-28%
Provisions sur créances douteuses	190,8	160,7	150,8	117,8	103,8	91,2	-12%
Taux de créances douteuses	39,5%	36,0%	33,8%	28,2%	24,4%	18,9%	- 5,5 pt
Taux de provisionnement	84,3%	82,1%	81,7%	79,3%	81,2%	84,1%	+ 2,9 pt

Le niveau des créances douteuses et litigieuses (CDL), rapporté à l'encours total des crédits, a également décliné (18,9 % contre 24,4 %). Il demeure toutefois nettement supérieur au taux observé dans les Départements français d'Amérique (12,4 %) et en métropole (3,6 % pour l'ensemble des établissements de crédit).

Taux de créances douteuses des EC locaux

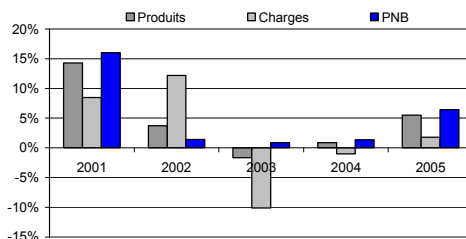


Enfin, le montant des provisions ayant baissé deux fois moins vite que les créances douteuses nettes, le taux de provisionnement s'est apprécié à 84,1 % contre 81,2 % au 31 décembre 2004. Il se situe ainsi nettement au dessus des niveaux observés dans les DFA (74 % au 31 décembre 2005).

### 3. LA FORMATION DU PNB DES BANQUES

Le produit net bancaire des principales banques de Guyane a augmenté de 6,4 % en 2005, grâce à une progression des produits de 5,5 % et une faible hausse des charges de 1,8 %. La variation du PNB marque ainsi une nette amélioration par rapport aux années précédentes, en liaison avec le dynamisme de la production de crédit.

Evolution des produits et charges d'exploitation bancaire



#### Charges et produits du PNB

en milliers d'€

Charges				Produits				
2003	2004	2005	var.	2003	2004	2005	var.	
2 009	2 267	2 236	-1,4%	Opérations de trésorerie et interbancaires	9 277	9 257	8 168	-11,8%
4 623	4 118	4 072	-1,1%	Opérations avec la clientèle	23 282	23 188	25 644	10,6%
103	37	45	21,6%	Opérations sur titres	105	88	89	1,1%
1 142	1 200	1 410	17,5%	Opérations diverses	6 295	6 818	7 632	11,9%
<b>7 877</b>	<b>7 622</b>	<b>7 763</b>	<b>1,8%</b>		<b>38 959</b>	<b>39 351</b>	<b>41 533</b>	<b>5,5%</b>
<b>Produit net bancaire</b>				<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>var.</b>	
				<b>31 082</b>	<b>31 729</b>	<b>33 770</b>	<b>6,4%</b>	

Le PNB généré par les opérations avec la clientèle, qui recouvrent pour l'essentiel la collecte des dépôts et l'octroi de crédits, reste prédominant

#### Structure du PNB

	2003	2004	2005	Var. 05/04
Opérations de trésorerie et interbancaires	23,4%	22,0%	17,6%	-4,5
Opérations avec la clientèle	60,0%	60,1%	63,9%	3,8
Opérations sur titres	0,0%	0,2%	0,1%	-0,0
Opérations diverses	16,6%	17,7%	18,4%	0,7

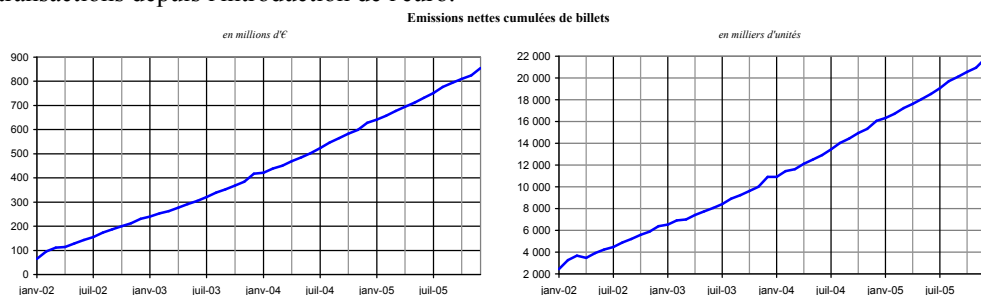
(64 %) mais son poids, qui n'avait cessé de se contracter depuis 2000 pour se stabiliser en 2004, enregistre en 2005 une progression de 3,8 points. Parallèlement, la part du PNB tirée des placements de trésorerie des banques a reculé de 4,5 points.

# Section 4

## La circulation fiduciaire

### 1. LES BILLETS

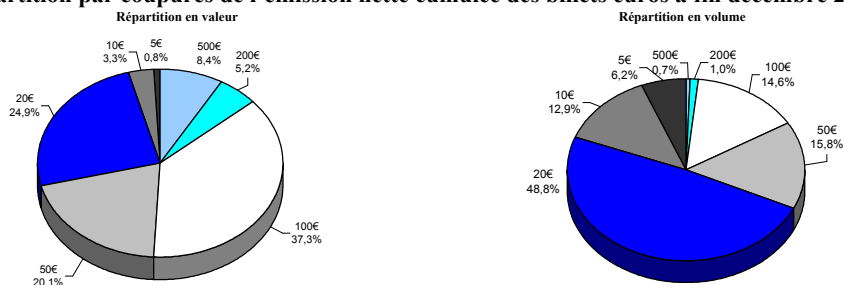
L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les **billets** qui ont cours dans la zone euro. Au 31 décembre 2005, l'agence de la Guyane a délivré 22 millions de billets pour une valeur totale cumulée de l'ordre de 854 millions d'€, soit une hausse de près de 36 % par rapport au 31 décembre de l'année précédente, témoignant d'un très net développement des transactions depuis l'introduction de l'euro.



(\*) Les émissions nettes sont la différence entre les billets émis et les billets retirés de la circulation. L'émission nette cumulée représente, le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, préalimantation comprise.

La part des dénominations les plus fortes (100 €, 200 € et 500 €) dans la circulation a atteint 51 % en valeur (16 % en nombre). Le faible taux de retour sur ces valeurs laisse supposer une utilisation à des fins de thésaurisation ou de transfert.

#### Répartition par coupures de l'émission nette cumulée des billets euros à fin décembre 2005

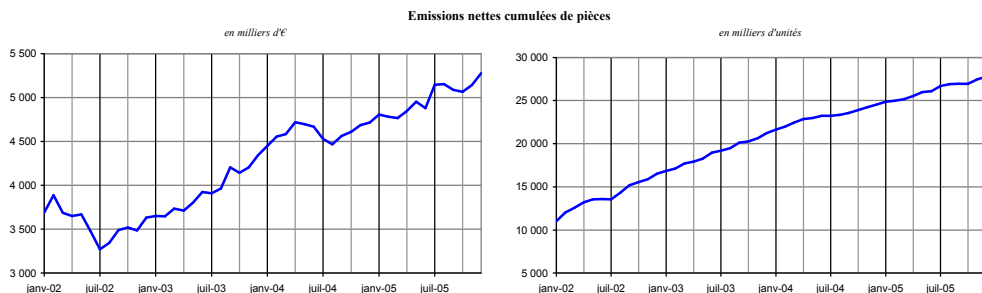


La part des coupures de 5 et 10 €, largement injectées lors de la phase de préalimantation, s'oriente encore à la baisse au cours de l'année 2005. Elle est ainsi passée de 20,6 % à 19,1 % en nombre, et de 4,5 % à 4,1 % en valeur. A l'inverse, les billets de 20 € et, dans une moindre mesure, de 50 € ont progressé dans la circulation fiduciaire étant davantage utilisés pour l'alimentation des distributeurs automatiques de billets.

## 2. LES PIÈCES

Agissant pour le compte du Trésor public, l'IEDOM assure également l'émission de **pièces métalliques euros**.

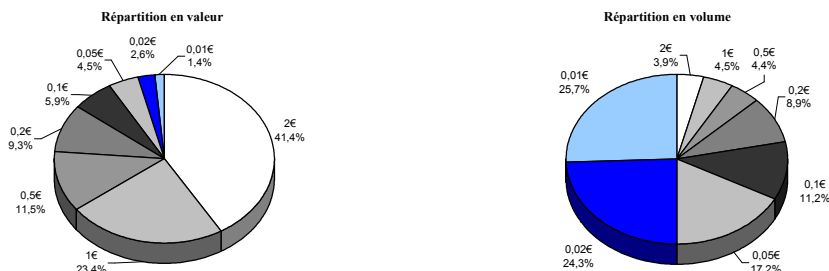
Au 31 décembre 2005, l'émission nette de pièces s'élevait à 27,8 millions de pièces euros pour une valeur de 5,3 millions d'€ en augmentation de plus de 12 % par rapport à 2004. L'année 2005 s'est caractérisée par une progression de l'émission nette, à raison de 46 600 € par mois en moyenne.



(\*) Les émissions nettes sont la différence entre les pièces émises et les pièces retirées de la circulation. L'émission nette cumulée représente, le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, préalimentation comprise.

Concernant la répartition des pièces par coupures, il convient de noter la forte proportion en nombre des pièces de 1 et 2 centimes, dont le taux de retour reste très faible (7 à 10 %).

### Répartition par coupures de l'émission nette cumulée des pièces euros à fin décembre 2005





# Conclusion

L'année 2006 sera une année charnière pour la Guyane à plusieurs titres. Tout d'abord, elle constitue le dernier exercice de l'actuel DOCUP 2000-2006, l'outil de programmation des interventions des fonds structurels européens. Compte tenu des niveaux très élevés d'engagement observés en Guyane, la ressource financière européenne est amenée à se tarir rapidement avant la fin de l'année. La mise en œuvre du plan Guyane, d'un montant de 135 millions d'euros environ, devait initialement servir de soudure dans cette période de vaches maigres mais elle a pris du retard et ne permettra que partiellement d'amortir la raréfaction des ressources publiques.

L'année 2006 sera également riche de réflexions stratégiques sur l'avenir du territoire. Pour optimiser l'utilisation des fonds mobilisés et concentrer les efforts sur des priorités ciblées et partagées par tous, une cohérence d'ensemble devra ressortir :

- du **Schéma régional de développement économique**, défini à l'initiative du Conseil régional et qui devrait aboutir à une stratégie de développement couvrant la période 2006-2009. Une fois adopté, le SRDE permettra à la Région, par délégation de l'Etat, d'attribuer les aides que celui-ci met en oeuvre au profit des entreprises jusqu'à fin 2009, cette démarche restant encore de nature expérimentale ;
- du **Schéma d'aménagement régional** révisé, qui fixe les orientations majeures pour le développement et la mise en valeur du territoire ;
- des **Programmes opérationnels (PO)**, appellation des futurs programmes européens 2007-2013. Le DOCUP, qui assurait la cohérence d'ensemble entre les quatre fonds structurels (FEOGA, FEDER, FSE et IFOP), disparaît au profit de trois PO par région (PO FEDER, PO FSE, PO FEADER, qui remplace le FEOGA), et d'un PO national (PO FEP, qui remplace l'IFOP), incluant un axe spécifique aux DOM. A ceux-ci s'ajouteront trois PO qui couvriront la coopération transfrontalière (un pour la Caraïbe, un pour l'Océan indien et un pour l'axe Suriname – Brésil).
- enfin, du **Contrat de projet Etat Région** pour la période 2007-2013 dont les axes prioritaires ont été définis lors du Comité interministériel et de compétitivité des territoires du 6 mars 2006.

Dans l'attente de l'année 2007 qui marquera le début de la nouvelle programmation, les marges de manœuvre des collectivités, en particulier de la Région, vont être limitées. Elles contrastent nettement avec l'importance des besoins aussi bien en équipements et services publics qu'en activités créatrices d'emploi et de valeur ajoutée locale.

## CHRONOLOGIE 2005

### Janvier

Le commerce extérieur

Le Tourisme

L'emploi et le chômage

- Visite en Guyane du 1<sup>er</sup> ministre de Sainte-Lucie, Mr. Kenny Anthony, dans le but de développer les échanges commerciaux entre les deux territoires.
- Première visite officielle du gouverneur du Para, Simao Jatenne, visant une coopération touristique entre les deux régions.
- Signature d'une convention tripartite entre l'Etat, la région et l'Assedic en faveur de la formation.

### Février

Le BTP

Le spatial

- Mise en place d'un nouveau prêt à taux zéro qui permet de financer l'achat d'un logement qu'il soit neuf ou ancien sans l'obligation d'y effectuer des travaux, et création du guichet unique "Guyane Habitat".
- Premier vol de qualification de l'Ariane 5 ECA pouvant transporter une charge utile allant jusqu'à 10 tonnes.

### Mars

Les relations régionales

Le Spatial

Les relations régionales

- Conférence à Cayenne pour la reconstruction d'Haïti autour du 1<sup>er</sup> ministre par intérim, M. Gérard Latortue.
- Signature, le 21 mars, de 4 conventions prévoyant le financement et l'installation de l'ensemble de lancement Soyouz en Guyane
- Signature du protocole de coopération transfrontalière franco-surinamaise visant la mise en commun des compétences pour endiguer le trafic illégal.

### Avril

La distribution

Le tourisme

Les transports

- Ouverture le 19 avril du 1<sup>er</sup> hypermarché de Guyane au sud de Cayenne.
- Tenue, les 16 et 17 avril, du salon du tourisme au PROGT.
- Obtention de l'autorisation pour la TAF d'assurer les liaisons aériennes entre la Guyane et le Brésil, au détriment de la Penta.

### Mai

Les transports

Le secteur primaire

Les finances publiques locales

- Fin le 19 mai de la grève entamée le 28 avril par les employés de la SOMARIG suite à un protocole d'accord prévoyant une augmentation des salariés. Ce conflit a entraîné l'immobilisation de marchandises au port pendant plus de 5 semaines.
- Mise au chômage technique des 141 employés de la Compagnie française nouvelle de pêche suite au désarmement de ses 17 navires.
- Refus du Conseil général de prendre à sa charge la gestion des routes nationales, des ports et des personnels techniciens, ouvriers et de services de l'Education nationale comme le prévoit la loi de décentralisation.

### Juin

La distribution

L'emploi et le chômage

- Obtention par le groupe Bernard Hayot de l'autorisation d'implanter un hypermarché Carrefour à Matoury. L'ouverture est prévue pour 2008.
- Fin du mouvement de grève de RFO après plus de 40 jours d'arrêt et d'importantes manifestations sur l'île de Cayenne.
- Visite de M. François Baroin, nouveau Ministre de l'Outre-mer, du 16 au 18 juin. A son retour en métropole, M. Baroin a annoncé la définition d'un "plan Guyane" visant à répondre aux besoins de la région.



## Juillet

Le secteur  
primaire  
Les relations  
régionales

- Visite de M. Dominique Bussereau, Ministre de l'agriculture et de la pêche du 21 au 24 juillet : première visite d'un ministre de l'agriculture depuis 12 ans.
- Signature de plusieurs accords entre la France et le Brésil lors de la visite à Paris de Luiz Inacio Lula da Silva, dont un accord sur la réalisation et le financement de la construction du pont sur l'Oyapock.

## Août

Le spatial  
  
La distribution

- Lancement du satellite THAICOM 4 (IPSTAR) à bord d'une Ariane 5 générique le 11 Août en présence de M. Gilles de Robien, Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Obtention de l'autorisation de réaliser un ensemble commercial près du rond-point Leblond à Cayenne par le groupe NG Kon Tia.

## Septembre

Le secteur  
primaire  
Les transports

- Promulgation, par le tribunal de commerce, de la poursuite de l'activité de la CFPN, suite au dépôt de bilan intervenu début septembre.
- Annulation de l'appel d'offres relatif à l'exploitation sous obligation de service public des liaisons aériennes intérieures, suite au recours d'Air Caraïbes pour erreur dans la procédure.

## Octobre

Le BTP  
  
L'emploi et le  
chômage  
  
Les relations  
régionales  
Le spatial

- Sélection du consortium conduit par Vinci pour réaliser les infrastructures au sol du pas de tir Soyouz sur la savane de Malmanoury, pour un budget total de 135 millions d'euros.
- Signature d'une convention, entre le président du Conseil général et le Préfet de Guyane, fixant comme objectif la signature de 2000 contrats d'avenir en deux ans, dans le cadre du plan de cohésion sociale du gouvernement.
- Voyage de Léon Bertrand au Guyana afin d'ouvrir les négociations sur un accord de réadmission avec les autorités du pays.
- Mise en orbite des satellites de télécommunications militaires Syracuse 3A et de télévision Galaxy 15, par une Ariane 5 générique, le 13 octobre.

## Novembre

Le secteur  
primaire  
Le spatial  
  
Les transports  
  
Les prix

- Licenciement fin octobre des 141 employés de la CFPN après notification de la liquidation de l'entreprise.
- Deuxième vol de qualification de l'Ariane 5 ECA, mercredi 16 novembre, avec à son bord les satellites Spaceway 2 et Telkom 2.
- Ralentissement de l'activité des dockers du Gemag, pendant 14 jours, ayant entraîné des problèmes d'approvisionnement des commerces guyanais.
- Prix record des carburants avec la hausse du prix du pétrole.

## Décembre

Le Spatial  
  
Les services  
marchands  
Le secteur  
primaire

- Lancement des 2 satellites INSAT-4A et MSG-2 à bord d'une Ariane 5 générique le 21 décembre.
- Raccordement des communes de Régina et de Saint-Georges au réseau haut débit.
- Rachat des 15 navires de la CFPN aux enchères publiques par la South American Fisheries installée au Suriname.

## LISTE DES PUBLICATIONS

### Publications périodiques

Lettre mensuelle	Diffusion électronique
Bulletin trimestriel : Suivi de la conjoncture financière	gratuite
Suivi de la conjoncture économique	12,50 € TTC
Rapport annuel (fascicule Guyane)	12,50 € TTC
Rapport annuel (fascicule Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte ou Saint-Pierre-et-Miquelon)	gratuit
Rapport d'activité IEDOM	65 € TTC
Collection complète (6 fascicules + rapport d'activité IEDOM)	

### Les Notes de l'institut

Le tourisme à la Réunion ( <i>Janvier 2004</i> )	8 € TTC
L'activité bancaire dans les DOM en 2003 - Les conditions d'exploitation des banques locales – Le coût du crédit ( <i>Octobre 2004</i> )	8 € TTC
Le secteur du rhum à la Martinique en 2003 ( <i>Octobre 2004</i> )	8 € TTC
La distribution automobile à la Réunion ( <i>Décembre 2004</i> )	8 € TTC
La filière banane à la Martinique ( <i>Juin 2005</i> )	8 € TTC
Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2004 ( <i>Décembre 2005</i> )	8 € TTC
Panorama de l'immobilier dans les DOM ( <i>Décembre 2005</i> )	8 € TTC

### Les notes expresses

N° 8 Le secteur automobile à la Martinique	Publications disponibles en ligne sur le site <a href="http://www.iedom.fr">www.iedom.fr</a>
N° 9 La répartition des encours de crédits déclarés dans les Départements et Collectivités territoriales d'Outre-Mer	
N° 10 Incidents de paiement sur chèques, incidents sur crédits aux particuliers et droit au compte	
N° 11 La filière rizicole de Guyane	
N° 12 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Guyane	
N° 13 1993-2002 : 10 ans de financement bancaire des entreprises en Guyane	
N° 14 Les crédits accordés aux sociétés non financières à la Martinique de 1996 à 2002	
N° 15 Le secteur automobile à la Guadeloupe	
N° 16 Les crédits aux entreprises et collectivités à la Réunion en 2003	
N° 17 L'euro et les changeurs manuels en Martinique	
N° 18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane	
N° 19 La formation du PNB des banques en Guyane	
N° 20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales guyanaises	
N° 21 Les défaillances d'entreprises à la Réunion en 2003	
N° 22 Evolution des importations de biens en Guyane	
N° 23 La distribution du crédit à Mayotte de 1999 à 2003	
N° 24 Le surendettement des particuliers à la Réunion	
N° 25 Les changeurs manuels à la Guadeloupe	
N° 26 Le foncier agricole en Guyane	
N° 27 Le crédit à la consommation à la Martinique	
N° 28 Le surendettement des particuliers à la Guadeloupe	
N° 29 Le BTP en Guyane	
N° 30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004	
N° 31 Endettement et surendettement en Guyane	
N° 32 L'immobilier d'habitation à Mayotte	
N° 33 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006	

### Note en partenariat IEDOM, INSEE, AFD

Guadeloupe : Une économie en déficit ... d'image	12 € TTC
Réunion : Une double transition presque réussie	
L'économie martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ?	

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Sandra HO-CAN-SUNG  
Solveig JACQUEMAIN  
Stéphane MARTIN  
Mariène PANCRACE  
Max REMBLIN  
Guy RICHARDSON

Directeur de la publication : A. VIENNEY  
Responsable de la rédaction : M. REMBLIN  
Editeur : IEDOM  
Imprimé par PRIM  
Achévé d'imprimer : Juin 2006 – Dépôt légal : Juin 2006  
Prix : 12,50 € - ISSN 0534-0713  
ISBN 10 : 2-916119-07-8 – ISBN 13 : 978-2-916119-07-6